



Schéma de Cohérence Territoriale **Livret 3.2 -Diagnostic Territorial**

Document arrêté en Conseil
Communautaire le 04/12/2025

Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
ZONE TERTIAIRE PYRÈNE AÉRO-PÔLE
TÉLÉPORT 1 - CS 51331 65013 TARBES CEDEX 9



LES PIECES DU SCOT

0	Pièces administratives
1	Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
2	Document d'orientation et d'objectifs (DOO) + Atlas des centralités urbaines du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
3	Rapport de présentation
Livret 3.1	Résumé non technique (RNT) du SCOT
Livret 3.2	Diagnostic territorial
Livret 3.3	Diagnostic agricole
Livret 3.4	Etat Initial de l'Environnement (EIE)
Livret 3.5	Justification des choix retenus
Livret 3.6	Volet foncier
Livret 3.7	Articulation du schéma avec les documents de rang supérieur
Livret 3.8	Evaluation environnementale
Livret 3.9	Indicateurs de suivi du SCOT



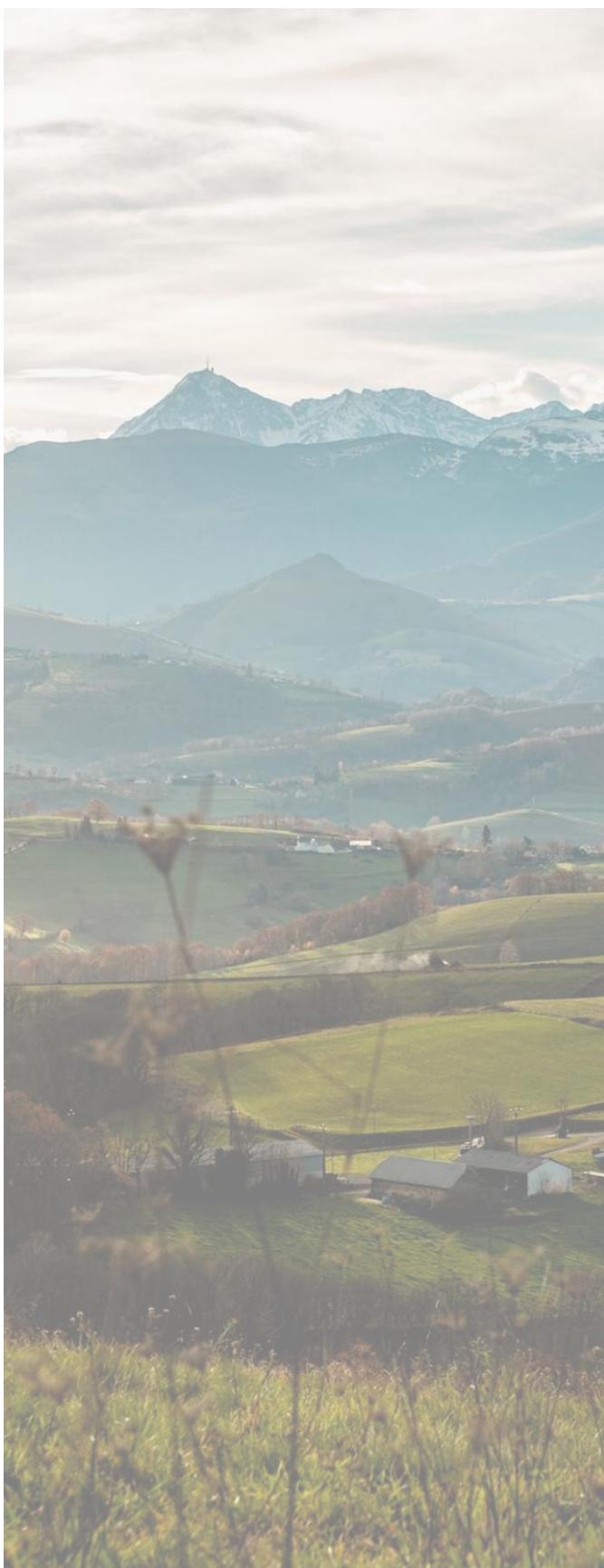
Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

ZONE TERTIAIRE PYRÈNE AÉRO-PÔLE
TÉLÉPORT 1 - CS 51331 65013 TARBES CEDEX 9

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	5
1- LE SCOT : UN DOCUMENT DE REFERENCE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	6
2- LA CARTE D'IDENTITE DU SCOT DE LA CATLP	9
2. LES CARACTERISTIQUES URBAINES ET PAYSAGERES	15
1- SOCLE DES PAYSAGES DU SCOT	16
2- APPROCHE HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN ET AMBIANCES URBAINES ET RURALES.....	25
3. LES DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES	47
1. UN RECENT RENVERSEMENT DE LA TENDANCE AVEC UN REGAIN DE POPULATION	48
2. UNE TENDANCE A L'ACCROISSEMENT DES PETITS MENAGES ET AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION	55
ENJEUX ET BESOINS.....	63
4. HABITER LE TERRITOIRE	64
1- LES CARACTERISTIQUES ET L'EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS.....	65
2- LES CARACTERISTIQUES DES OCCUPANTS DU PARC	73
3- LE FONCTIONNEMENT DU MARCHE DU LOGEMENT	82
ENJEUX ET BESOINS.....	86
5. EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION	87
1- PREAMBULE METHODOLOGIQUE DE LA BASE PERMANENTE DES EQUIPEMENTS (BPE).....	88
2- STRUCTURATION DE L'OFFRE D'EQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE.....	89
3- UN ACCES DIFFERENCIE AUX EQUIPEMENTS, UNE APPROCHE THEMATIQUE	96
ENJEUX ET BESOINS.....	101
6. L'EMPLOI ET LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES	102
1- UN TERRITOIRE MOTEUR EN TERMES D'EMPLOIS ET D'ACTIVITES ECONOMIQUES.....	103
2- LES DYNAMIQUES ET EVOLUTIONS DE L'EMPLOI	110
3- LES FILIERES ECONOMIQUES ET LES ECOSYSTEMES	116
4- LE COMMERCE, UNE FONCTION ECONOMIQUE MAJEURE AU CŒUR DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	124
5- LE TISSU ECONOMIQUE	139
ENJEUX ET BESOINS EN ECONOMIE	147
7. ACCESSIBILITE ET MOBILITE	148
1- LA GRANDE ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE	149
2- UNE ORGANISATION TERRITORIALE BIPOLARISEE QUI CONCENTRE LES FLUX DE DEPLACEMENTS.....	154
3- L'INTERMODALITE POUR OPTIMISER LES RESEAUX.....	164
4- UNE UTILISATION MAJORITAIRE DE LA VOITURE SUR LE TERRITOIRE MAIS CONTRASTEE SELON LES SECTEURS	167
ENJEUX ET BESOINS.....	174
8. LOI MONTAGNE	175
1- LA LOI MONTAGNE ET SES OBJECTIFS	176
2- LE TERRITOIRE CONCERNE PAR LA LOI MONTAGNE ET SES ENJEUX PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX	177
3- LA QUALIFICATION DES ESPACES BATIS	179
4- L'IMMOBILIER DE LOISIR	183
5- LES UNITES TOURISTIQUES NOUVELLES (UTN).....	184
ENJEUX ET BESOINS.....	185
9. SYNTHESE ET ENJEUX	186
1- PAYSAGE ET MORPHOLOGIES	187
2- DEMOGRAPHIE	188
3- HABITAT	188
4- ECONOMIE.....	189
5- MOBILITE	190
6- EQUIPEMENTS	191

1. INTRODUCTION



1- Le SCoT : un document de référence pour l'aménagement du territoire

Le SCOT et le cadre législatif

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, a pour objectif de coordonner et articuler, dans l'espace et dans le temps, les différentes politiques publiques liées à l'aménagement du territoire. Sa procédure d'élaboration et son contenu sont encadrés par le Code de l'Urbanisme.

La loi de programmation du 3 août 2009, relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, a permis de placer l'environnement au cœur des politiques d'aménagement.

Avec les lois Engagement National pour l'Environnement en 2009/2010 (ENE), Urbanisme et Habitat en 2003 (UH) et de Modernisation de l'Economie en 2008(LME), le SCoT est devenu la "clé de voûte" des documents de planification en France et l'outil privilégié pour lutter contre l'étalement urbain et le changement climatique tout en préservant la biodiversité.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové en 2014 (ALUR) et la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt en 2014 (LAAF) ont confirmé cette orientation de fond et ont renforcé le rôle du SCoT en tant que document intégrateur des différentes politiques nationales et régionales. Il est devenu l'unique document intégrant les documents de rang supérieur pour la planification locale.

L'élaboration du SCoT de la Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP), prescrite le 24 mars 2021, s'inscrit dans le cadre des lois citées ci-dessus. La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 a programmé un nouveau cadre pour les SCoT, afin de les rendre moins formels et faciliter leur mise en œuvre.

L'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, dont l'entrée en vigueur est intervenue au 1er avril 2021, a introduit des mesures transitoires permettant aux SCoT en cours d'élaboration ou en révision et n'ayant pas encore arrêté leur projet à cette date, d'appliquer les nouvelles dispositions par anticipation (uniquement si l'entrée en vigueur du SCoT est postérieure à cette date) ou de poursuivre leur élaboration sous l'ancien régime juridique.

Compte tenu du travail déjà mené à la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance, le territoire de la CATLP a fait le choix de ne pas appliquer à la procédure les nouvelles dispositions issues de l'ordonnance. Ainsi, le présent document conserve l'organisation traditionnelle, avec un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), conformément aux dispositions antérieures du Code de l'urbanisme.

Par ailleurs, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération du Territoire de Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) est soumis, dans la partie sud du territoire, aux dispositions de la Loi Montagne. Ce sont 40 communes du territoire qui sont directement concernées.

Le territoire est ainsi régi par les dispositions de la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 relative à la modernisation, au développement et à la protection des territoires de montagne, qui vient renforcer et compléter la loi n°85-30 du 9 janvier 1985. Ces deux textes encadrent l'aménagement et l'urbanisation en zone de montagne, en tenant compte de ses spécificités environnementales, économiques et sociales.

Les règles d'urbanisme applicables en zone de montagne sont codifiées dans le Code de l'urbanisme, notamment aux articles L.122-1 à L.122-25 et R.122-1 à R.122-20. Ces articles précisent, entre autres, que l'urbanisation doit se faire en continuité avec l'existant, que les espaces naturels et les paysages doivent être préservés, et que les projets touristiques doivent respecter la qualité des sites.

Les dispositions de la Loi Montagne s'ajoutent donc à celles déjà prises en compte dans le cadre du SCoT.

Le diagnostic spécifique lié à la Loi Montagne est présenté à la fin du document, dans un chapitre dédié intitulé « Loi Montagne », conformément aux exigences de l'article L.122-1 du Code de l'urbanisme.

Le SCoT ayant été prescrit avant le 1er avril 2021, ce qui signifie qu'il est élaboré selon les dispositions de l'ancien régime juridique. Ce cadre correspond aux règles en vigueur avant l'entrée en application des ordonnances du 17 juin 2020, qui ont profondément modifié la structure et le contenu des SCoT. Ainsi, le présent document conserve l'organisation traditionnelle, avec un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), conformément aux dispositions antérieures du Code de l'urbanisme

La composition du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document cadre qui projette l'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans. Le SCoT se compose de trois documents articulés entre eux, dont le contenu est fixé précisément par le Code de l'Urbanisme :

► **Le rapport de présentation** comprend :

- **Le diagnostic territorial,**
- **L'évaluation environnementale**, c'est- à- dire l'analyse des incidences du schéma sur l'environnement et les mesures mises en œuvre pour en réduire les impacts à partir d'une analyse de **l'état initial de l'environnement**
- **La justification des choix** de développement et d'organisation à venir du territoire, les modalités d'analyse des résultats de l'application du SCoT,
- **Le résumé non technique et le glossaire** (permettant de retrouver les définitions et acronymes cités dans l'ensemble des documents).
- **Les indicateurs de suivi et d'évaluation**

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement constituent des outils de connaissance du territoire et de prospective. Ils présentent les différentes caractéristiques socio-démographiques, économiques et environnementales du territoire afin de déterminer les enjeux en matière d'aménagement auxquels doit répondre le SCoT.

Le diagnostic intègre l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des années précédant le SCoT, selon les millésimes disponibles.

► **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :**

Il porte une ambition politique pour le devenir du territoire à travers de grands choix stratégiques et des orientations en matière « d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques ». Il ne s'impose pas juridiquement aux documents de rang inférieur, mais fonde le Document d'orientations et d'objectifs qui en assure la traduction réglementaire.

► **Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) :**

Il traduit les ambitions du PADD en objectifs et orientations en matière de développement économique et commercial, d'habitat, d'équipements, de localisation des espaces ou sites naturels à protéger, de projets de développement etc. Le DOO constitue le volet réglementaire du SCoT.

Le DOO est opposable aux documents et projets qui organisent l'aménagement du territoire. Il encadre les documents de planification locale (PLUi, cartes communales) et les politiques sectorielles (habitat, mobilité, énergie). Il est aussi opposable aux grandes opérations d'aménagement, aux opérations foncières et aux autorisations d'exploitation commerciale. Le DOO intègre le Document d'Aménagement Commercial et Artisanal (DAACL) dans le SCOT de la CATLP.

Composition du SCoT (code de l'urbanisme avant le 1^{er} avril 2021)

Rapport de présentation

- Analyse, justifie, évalue
- Diagnostic à l'État Initial de l'Environnement
 - Justification des choix retenus
 - Evaluation environnementale

PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- Expression politique et prospective du projet territorial
- Définit les objectifs de développement du territoire
 - Fixe les grandes orientations générales

DOO

Document d'Orientations et d'Objectifs

- Traduit les orientations du PADD en vue de la mise en œuvre du projet politique
- Document prescriptif (opposable notamment au PLUi)
 - Intègre le Document d'Aménagement Commercial et Artisanal

Les plans et projets auxquels s'impose le SCoT

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT est constitué d'orientations écrites qui s'opposent en termes de compatibilité ou de prise en compte selon les documents.

Le rapport de compatibilité et le rapport de prise en compte qui lient le SCoT aux plans et projets auxquels il s'impose sont des notions encadrées par des textes de loi, appuyées par la jurisprudence.

A qui s'adresse le SCOT ?

- aux documents de planification locale *art. L 131-4 code urbanisme*
Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
Carte communale
- aux politiques sectorielles *art. L142-1 code urbanisme*
Programme Local de l'Habitat
Plan de mobilité
Plan Climat-Air-Energie Territorial *
- aux opérations d'aménagement *art. R142-1 code urbanisme*
Zone d'Aménagement Concerté
Opération de plus de 5 000m² de surface plancher
- aux opérations foncières *art. R142-1 code urbanisme*
Zone d'Aménagement Différé
Réserve foncière de plus de 5 hectares
- aux autorisations d'exploitation commerciale *art. L752-6 code commerce*
Commerces de plus de 1 000m² de surface de vente
(à partir de 300m² sur demande du maire)

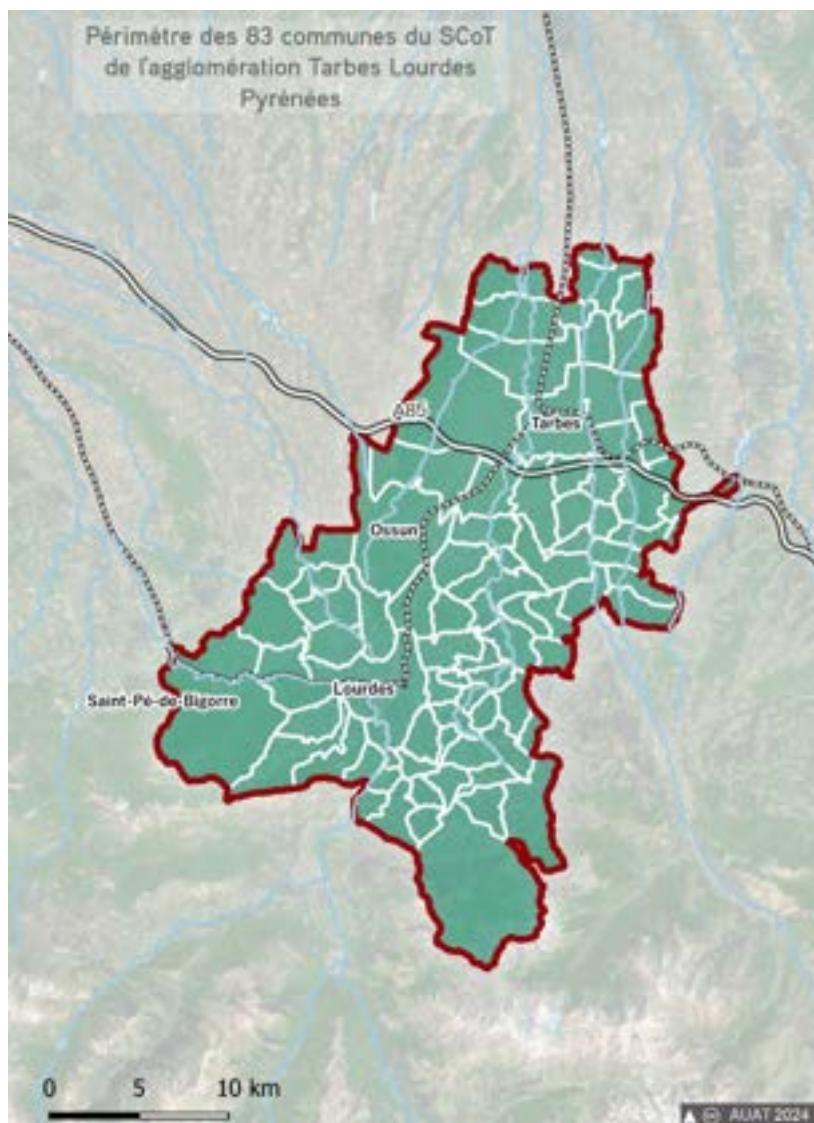
2- La Carte d'identité du SCoT de la CATLP

Le périmètre du SCoT de la CATLP

Crée le 1er janvier 2017 et née de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes Bigorre-Adour-Echez, Gespe-Adour-Alaric, du Canton d'Ossun, du Pays de Lourdes, de Batsurguère, du Montaigu et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) compte 86 communes, dont 83 sont incluses dans le périmètre du SCoT. Elle dispose de compétences variées dont celle en matière d'aménagement de l'espace communautaire comprenant l'élaboration des documents d'urbanisme (tels que SCoT et PLUi).

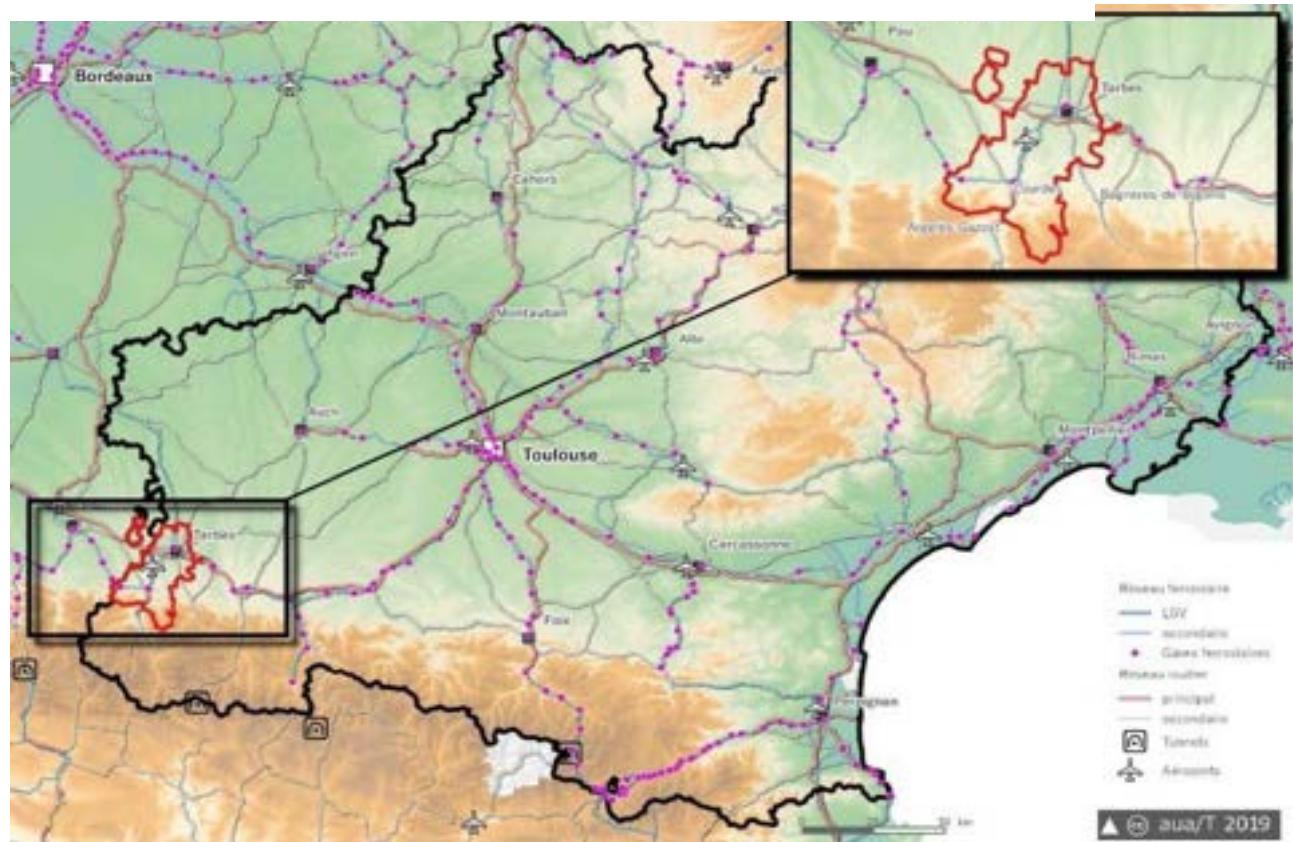
En l'absence de SCoT et de PLUi couvrant l'ensemble du territoire de la CATLP, et compte tenu des conséquences qui en découlent (caducité des POS fin décembre 2020, application du principe d'urbanisation limitée, évolution restreinte des PLU et des cartes communales), il a été jugé opportun, dès 2018, d'engager l'élaboration d'un projet de territoire fédérant tous les élus de la CATLP pour les vingt prochaines années.

En effet, l'importance du territoire de la CATLP, considérée comme un EPCI de grande taille, associée à la diversité géographique et économique liées aux bassins d'emplois de Tarbes et Lourdes ont fait ressortir la nécessité d'élaborer un SCoT sur 83 des 86 communes qui composent le territoire de la CATLP. Les communes de Gardères, Luquet et Séron sont incluses dans le SCoT du Grand Pau, car le périmètre d'un SCoT délimite un territoire d'un seul tenant et sans enclave. (article L 143-2 du CU), visant à garantir la cohérence territoriale et une vision stratégique homogène pour l'aménagement. Aussi, la CATLP disposera d'un SCoT et de PLU dits « infra-communautaires », couvrant chacun un secteur du territoire de la Communauté d'Agglomération, comme l'y autorisent les articles L. 153-1 et suivants du code de l'urbanisme.

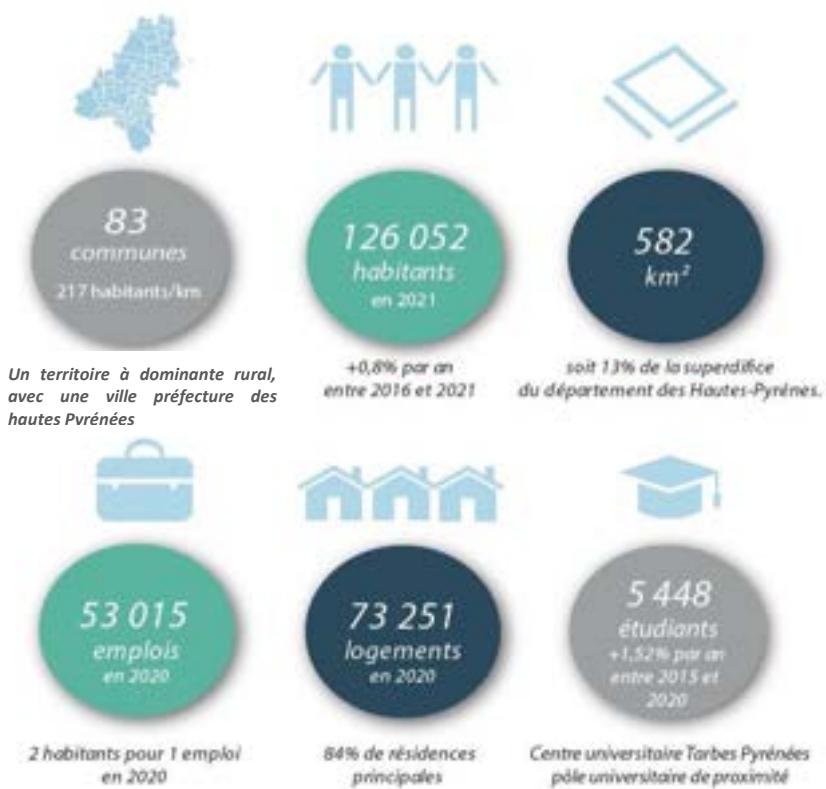


Le SCOT de la CATLP en quelques chiffres

Localisation du territoire de la CATLP, AUAT, 2019



Territoire du SCOT CATLP en quelques chiffres AUAT, 2024, données INSEE 2021



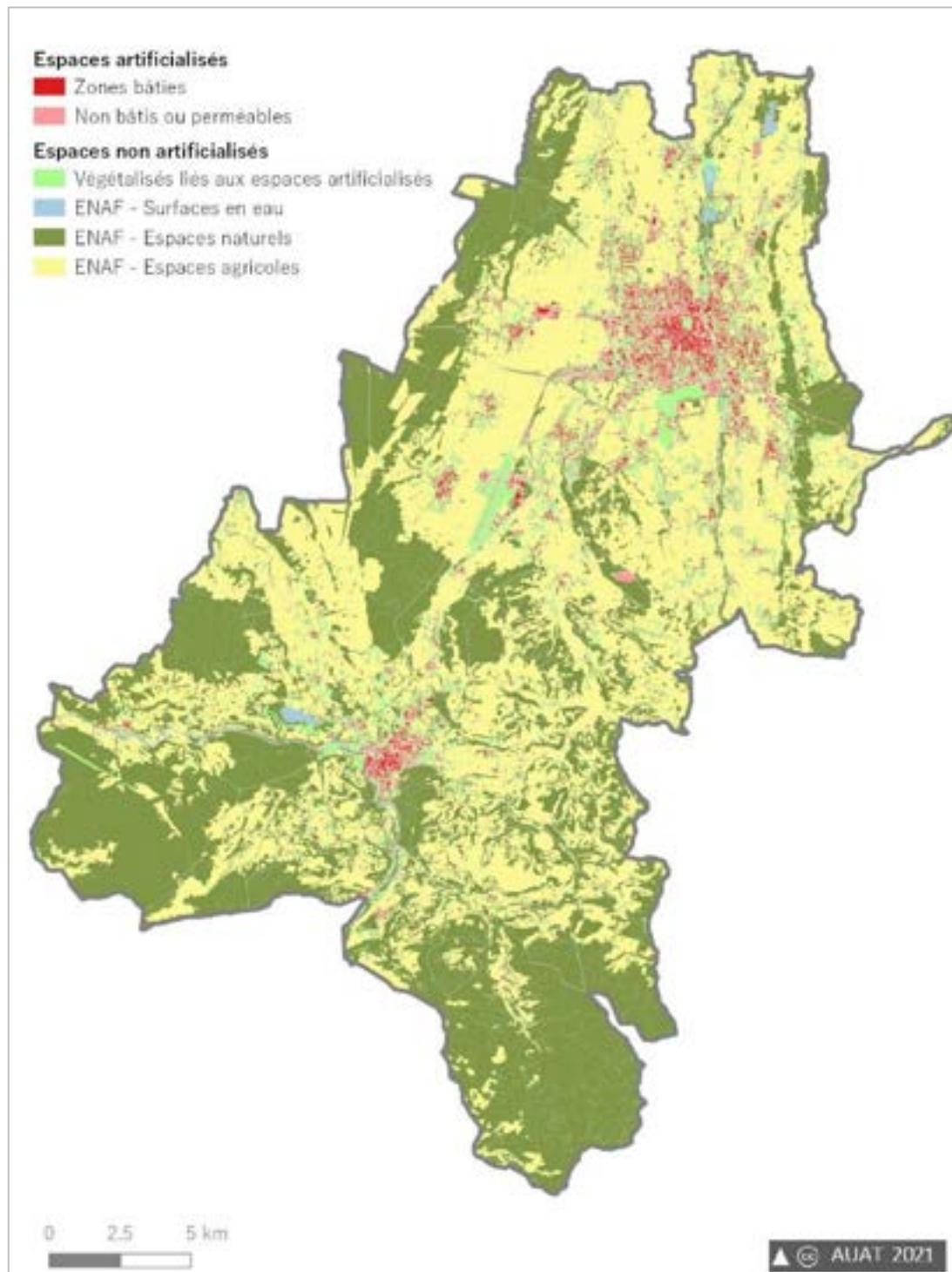
Les caractéristiques du territoire du SCOT

Une prédominance d'espaces agricoles naturels et forestiers

Les espaces naturels, agricoles et forestiers sont prédominants, couvrant 86% de la surface du territoire, dont plus de 458km² concernent des espaces naturels inventoriés.

Si le Nord du territoire est tourné vers le Gers, et ouvrant ainsi des perspectives visuelles sur ce département, les vallées pré-pyrénéennes, plus au Sud, proposent des paysages plus intimes, qui annoncent la roche et les grands espaces de nature. Entre les deux, les plaines de l'Adour et du Gave de Pau forment de larges sillons ouverts, dont le paysage est dessiné par l'eau, la végétation et les grandes cultures.

L'ensemble a été progressivement perturbé par une pression urbaine très prégnante.



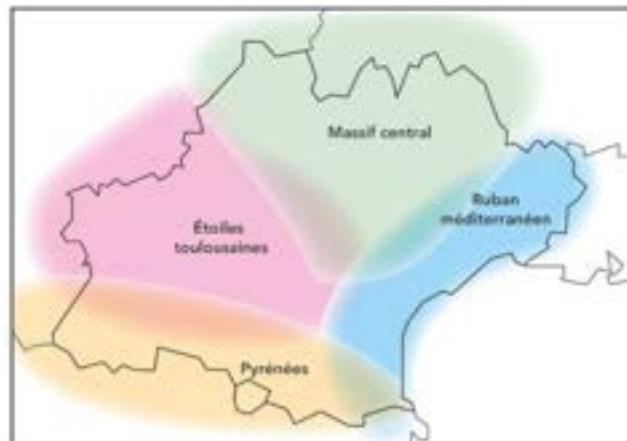
Carte de la consommation d'espace et de l'occupation du sol du territoire du SCoT, AUAT 2024

Une dynamique et des spécificités profondément pyrénéennes

Le périmètre du SCoT se situe dans le département des Hautes-Pyrénées en limite ouest de la Région Occitanie, au contact de la région Nouvelle Aquitaine et au pied des Pyrénées. Ainsi, sous plusieurs aspects, le territoire du SCoT, notamment dans sa moitié Sud, s'apparente aux secteurs voisins de Bigorre, du Val d'Azun ou encore de la vallée de Cauterets. Les logiques de vallées, les paysages et activités économiques montagnardes et de piémont, la culture et les modes de vie sont ainsi typiques de ce système pyrénéen.

Aujourd'hui, les espaces agricoles représentent quasi la moitié de la surface du territoire avec une concentration de cette agriculture sur les plaines et le piémont. Parallèlement, l'industrie est toujours très présente sur le territoire, notamment sur les communes de Tarbes, Sémeac, Juillan et Ossun. Outre les stations de sports d'hiver à proximité, la haute montagne attire les randonneurs et les amateurs de sports d'extérieur pour ses paysages et son aspect sauvage. Quant à la ville de Lourdes, elle génère une attractivité essentielle pour le territoire, elle constitue un pôle touristique majeur pour le territoire, avec une fréquentation en forte progression (+15 % en 2023 par rapport à 2022). Cette attractivité repose principalement sur son rôle international de lieu de pèlerinage, complété par une offre culturelle et patrimoniale, notamment en rapport avec son centre ancien qui bénéficie partiellement de Site Patrimonial Remarquable (SPR), pour ses qualités architecturales, urbaines et paysagères.

Enfin, la spécificité naturelle et culturelle du territoire du SCOT lui vaut de nombreux espaces protégés, gérés par différentes organisations européennes, nationales et régionales (parc national des Pyrénées, réserves naturelles, zones Natura 2000 et ZNIEFF).



Les espaces de dialogue du SRADDET Occitanie

Une image territoriale qualitative

Un territoire reconnu pour sa préservation environnementale, une notion en plein essor, notamment dans le domaine touristique et du "bien vivre". Cette préservation améliore la qualité de vie et renforce l'attractivité pour certains profils de population. Elle se traduit par un cadre de vie agréable et équilibré, garantissant le bien-être quotidien : un environnement sain, des espaces naturels accessibles, des conditions favorables à la santé, au confort et aux activités de plein air, ainsi qu'une vie sociale harmonieuse.

Bénéficiant d'une situation géographique valorisant la proximité avec les Pyrénées et l'Espagne, la CATLP dispose de vecteurs d'identité qui en font un territoire attractif, dont la qualité et la diversité du cadre de vie, entre patrimoine, gastronomie, culture, et environnement préservé, sont reconnues et appréciées.

Enfin, le rayonnement du territoire s'appuie sur des services « métropolitains » qui se développent tels que l'enseignement supérieur, le tourisme et la culture etc. La mise en réseau de ces atouts avec d'autres territoires ou villes d'Occitanie est engagée (Communauté d'Universités et d'Établissements Toulouse Occitanie, Grands sites Occitanie...).

Une accessibilité complète

La situation particulière du territoire dans le grand sud-ouest lui confère une bonne accessibilité avec les grandes villes d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine. Le territoire du SCoT bénéficie d'une forte attractivité nationale et internationale, principalement due au tourisme spirituel



sur Lourdes mais également des grands sites touristiques à proximité (comme le Cirque de Gavarnie, le Pic du midi,).

De grandes infrastructures routières (A64 et N21), ferroviaires (TGV et TER) et aéroportuaire (aéroport de Tarbes Lourdes Pyrénées) assurent une accessibilité complète au territoire.

Le réseau routier et le train offrent des temps de trajets compétitifs vers les grandes métropoles régionales.

En revanche, l'accessibilité vers l'Espagne, proche géographiquement, est rendue difficile par la faiblesse des franchissements de la chaîne pyrénéenne. L'offre aérienne, en fort développement (+6% sur un an) compense une accessibilité ferroviaire globalement en déclin (-70%) malgré le fort engouement de l'opinion publique comme alternative à la voiture et à l'avion.

Un territoire moteur en termes d'emplois et d'activités économiques

La Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées représente également le principal bassin d'emploi des Hautes-Pyrénées avec plus de 50 000 emplois, soit 60% des emplois du département.

Le périmètre du SCoT englobe ainsi les pôles économiques majeurs du département, à savoir le pôle économique de Tarbes, celui de Lourdes et celui du canton d'Ossun. Il est, par conséquent, un territoire moteur en termes d'emplois et d'activités économiques. Le territoire reste « l'héritier » d'une histoire industrielle qui fait écho aux volontés politiques aujourd'hui affichées d'une « souveraineté industrielle française ». Ainsi, la CATLP bénéficie d'un tissu économique d'innovation (électronique, aéronautique, mécanique...): grâce aux entreprises Alstom, DAHER, Ceram Innov, Tarmac Aerosave.

Par ailleurs, le rayonnement économique de ces entreprises dépasse largement ses frontières. Citons, à titre d'exemples, « Alstom » à Sémeac (entreprise spécialisée dans le secteur de matériels ferroviaires) qui travaille essentiellement à l'export, ou encore le site de « ADB groupe Agiliteam » à Juillan (expert en mécanique de précision).

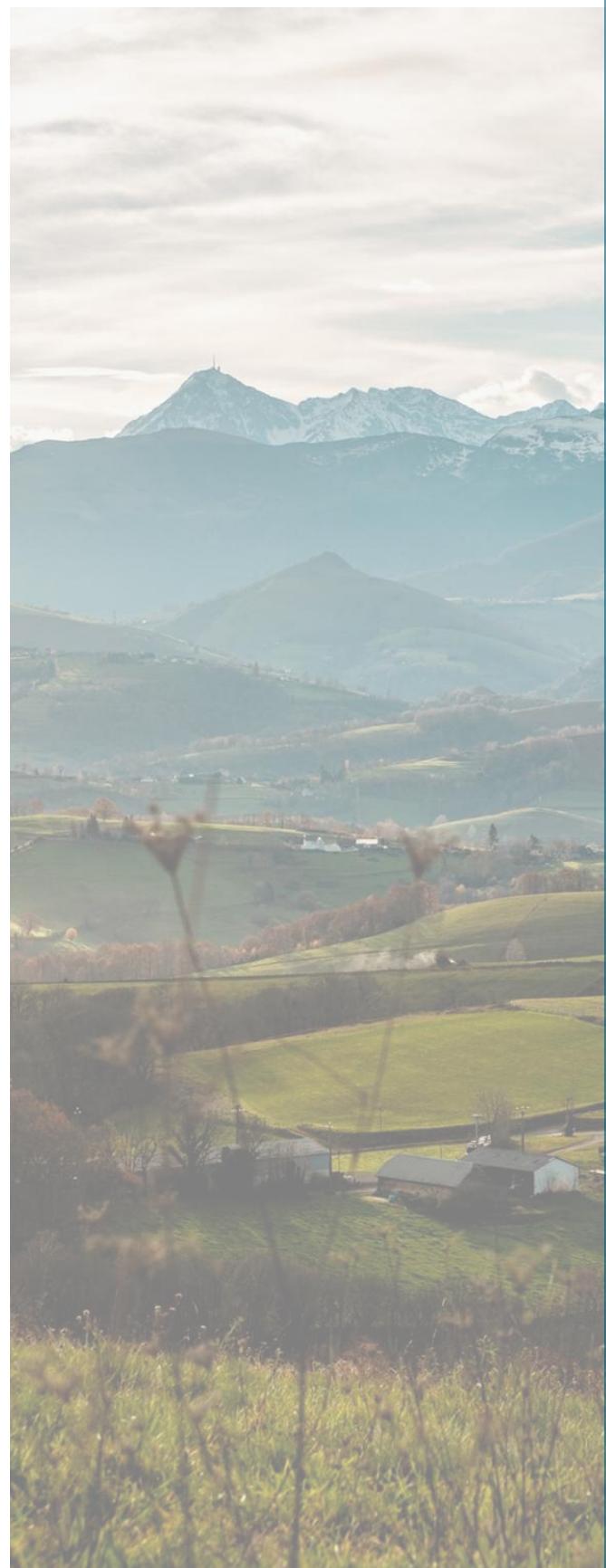
Des dynamiques de coopérations territoriales

L'harmonisation des politiques territoriales basée sur la coopération et la complémentarité, est une nécessité pour le territoire de la CATLP. C'est pourquoi un contrat de partenariat interterritorial a été signé en 2022 avec la métropole de Toulouse pour mettre en synergie des filières économiques, l'alimentation, l'agriculture et les circuits courts, la mobilité et les transports, la mise en valeur du patrimoine. Ceci permet de promouvoir une appartenance territoriale commune, de maîtriser le devenir du territoire et de rechercher des synergies et des dynamiques partagées.

Les instances de dialogue interterritorial prennent des formes variées, issues des configurations locales et politiques, et en fonction des thématiques abordées. Elles sont par nature évolutives pour s'adapter à la maturation et au portage des projets communs. Depuis plusieurs années déjà, le Département des Hautes-Pyrénées collabore avec les collectivités locales espagnoles afin de créer une destination Pyrénées visible à l'international « GECT Pirineos -Pyrénées »¹.

Cette coopération territoriale se traduit aussi avec les territoires voisins comme avec le sud gersois sur des enjeux culturels, ou avec les communes de Pau et Lacq pour un rapprochement économique grâce au label « Territoire d'industrie ».

¹ « Les groupements européens de coopération territoriale (GECT) ont été créés pour faciliter la coopération transfrontière, transnationale et interrégionale entre les États membres ou leurs collectivités régionales et locales. Les GECT permettent à ces partenaires de mettre en œuvre des projets communs, d'échanger des compétences et d'améliorer la coordination en matière d'aménagement du territoire », parlement européen.



2. Les caractéristiques urbaines et paysagères

1- Socle des paysages du SCoT

Un grand cadre paysager porté par les Pyrénées

Les ensembles géographiques de l'ancienne région Midi-Pyrénées sont à l'origine d'une grande diversité de paysages, qui s'articulent en trois grands ensembles paysagers régionaux : les contreforts du Massif Central, au Nord ; les plaines et coteaux, au centre ; les Pyrénées, au Sud.

Grands ensembles géographiques et entités paysagères de l'ex-région Midi-Pyrénées - Source : Paysages de Midi-Pyrénées, De la connaissance au projet, URCAUE Midi-Pyrénées, 2015



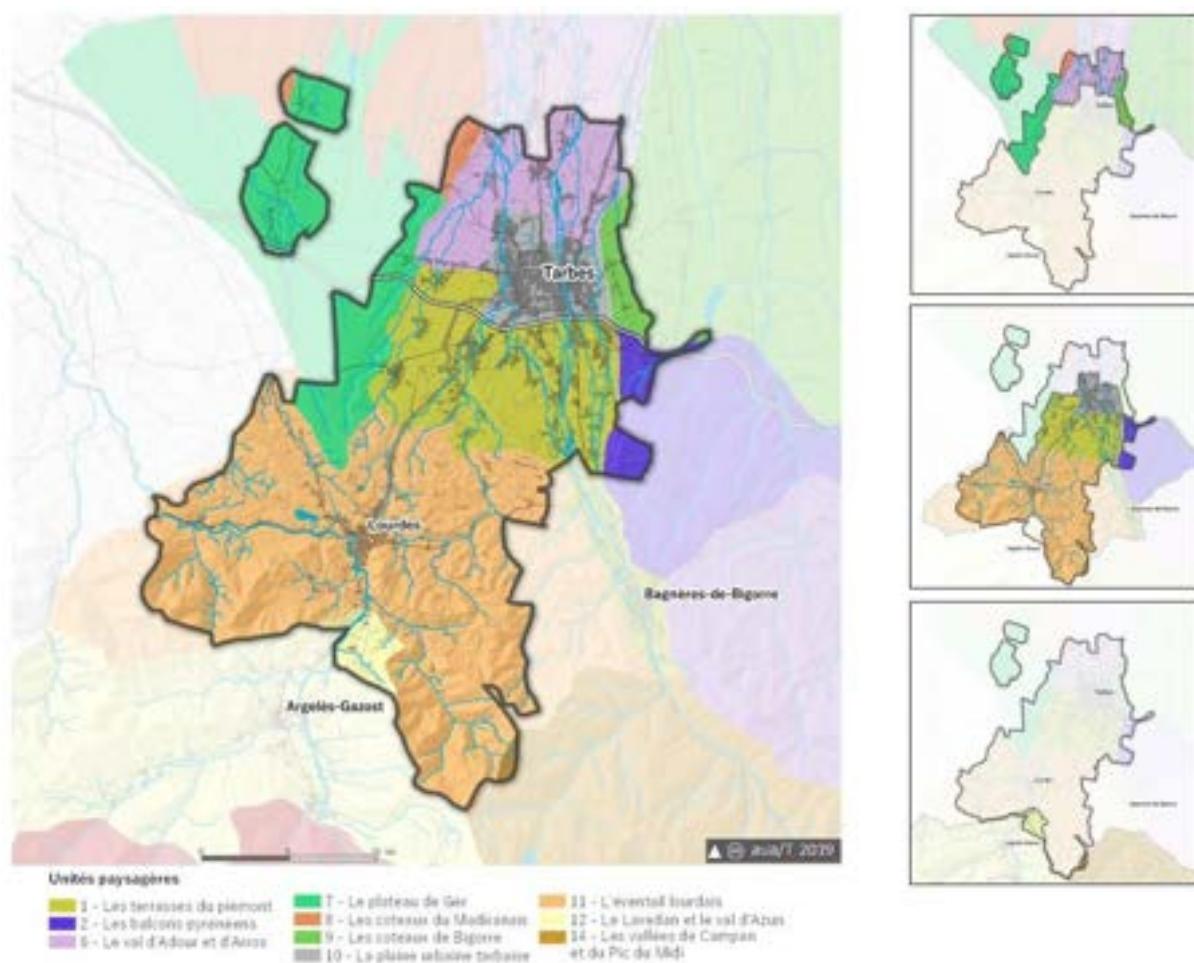
L'agglomération Tarbes – Lourdes – Pyrénées s'inscrit principalement en zone de piémont, au sein de l'entité Pyrénées. Repère incontournable, ces dernières offrent un paysage aux lignes verticales, spectaculaires quelle que soit la saison. Les spécificités et les orientations des reliefs, les conditions climatiques distinctes en fonction des altitudes, les richesses naturelles propres à ce territoire créent des paysages contrastés, structurés et fortement identitaires.

Si le Nord du territoire est tourné vers le Gers et ouvre ses perspectives visuelles sur l'éventail gascon, les vallées prépyrénéennes, plus au Sud, proposent des paysages plus intimes, qui annoncent la roche et les grands espaces de nature. Entre les deux, les plaines de l'Adour et du Gave de Pau forment de larges sillons ouverts, dont le paysage est dessiné par l'eau, la végétation, le maïs... La lisibilité de ce paysage est par endroit perturbée par la pression urbaine.



Contrastes altimétriques - Source : Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées 2015

Dix unités paysagères regroupées en trois sous-ensembles



Les unités paysagères de la CATLP - Source : Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées 2015

NB : une commune peut appartenir à plusieurs unités paysagères (cf. tableau annexe). Par souci de représentation, une seule a été retenue pour réaliser cette carte. Par souci de simplification, deux unités paysagères – les coteaux du Madiranais² et les vallées de Campan et du Pic du Midi³ – ont également été intégrées dans des unités partageant des enjeux similaires.

² La description des coteaux du Madiranais est renvoyée à la partie des plaines et coteaux du piémont, les vallées inscrites sur le territoire du SCOT de la CATLP (Géline, Luzerte, Louet) étant davantage tournées vers l'Adour et la grande plaine de Tarbes.

³ Le Pic du Montaigu étant à la limite des unités (vallées de Campan et du Pic du Midi et éventail Lourdais), sa description est renvoyée à la partie de l'éventail Lourdais (Baronnies des Angles et le Castelloubon).

Une place prépondérante du piémont collinaire

Une association de paysages ouverts, de plaines et de vallées pré-pyrénéennes reliant les deux pôles urbains structurants du territoire



L'éventail Lourdais

Porte d'entrée des Pyrénées, l'éventail Lourdais présente des paysages pluriels : bocage de Batsurguère, forêt de Lourdes, colline des Baronnies des Angles et le Castelloubon, zone humide du Baratchélé, plaine céréalière de Lézignan... Le relief collinaire et les vallées structurent un ensemble de « couloirs » et de bassins versants (dont le « verrou du Lavedan » charnière stratégique entre plaine et montagne), qui accueillent un réseau hydrographique convergent. La végétation est modelée par l'activité agricole (polyculture et poly élevage) et dominée par les massifs forestiers (principalement sur les pentes nord).

La progression de la tache urbaine autour de Lourdes depuis les années 1950 (système en étoile lourdais) et dans le fond des principales vallées, comme la déprise agricole, génèrent des mutations paysagères (enrichissement, mitage urbain, réduction des zones humides locales) qui banalisent et uniformisent les paysages.



Forêt de St-Pé-de-Bigorre aux alentours de 1900 et en 2011 – Source CNF

Forêt de St-Pé-de-Bigorre aux alentours de 1900 et en 2011 (à droite)

Source : Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées 2015

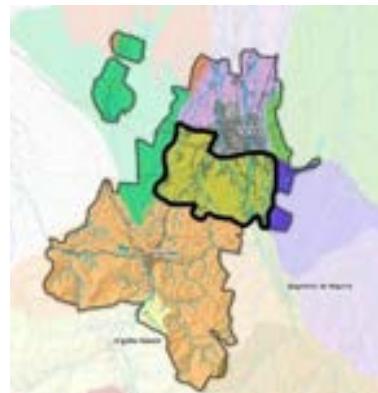


Sanctuaire de Lourdes vu depuis le Château Source : Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées 2015

Pour autant, l'agglomération lourdaise bénéficie d'un écrin agro-naturel (contreforts du Pibeste et gorges du Gave de Pau, Baronnies des Angles et Castelloubon), qui lui offre un cadre de vie toujours privilégié et singularise ses vallées urbaines.

Les terrasses du Piémont

Le centre de l'agglomération est marqué par une succession de terrasses et des coteaux vallonnés, sculptés par l'eau : l'Adour, fleuve au régime torrentiel entouré d'une saligue⁴ dense isolant visuellement le lit alluvial des hautes terrasses, mais également un système ancien de canaux et de fossés, élaboré pour recueillir les eaux de pluie venant des coteaux et conduire l'eau vers la plaine. Les grandes cultures, hors d'eau (plaine d'Ossun et d'Ibos), créent une mosaïque ouvrant de larges perspectives linéaires sur les Pyrénées.



Adour (1), plaine céréalière d'Ibos (2), saligue canalisée à Barbazan-Débat (3)

Source : *Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées 2015*

Un cloisonnement des paysages est cependant à l'œuvre, du fait d'un tissu urbain discontinu et distendu (périurbanisation, rurbanisation), et du poids des infrastructures (axes de communication majeurs « Tarbes / Lourdes » et « Tarbes/Bagnères-de-Bigorre », aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées, ou encore bâtiments d'activités et de services (triangle « Tarbes / Lourdes / Bagnères-de-Bigorre »).



Paysage de quartier pavillonnaires à Soues

Une problématique d'enclavement des espaces agricoles émerge par ailleurs, même s'il persiste une zone tampon de paysages agricoles riches et habités, qui échappent encore aux dynamiques urbaines (Bernac-Debat ou Bénac).



Paysage anthropisé de la plaine d'Ossun depuis les coteaux de Juillan

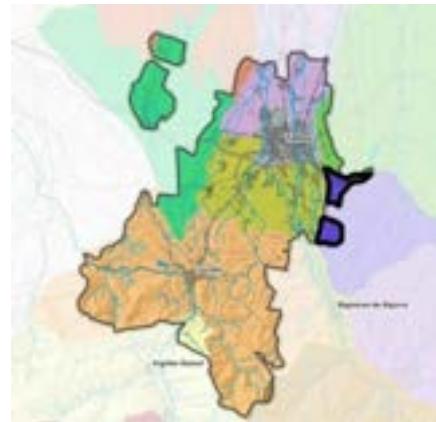
Source : *Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées 2015*

⁴ « À l'origine, le terme de saligue, en occitan local, désigne le boisement humide des bords du Gave de Pau où abondent les saules. Par extension, il caractérise aujourd'hui l'ensemble de la zone de divagation du Gave, constituée de bancs de graviers, chenaux, bras secondaires, fourrés et boisements inondables » (site de la Sepanso 64).

Les balcons pyrénéens

En interface entre le plateau de Lannemezan et le coteau de la vallée de l'Adour, les balcons pyrénéens s'inscrivent sur un plateau ondulé, de faible épaisseur, alimenté en eau par ruissellement. Les boisements, en appui des vallées et en lanière, forment des transitions paysagères tant visuelles que structurelles.

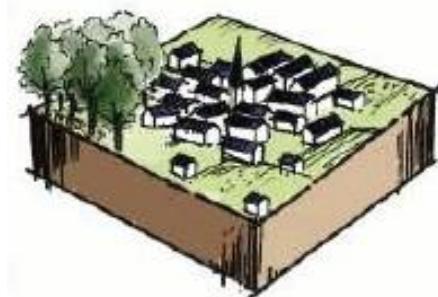
La trame agro-naturelle (liée à la polyculture-élevage) compose une mosaïque de verts et de jaunes colorés, où la présence d'arbres isolés, en linéaire ou en boisement, renforce la perception d'une campagne pittoresque. Les vues lointaines sur les montagnes sont soulignées par la trame végétale.



Vue sur le plateau au Sud de Montignac

Source : Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées 2015

L'implantation urbaine reste traditionnelle, avec des bourgs nichés sur les rebords des plateaux en linéaire suivant les orientations des lignes de crête et une structure urbaine traditionnelle (constructions en L). Les plantades, petits groupes de chênes historiquement dédiés à la glandée⁵, font aujourd'hui transition entre les bourgs et leurs campagnes.



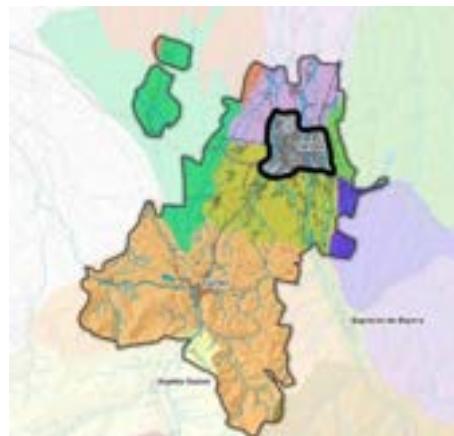
Plantade

Source : Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées 2015

⁵ La glandée fait référence à la consommation des glands de chênes par les animaux, notamment les porcs.

La plaine urbaine tarbaise

Cette vallée, plate, est structurée par l'Adour et la main de l'homme. Les montagnes, proches, sont principalement perceptibles depuis les zones bâties, lorsque le tissu urbain se distend et/ou que la hauteur des bâtiments diminue. L'Adour est majoritairement canalisée et endiguée au cœur de l'agglomération tarbaise, alors que le canal d'Alaric joue encore le rôle d'interface entre les extensions urbaines et les terres agricoles. Hormis le coteau boisé oriental de l'Alaric, la végétation est fortement anthroposée : présence importante de jardins publics (dont le Jardin Massey) et privés en centre-ville, saligues canalisées ou plantées pour des usages récréatifs dans la ville et ambiances agro-naturelles en périphérie de ville.



Parc de l'Echez à Tarbes

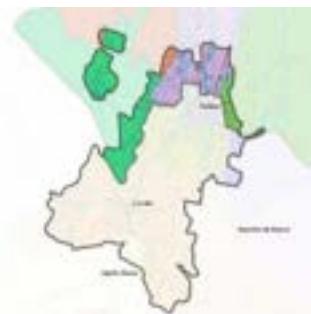
Source : *Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées 2015*

L'agglomération tarbaise se développe suivant une dynamique radioconcentrique, qui structure fortement les paysages perçus. Le centre historique au bâti dense et homogène, marqué par la présence militaire et industrielle sur Tarbes, s'est étendu au XXe siècle, sous la prédominance de l'habitat individuel ouvrier et pavillonnaire, mais également des logements collectifs. Les zones d'activités sont essentiellement implantées en périphérie de ville, caractérisées par la signalétique, la desserte automobile et les grands volumes⁶. Des zones agro-naturelles sont encore relevées au sein du tissu urbain, présentant de plus fortes superficies en périphérie de ville.

⁶ À noter également, un urbanisme « en plaque » (prenant la forme de « super îlots » monofonctionnels) hier en périphérie de la ville, aujourd'hui dans le tissu urbain (un héritage à réinsérer).

Un pourtour de plaines et coteaux au nord : la coiffe piémontaise

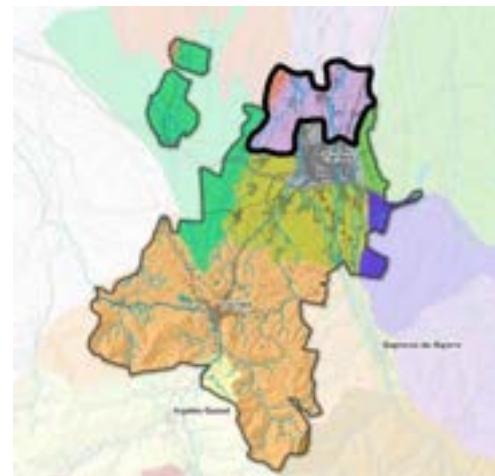
Une plaine agro-naturelle bordée de coteaux et de plateaux, porte d'entrée de l'agglomération. Le Val d'Adour périurbain et les Coteaux de Bigorre subissent la pression de Tarbes, tandis que le plateau de Ger conserve un caractère rural et traditionnel.



Le Val d'Adour périurbain

Créant un canevas de champs et de boisements marqué par la proximité de Tarbes, les paysages du Val d'Adour périurbain sont modelés par l'eau : deux rivières principales, l'Echez et l'Adour, une quantité de petites rivières et de milieux associés multiples (berges, zones humides, tourbières, bancs de graviers, bras morts), ainsi qu'un système de canaux et de fossés, tant urbains qu'agricoles, qui s'appuient notamment sur les routes, favorisant les effets de miroirs et de jeux d'eau. Les usages de l'eau, passés ou présents, laissent également leur marque dans les paysages : sites de captage aux abords des rivières, sablière en activité à Chis, anciennes gravières transformées en étangs, lacs de Bours-Bazet issus de la production d'énergie hydroélectrique.

Entre ville et campagne, les paysages agricoles et urbains, s'imbriquent étroitement, se diluent, se ferment, perdant progressivement leurs identités originelles. Il se crée dès lors un effet de confusion et d'uniformisation dans la lecture des paysages au détriment de la qualité des espaces urbains et des vallées.



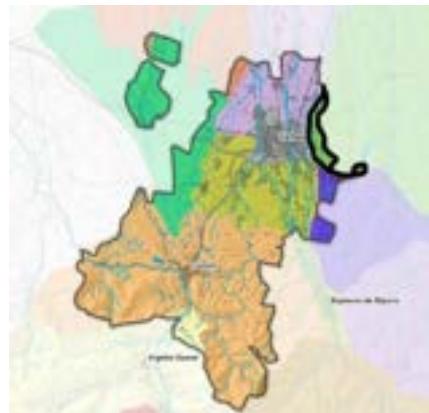
La route des Pyrénées dont l'horizon est partiellement coupé par les alignements d'arbres

Source : Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées 2015

Les Coteaux de Bigorre

Les paysages agro-naturels des Coteaux de Bigorre s'appuient sur des boisements encore prégnants le long (les serres) et le bas (les ribères) des versants orientaux des coteaux, ainsi que sur la diversité du parcellaire agricole. Ils offrent des panoramas sur les Pyrénées, permis par une orientation sud-nord marquée des vallées et une organisation viaire et bâtie en belvédère.

L'influence tarbaise est cependant fortement ressentie (périurbanisation), parfois au détriment de la qualité des entrées de bourgs, des bords de voies, impactant particulièrement les vues depuis les crêtes.



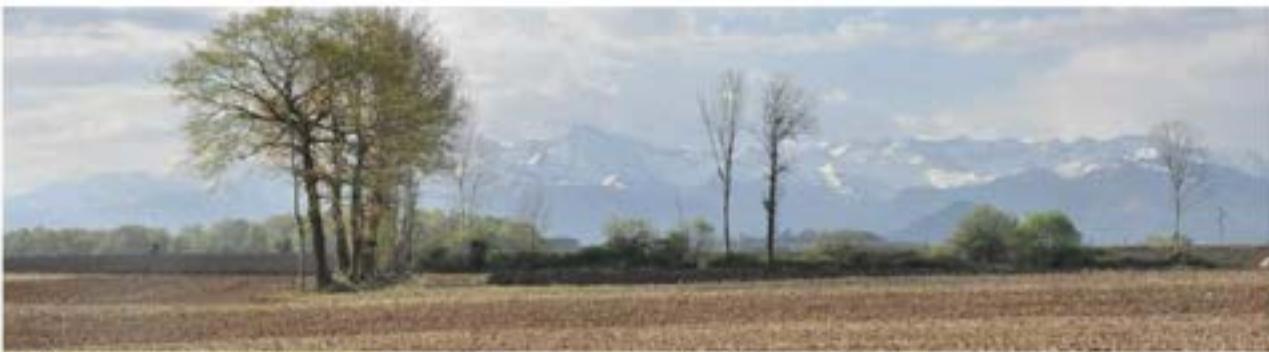
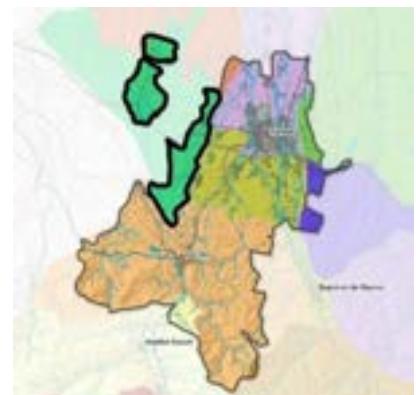
Profil caractéristique d'une vallée des coteaux de Bigorre

Source : *Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées 2015*

Le plateau de Ger

Cet écrin agro-naturel bénéficie de terres agricoles riches (dites « noires ») et à haut rendement, malgré une hydrographie isolée. La présence militaire (servitudes des zones de tir et de saut) sur le champ de tir du Ger a permis de préserver une vaste zone riche en zones humides et en lande. Sa position en balcon offre des vues longues et dégagées sur les Pyrénées, des crêtes aux vallées : le Pic du Midi de Bigorre, le Montaigu ou encore l'entrée de la vallée des gaves sont parfaitement lisibles.

L'implantation du bâti et des infrastructures est discrète, caractérisée par un peuplement épars, suivant un modèle traditionnel.



Vue des Pyrénées depuis Lamarque-Pontacq

Source : *Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées 2015*

Une ouverture sur les paysages montagnards au sud : du Val d'Azun au Pic du Midi

Des portes sur les repères emblématiques des Pyrénées (le Pic du Midi, la crête du massif du Pibeste) : la vallée d'Argelès-Gazost (limite avec le Lavedan et le val d'Azun) et le Pic de Montaigu (limite avec la vallée de Campan et le Pic du Midi)⁷.

Le sud de l'agglomération bénéficie de paysages hérités du puissant glacier du Gave de Pau : goulot du Gave de Pau en transition avec les versants boisés au Nord, fronts de taille des carrières de Ger issus de l'exploitation des granulats calcaires. La vallée est de fait dimensionnante dans la structuration du réseau de communication (2x2 voies Lourdes-Angelès-Gazost, ancienne ferrée Lourdes-Cauterets réaménagée en voie verte), comme dans l'exposition des territoires au risque inondation.

Ce paysage de transition entre piémont (Lourdes) et montagnes (sites touristiques) s'appuie sur les abords immédiats du Gave de Pau qui bénéficient d'une saligue naturelle épaisse, d'une activité agricole et pastorale sur les versants, structurés par des terrasses agricoles aux limites végétales (haies) souvent très compactes, mais également de liaisons paysagères et de panoramas depuis les villages perchés (comme Berbérust-Lias) sur les vallées en contrebas.

La dynamique à l'œuvre dans ce paysage sensible s'accompagne d'une fermeture des paysages – tant urbains (continuum urbain) qu'agricoles (enrichissement) – et d'une dilution de l'habitat.



Source : *Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées 2015*

⁷ Cf. partie de l'éventail lourdais (Baronnies des Angles et le Castelloubon).

2- Approche historique du développement urbain et ambiances urbaines et rurales

Une organisation territoriale, fruit de l'histoire du territoire

Les patrimoines bâtis et naturels du territoire du SCoT Tarbes Lourdes Pyrénées sont le fruit de ses caractéristiques géographiques et le reflet des activités humaines qui s'y sont succédées depuis la période néolithique jusqu'à aujourd'hui.⁸

Des origines ...

En effet, les premières traces d'implantations de population remontent aux périodes préhistoriques dont on retrouve de nombreux éléments archéologiques : dans certaines grottes du piémont sous formes de peintures rupestres ou de vestiges d'occupation, de nombreux tumulus, menhirs et dolmen, des objets de l'âge du bronze et de l'âge du fer attestent de la présence de ces premiers peuplements. Les premières traces de sédentarisation apparaissent au néolithique, modelant alors le paysage du fait d'un défrichage important pour permettre l'agriculture et les activités de sidérurgie. Des villages et des citadelles sur les points hauts et zones ouvertes à proximité des axes de communication sont construits, prenant le nom d'oppidum avec la conquête romaine. Plusieurs traces de ces fortifications protohistoriques sont présentes sur le territoire, notamment à Barbazan-Debat, Lanne, Ossun, Ibos et Lagarde qui est particulièrement bien conservé⁹.

La conquête romaine du territoire marque une nouvelle étape dans la façon d'occuper l'espace et d'influer sur le paysage. La Pax Romana¹⁰ va permettre de sortir des villages fortifiés et d'investir la campagne avec un habitat plus dispersé, l'amélioration des réseaux de communications par la construction de voies pavées permet d'accentuer les échanges (vestiges au nord de Lourdes) et la rationalisation des espaces agricoles par la constitution d'openfield¹¹ bordé d'arbres va nécessiter le défrichement des bois et landes. Ces openfields sont administrés par des « villas » (donnant par la suite le toponyme de « vielle ») composées de grands bâtiments accompagnés de potagers, vignes et vergers en plus des champs céréaliers. Cette nouvelle forme d'occupation de l'espace modèle un paysage agricole utilitaire, à la fois ouvert et bocager. Parallèlement à cette occupation diffuse, Tarbes s'organise de manière plus compacte (notamment dans le quartier de l'Orneau) autour de « villas » plus rapprochées administrant des domaines agricoles, d'ateliers artisanaux, de bâtiments aux fonctions administratives sur un noyau urbain, puis religieuse avec l'implantation d'une église paléo-chrétienne.



A l'orée du moyen-âge, la domination romaine se délite avec l'arrivée des peuples germaniques lors des invasions barbares. Le site de Tarbes semble alors se réduire à une nécropole sur le site de la Sède. Sur le reste du territoire l'habitat dispersé se densifie dans le même temps que le système agricole se modifie abandonnant les grandes cultures céréaliers et le paysage d'openfield associé engendrant un enrichissement des paysages. Les habitants réoccupent les anciens oppidums, les « villas » se densifient également se transformant en villages à l'origine des bourgs ruraux actuels.

Au début du moyen-âge les ordres religieux prennent de l'importance tandis que la population augmente. L'agriculture s'organise alors en diocèses et l'apparition de la charrue impose pour son maniement des champs en longueur et non bordés. Un nouveau paysage d'openfield apparaît, encore plus ouvert et seuls les abords des villages offrent des cultures de proximité arborées. Entre le 11^{ème} et le 14^{ème} siècle, des villes nouvelles sont créées avec une ambition urbanistique dans le sens où les constructions sont édifiées au regard de l'usage qui leur est pré-attribué sur une organisation foncière anticipée. Elles sont organisées autour de halles et de canaux. C'est à cette époque que se structurent, autour de leurs trames encore lisibles aujourd'hui, les villes de Tarbes, Lourdes ou Saint-Pé-de-Bigorre.

⁸ Une grande part des éléments exposés ci-après, prennent appui sur l'Atlas des Paysage des Hautes Pyrénées

⁹ Les fortifications protohistoriques dans le sud-ouest de la France, Documents d'archéologie méridionale, Philippe Gardes

¹⁰ Longue période de paix imposée par l'Empire Romain aux régions conquises, du 1er au 2ème siècle après J.C.

¹¹ Paysages agraires à champs ouverts

Cette organisation territoriale perdure plusieurs siècles, même si les soubresauts liés à la Guerre de Cent Ans, le regain démographique et économique qui a suivi dès le 17^{ème} siècle et les besoins en bois liés à l'essor de la marine royale et au commerce fluvial en développement, ont des impacts sur les paysages du territoire et notamment sur le nombre et la gestion de ses boisements.

... à aujourd'hui

Le 19^{ème} siècle marque un réel tournant à divers égards, certains communs à l'ensemble de la France (voire de l'Europe), d'autres plus spécifiques au territoire. Ainsi l'arrivée du chemin de fer, l'apparition des congés payés, l'amélioration des techniques agricoles, ont impacté l'ensemble du territoire national tout comme l'agglomération. Le déplacement rapide de populations et de marchandises a favorisé tourisme et économie, le renouveau des techniques agricoles a modelé de nouveaux paysages et permis une amélioration des conditions de travail de la société paysanne.

Très spécifiquement sur le territoire, le 19^{ème} siècle est marqué par un attrait pour les Pyrénées relevant d'une vision romantique de la montagne portée par de nombreux artistes et par le développement du thermalisme s'adressant d'abord à une société bourgeoise que le développement des moyens de transports, notamment ferré, permet d'acheminer, puis à une population plus large avec le développement des congés payés. Cet attrait pour les sommets modèle le paysage du fait du développement des bourgs et stations thermales souvent accompagnées d'un bucolisme travaillé par l'agencement de parcs et la mise en scène des paysages pastoraux.

D'autre part la tradition militaire déjà ancrée sur le territoire, surtout à Tarbes, engendre un véritable essor industriel avec notamment l'implantation de l'Arsenal, usine d'armement sise sur 20 hectares, dans les années 1870, la ville se trouvant à l'écart des fronts de la guerre franco-prussienne. Le site compte plus de 2000 ouvriers à ses débuts et montera jusqu'à 16 000 personnes durant la première guerre mondiale. Par la suite les effectifs se stabiliseront entre environ 2500 et 3000 ouvriers. Les photographies d'archives montrant les sorties d'usine témoignent aujourd'hui encore de l'importance du site dans la ville et son impact sur l'essor démographique de la ville.



Ce nouveau caractère industriel et ouvrier favorise un exode rural déjà engagé et la ville de Tarbes, qui avait conservé sa physionomie médiévale, va dès lors s'étendre en développant des quartiers ouvriers étendus.

Sur cette même période, la ville de Lourdes connaît également un destin particulier suite aux apparitions de la Vierge Marie à Bernadette Soubirous en 1858. Rapidement a lieu le premier grand pèlerinage insufflant à la ville une nouvelle dynamique et amenant le développement rapide de la ville autour du sanctuaire construit entre le château médiéval et le Gave. C'est alors quasiment une nouvelle ville qui émerge avec de nombreux hôtels et commerces.



Le 20^{ème} siècle, et notamment l'après seconde guerre mondiale, est également marquant pour le développement du territoire. Le dynamisme économique dû au tourisme et à l'industrie perdure et la prospérité générale de la période, cumulée aux acquis sociaux, va installer une économie basée sur la consommation. De plus c'est aussi le moment du développement des infrastructures routières. L'ensemble de ces éléments vont fortement impacter l'organisation territoriale.

La généralisation de l'accès à la propriété puis à la voiture individuelle vont considérablement transformer la façon d'occuper l'espace et le rapport aux paysages. Du point vu de l'habitat, le pavillonnaire se généralise notamment sur la partie nord du territoire à proximité de Tarbes, se développant en nappe et venant troubler la lisibilité des limites villes-campagnes. Du point de vue de la consommation, les zones commerciales se déploient, affectant la vitalité commerciale des centres-villes et centres-bourgs, et impactant les paysages. Les infrastructures lourdes nécessaires à ce nouveau mode de vie, permettent donc de faciliter les déplacements pendulaires et favorisent, outre les zones commerciales dédiées, la constitution de tissus de transition, communément « entrée de ville », dont la succession de locaux fonctionnels et la surenchère d'enseignes publicitaires, proposent des paysages banalisés et par la même annihilent toute approche sensible et identificatrice du territoire. Pour autant, le sud du territoire semble davantage exempt de ces mutations mais

connait d'autres transformations du fait d'un exode rural et de la baisse du pastoralisme qui aura contribué à modifier les paysages de piémont.

Outre l'étalement urbain, la place des infrastructures routières, les paysages du territoire sont marqués par une autre révolution contemporaine, celle des mutations agricoles (mécanisation accrue, mondialisation, PAC..) déclenchant les remembrements parcellaires. Ces modifications foncières s'accompagnent de l'arrache des haies et boccages, de l'essor de la céréaliculture, de l'implantation de bâtiments agricoles fonctionnels imposants.

A l'heure actuelle cette organisation territoriale pose de nouveaux défis : la conciliation des aspirations des populations à l'habitat individuel avec la nécessité de réduction de l'usage individuel de la voiture ; la question de la précarité énergétique liées à l'habitat et aux déplacements ; la conservation et le déploiement de services de proximité dans un contexte de finances publiques contraintes ; le dynamisme des centres urbains ; la valorisation des paysages, notamment des Pyrénées prégnantes dans le paysage de l'agglomération et qui sont sources de marqueur identitaire commun et d'attractivité ; l'équité territoriale entre plaine et montagne ; la santé des populations liées à l'air ou l'alimentation notamment... L'ensemble de ces défis devant être menés au prisme des enjeux environnementaux qu'ils se déclinent en terme d'adaptation aux changements climatiques et aux risques naturels associés, de lutte contre les gaz à effets de serres, de lutte contre la perte de biodiversité...

Une agglomération aux identités multiples : les ambiances paysagères

Au-delà des structures paysagères naturelles, la présence de l'homme sur le territoire a imposé sa marque sur les paysages et développé des ambiances paysagères vécues qui diffèrent que l'on soit en plaine, dans le piémont, dans les centres-bourgs ou que l'on traverse une zone d'activités.

Identifier les ambiances paysagères doit permettre d'appréhender :

- Les marqueurs (bâties, naturels, espaces publics, ...) qui fondent l'identité d'un territoire, ses spécificités locales.
- Comment le bâti dialogue avec les espaces non bâties.
- Comment on vit et on perçoit l'environnement bâti et naturel dans lequel on évolue.

Cela permet d'identifier des enjeux distincts selon les ambiances paysagères :

- Enjeux de traitement des interfaces entre espaces bâties, entre espaces bâties et agro-naturels, entre le bâti et l'espace public.
- Enjeux de valorisation des marqueurs de l'identité du territoire.
- Enjeux en termes de coupures urbaines, de continuités urbaines.

Un territoire composé de 8 ambiances paysagères :

Au-delà des particularités de chaque micro-territoire (tel bourg est doté d'un noyau ancien à forme particulière, telle zone d'activités est la plus grande du territoire, ...), ceux-ci peuvent être regroupés au sein d'ambiances urbaines, guidant la lecture du territoire. Chacune de ces ambiances présente des caractéristiques communes et, de ce fait, des enjeux communs pour valoriser les qualités de l'ambiance, clarifier sa lecture, ...

8 ambiances paysagères peuvent être distinguées :

- L'ambiance paysagère de la plaine.
- L'ambiance paysagère du piémont.
- L'ambiance paysagère des centres urbains anciens.
- L'ambiance paysagère des faubourgs.
- L'ambiance paysagère de la couronne périurbaine de Tarbes.
- L'ambiance paysagère des entrées de ville.
- L'ambiance paysagère des secteurs d'activités.
- L'ambiance paysagère de la ville cultuelle à Lourdes.

L'ambiance paysagère de la plaine

Localisation :

Une grande moitié nord de l'agglomération est concernée par cette géographie de plaine, au cœur de laquelle Tarbes, ville principale, s'est développée.

Caractéristiques et marqueurs de cette ambiance paysagère :

Des espaces agro-naturels dominés par le maïs et ponctués de boisements

La plaine agricole est dominée par des **paysages de céréaliculture, ponctués de haies et de rideaux d'arbres** le long des cours d'eau, nombreux. Les **boisements sont nombreux**, surtout à l'ouest.

L'anthropisation comme caractéristique et dynamique majeures

La plaine est un espace largement anthropisé et sous pression de l'urbanisation, ce qui se ressent dans sa traversée.

Un chapelet de bourgs

Les villages sont nombreux en plaine, peu distants les uns des autres, d'autant plus qu'ils se sont étendus ces dernières décennies, sans contrainte physique particulière. La coupure urbaine entre les bourgs est parfois très ténue.

Les **noyaux urbains traditionnels sont préservés**, ils présentent un bâti implanté en façade ou, très souvent, en pignon selon l'orientation pour profiter au mieux de **l'exposition au sud**. Les murets de galets, les canaux et les mails plantés complètent les caractéristiques des centres-bourgs.

Au-delà, l'urbanisation récente s'est souvent faite en rupture de la trame historique, tant en termes d'implantation, d'alignement, que de toiture (pente et couverture). Les formes pavillonnaires dominent les motifs contemporains et **dialoguent peu avec l'espace public** (recul, traitement des clôtures, ...).

Parce que ces bourgs sont traversés par des voies de liaisons, **les déplacements automobiles dominent** en termes d'usages et de perceptions de l'espace public.

Bourgs de plaine : Ibos, Oursbelille, Bazet, Sarniguet, Bours, Orleix, Azereix, Adé, Loubajac, Barlest, Lamarque-Pontacq, Bordères-sur-l'Echez, Sarrouilles, Séron, Gardères, Luquet, Salles-Adour, Odos, Laloubère, Juillan, Louey, Horgues, Barbazan-Debat, Allier, Montignac, Angos, Hibarette, Saint-Martin, Bernac-Debat, Ossun, Lagarde, Gayan, Aurensan, Chis, Momères, Lanne, Benac

Une campagne habitée

En-dehors des bourgs, le long des routes de liaisons, se sont développées des « **plaques** » de pavillonnaire, **déconnectées** de toute implantation bâtie originelle (par exemple entre Orleix et Aureilhan, entre Bordères-sur-l'Echez et Oursbelille ou Tarbes ou entre Juillan et Louey).

Des vues lointaines

Les axes nord/sud offrent une vue panoramique sur la **barrière des Pyrénées** depuis la plaine, magnifiant et animant l'espace.

Les lignes de crête des coteaux sont très présentes dans le paysage : ils encadrent la plaine à l'est et à l'ouest. Très boisés, ces coteaux participent à mettre en scène l'écrin de la plaine. Les coteaux sont également mités par des habitations éparses (Barbazan-Debat, Ibos, ...).

Les traversées de la plaine donnent à voir au loin les clochers des bourgs et les immeubles de Tarbes.

A noter que les vues sont plus ou moins dégagées selon la saison et la hauteur du maïs, **la plaine est ainsi un paysage mouvant.**

Une plaine sillonnée par l'eau

L'espace urbain et l'espace agricole sont maillés par des cours d'eau mais aussi des **fossés et canaux aménagés** pour acheminer l'eau, irriguer les parcelles et historiquement, alimenter les habitations.



Vue d'Orleix



Azereix



Ossun

Ce qui est en jeu :

- Le mitage des espaces agricoles, la définition d'enveloppes urbaines.
- Les vues sur les coteaux, les Pyrénées, et les paysages environnants.
- Le devenir des haies et bocages.
- Le traitement des lisières agro-naturelles.
- La qualité des noyaux villageois.
- La greffe entre les noyaux traditionnels et les extensions pavillonnaires
- Les alignements bâtis traditionnels.

L'ambiance paysagère du piémont

Localisation :

Le sud de l'agglomération s'inscrit dans une géographie de piémont, au sein duquel la ville de Lourdes s'est implantée et développée, se présentant comme « **porte** » vers les Pyrénées.

Caractéristiques et marqueurs de cette ambiance paysagère :

Habiter le piémont, c'est habiter le paysage

Le piémont se parcourt en empruntant des routes sinuuses, boisées qui découvrent des points de vue remarquables sur les vallées, les vallons et le massif pyrénéen.

Les villages, nichés dans les vallons ou juchés sur les flancs des massifs, sont **fondus dans ce grand paysage**. Le bâti isolé est plus rare qu'en plaine.

La signalétique des villages souligne leur caractère montagnard, sans pour autant être étendue à tous les villages, ni être homogène, ce qui ne permet pas de « marquer » et valoriser ces villages dans un parcours touristique.

Les **boisements alternent avec les pâturages**, à peine ponctués de quelques bâtiments isolés, souvent encaissés, maisons ou granges foraines, qui complètent ce patrimoine paysager remarquable.

Des structures villageoises patrimoniales

Les structures villageoises sont beaucoup moins étendues qu'en plaine, et sont restées concentrées autour de leurs noyaux historiques (les contraintes naturelles et l'application de la loi Montagne ont préservé le piémont de l'étalement urbain).

La **trame bâtie est dense et minérale**. Les bourgs bâtis avec la pente présentent un **étagement des toitures**, qui participe du charme et de la silhouette de ces villages.

Comme dans la plaine, **l'eau** y est historiquement présente : de nombreux bourgs de vallons sont adossés à un cours d'eau et les canaux sillonnent les rues anciennes des villages.

Bourgs de piémont : Saint-Pé-de-Bigorre, Peyrouse, Poueyferre, Omex, Ségus, Ossen, Viger, Aspin-en-Lavedan, Lugagnan, Geu, Ger, Berberust-Lias, Ourdon, Ousté, Juncalas, Saint-Créac, Gazost, Ourdis-Cotdoussan, Germs-sur-l'Ossouet, Cheust, Sere-Lanso, Artigues, Jarret, Arrodets-Ez-Angles, Ossun-Ez-Angles, Gez-es-Angles, Arrayou-Lahitte, Arcizac-ès-Angles, Les Angles, Lézignan, Bourréac, Escoubes-Pouts, Paréac, Orincles, Loucrup, Julos, Adé, Bartrès, Barry, Averan, Layrisse, Visker, Arcizac-Adour, Vieille-Adour, Bernac-Dessus,

Un pays d'ardoise

Les **toitures d'ardoise** dominent les structures bâties et s'impriment comme une caractéristique de l'identité du piémont.

Les routes qui longent les **carrières d'ardoise** laissent découvrir les gisements de Lugagnan, Juncalas, Saint-Créac, ... et de l'autre rive du Gave (Ossen, Ségus, Omex, Viger,...).



Juncalas



Bourréac



Saint-Créac

Ce qui est en jeu :

- La situation de « porte » vers les Pyrénées.
- Le traitement des réhabilitations.
- Le devenir du petit patrimoine.
- L'insertion paysagère du bâti « avec la pente » notamment.
- La préservation des vues lointaines.

L'ambiance paysagère des centres urbains anciens de Tarbes et Lourdes

Localisation :

Cette ambiance correspond aux centres-villes de Tarbes et Lourdes qui présentent des noyaux anciens qualitatifs et des fonctions urbaines qui les animent et rayonnent sur l'ensemble de l'agglomération.

Caractéristiques et marqueurs de cette ambiance paysagère :

Des qualités patrimoniales fortes et préservées

Les deux centres-villes présentent des **édifices patrimoniaux remarquables** issus du Moyen Âge jusqu'à l'ère industrielle du XIX^{ème} siècle ; ces édifices font l'objet de protections patrimoniales qui couvrent une grande partie des centres-villes. A Lourdes, le château sur son éperon rocheux est ainsi l'un des grands marqueurs de la ville ; les halles (typiques de l'architecture métallique du 19^{ème} siècle) sont des édifices majeurs dans les deux villes, places fortes commerciales historiques.

Au-delà de ces monuments qui ponctuent le tissu urbain, celui-ci compte également **des ensembles bâtis de grande qualité patrimoniale** et issus de différentes époques. L'héritage médiéval est toujours perceptible, particulièrement à Lourdes. Le centre-ville de Tarbes, plus étendu, couvre une trame d'espaces publics et d'ilots correspondant à l'extension de la ville au 19^{ème} siècle. Les successions de places et de jardins, dont le jardin Massey, structurent et aèrent ainsi le centre-ville. Le centre-ville de Lourdes, a été également restructuré au 19^{ème} siècle, suite aux apparitions, mais dans une moindre mesure, la ville s'étant principalement transformée autour des sanctuaires (cf. *ambiance ville culturelle*).

Une densité bâtie importante

Le tissu urbain des centres-villes est dense ; le bâti est mitoyen et à l'alignement, les parcelles étroites, ce qui crée **des coeurs d'ilots qui, pour grand nombre d'entre eux, ont été comblés** au fil du temps, tant à Lourdes qu'à Tarbes. Appentis, garages, petits locaux d'activités, ... se sont implantés dans ces espaces de respiration, pourtant nécessaires à la qualité d'habiter.

L'animation des espaces publics, composante forte de l'ambiance

La concentration des équipements et des fonctions dans les centres-villes génèrent des flux et une animation propres aux centralités.

Néanmoins, les deux centres anciens, concurrencés depuis plusieurs décennies par les extensions commerciales et pavillonnaires aux lisières des villes, présentent aujourd'hui **des signes de fragilité** qui participent de l'ambiance paysagère (vacance commerciale, vacance de certains immeubles, dégradation du bâti, ...). Les politiques de réhabilitation et de redynamisation des centres villes menées concourent à « **réanimer** » ces **centralités** (exemple de la réhabilitation de la halle Brauhauban).

La place de la voiture dans les espaces publics reste telle qu'elle empiète parfois de manière préjudiciable sur la qualité de ces espaces, leur valorisation patrimoniale et sur leur usage. **Les flux automobiles, important par endroit, peuvent desservir l'animation piétonne.**

Une minéralité prégnante

La présence de l'eau dans la ville s'est estompée (effacement des canaux à Tarbes, du ruisseau du Lapacca à Lourdes). Les centres-villes s'adossent à des cours d'eau, le Gave de Pau et l'Adour qui, bien que pour partie aménagés en espaces verts et de loisirs, ne sont pas clairement inscrits et connectés dans la trame d'espaces publics de ces centralités. Les centres-villes de Tarbes et Lourdes sont très minéraux (la végétalisation est assurée par quelques parcs et espaces privés, plus ou moins perceptibles de l'espace public). Néanmoins, ils s'insèrent dans **un grand cadre naturel qui participe à l'ambiance de la ville** : les rues orientées nord/sud à Tarbes ouvrent sur le panorama des Pyrénées tandis que Lourdes, ville de Piémont, est encaissée entre les pics de Jer et du Béout, massifs boisés perceptibles en tout point de la ville.



Tarbes



Lourdes

Ce qui est en jeu :

- La réhabilitation du bâti.
- La dimension patrimoniale des centres-villes.
- Le traitement des cœurs d'îlots. Les formes urbaines traditionnelle et l'habitabilité des logements en centre ancien
- Le confortement des aménités urbaines (qualification, pacification des espaces publics) pour garantir l'attractivité de ces centres urbains.
- La valorisation de l'eau et de la nature.

L'ambiance paysagère des faubourgs

Localisation :

les faubourgs s'inscrivent en continuité du centre ancien de Lourdes, de Tarbes, de Séméac et d'Aureilhan.

Caractéristiques et marqueurs de cette ambiance paysagère :

Des espaces de transition

Les faubourgs sont issus de l'expansion urbaine des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, qui a accompagné le développement industriel, touristique, ... de l'agglomération de Tarbes et de la ville de Lourdes. Initialement aux portes de la ville, ils sont aujourd'hui à l'interface entre les centres-villes et les espaces « périurbains » (entrées de ville, zones d'activités, ensemble pavillonnaires).

Les faubourgs sont ainsi regroupés autour d'axes urbains structurants (anciennes entrées de ville), **longues rues qui présentent une gradation urbaine** : plus on s'approche des centres-villes, plus le tissu est dense (hauteurs, mitoyenneté).

L'urbanité des faubourgs

L'urbanisation des faubourgs s'étant faite de façon diffuse, majoritairement sous forme de maisons individuelles, **la diversité des formes compose l'ambiance particulière des faubourgs**. Ceux-ci doivent leur charme à ce tissu composite, unifié par une trame viaire relativement étroite et des séquences d'alignements assez homogènes (si l'alignement à la rue n'est pas la règle, il est rare d'observer un recul important sur la parcelle). Lorsque les murs de clôture remplacent le bâti à l'alignement, ils laissent passer le regard. **L'une des caractéristiques des faubourgs est donc que le bâti dialogue avec l'espace public.**

Les faubourgs de l'est de l'agglomération tarbaise sont les témoins de son **histoire industrielle** : ils comptent ainsi d'anciennes implantations industrielles et d'anciennes cités ouvrières (Arsenal à Tarbes, Tuilerie Oustea à Aureilhan). Si les faubourgs sont aujourd'hui à vocation majoritairement résidentielle, ils restent **ponctués par quelques équipements ou commerces**, à l'image de ces vieux garages, témoins d'une époque où l'entrée de ville ne s'était pas encore déplacée plus loin.

La végétalisation des espaces privés

Les faubourgs comptent **peu d'espaces publics en-dehors des rues, la végétalisation est essentiellement le fait des espaces privatisés**, lesquels sont largement perceptibles depuis la rue (arbres de haute tige, plantations anciennes qui ont eu le temps de se développer), surtout lorsque les maisons sont non mitoyennes. Le gradient végétal est donc à l'image du gradient urbain (dans les espaces dominés par les maisons de ville mitoyennes, les coeurs d'îlots végétalisés sont très peu perçus).

Un renouvellement spontané en question

On observe dans les faubourgs, moins protégés que les centres urbains, un renouvellement spontané et diffus qui, parfois, « casse » les alignements, les gabarits et remplace souvent la maison par du collectif.



Rue Corps Francs pommiers à Tarbes



Rue de Bagnères à Lourdes

Ce qui est en jeu :

- Le renouvellement urbain en diffus sans dégradation du cadre de vie :
 - maillage, gabarits et hauteurs ; formes urbaines
 - place de la végétation
 - cœurs d'îlots non bâtis ;
- Le renouvellement urbain sur les grandes emprises foncières (anciennes usines à l'image de l'arsenal à Tarbes).
- Les flux automobiles et les continuités pour les modes actifs notamment vers les centres-urbains.

L'ambiance paysagère de la couronne périurbaine de Tarbes

Localisation :

les communes autour de Tarbes composent une couronne périurbaine autour de la ville-centre, plus marquée à l'est (Aureilhan, Soues, Séméac et Bordères-sur-L'Echez, Laloubère, Odos et Juillan dans une moindre mesure)

Caractéristiques et marqueurs de cette ambiance paysagère :

Un continuum urbain historique

L'histoire industrielle de l'agglomération tarbaise, en lien avec l'Adour a abouti à un **continuum urbain entre Tarbes et les communes de la rive droite de l'Adour** (quartier de la patte d'oeie dit « du bout du pont » sur les communes de Tarbes, Aureilhan et Séméac).

La situation géographique de ces communes, dans la plaine de la Bigorre, a permis le **développement pavillonnaire sans contrainte** des dernières décennies, étendant toujours plus loin l'agglomération.

Les tissus urbains des communes de cette **ceinture Est de Tarbes** sont aujourd'hui très imbriqués qu'il s'agisse des noyaux traditionnels, des petites zones d'activités, de petits ensembles de collectifs ou de lotissements plus ou moins anciens.

Des espaces marqués par les ruptures

Les strates successives de développement se sont faites à **l'appui des infrastructures routières principales** (RD935, RN21, ...) lesquelles demeurent de fortes coupures fonctionnelles entre les différents secteurs agglomérés, compliquant les déplacements de proximité.

Par ailleurs, le développement pavillonnaire par le biais de lotissements ou divisions parcellaires s'est fait sans toujours assurer les liens entre quartiers, **compliquant là encore, la lecture de l'organisation urbaine** et de ce fait, les déplacements autres qu'automobiles.

Les **centralités historiques, centres-villes et centres-bourgs, ne sont ainsi plus au cœur du fonctionnement urbain** et des dynamiques territoriales, que ce soit en terme d'habitat, d'emploi, de commerces, de services ou de culture qui, elles, se jouent aujourd'hui aussi à une échelle plus large, celle de l'agglomération.

Des lisières végétales plus ou moins qualitatives

Les lotissements les plus anciens ont vu la végétalisation des espaces privatifs arriver à maturité et se distinguent des lotissements les plus récents par un **vélum arboré**. Le **traitement végétal de la limite de l'espace privé** donne également un caractère végétal et qualitatif aux rues peu plantées par ailleurs.

La **couronne périurbaine progresse par « plaques » sans traitement particulier des lisières agro-naturelles**. La limite de l'urbanisation est parfois brutale, évoluant au gré des opérations de lotissements. Il est fréquent que certaines parcelles agricoles se trouvent ainsi enchâssées dans l'urbanisation.



Le quartier intercommunal de la patte d'oie



Autour du nœud autoroutier, entre Séméac et Soues, des ruptures très lisibles

Ce qui est en jeu :

- Les centralités, leurs fonctions et leurs aménités.
- Les interfaces.
- Les itinéraires pour les modes actifs.
- Les extensions urbaines au fil de l'eau

2.2.6 L'ambiance urbaine et paysagère des entrées de ville

Localisation :

Route de Pau à Ibos, route de Bordeaux entre Tarbes et Bazet (RD935, en partie sur la commune de Bordères-sur-l'Echez), RD921 entre les quartiers nord d'Odos et Tarbes et Juillan, avenue François Abadie (RN21) à la sortie nord de Lourdes, sur l'autoroute A64, autour des 2 échangeurs est et ouest de Tarbes.

Caractéristiques et marqueurs de cette ambiance paysagère :

Une ambiance dominée par les flux

Les grandes entrées d'agglomération s'étirent le long des principaux axes de l'agglomération, à l'approche des pôles urbains de Tarbes et Lourdes, à la sortie d'un noeud (auto)routier. Les liaisons entre les pôles (urbains, aéroport...) sont particulièrement investies.

Commerces, artisanat et industries ont bénéficié de ces axes routiers pour occuper les terrains aux abords.

Ces territoires linéaires sont **animés par les flux automobiles et les heures d'ouverture des commerces**.

Des espaces en format XXL

En effet, les entrées de ville ne sont pas à l'échelle du piéton, ni même du cycliste. **La présence d'un piéton y est même perçue comme insolite**.

Le paysage est découpé en **deux vastes pans panoramiques : le ciel en haut et les infrastructures en bas** (larges voies de circulation, le long desquelles s'égrènent des aires de stationnement et de stockage).

Le bâti est implanté le long des axes, très en recul, sans alignement ni mitoyenneté, contribuant à **l'impression d'immensité de ces zones où les bâtiments flottent**. La grandeur des bâtiments (plus horizontale que verticale) est renforcée par la monotonie des façades.

Les mats publicitaires, la signalétique routière et les réverbères présentent les seules **émergences verticales**, qui là encore, ne sont pas à taille humaine.

Un paysage banalisé, voire déqualifié

Le paysage offert à la vue depuis les routes situées en entrées de ville est aujourd'hui peu qualifié par le bâti implanté et le traitement des abords. La reproduction standardisée de formes, matériaux, couleurs qui se retrouvent aux abords de toutes les villes, est le fait de **l'absence de recherche d'insertion dans l'environnement**. De ce fait, les entrées de ville, sites stratégiques de transition entre espaces agro-naturels et villes déqualifient les paysages qui se situent pourtant dans des cadres géographiques remarquables.

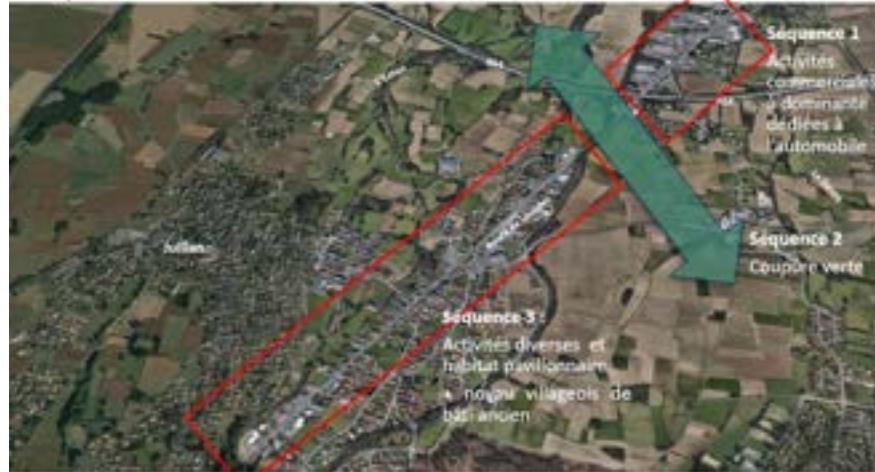
L'urbanisation diffuse des entrées de ville dessine une tâche urbaine qui mite petit à petit les espaces agro-naturelle. Ainsi s'observent **encore des champs cultivés, des séquences de haies**, entre deux locaux d'activités, témoins résiduels des occupations antérieures.

Caractéristiques urbaines /paysagères des entrées de ville du territoire du SCOT

- Entrée de ville route de Lourdes (RD921) au Sud-Ouest de Tarbes :

Un axe stratégique de lien de 2 grands pôles urbains Tarbes/ Lourdes (env. 3km). On identifie 3 séquences urbaines et paysagères.

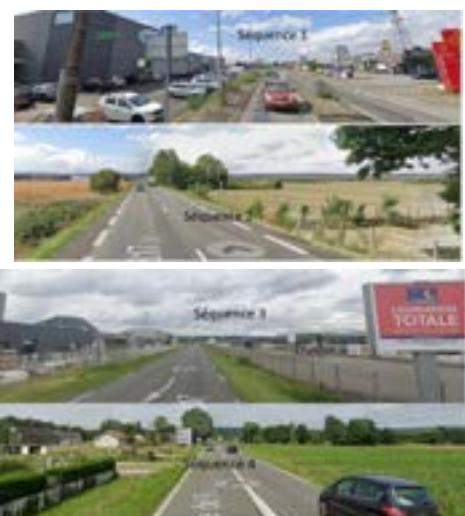
3 séquences



- Entrée de ville av. du Pouey et route de Pau (RD817) :

Un développement marqué à la fois par les activités commerciales du Pouey et par la polarité commerciale du Méridien (env. 4 km). On identifie 4 séquences urbaines et paysagères.

4 séquences



- Entrée de ville Nord, route de Bordeaux vers Vic en Bigorre (RD 935) :**

Un continuum urbain depuis la ville de Tarbes sur env. 2,5 km. On identifie 3 séquences urbaines et paysagères.



- Entrée de ville Nord -Est , route de Rabastens (RN 21) :**

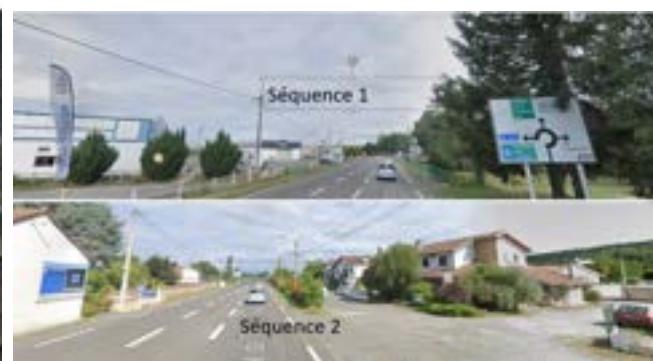
Une ambiance « mi ville /mi campagne » sur env. 2,7 km ; On identifie 3 séquences urbaines et paysagères.



- Entrée de ville Sud-Est , avenue de Toulouse (RD 817) :**

« Porte de ville » depuis l'A 64. On identifie 2 séquences urbaines et paysagères.

2 séquences :



- **Entrée de ville Nord de Lourdes (RN21) :**

Une avenue urbaine et paysagée à vocation commerciale. On identifie 3 séquences urbaines et paysagères.



- **Entrée de ville Est de Lourdes, en direction de Bagnères de Bigorre (RD937) :**

Un développement résidentiel linéaire le long de l'axe, avec un potentiel foncier propice à l'étalement urbain.



Ce qui est en jeu :

- **La qualité urbaine et paysagère des axes et de leurs abords** → Réduction des nuisances visuelles liées à l'affichage notamment.
- **La maîtrise de l'urbanisation** → Préserver l'alternance ville-campagne et éviter la banalisation du territoire, intégrer les enjeux de la loi Climat et Résilience.
- **La conservation des coupures vertes majeures** → Maintenir, plaines et espaces naturels comme éléments identitaires du territoire.
- **La mise en valeur des vues et percées visuelles** → Révéler le patrimoine bâti et paysager.
- **Le traitement des friches** → Favoriser leur résorption pour améliorer la qualité urbaine et optimiser le foncier.
- **La requalification du patrimoine bâti ancien** → Valoriser l'identité architecturale et culturelle.
- **La structuration des franges urbaines** → Créer des limites paysagères pérennes et assurer une transition harmonieuse avec les espaces agricoles et naturels.

L'ambiance paysagère des secteurs d'activités

Localisation :

Secteurs économiques autour de l'aéroport (Pyrène aéropôle, Cap aéro, ...), secteurs à la sortie de Tarbes (Parc de l'Adour, Parc des Pyrénées, Bastillac, ...), au nord de Lourdes (ZA du Monges, ZI Saux), à Bordères (Ecoparc notamment), Ibos (Maye-Lane), Ossun (Pyrénia, fret et gros), ...

Caractéristiques et marqueurs de cette ambiance paysagère :

Le modèle des zones et parcs d'activités

Les secteurs de zones d'activités se sont préférentiellement installés dans des secteurs plats et largement ouverts, à proximité des espaces urbains, et **facilement accessibles** par les grandes voies de communication.

Un secteur d'activité est **accessible le plus souvent par un unique point d'entrée** et s'organise à l'intérieur de la zone de façon autonome (voirie interne).

Les secteurs d'activités présentent **des ambiances très diversifiées selon l'époque d'aménagement de la zone et selon les vocations** (locaux d'activités, bureaux, bâti industriel, équipement : la taille du bâti est variable). Leur point commun est d'être organisé autour de la voiture (largeur des voiries internes, emprise des stationnements, ...).

Des espaces « à part » dans la ville

A l'intérieur de la zone, **les locaux d'activités se côtoient avec plus ou moins d'indifférence**. Les parcs d'activités les plus récents, dédiés à l'accueil d'entreprises d'une même filière, sont liés par des aménagements (cheminements piétons, signalétique commune, voire aménagement paysager commun). Sur d'autres zones, le **langage commun** est absent (clôtures, signalétique, aménagement des abords des bâtis, ...).

Ainsi les secteurs d'activités du territoire ont plusieurs facettes : **vitrines attractives ou zones sans traitement d'ensemble**, peu lisibles dans leur organisation, voire vieillissantes, ce qui peut nuire à leur attractivité en plus de déqualifier le paysage.

Quel que soit le secteur, l'implantation au milieu de la parcelle, sans alignement, est toujours de mise, ce qui participe de **l'impression que les secteurs ne vivent pas avec la ville** car toute leur physionomie diffère de ce qui fait la ville, à commencer par **le rapport du bâti avec l'espace public**.

Un espace fragmenté et peu qualitatif

Selon les configurations, certains secteurs d'activités présentent **des interfaces avec des quartiers résidentiels**, le plus souvent de maisons individuelles. Le rapport d'échelle entre les bâtiments, l'absence de transition entre les tissus urbains tendent alors à déqualifier le cadre de vie des quartiers d'habitat concernés.

Le plus souvent, les secteurs d'activités présentent **plusieurs lisières avec les espaces agro-naturels** ; comme pour les entrées de ville, ces limites ne sont pas toujours franches et peu traitées (espace tampon, plantations, ...).

Les interfaces avec les voiries sont également des oubliés où s'observe le développement d'une végétation sauvage.



Bazet

Ce qui est en jeu :

- L'attractivité des zones, notamment par leur qualité.
- La lisibilité des zones et de leur organisation interne.
- Les lisières avec les espaces agro-naturels.
- L'insertion paysagère du bâti et des espaces qui l'accompagnent.

L'ambiance paysagère de la ville cultuelle à Lourdes

Localisation :

La ville cultuelle est une partie de la ville de Lourdes, en continuité du centre ancien de celle-ci

Caractéristiques et marqueurs de cette ambiance paysagère :

Une ville dans la ville

Les **apparitions de la grotte de Massabielle au milieu du 19^{ème} siècle** ont entraîné un bouleversement urbain pour la ville de Lourdes.

L'afflux des pèlerins sur le site a suscité des aménagements successifs, le **transformant en sanctuaires**. Ces aménagements se sont poursuivis jusqu'au début des années 2000.

L'accueil de pèlerins est à l'origine du fort développement de l'hôtellerie dans la ville ancienne mais surtout autour du Gave du Pau, entre les sanctuaires et la ville préexistante. C'est ainsi qu'a **émergé une ville nouvelle, dite « basse », uniquement tournée vers l'activité cultuelle**.

Pour faciliter l'accès aux sanctuaires (initialement uniquement par la ville haute), les **voiries ont été élargies dans la ville médiévale, le boulevard de la grotte et le pont Saint-Michel créés**, en sus de la rue de la Grotte et du pont vieux, qui était jusqu'alors l'unique ouvrage de franchissement du Gave du Pau.

Un patrimoine monumental

La ville basse présente un **patrimoine monumental religieux (basiliques et églises) mis en scène par de vastes espaces publics** destinés à accueillir d'importants flux de pèlerins (esplanade et aménagements paysagers autour des sanctuaires).

Le développement touristique s'est accompagné de la **construction de grands hôtels** le long du Gave de Pau notamment, dont le plus emblématique est le Grand hôtel moderne, construit par Jean-Marie Lacrampe, architecte de Lourdes qui a marqué les transformations de la ville au 19^{ème} siècle.

A Lourdes et autour, se sont également développés des **centres d'hébergements et couvents** occupant de vastes emprises foncières, souvent ceintes par des murs de clôture.

La prégnance du tourisme religieux

Les **commerces d'objet de piété foisonnent autour des sanctuaires**, ils occupent notamment les rez-de-chaussée des principales voies d'accès à la cité mariale. Ils présentent des devantures, banderoles, ... très hétérogènes.

Les importants flux de pèlerins dans des rues aux trottoirs étroits, encombrées par des enseignes commerciales, hôtelières, contribuent à une **ambiance de confusion** qui tranche avec les vastes **espaces publics autour des édifices religieux où l'ambiance est plus apaisée**.

Le **déclin de la fréquentation hôtelière** s'observe avec la vacance de certains immeubles (surtout les plus petits hôtels) et la concurrence hôtelière qui tire les prix vers le bas, entraînant une déqualification de ces établissements.



Le grand hôtel moderne



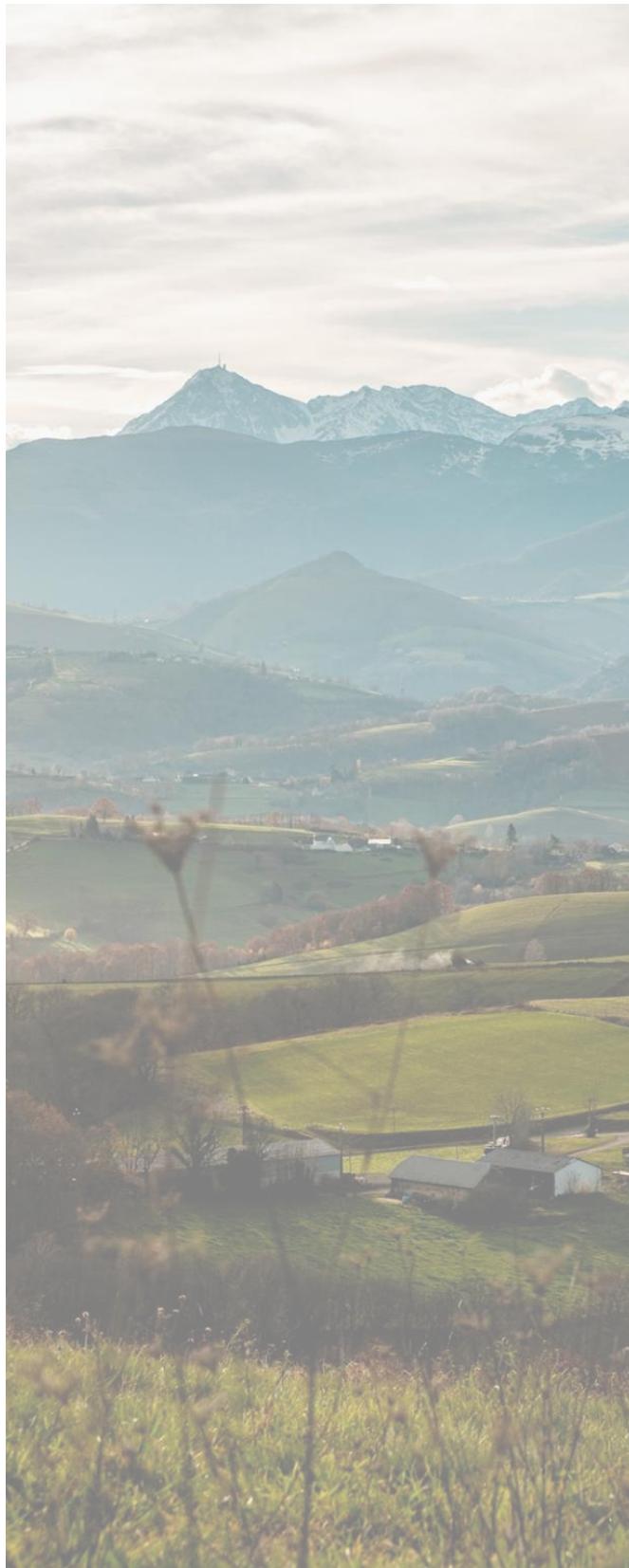
Le boulevard de la grotte



Aménagements paysagers autour des sanctuaires

Ce qui est en jeu :

- La connexion de la ville cultuelle avec le tissu urbain existant et la ville « du quotidien ».
- La connexion de la ville cultuelle avec le château, autre équipement touristique de la ville.
- La place du piéton dans les espaces publics.
- Le paysage des rues commerçantes.
- Le renouvellement urbain et le changement d'occupation des hôtels et commerces vacants.
- La valorisation des abords du Gave de Pau.



3. Les dynamiques socio-démographiques

1. Un récent renversement de la tendance avec un regain de population

Un regain démographique sur la CA Tarbes Lourdes Pyrénées

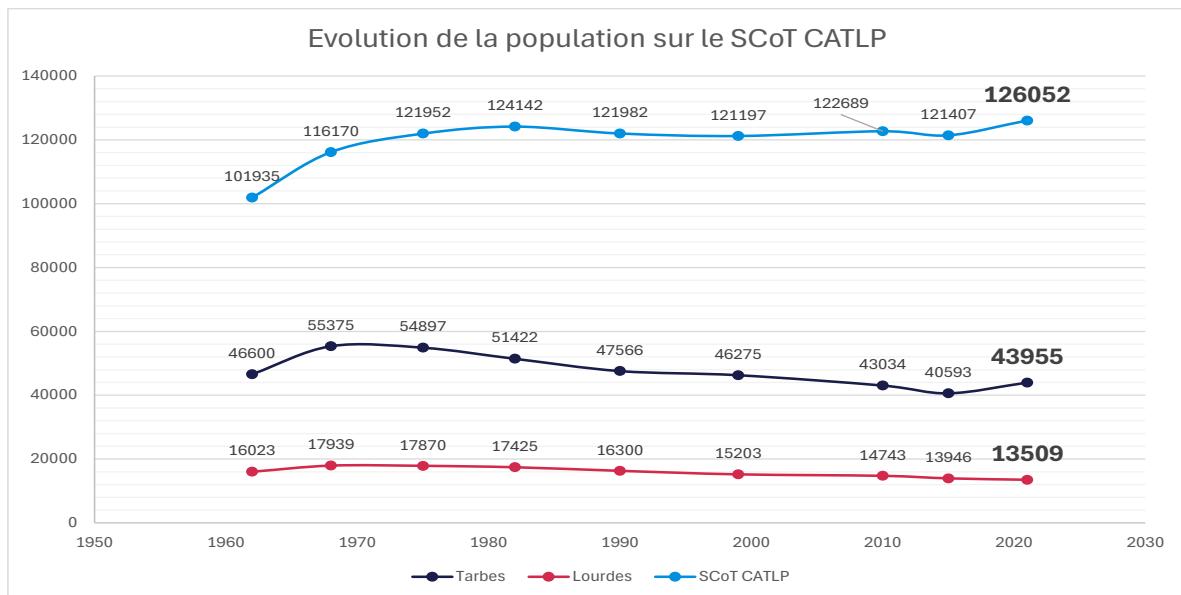
La CATLP regroupe sur son territoire 126 050 habitants en 2021. Le territoire se structure autour de deux communes au rayonnement important qui accueillent près d'un habitant sur deux : Tarbes (43 950 habitants en 2021, 35% de la population de la CATLP) et Lourdes (13 510 habitants en 2021, 11%).

Au cours de la dernière décennie, l'évolution de la croissance démographique a fortement varié. Le retour d'une forte dynamique de croissance sur la période récente est en rupture avec la tendance à la baisse des dernières décennies. Entre 2015 et 2021, le territoire a accueilli près de 4644 habitants supplémentaires (+0,63%/an), soit un rythme de croissance moyen de 774 habitants par an. Il s'agit d'un rythme de croissance jamais atteint par le territoire depuis les années 1970. Cette croissance de la population est principalement portée par les communes de Tarbes et de sa périphérie.

A l'inverse, au cours de la période précédente (2010-2015), le territoire perdait des habitants : -256 habitants chaque année en moyenne soit -0,21% par an.

Chiffres clés

- ▶ 126 050 habitants au 1^{er} janvier 2021 (*Insee 2021*)
- ▶ +4 600 habitants depuis 2015, soit +770 habitants par an (+0,63%/an) (*Insee 2021*)
- ▶ 1067 naissances en 2021 (*Insee 2021*)
- ▶ 36% des actifs de la CATLP sont employés (*Insee 2020*)
- ▶ ¼ de la population âgée de 65ans+ en 2020, soit 2 900 séniors supplémentaires (+10%) (*Insee 2020*)
- ▶ 20 820 € revenu médian annuel en 2020 (*Insee 2020*)



Source : Insee , recensement de population 1950-2022

Un solde migratoire en hausse, expliquant la croissance récente

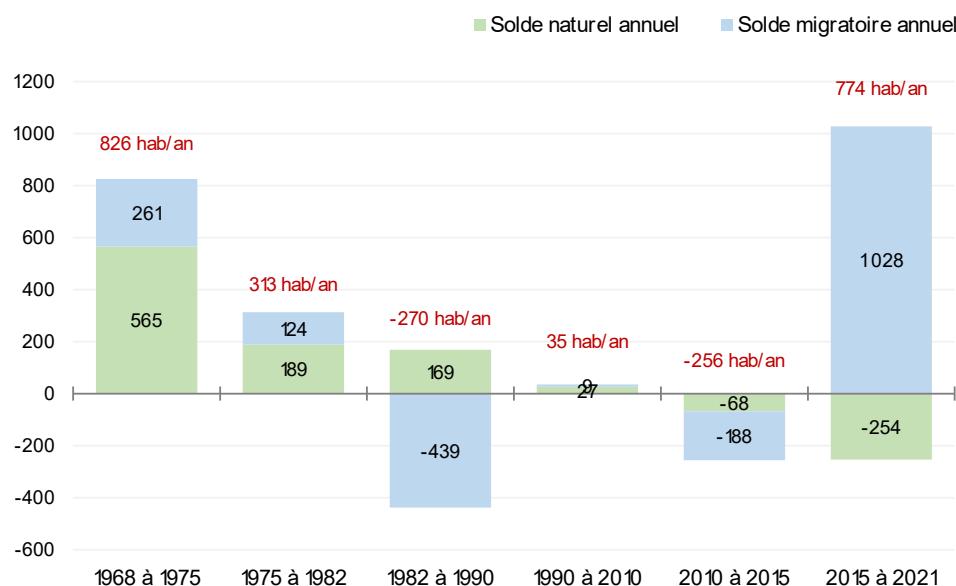
	Taux d'évolution annuel entre 2015-2021	Nombre d'habitants supplémentaires entre 2015-2021	Taux d'évolution annuel entre 2010-2015	Nombre d'habitants supplémentaires entre 2010-2015
Total secteur nord	0,87%	777	-0,21%	-156
Total secteur centre	0,28%	34	-0,24%	48
Total secteur sud	-0,16%	-36	-0,21%	-148
Total	0,63%	774	-0,21%	-256

Source : Insee, recensements de la population, 2021

Ce retour à une dynamique de croissance sur la période récente est uniquement porté par le solde migratoire du territoire traduisant l'arrivée de nouveaux ménages combinée à une baisse des départs. Entre 2015 et 2021, le solde migratoire (différence entre le nombre d'arrivées et de départs) est excédentaire et occasionne un accroissement de la population d'environ 1 000 habitants par an.

Ce regain d'attractivité pour la CATLP pourrait s'expliquer notamment par un contexte économique local plus favorable sur la période récente. A partir de 2017, dans l'aire d'attraction de Tarbes le nombre d'emplois est reparti à la hausse après plusieurs années de baisse continue.

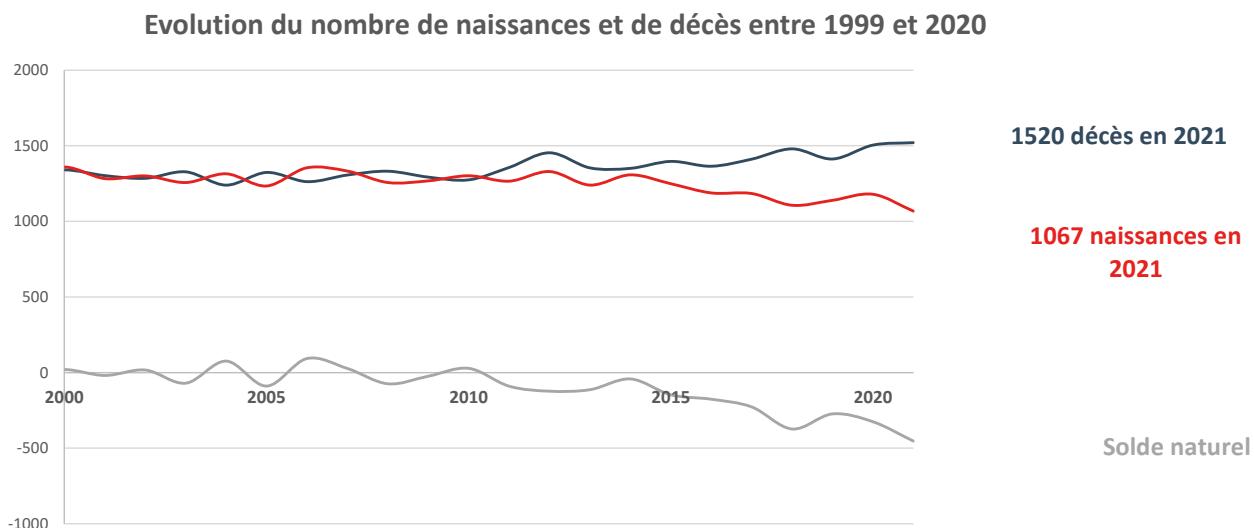
Historiquement, le territoire tarbais s'est positionné sur l'industrie de l'armement, laquelle a fortement contribué à son développement. Mais à partir des années 1980, le processus de désindustrialisation a particulièrement impacté le territoire, entraînant une forte baisse de son attractivité résidentielle. C'est à partir des années 2000 que le territoire a entamé sa mutation économique en diversifiant ses activités industrielles vers l'aéronautique et le ferroviaire notamment, participant à ce nouveau dynamisme économique. L'attractivité économique s'accompagne généralement d'une attractivité résidentielle auprès de ménages familiaux, ou auprès de jeunes ménages, dont certains sont amenés à construire leur projet familial sur le territoire.



Source : Insee, recensements de la population, 2021

Un solde naturel en baisse sur le territoire de la CATLP

Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est aujourd’hui déficitaire sur le territoire et contribue à limiter l'accroissement démographique porté par le solde migratoire. Entre 2015 et 2021, la CATLP a compté 7 045 naissances pour 8 566 décès, occasionnant une diminution de -250 habitants en moyenne chaque année.



Source: Insee, Etat Civil, Naissances et décès domiciliés à la CATLP

Après une décennie de stabilité, le nombre de naissances à la CA Tarbes Lourdes Pyrénées a diminué pour atteindre le seuil le plus bas de son histoire récente, avec 1 067 naissances par an en 2021 contre 1308 naissances en 2014. S'agissant du nombre de décès, il est resté stable jusqu'en 2016, avec 1364 décès par an en moyenne, mais progresse depuis cette date sous l'effet du vieillissement de la population et de l'arrivée de la génération du baby-boom dans la tranche d'âge des 65ans et plus.

Les tendances récentes en matière de fécondité et de poursuite du vieillissement pourraient conduire à dégrader encore un peu plus le solde naturel dans les prochaines années, mettant l'accent sur l'importance du solde migratoire pour le maintien des dynamiques de croissance.

Les nouveaux arrivants sont majoritairement des jeunes adultes plutôt locataires

Si les arrivées de nouveaux habitants sur le territoire se font à tous les âges, les jeunes adultes se démarquent, représentant près d'une arrivée sur deux chaque année (47% des entrants ont entre 15 et 29 ans). Ces flux migratoires illustrent la capacité d'attraction des pôles d'enseignement supérieur et du marché de l'emploi qu'offre Tarbes. Au sein de cette tranche d'âge des 15-29ans, les arrivées se font souvent avant 20 ans (équivalent au premier cycle universitaire) et les départs sont plus nombreux entre 20 et 25 ans (équivalent à la poursuite d'études ou à l'entrée dans la vie active).

Ainsi, si le territoire de la CATLP bénéficie d'un solde migratoire positif c'est en grande partie grâce à son attractivité auprès des jeunes : les 15-19 ans représentent une des seules tranches d'âge pour laquelle le solde migratoire connaît un excédent important. Le solde est équilibré (autant d'arrivées que de départs) pour la plupart des tranches d'âge entre 25 et 59 ans. Il redevient positif à partir de 60 ans, correspondant aux catégories de pré-retraités et retraités vis-à-vis desquels le territoire paraît désormais afficher une attractivité relativement importante.

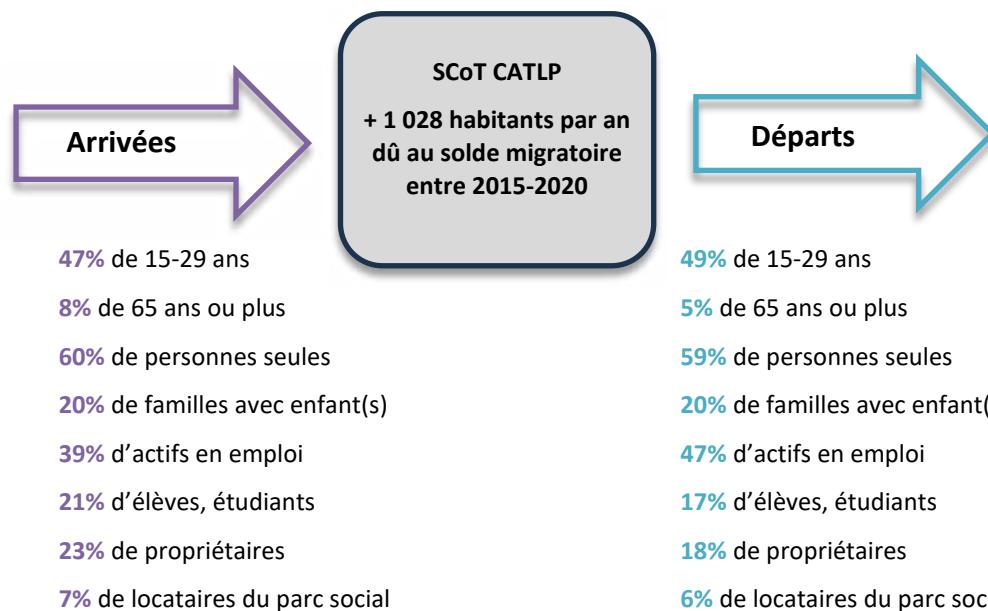
Par ailleurs, la majorité des arrivées sur le territoire provient du département des Hautes-Pyrénées lui-même (21% des arrivées) suivis du département de la Haute-Garonne (14% des arrivées) ainsi que du département voisin des Pyrénées-Atlantique (13% des arrivées). La majorité des entrants s'installe dans un logement locatif du parc privé (66%) alors même que seuls 27% de l'ensemble des habitants de la CATLP y résident. Ainsi, le parc locatif privé confirme son rôle majeur dans l'accueil des nouveaux arrivants puisqu'il loge la majorité d'entre eux qu'ils soient actifs ou non.

Les sortants disposent du même profil que les nouveaux arrivants

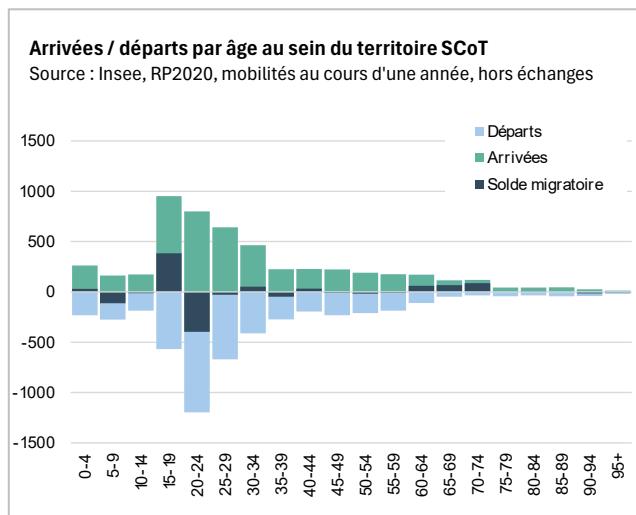
Le profil des sortants est similaire à celui des entrants avec, néanmoins, une proportion plus élevée d'actifs parmi les sortants (47% des départs contre 39% des arrivées). Cette différence s'explique, en partie, par l'attractivité auprès des étudiants qui, une fois diplômés, obtiennent leur premier emploi ou cherchent leur premier emploi potentiellement sur un autre territoire et, de ce fait, repartent avec le statut d'actif.

Plus localement c'est avec le département limitrophe des Pyrénées-Atlantiques, hors mobilités internes au département des Hautes-Pyrénées, que les flux migratoires sont les plus nombreux (19% des départs), mais aussi les plus équilibrés, avec un léger bénéfice en faveur du territoire de la CATLP.

Les échanges les plus nombreux sont donc issus de mobilités internes au département des Hautes-Pyrénées (hors CATLP). Ces échanges affichent un bilan déficitaire mais ne peuvent être considérés au même titre que ceux qui s'opèrent avec le grand territoire hors du département. Une grande partie d'entre eux sont en effet à mettre au crédit d'une périurbanisation qui s'étend toujours plus loin des centres. Concernant le rapport avec le reste du département, on ne peut donc en conclure à un déficit d'attractivité au bénéfice d'un autre territoire, comme cela a été mis en avant vis-à-vis de la métropole toulousaine ou du cordon littoral.



Chiffres clés démographie : profils des arrivées et départs sur le territoire du SCoT de la CATLP, AUAT, 2024

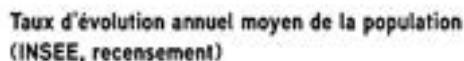


Origine/destination des mobilités
Source : Insee, recensement 2020, mobilité au cours d'une année

	Où s'installent ceux qui partent ?	D'où viennent ceux qui arrivent ?
Occitanie	50%	45%
dont 65	23%	21%
dont 31	16%	14%
dont Toulouse Métropole	11%	9%
dont 32	3%	3%
Autres régions françaises	50%	46%
dont 64	19%	13%
dont 40	2%	2%
dont 33	4%	4%
Etranger	nd	9%

Des dynamiques d'évolution différentes selon les communes

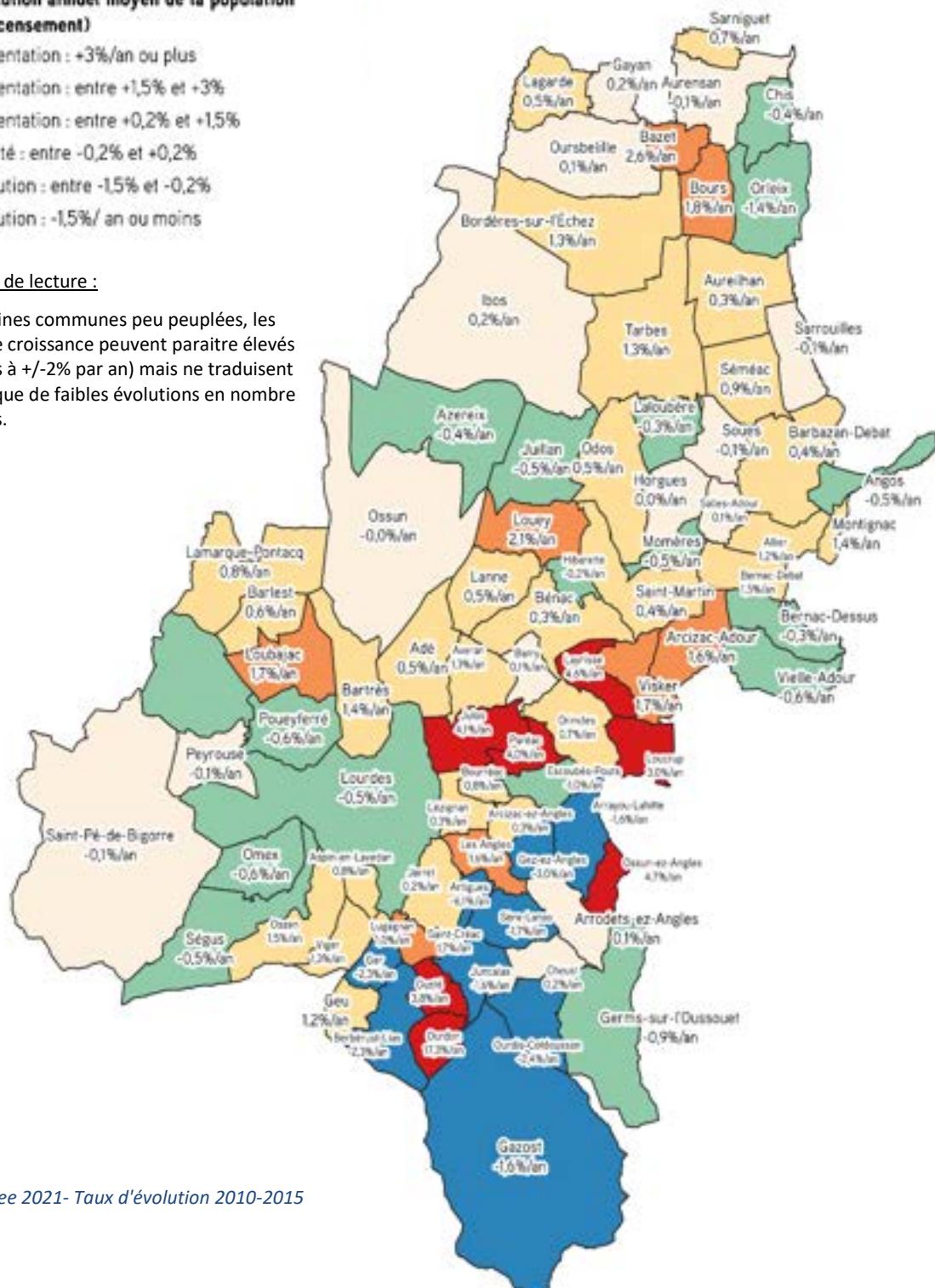
Une dynamique entre 2015-2021 portée par les communes du nord et du centre, le sud est en perte d'attractivité...



- Augmentation : +3%/an ou plus
 Augmentation : entre +1,5% et +3%
 Augmentation : entre +0,2% et +1,5%
 Stabilité : entre -0,2% et +0,2%
 Diminution : entre -1,5% et -0,2%
 Diminution : -1,5%/an ou moins

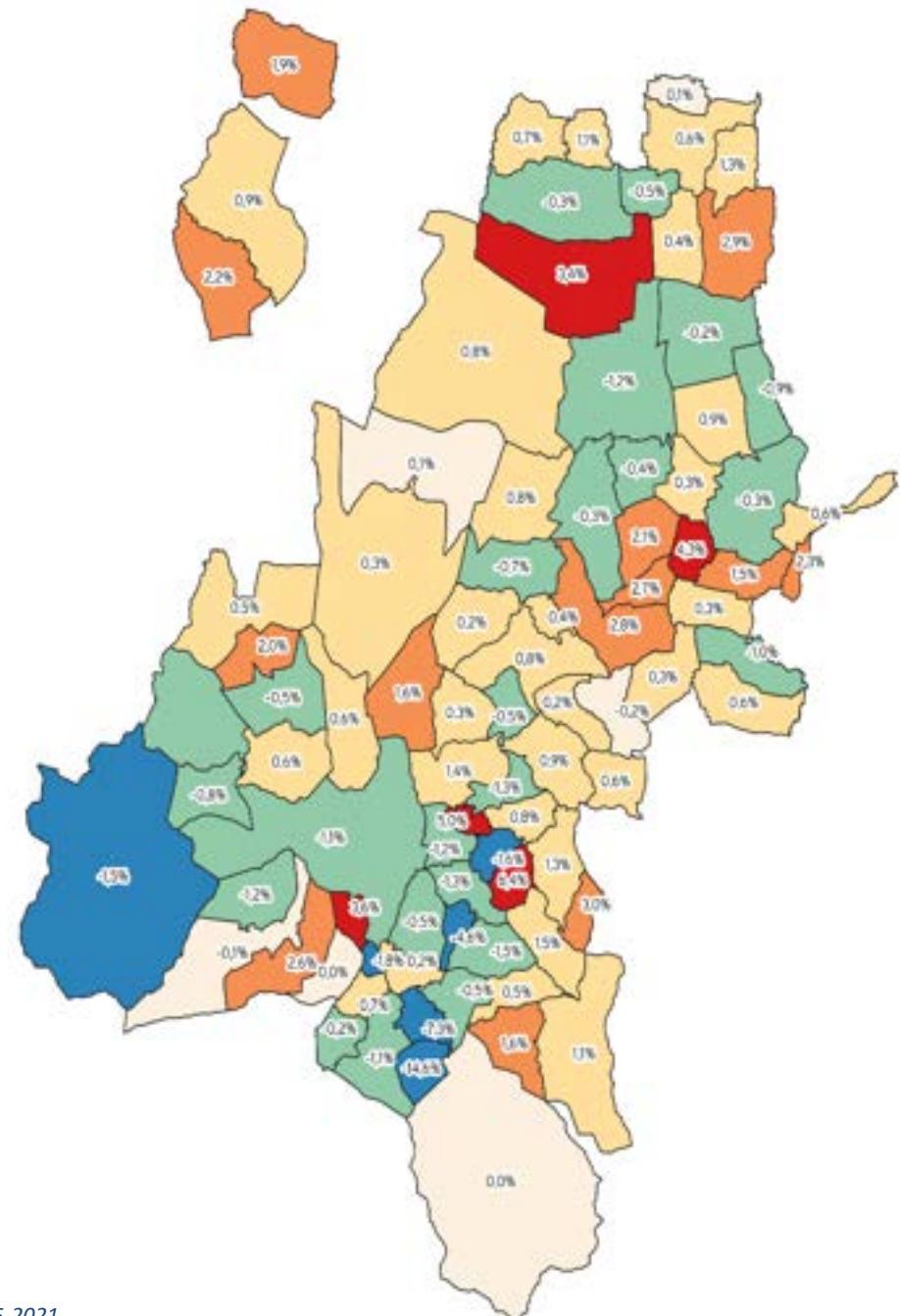
Précaution de lecture :

Dans certaines communes peu peuplées, les rythmes de croissance peuvent paraître élevés (supérieurs à +/-2% par an) mais ne traduisent en réalité que de faibles évolutions en nombre d'habitants.



Source Insee 2021- Taux d'évolution 2010-2015

... Comparée à la faible attractivité du territoire entre 2010-2015



Source : Insee 2021 Taux d'évolution 2015-2021

En synthèse

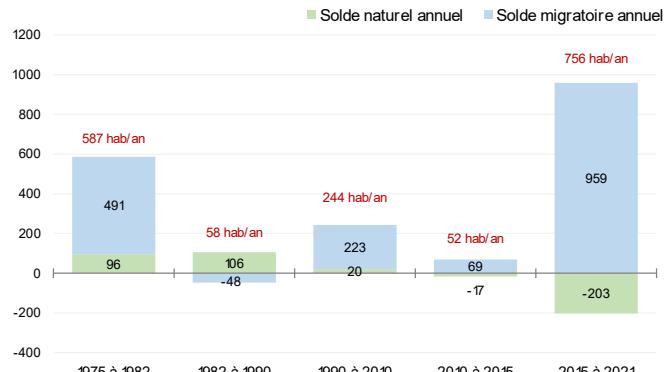
La comparaison des deux périodes met en évidence une évolution contrastée des dynamiques démographiques. Entre 2010 et 2015, le territoire affichait une faible attractivité globale, traduisant une croissance limitée. À partir de 2015, la tendance s'inverse avec une concentration de la croissance au nord et au centre, portée par Tarbes et sa première couronne, tandis que le sud montagnard et Lourdes enregistrent un recul démographique. Certaines communes du centre affichent des taux élevés, mais ces rythmes sont à relativiser compte tenu de leur faible population. Ce contraste illustre une recomposition territoriale marquée par une polarisation autour des pôles urbains et périurbains.

Des dynamiques d'évolution en lien avec l'aire d'attraction des secteurs nord et sud

Le retour de l'intercommunalité dans une dynamique de croissance est principalement porté par le nord du territoire et notamment l'aire d'attraction de Tarbes.

**+0,56% par an depuis 2015
contre +0,04% entre 2010 et 2015**

Aire d'attraction de Tarbes



Source: Insee, AUAT 2024

Néanmoins, la situation de l'aire d'attraction de Lourdes s'est améliorée. Si elle ne gagne toujours pas d'habitant entre 2015 et 2021, la diminution observée précédemment a laissé place à la stabilité.

**-0,09% par an depuis 2015
contre -0,46% entre 2010 et 2015**

Aire d'attraction de Lourdes



Source: Insee, AUAT 2024

Une particularité du territoire à prendre en compte

La présence de régiments militaires à Tarbes suppose de prendre en compte un éventuel biais méthodologique lié au recensement des effectifs dans les casernes. A l'instar des communes de moins de 10 000 habitants, les effectifs des casernes militaires sont recensés une fois tous les cinq ans. En fonction des opérations de déploiement en cours, les effectifs présents au moment du recensement peuvent sensiblement varier. Bien que l'impact de ce biais sur l'évolution totale soit difficile à quantifier, il ne remet pas en question la dynamique globale de retour à la croissance mais peut questionner son intensité réelle.

2. Une tendance à l'accroissement des petits ménages et au vieillissement de la population

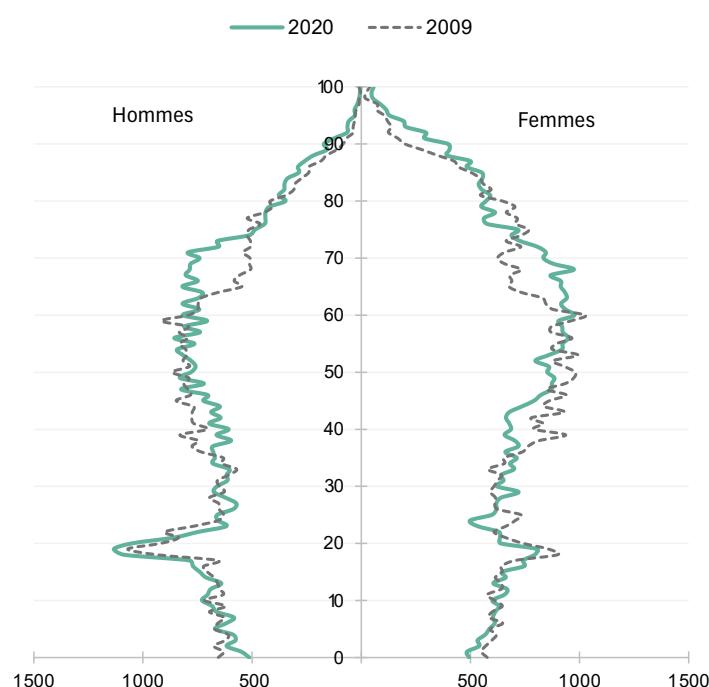
Une surreprésentation des jeunes hommes sur le territoire du SCoT de la CATLP

La pyramide des âges permet de bien comprendre la situation démographique d'un territoire. La CATLP compte des habitants à tous les âges, qui se traduit par une pyramide de forme cylindrique.

La légère surreprésentation des jeunes adultes autour de la vingtaine, et notamment des hommes, est le résultat de l'offre de formation offerte par le territoire et de la présence de casernes militaires à Tarbes.

La pyramide montre également le vieillissement de la population qui s'amorce et se poursuivra au cours des prochaines décennies avec l'arrivée de la génération née pendant le babyboom dans la tranche des 65ans et plus.

Evolution de la pyramide des âges
Source : Insee, recensements 2009 et 2020



Des jeunes bien représentés sur le territoire

Le territoire de la CATLP compte 33 500 jeunes de moins de 25 ans en 2020, soit plus d'un habitant sur quatre (27%). Mais la jeunesse revêt une multitude de profils aux dynamiques et besoins spécifiques à chaque sous-ensemble d'âges.

	2009	2020	Evol entre 2009-2020	part de la population		
				2009	2020	
0-4ans	6210	5428	-782	-1,2%	5%	4%
5-9ans	6530	6153	-377	-0,5%	5%	5%
10-14ans	6294	6758	464	0,6%	5%	5%
15-19ans	7770	8268	498	0,6%	6%	7%
20-24ans	7455	6919	-536	-0,7%	6%	6%
Total	34259	33526	-733	-0,2%	28%	27%

Répartition et évolution des tranches d'âge sur le territoire du SCoT, Insee, 2020

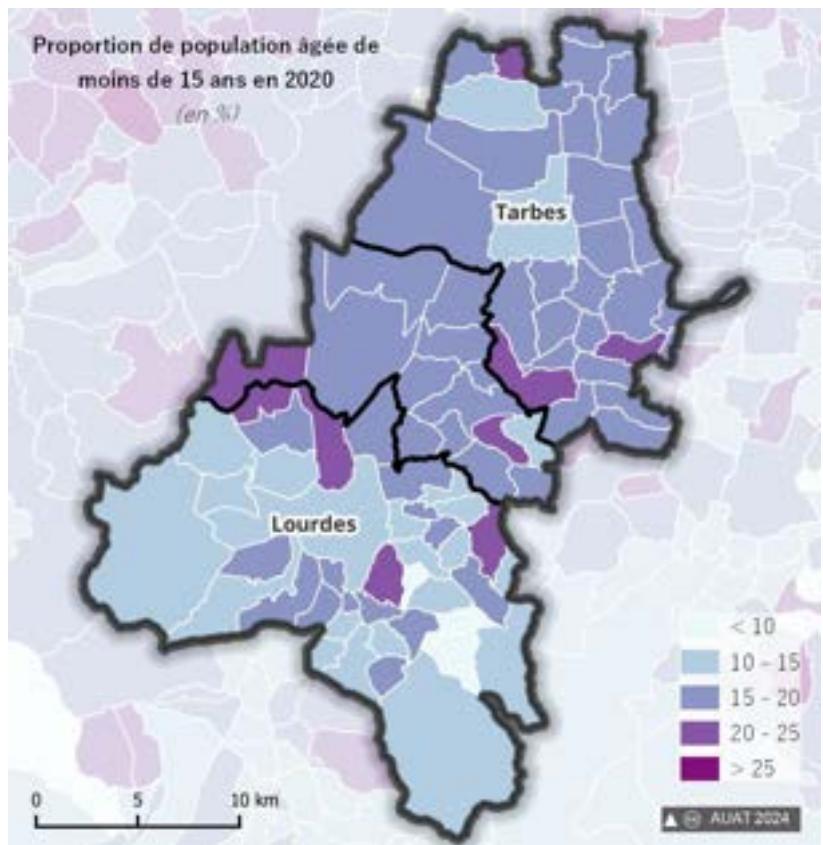
En 2020, la CATLP compte 6 210 enfants de moins de 5 ans, soit 4 % de sa population. Leur nombre a diminué de 782 en dix ans (-13 % entre 2009 et 2020), sous l'effet d'une baisse de la natalité amorcée au début des années 2010

Ainsi, le territoire enregistre 1061 naissances en 2021 : la CATLP n'a jamais enregistré un nombre de naissances aussi bas depuis 1999. Ce taux de natalité en baisse s'explique certes par un contexte national, où le taux de natalité est globalement en baisse, mais aussi par le fait qu'avant 2015 le territoire ne gagnait plus, ou presque plus, d'habitants.

Cette explication illustre également la baisse du nombre d'enfants âgés de 5 à 9 ans, bien que dans une moindre mesure. Le plus fort de la baisse des naissances ayant eu lieu à partir de 2015, cette tranche d'âge n'est pas encore totalement impactée.

Le nombre d'enfants âgés de 10 à 14 ans a progressé de 7 % entre 2009 et 2020, en raison de l'arrivée dans cette tranche d'âge des générations nées au début des années 2000. Le rebond récent du solde migratoire a aussi entraîné l'arrivée de familles sur le territoire, dont les enfants peuvent expliquer une partie de cette augmentation.

La présence des enfants et adolescent de moins de 15 ans est principalement portée par le nord du territoire contrairement au sud, où ils représentent moins de 15% de la population.



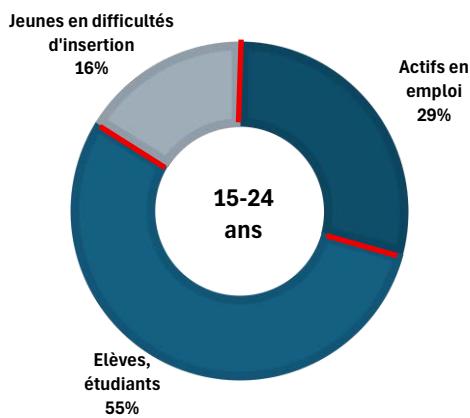
Une attractivité auprès des jeunes adultes, notamment les étudiants

Si la notion de jeunes adultes est souvent entendue comme une classe d'âge (ici les 15-24 ans), elle exprime également une étape de la vie qui correspond à l'accès à l'autonomie où différents profils de jeunes cohabitent.

Les 15 200 jeunes âgés de 15 à 24 ans au sein de la CATLP se décomposent selon trois grands profils : les élèves étudiants (55%), les actifs en emploi ayant terminé leurs études (29%) et les jeunes en difficultés d'insertion, ni en emploi, ni en études, ni en formation (16%).

Profil des 15-24 ans du territoire

Source : Insee, recensement 2020



En lien, le retour à la hausse du solde migratoire présenté précédemment, le nombre des 15-19 ans ayant augmenté au cours de la décennie précédente (+6%). Le solde migratoire, fortement positif pour cette tranche d'âge, s'explique par l'attractivité résidentielle, à la fois auprès des familles, ainsi que par l'enseignement de premier cycle.

Cet afflux d'étudiants est probablement dû, en partie, à l'attraction du pôle universitaire tarbais où les effectifs augmentent depuis ces dernières années, avec +1.52% d'évolution annuelle entre 2015 et 2020, soit 5448 étudiants inscrits en 2020 (source : éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur). Cette dynamique devrait néanmoins s'accentuer avec la **création de l'UTTOP (Université de Technologie de Tarbes Occitanie Pyrénées)** en janvier 2024, dont les premiers effets sont déjà perceptibles. Ce nouvel établissement renforce l'attractivité du territoire en proposant des filières innovantes et en favorisant la synergie entre enseignement supérieur, recherche et entreprises locales.

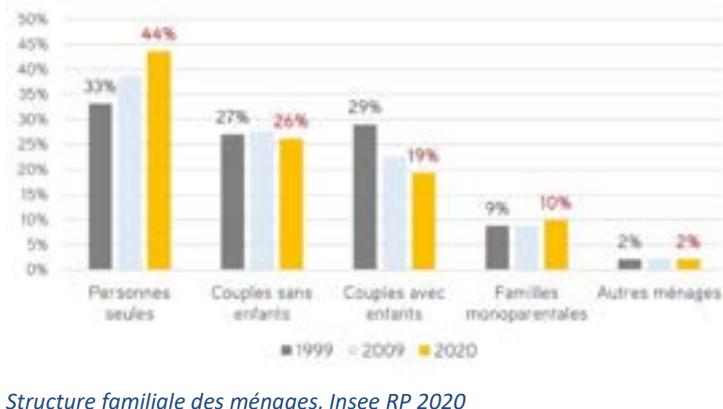
Cependant, cette tendance s'est légèrement infléchie ces dernières années : entre **2018 et 2023**, on observe une **baisse moyenne de -0,18 % par an**, avec **5 435 étudiants inscrits en 2023**. Cette stagnation pourrait s'expliquer par des limites dans l'offre de formation ou une concurrence accrue des autres pôles universitaires régionaux.

Comme mentionné précédemment, les jeunes adultes de 20 à 24 ans alimentent les rangs des départs du territoire, principalement en raison de la poursuite des études supérieurs et/ou de la recherche d'un premier emploi. Ces mobilités propres à cette étape de la vie occasionnent une diminution de leur présence sur le territoire (-7%).

Un accroissement des ménages à personnes seules

La population de la CATLP se décompose en trois grands types de ménages : famille avec enfants, personnes seules, couples sans enfants. La CATLP compte 17 580 familles avec enfants, soit 29% des ménages. Parmi elles, il y a 6 110 familles monoparentales (10% des ménages).

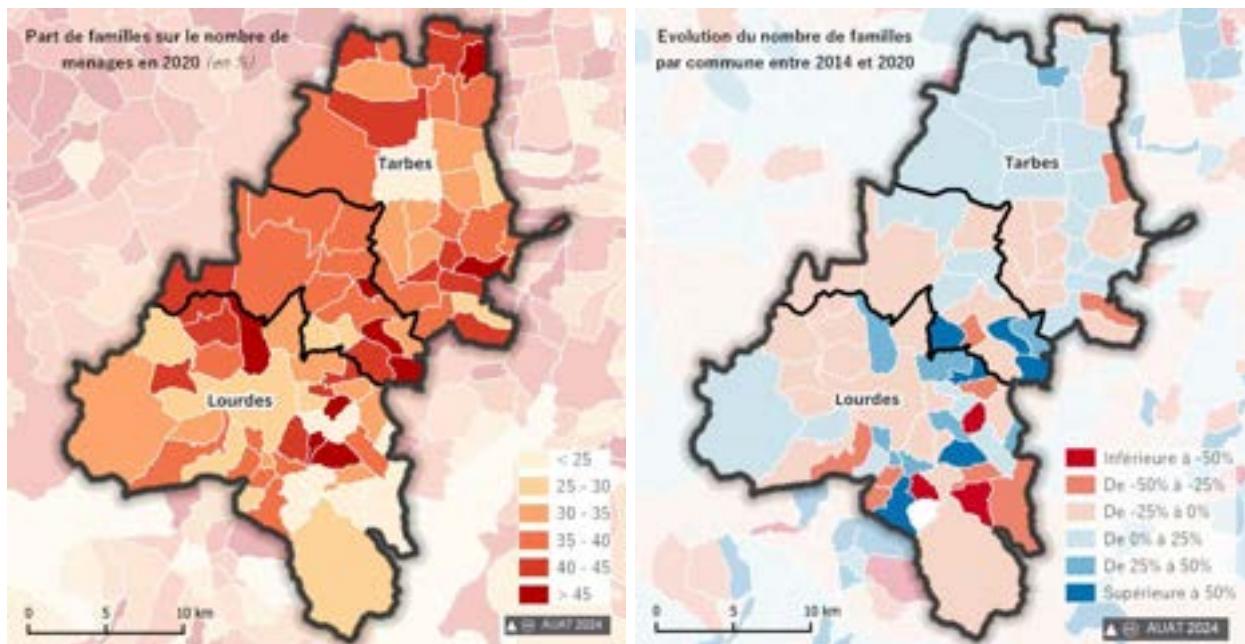
A l'image de beaucoup de territoires, la CATLP compte une majorité de ménages composés d'une seule personne (44% des ménages en 2020). Cela s'explique d'une part, par l'attractivité auprès des jeunes étudiants et jeunes adultes, ayant tout juste quitté le domicile familial et s'installant seuls dans un premier temps. D'autre part, par le vieillissement de la population : le poids des personnes seules est passé de 33 % à 44 % des ménages entre 1999 et 2020, soit environ 9 500 ménages supplémentaires pour cette seule catégorie.



Structure familiale des ménages, Insee RP 2020

En parallèle, une forte diminution des couples avec enfant(s) est enregistrée sur la même période, ces derniers passant de 29 % à 19 % des ménages de la CATLP (- 3 500 ménages environ). La représentation des autres catégories de ménages reste quant à elle relativement stable, que ce soient les couples sans enfants (26% en 2020) ou les familles monoparentales (10% en 2020). Néanmoins, on remarque que la part de familles monoparentales, qui représentent 35% des familles, a augmenté sur cette dernière décennie avec 1 500 familles monoparentales en plus sur le territoire.

Aussi, les communes du Centre et du Nord du territoire disposent d'un nombre de familles plus élevé que les communes du Sud du territoire, supérieur à 30% de la population pour la plupart. Une exception s'observe à Tarbes, qui compte aussi des familles mais dont la part dans la population est plus faible, en lien avec la présence importante de personnes seules ou de couples sans enfants.



Concernant les couples sans enfant, ils représentent plus d'un tiers du territoire de la CATLP (26%). Ce type de ménage renvoie à différentes étapes de la vie. Pour une partie d'entre eux, il s'agit de jeunes adultes débutant la construction de leur famille tandis que, pour une autre partie, ce sont des personnes plus âgées dont les enfants ont quitté le domicile familial.

Une population active à majorité d'employés sur le territoire

En 2020, la CATLP compte 52 860 actifs sur son territoire. Au sein de cette population active les employés représentent 36% des actifs suivis des professions intermédiaires (24%) puis des ouvriers (22%). Les cadres représentent 11% des actifs. Enfin, regroupés ensemble, les artisans et agriculteurs représentent 8% de la population active sur le territoire de la CATLP.

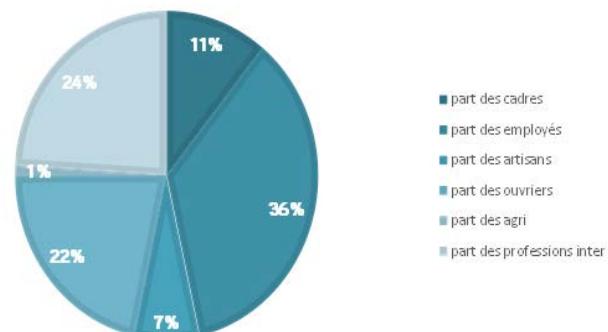
La part des employés est relativement élevée sur l'ensemble du territoire y compris dans les pôles urbains de Tarbes et Lourdes. Les professions intermédiaires sont particulièrement présentes dans les communes du centre (Azereix, Layrisse, Bénac) et du sud-est de Tarbes (Odos, Horgues, Saint Martin).

Quant aux ouvriers, ils sont notamment représentés sur les communes du sud du territoire comme Saint-Pé-de-Bigorre ou Arrodets-ez-Angles, mais aussi dans les communes du nord comme Lagarde, Chis ou encore à l'est, à Vieille Adour.

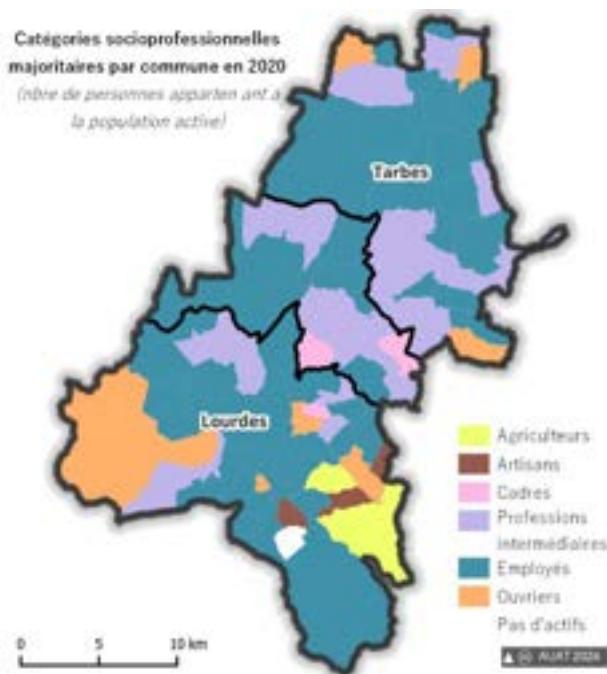
La présence des cadres est plus forte dans les communes du centre, où le niveau de vie est souvent plus élevé, en particulier sur Visker et Averan.

Quant aux agriculteurs et artisans, ils sont plus présents dans les communes du Sud-Est du territoire comme à Germ-sur-l'Oussouet, Sère-Lanso, Ourdis-Cotdoussan et Cheust, qui sont des communes de montagne sur le territoire.

RÉPARTITION DES ACTIFS (15 ET +) DE LA CATLP SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE



Source Insee, 2020



Source: Insee, 2020

NB : certaines communes n'ont que très peu d'habitants et nombreuses d'entre-elles se retrouvent avec un même nombre d'actifs sur plusieurs catégories socio-professionnelles

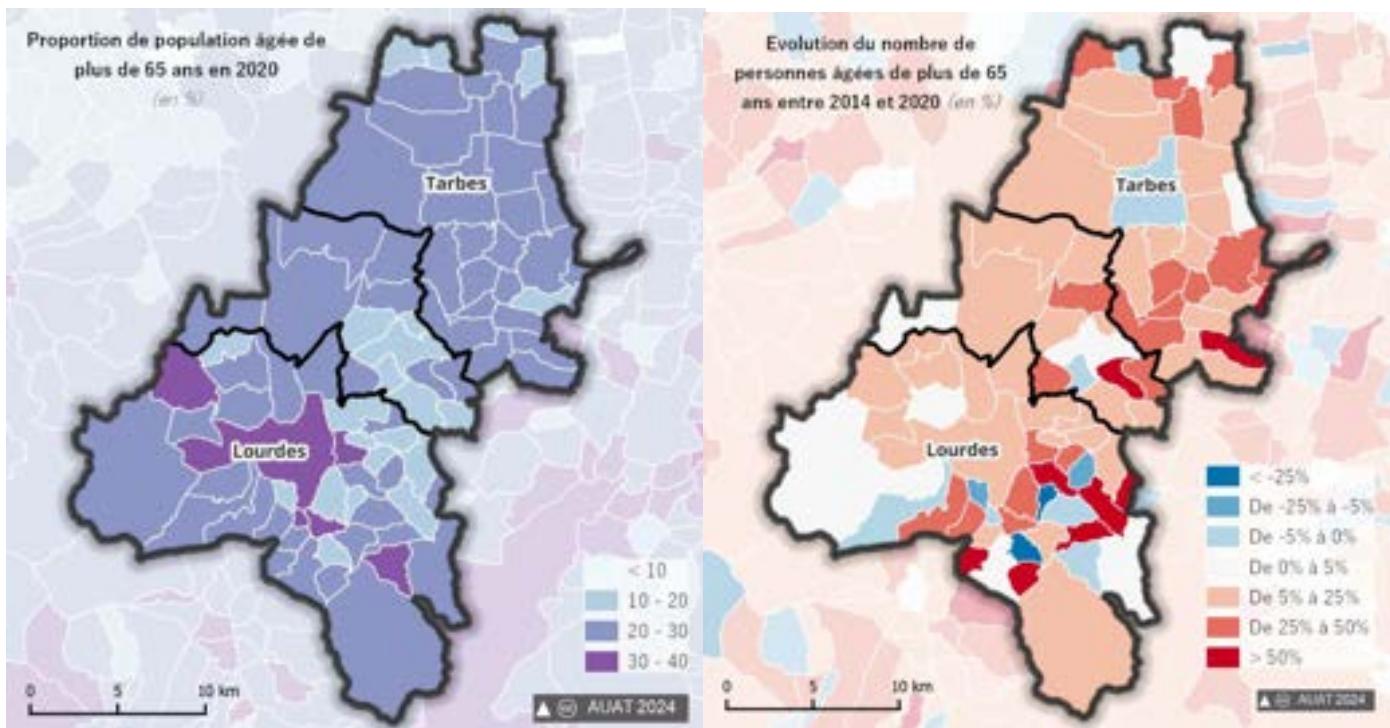
Une tendance au vieillissement des habitants

Même si le territoire connaît un nombre important de jeunes, il n'en reste pas moins que la population vieillit à l'image de ce qui s'observe au niveau national. En 2020, le territoire compte 31 790 habitants âgés de 65 ans ou plus, soit un quart de sa population. En six ans le nombre de seniors a augmenté de +10%, soit 2 900 séniors supplémentaires. Cet accroissement est bien plus fort que celui observé pour l'ensemble de la population du territoire du SCOT sur la même période et s'explique par l'arrivée de la génération du baby-boom dans la tranche d'âge des 65 ans ou plus et l'allongement de l'espérance de vie.

Les premiers babyboomers ont eu 65 ans au début des années 2010, et ont remplacé les générations moins nombreuses nées pendant les périodes de conflits. Ainsi, le nombre d'habitants âgés de 65 à 74ans a augmenté plus fortement que la tranche des 75 ans ou plus, mais par effet de glissement cette dernière est aussi amenée à augmenter dans les années à venir.

Géographiquement, l'augmentation de la tranche d'âge des plus de 65 ans est présente sur la grande majorité du territoire de la CATLP. En particulier, sur quelques communes du Sud comme Ourdon, Arrodets-ez-Angles, et des communes plus à l'Est comme Bernac- Dessus et Layrisse.

Cette tendance lourde et inévitable s'accompagne de nouveaux besoins en termes d'habitat et de services qui suppose une prise en compte de l'intergénérationnel et de la lutte contre l'isolement social dans la conception de la ville et dans la mise en œuvre des différentes politiques publiques.



Source Insee 2020

Un vieillissement marqué dans le Sud du territoire

La spatialisation des classes d'âges sur le territoire de la CATLP illustre plusieurs tendances de fond, bien que celles-ci ne soient pas aussi systématiques qu'il n'y paraît.

Les deux pôles urbains, **Tarbes et Lourdes**, se caractérisent par un poids important des plus de 65 ans, en particulier à Lourdes où ils représentent plus de 30% de la population. Cela s'explique en partie par la présence de nombreux services et équipements, si bien qu'il est difficile de comparer la répartition de cette classe d'âge avec le reste du territoire.

Le Sud du territoire de la CATLP, **plus rural et marqué par la moyenne montagne**, est plus fortement impacté que les communes de la plaine. Outre Lourdes, certaines autres communes y affichent une part des plus de 65 ans plus élevée que sur le reste du territoire. Celle-ci s'explique, pour l'essentiel, par un vieillissement structurel des populations rurales. En particulier, le vieillissement est plus prononcé sur les communes de Lézignan, Saint- Créac, Lugagnan, Ourdon et Ossun-Ez-Angles, lesquelles ont enregistré la plus forte augmentation de cette tranche d'âge.

Ainsi, les classes d'âges qui ont quitté le territoire concernent des personnes qui composent le cœur de la population active, dont celles en âge d'avoir des enfants, tandis que les classes d'âges les plus âgées, sont pour l'essentiel restées sur place.

Une géographie socio-spatiale inégale des revenus de la population

Des disparités de revenus sur le territoire

Le revenu déclaré, ou revenu fiscal, comprend les revenus issus du travail, des indemnités chômage ou de maladie, des pensions d'invalidité ou des retraites.

Il diffère de la notion de revenu disponible qui correspond aux ressources à disposition des ménages pour consommer et épargner, intégrant les mécanismes de redistribution (prestations sociales, impôts sur le revenu, prélèvements sociaux, etc.).

En 2020, la CATLP dispose d'un niveau de vie médian des ménages (revenu disponible annuel) de **20 820 €** : un niveau de vie médian légèrement inférieur à celui des ménages de la région Occitanie (21 420 €).

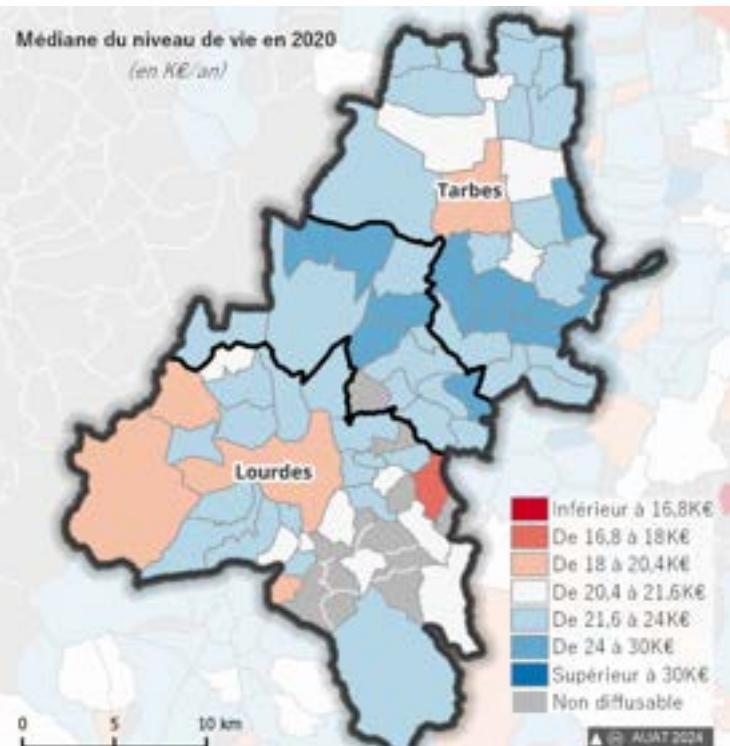
Comparativement aux agglomérations de référence, le niveau de vie médian de la CATLP n'atteint pas celui de la CA d'Agen (21 670 €) ou celui de la CA de Pau (22 660 €), mais reste supérieur à celui de la CA de Béziers (18 600 €) et de Carcassonne (20 040 €).

Au niveau des communes centrales de ces agglomérations, Tarbes (18 540 €) se présente avec un niveau de vie presque équivalent à celui d'Agen (18 770 €) et légèrement inférieur à celui de Carcassonne (18 800 €). C'est à Lourdes que le niveau de revenu est parmi les plus faibles à l'échelle de villes moyennes voisines (18 020 €).

Enfin, Pau se présente comme la ville au niveau de vie le plus important parmi les territoires, avec un revenu disponible médian de 20 470 €.

Spatiallement, de fortes disparités apparaissent sur le territoire, notamment à l'échelle des secteurs géographiques du territoire SCoT. Les communes du centre, et quelques-unes au Sud-Est de Tarbes, présentent un niveau de vie médian significativement plus important que sur le reste de la CATLP, en comparaison avec le sud du territoire et des pôles urbains de Tarbes et Lourdes.

S'agissant des communes du Nord, Tarbes (18 540 €), Bordères- sur- l'Echez (20 490 €) et, dans une moindre mesure, Aureilhan (20 760 €), présentent des niveaux de vie inférieurs au reste du territoire, en raison de revenus mixtes (mixité des catégories socio- professionnelles, parc locatif plus développé). Les communes d'Odos, Ibos, Soues et Sémeac sont les communes les plus peuplées du secteur nord, et se distinguent par un niveau de vie, pour certaines, bien plus élevé



que le niveau de vie moyen de la CATLP (25 180 € pour Odos, 23 940 € pour Ibos et, dans une moindre mesure, 21 370 € pour Soues et 21 790 € pour Sémeac). Cependant, c'est la commune de Horgues qui dispose du revenu médian le plus élevé du secteur nord, et du territoire du SCoT de la CATLP, puisqu'il atteint 26 880 €.

Les communes du centre présentent de loin le niveau de vie le plus élevé du territoire avec, pour chacune d'elles, un niveau de vie médian supérieur à celui de la CATLP et de la région Occitanie. Parmi les 3 communes de plus de 1000 habitants, la commune de Louey se distingue par un revenu de 24 500€, les deux autres communes les plus peuplées du secteur, Juillan (4137 hab.) et Ossun (2364 hab.) présentent également un niveau de vie plutôt élevé par rapport au reste de l'agglomération, avec un revenu médian disponible respectif de 23 300 € et 21 920 €. Néanmoins c'est la commune de Visker (363 habitants) qui se différencie avec le revenu médian le plus élevé du secteur centre (26 490€).

Les communes du sud représentent le secteur au niveau de vie le plus bas du territoire. Ainsi, 9 communes présentent un niveau de vie inférieur à celui de la CATLP, dont Lourdes (18 020 €) Saint Pé-de-Bigorre (20 400 €) ou encore Geu (20 110 €). Le village d'Arrayou-Lahitte (17 960 €) a un niveau de vie parmi les plus bas de la CATLP. A contrario, ce sont plutôt les communes situées sur l'axe Tarbes-Lourdes, et leurs communes limitrophes, qui affichent les niveaux de vie les plus importants, à savoir Omex, Peyrouse, Adé au nord de Lourdes, Bourréac, Lézignan et les Angles à l'est, et Séguis au sud. Même s'il est le moins densément peuplé de la CATLP, le secteur sud, principalement habité par des ménages aux ressources limitées, et sans doute vieillissants, reflète une certaine fragilité socio-économique des communes les plus rurales du territoire.

Une concentration des bas revenus sur les communes du Sud du territoire et sur les communes de Tarbes et Lourdes

À l'échelle de la CATLP, en 2021, 16,9% de la population vit sous le seuil de pauvreté, une proportion qui progresse par rapport à 2016 (+1,3 point). À titre de comparaison, le taux de pauvreté s'élève à 14,9 % en France métropolitaine (+0,2 point depuis 2016) et ne cesse d'augmenter.

À l'image du revenu médian, des disparités territoriales s'observent. Sans surprise, c'est dans les communes où le revenu médian est le plus faible mais aussi dans les pôles urbains, où est concentrée l'offre en logements sociaux, qu'on retrouve les taux de pauvreté les plus élevés. Sur la commune de Tarbes, 26 % des habitants sont considérés comme pauvres, et sur Lourdes, le taux est de 24 % des habitants.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le revenu disponible est inférieur à 60% du revenu médian national. En 2020, le seuil de pauvreté équivaut à un revenu disponible de 1102euros par mois pour une personne seule et de 2314euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14ans.

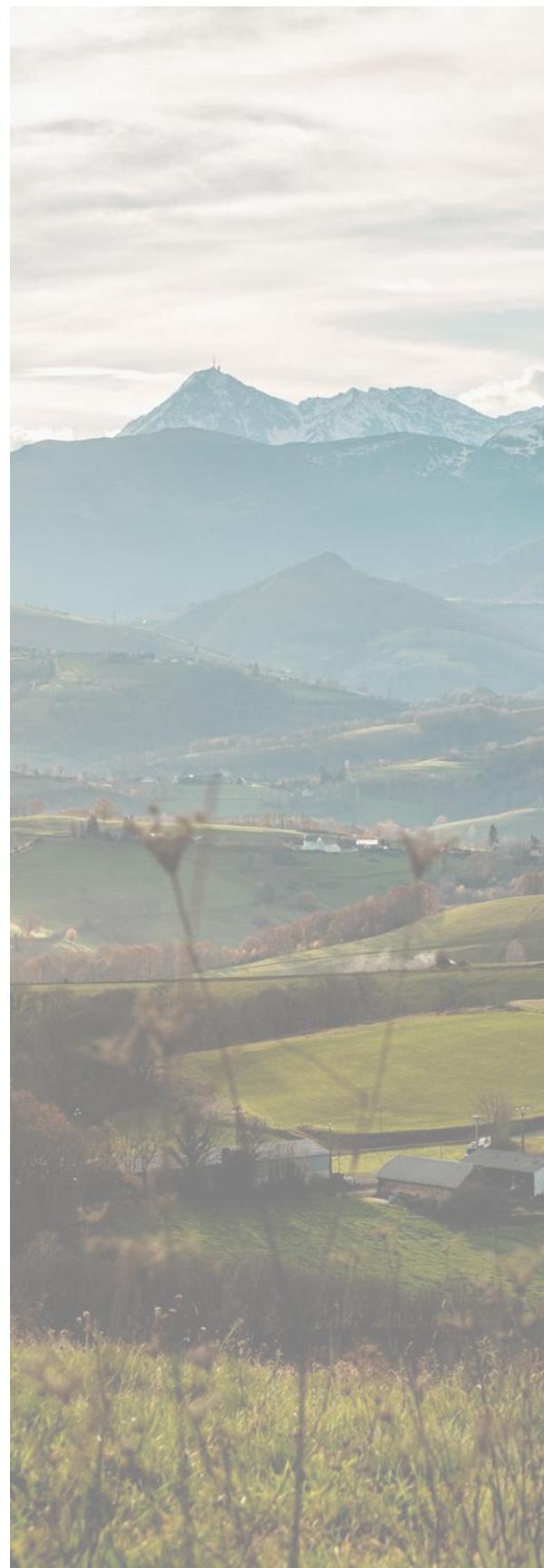
En synthèse

Le territoire de la CATLP présente une géographie socio-spatiale marquée par de fortes disparités de revenus, tant entre les communes qu'au sein des secteurs géographiques. Avec un niveau de vie médian de 20 820 €, inférieur à celui de la région Occitanie (21 420 €), la CATLP se situe en retrait par rapport à certaines agglomérations voisines comme Pau ou Agen, mais reste au-dessus de Béziers ou Carcassonne. Les écarts sont particulièrement visibles entre les communes du centre, plus aisées (jusqu'à 26 490 € à Visker), et celles du sud, plus fragiles économiquement (17 960 € à Arrayou-Lahitte). Les pôles urbains de Tarbes et Lourdes concentrent également une part importante de la population sous le seuil de pauvreté (respectivement 26 % et 24 %), révélant une précarité accrue dans les zones à forte densité et à offre locative sociale développée.

Ces constats posent des enjeux majeurs pour le territoire : renforcer la cohésion sociale, adapter les politiques publiques aux réalités locales, soutenir les dynamiques économiques des communes les plus fragiles, et améliorer l'accès aux services et à l'emploi pour limiter les effets de la pauvreté.

Enjeux et besoins

- ▶ **Le devenir démographique du territoire**, notamment au regard de son positionnement régional, une problématique commune aux villes moyennes sous influence d'une métropole.
- ▶ **L'attractivité (image) du territoire**, et celle des centres urbains, particulièrement vis-à-vis des jeunes actifs et des familles (dans le rapport aux territoires limitrophes).
- ▶ **L'équilibre dans les profils démographiques**, notamment dans les classes d'âges, **qui grève aujourd'hui le solde naturel** du territoire et accentue les pertes démographiques sur le court voire moyen terme.
- ▶ **L'accompagnement du vieillissement des populations et la prise en compte de l'évolution des profils démographiques** : pyramide des âges, taille moyenne des ménages, etc
- ▶ **La prise en compte de la précarité de la population, notamment** dans le secteur sud et les communes de Tarbes et Lourdes
- ▶ **L'équilibre socio spatiale du territoire de façon plus globale** en réduisant les inégalités



1- Les Caractéristiques et l'évolution du parc de logements

Les données présentées dans le chapitre relatif au parc de logements proviennent du recensement INSEE de 2018, elles sont en cohérence avec celles du diagnostic du PLH, également fondé sur des données de 2018, et élaboré parallèlement au SCoT.

Un parc de logements plutôt ancien et peu diversifié

Une structure du parc qui reflète l'hétérogénéité du territoire

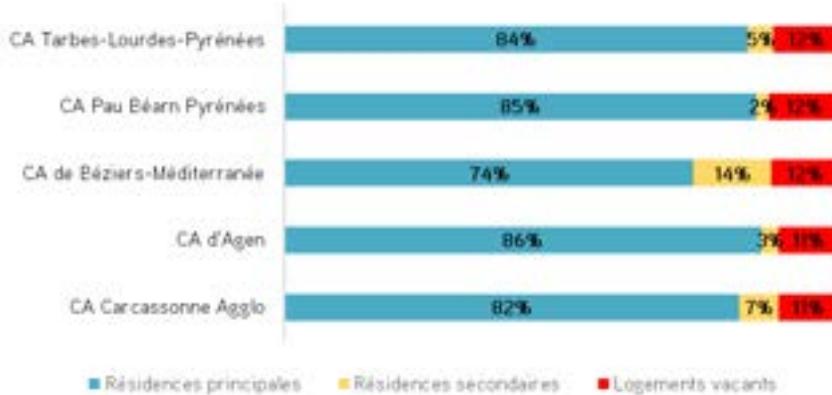
L'Insee comptabilise un parc de plus de 73 000 logements sur le territoire de la CA TLP.(Insee RP 2018)

Tous n'ont pas une vocation résidentielle permanente, et l'analyse des catégories de logements permet dans un premier temps de traduire le fonctionnement global du parc.

Chiffres clés (source INSEE RP 2018)

- ▶ **84 %** sont occupés à titre de résidences principales (soit plus de 62 000 logements)
- ▶ **12 %** sont vacants (près de 8 500 logements)
- ▶ **5 %** sont des résidences secondaires et des logements occasionnels (soit plus de 3 300 logements)
- ▶ **72 %** des résidences principales sont des maisons individuelles
- ▶ **2/3** du parc des résidences principales est composé de grands logements (T4 et +)

Composition du parc de logements de la CA TLP et des territoires de comparaison Source Insee RP 2018



Le nord du territoire concentre la majeure partie du parc de logements (près de 70% du total) en lien avec le poids résidentiel de Tarbes, pôle urbain le plus structurant de la CATLP. La répartition du parc résidentiel par secteur Nord (68%), Sud (20%), Centre (12%) correspond à celle de leur poids démographique sur le territoire (respectivement 67 % ; 18 % ; 15%).

Depuis 1999, le parc de logements de la CATLP a augmenté de plus de 23 % avec, cependant, un développement résidentiel plus rapide sur le centre du territoire (+40 % soit +2 416 logements depuis 1999). La partie nord, et en particulier la ville de Tarbes, connaît quant à elle un développement résidentiel moins rapide. En corrélation avec l'accroissement du parc de logements sur le secteur central, on constate une augmentation progressive du poids résidentiel des communes hors Tarbes et Lourdes (en particulier celles comprenant entre 500 et 1000 habitants).

L'analyse de la composition du parc de logements par secteur géographique du territoire permet de caractériser les contrastes du territoire :

- ▶ **Une vocation résidentielle marquée sur le secteur centre**, avec 90 % de résidences principales et un taux de vacance contenu (7%) et favorable à la bonne fluidité des parcours résidentiels. L'attractivité résidentielle de ce secteur, également remarquable par son dynamisme démographique (+ 0,53% / an entre 2013 et 2018 contre 0,29% / an pour le territoire de la CA TLP), reste néanmoins à nuancer par rapport à son poids démographique qui ne représente que près de 15 %.
- ▶ **Le secteur nord, où le marché immobilier est détendu, présente une disparité importante entre le pôle urbain** (dont le poids démographique représente près de la moitié de celui du secteur et 1/3 de celui de la CATLP) **et les autres communes**. Signe de ce marché détendu, Tarbes connaît un taux de vacance important (15 %, soit près de 4 400 logements selon les données issues du RP 2018 de l'INSEE). Ce taux, ainsi que le volume de logements vacants, apparaissent néanmoins en diminution sur la période récente (17% de vacances et un peu plus de 4 900 logements vacants au RP 2013 de l'INSEE, soit environ 500 logements vacants de moins en l'espace de 5 ans). Dans les autres communes du Nord, l'attractivité s'apprécie à travers des parts de résidences principales (plus 90 %) et de logements vacants (6 %), équivalentes à celles du secteur Centre.
- ▶ **Une vocation « touristique » plus marquée dans la partie sud du territoire**, notamment en dehors de la ville de Lourdes, où la part des résidences secondaires s'élève à 16 % de l'ensemble du parc (près de 810 logements). Comme pour la partie nord, la problématique de la vacance des logements ressort de façon notable d'un point de vue global, mais celle-ci apparaît essentiellement concentrée à Lourdes (taux de vacance de 18% soit plus de 1 700 logements contre 7% pour les autres communes du secteur Sud hors Lourdes¹²).

En comparaison avec l'ensemble de la région Occitanie, la proportion de résidences secondaires et logements occasionnels (5% des logements) reste relativement contenue et témoigne d'une vocation touristique modérée sur la CATLP, bien que plus présente dans le secteur de Lourdes. Des flux d'occupation importants peuvent toutefois faire varier la nature du parc et rendre plus ténue la frontière entre résidences secondaires, logements occasionnels et logements vacants : les premières, partiellement occupées à l'année, peuvent en effet alimenter le stock de logements vacants dans un contexte de déprise, notamment occasionné par des problèmes de succession, d'habitat très dégradé et/ou de coûts de travaux élevés.

Bien que cette part des résidences secondaires et logements occasionnels demeure modérée, les derniers recensements montrent une augmentation notable de cette catégorie de logements. Ce constat ressort en particulier pour la commune de Lourdes où le taux de résidences secondaires et logements occasionnels est ainsi passé, selon l'Insee, de 5% en 2013 (plus de 500 logements) à 12% en 2018 (1 120 logements). Dans le même temps, une diminution importante du nombre de résidences principales y est observée (-460 entre 2013 et 2018). Différentes hypothèses peuvent être formulées pour expliquer cette évolution : hausse du nombre de logements proposés à la location saisonnière du type Airbnb¹³, transformation de chambres hôtelières ou de résidences de tourisme en logements occasionnels, etc.

A l'échelle de CATLP, la part de logements construits avant 1971 est plus importante que dans les autres territoires de référence. Les logements construits avant cette date n'ont été soumis ni à la réglementation acoustique (applicable depuis 1970), ni aux premières réglementations thermiques apparues en 1974. Ces logements, s'ils n'ont pas fait l'objet de travaux d'amélioration thermique, peuvent entraîner des situations d'inconfort, voire de précarité énergétique pour leurs occupants.

La forte proportion de logements construits pendant les Trente Glorieuses (3 logements sur 10 ont été construits entre 1946 et 1970) reflète le développement démographique associé au déploiement de l'activité industrielle sur le territoire jusqu'au début des années 1990. Le déclin progressif de l'activité du GIAT sur le site de l'Arsenal à Tarbes, et des pôles d'emplois alentours, s'est accompagné d'un ralentissement du développement résidentiel par la suite. Ainsi, seulement un logement sur quatre a été construit depuis 1991 sur l'intercommunalité. Les parts de logements construits sur les

¹² On estime un taux de vacance d'environ 7 % nécessaire pour assurer la fluidité du parc ; au-delà, il qualifie un marché relativement détendu. Les caractéristiques de ce phénomène de vacance sont détaillées plus loin dans le diagnostic.

¹³ 399 annonces actives de meublés de tourisme recensées début juillet 2022 à Lourdes (dont 85 % publiées sur Airbnb), soit 4,1 % du parc total de logements (source : Airdna)

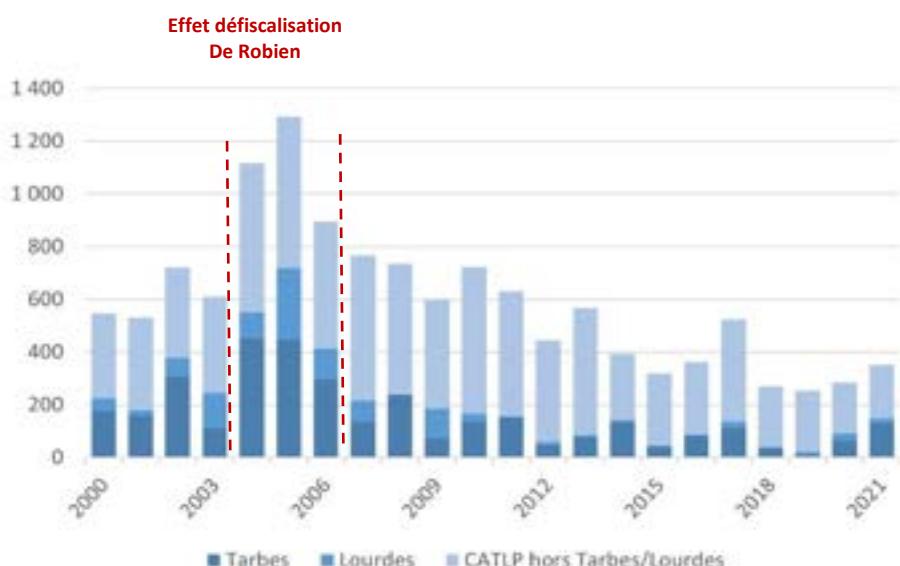
périodes plus récentes (1991-2005 et 2006-2015) sont plus élevées dans les autres territoires de référence : CA Pau-Béarn-Pyrénées (30% de logements construits depuis 1991), CA de Béziers-Méditerranée (29%), CA d'Agen (31 %), CA Carcassonne (30 %).

A l'échelle infra-communautaire, les communes de Lourdes et de Tarbes comptent une plus forte part de logements construits entre 1946 et 1970, en lien avec le développement du parc locatif social, principalement concentré sur ces communes.

La partie centre du territoire de la CATLP connaît, quant à elle, un développement résidentiel soutenu à partir des années 1970, notamment du fait d'une périurbanisation qui se poursuit sur la période récente. Un développement rapide de ce territoire (analysé en détail dans le chapitre suivant sur les dynamiques de constructions) explique une proportion plus faible de logements anciens par rapport au reste du territoire.

La part des logements construits avant 1919 est néanmoins plus importante dans les secteurs Centre (15% soit plus de 1 100 logements) et Sud en dehors de Lourdes (20 % du parc, soit près de 800 logements). Elle reflète un habitat typique du bâti des noyaux villageois des communes rurales, lesquelles ne se sont vraiment développées qu'à partir des années 1970, et principalement sous forme pavillonnaire (67% du parc pour le centre, 64 % pour le nord hors Tarbes, 59 % pour le sud hors Lourdes).

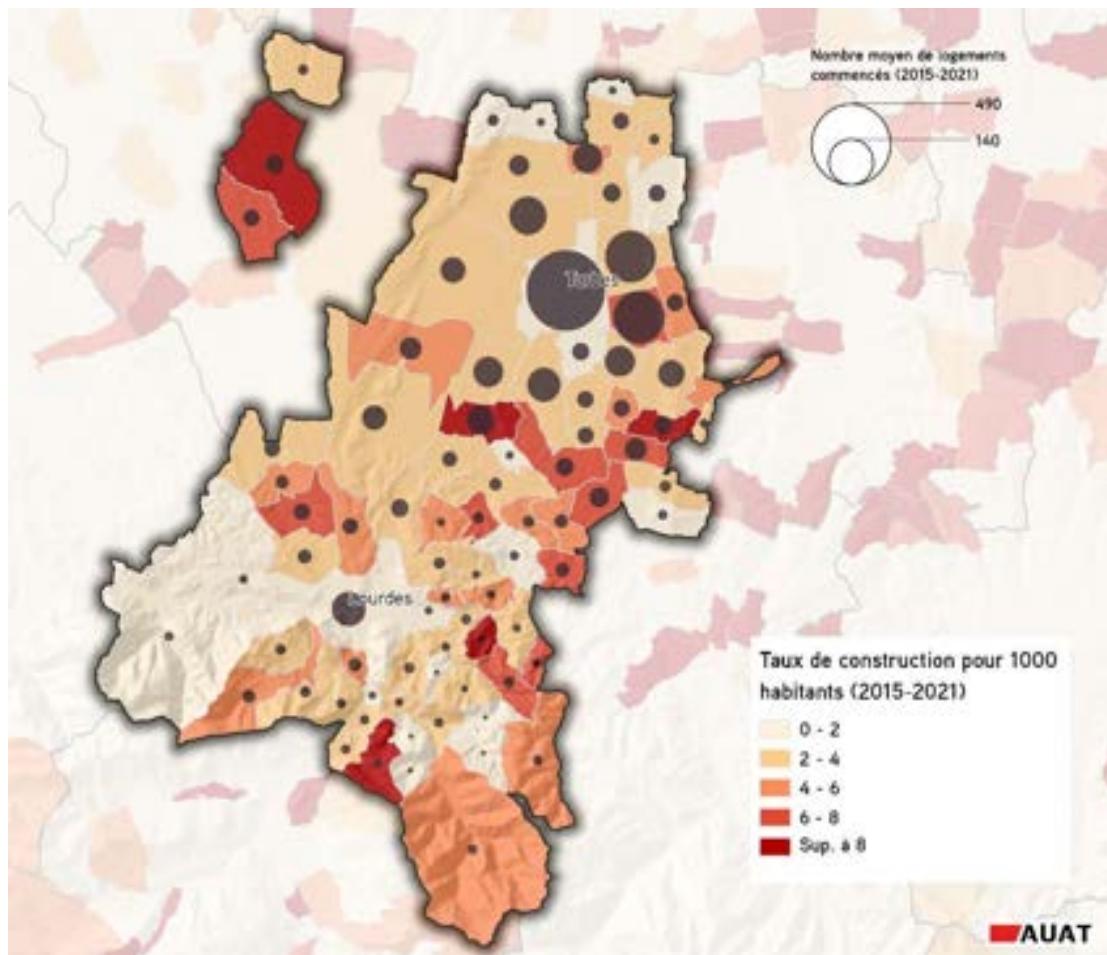
Une faible dynamique de construction, portée par la production de logements individuels en dehors des pôles urbains



Répartition des logements commencés et autorisés par territoire (Source Sitadel 2021)

A l'échelle de la CATLP, sur la dernière décennie, l'activité de construction reste globalement portée par les communes hors pôles urbains, et orientée vers de l'habitat individuel. La production de logements neufs est repartie à la hausse à Tarbes depuis 2019 (en lien notamment avec des programmes en résidence à destination de publics dédiés) et demeure faible à Lourdes.

Les communes du nord, hors Tarbes, sont celles qui ont construit le plus de logements ces dernières années, avec environ 130 logements commencés en moyenne par an depuis 2015 (dynamique en diminution toutefois par rapport à la période allant de la fin des années 2000 au début des années 2010). Ainsi, en dehors de Tarbes, les communes ayant construit le plus de logements sont Séméac, Aureilhan et Bordères-sur-l'Echez, compte tenu d'un effort de production de logements locatifs sociaux.



Taux de construction annuel moyen (logements commencés dont résidences) sur la période 2015-2021

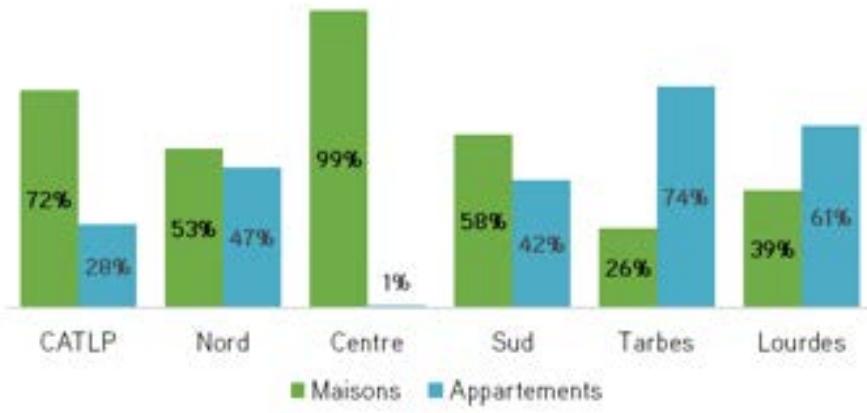
Les communes du centre du territoire ont, quant, à elles construit 50 logements/an en moyenne entre 2015 et 2021. Ce sont ici les communes de Juillan, Louey, Ossun et Azereix qui comptabilisent le plus de logements neufs.

Les communes du secteur sud, territoire le plus rural, sont celles qui construisent le moins : en dehors de Lourdes, environ 20 logements/an ont été construits en moyenne pour l'ensemble du secteur depuis 2015. Plus de la moitié des communes n'ont eu aucune activité de construction.

La carte ci-dessus permet de comparer l'activité de construction entre les différentes communes de la CATLP par rapport à leur poids démographique. Celle-ci apparaît plus soutenue sur une bande de communes situées sur un axe central allant de Azereix à Allier et Loucrup, en passant par des communes comme Louey, Arcizac-Adour ou Bernac-Debat (secteur notamment bien irrigué par les axes de communication : D395 reliant Tarbes à Bagnères-de-Bigorre et relative proximité de l'A64).

Après avoir connu son niveau de construction le plus bas de ces 20 dernières années en 2019 (254 logements mis en chantier cette année-là), la CA TLP a enregistré un rebond des mises en chantier en 2020 puis 2021. Le niveau de production actuel reste toutefois nettement inférieur à la moyenne, sur le long terme (près de 590 logements mis en chantier en moyenne chaque année depuis 2000), et s'inscrit dans la faible dynamique générale amorcée depuis 2014 (exception faite de l'année 2017).

Ces logements neufs sont principalement situés en dehors des pôles urbains, notamment dans la couronne tarbaise (Aureilhan, Soues et Bordères-sur-l'Echez principalement) ainsi que sur le centre (Louey, Juillan et Allier notamment). Ce sont essentiellement des logements individuels (231), la production en collectif restant quant à elle à un niveau très bas (18 logements construits).



Forme de l'habitat des résidences principales par territoire

(source : Insee RP 2018)

Une offre de logements relativement monotype, mais des spécificités fortes selon les territoires

A l'échelle de la CATLP, 72 % des résidences principales sont des maisons individuelles. Cette caractéristique dominante, commune à de nombreuses autres agglomérations similaires, s'explique notamment par un développement récent de l'habitat principalement sous forme pavillonnaire. A contrario, les pôles urbains se distinguent par une majorité d'appartements (61 % à Lourdes ; 74 % à Tarbes), dont une proportion importante sous forme de grands ensembles d'habitat social (quartier de l'Ophite à Lourdes mais qui fait l'objet actuellement d'un programme de démolition-reconstruction, quartiers Bel Air, Laubadère et Solazur à Tarbes) et de copropriétés dont les plus grandes se situent dans le quartier de Bel Air à Tarbes.

L'offre en logements sur le territoire est majoritairement constituée de grandes typologies (près des 2/3 du parc de résidences principales composé de T4 ou plus). Les petits et moyens logements (T1, T2 et T3) se concentrent sur les pôles urbains (58% des résidences principales à Tarbes et 47 % à Lourdes) quand l'offre de grands logements de type T4 et plus est majoritairement située en dehors de ces pôles (88 % des résidences principales dans le secteur Centre, soit près de 6 700 logements ; 83 % dans le nord hors Tarbes, soit plus 15 400 logements ; 79 % dans le sud hors Lourdes, soit 3 000 logements). La répartition de ces typologies contraste avec celle des pôles urbains et reflète le caractère rural du territoire.

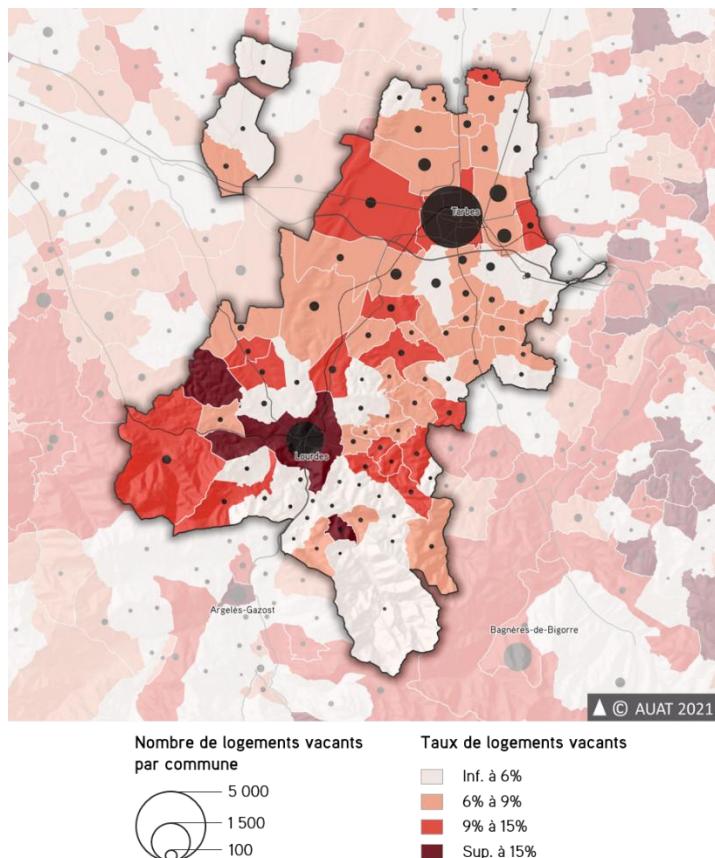
Des signes de fragilité du parc, mais une dynamique enclenchée en faveur de son amélioration

Un niveau de vacance important, concentré dans les pôles urbains, mais une progression qui ralentit ces 5 dernières années

A l'échelle de la CATLP, le nombre de logements vacants apparaît en hausse constante depuis la fin des années 1990. En 1999, 8% des logements étaient vacants (soit environ 4 500 logements), contre 12% en 2018 (soit près de 8 500 logements), traduisant une détente progressive du marché du logement. Ce phénomène se concentre majoritairement dans les pôles urbains (51% des logements vacants situés à Tarbes et 20% à Lourdes). En dehors de ces deux centralités, le niveau de vacance sur les autres communes du territoire reste relativement contenu et permet une bonne fluidité dans la rotation du parc.

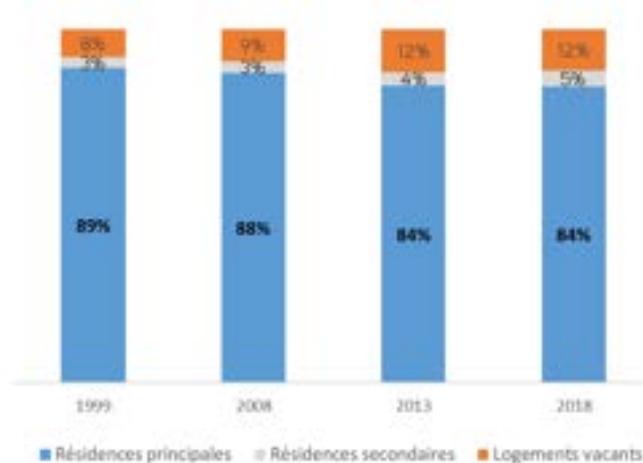
Un net ralentissement de la progression des logements vacants est noté à partir de la période 2013-2018 via les données de l'Insee. En volume, seuls 17 logements vacants supplémentaires sont ainsi recensés entre 2013 et 2018, contre une augmentation de près de 2 600 logements vacants sur la période quinquennale précédente entre 2008 et 2013. En proportion, et au regard de la progression globale du nombre de logements sur le territoire intercommunal, le taux de

vacance est ainsi en légère diminution, passant de 12,2% en 2013 à 11,7% en 2018 (diminution en particulier visible à Tarbes).



Taux et volume de logements vacants par commune de la CATLP (source : INSEE RP 2018)

Si cette évolution semble indiquer des premiers signes positifs quant à l'effort de lutte contre la vacance, il convient de rester prudent dans l'analyse au regard de la croissance importante des résidences secondaires et logements occasionnels observée dans le même temps (catégorie de logement dont la démarcation claire avec le logement vacant reste parfois mince, cf. p.4).



*Evolution de la composition du parc de logements entre 1999 et 2018
(Source : INSEE RP 2018)*

En croisant la typologie et la période de construction des logements vacants, il apparaît que le segment le plus touché en proportion est celui du collectif ancien (environ un logement collectif sur 4 construit avant 1971 est ainsi inoccupé).

Des niveaux de vacance relativement élevés sont également constatés sur le collectif plus récent. Cela vient confirmer l'idée d'une vacance au sein des centres urbains, en lien avec la problématique des copropriétés potentiellement dégradées, mais aussi d'un manque d'attractivité du logement collectif sur l'ensemble du territoire. En effet, quelle que soit la période de construction, le logement collectif est plus affecté par la vacance que le logement individuel ; en témoigne la faible vacance sur l'individuel « récent » construit après 1970, signe d'une attractivité plus prononcée sur ce segment d'habitat.

Une vacance structurelle et aux formes variées, à la fois présente au cœur des pôles urbains et dans les secteurs ruraux plus isolés.

La vacance structurelle et ses différentes natures :

Différents seuils, entre 1 et 4 ans, sont habituellement retenus afin de définir la vacance de longue durée, aussi qualifiée de structurelle. Dans le diagnostic, la vacance d'au moins 2 ans a été retenue afin de qualifier ce phénomène (seuil choisi par le Cerema et utilisé pour l'établissement de la base LOVAC, qui permet de croiser des données pour comprendre et agir sur la vacance du logement).

Près de 4 400 logements du parc privé sont recensés comme étant vacants depuis au moins 2 ans selon les données LOVAC 2022, soit près de 6% du parc total de logements. En rapportant cette source à la vacance globale indiquée par l'Insee, la vacance structurelle du parc privé concernerait ainsi 51 % du nombre total de logements vacants sur la CA TLP (60 % à Tarbes et 35 % à Lourdes).

En comparaison avec le parc de résidences principales, le parc de logements vacants est proportionnellement plus concentré à Tarbes et Lourdes. Ces logements ressortent, par ailleurs, comme étant plus anciens, plus souvent associés à des petites typologies ainsi qu'à des logements de qualité médiocre ou très médiocre. Ces mêmes caractéristiques ressortent de façon encore plus prononcée lorsque l'on compare à l'ensemble des logements vacants ceux inoccupés depuis au moins 2 ans. Ces derniers apparaissent ainsi :

- ▶ plus souvent situés dans les centres-villes de Tarbes et Lourdes (périmètres « Action Cœur de Ville »),
- ▶ plus anciens (plus de $\frac{3}{4}$ des logements construits avant 1971) et davantage susceptibles d'avoir de mauvaises performances énergétiques,
- ▶ plus petits (un peu plus de la moitié de T1 et T2),
- ▶ plus souvent possédés par des propriétaires âgés (50% de propriétaires âgés de 65 ans ou plus),
- ▶ plus souvent de qualité médiocre ou très médiocre.

Si la vacance de longue durée se concentre en volume dans les coeurs des villes de Tarbes et Lourdes, le phénomène n'épargne pas les autres communes plus rurales du territoire, en particulier au regard des logements vacants de très longue durée (inoccupés depuis au moins 4 ans).

En dehors des deux pôles urbains, 66% des logements sont vacants depuis au moins 4 ans, contre 57% à Tarbes et 63% à Lourdes. Ce phénomène de vacance de très longue durée touche en particulier les communes situées dans la zone d'influence de Lourdes (Adé et Saint-Pé-de-Bigorre notamment) et plus spécifiquement des logements très anciens (majoritairement construits avant 1900).

En dehors de Tarbes et Lourdes, ces logements vacants depuis au moins 4 ans sont, en proportion, plus grands que sur les villes-centre (35% de T4 et plus contre 21% sur Tarbes et Lourdes). Néanmoins, les petites typologies y apparaissent surreprésentées au regard de leur poids dans le parc total, ce qui souligne l'hypothèse d'une dévitalisation des coeurs de bourgs et de villages (40% de T1 et T2 parmi les logements vacants depuis au moins 4 ans, alors que ces petites typologies ne représentent que 5% du parc total de logements en dehors de Tarbes et Lourdes).

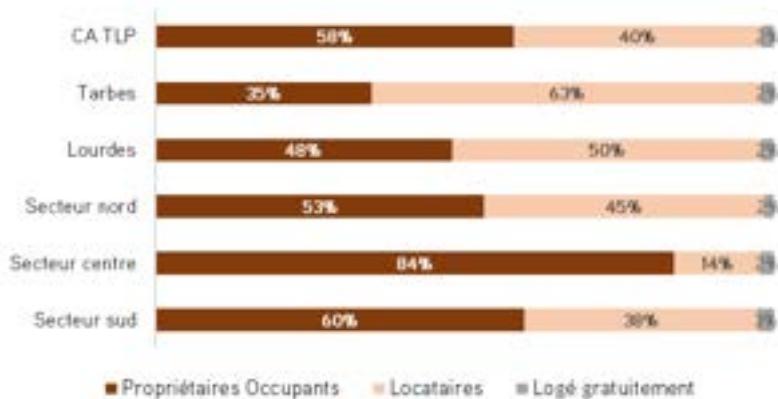
Enfin, ces logements vacants de très longue durée présentent un niveau de dégradation important : on compte ainsi 35 % de logements de qualité médiocre ou très médiocre parmi les logements vacants depuis au moins 4 ans sur les communes de la CATLP, hors Tarbes et Lourdes.

Parmi les raisons principales à ce phénomène de vacances de longue durée et de difficulté de remise sur le marché des logements, figure la problématique de déqualification du bâti au regard de sa qualité. Cette dernière est ici appréciée à partir de la qualification de logements médiocres ou très médiocres issue du classement cadastral.

Les logements vacants depuis moins de 2 ans caractérisent une vacance pouvant être qualifiée de « conjoncturelle » ou « frictionnelle ». Elle touche, quant à elle, un peu plus de la moitié des logements vacants à l'échelle de la CATLP (avec des niveaux légèrement supérieurs à Tarbes et Lourdes). Elle peut notamment s'expliquer, dans les pôles urbains, par le poids du parc locatif, en particulier social où la forte rotation dans le parc est mieux maîtrisée par les bailleurs publics, mais aussi par la présence d'étudiants, locataires très mobiles. La détente du marché (offre supérieure à la demande) explique aussi l'allongement du temps de relocation du logement.

2- Les caractéristiques des occupants du parc

Une majorité de propriétaires occupants



Répartition du parc de résidences principales par statut d'occupation (source : INSEE RP 2018)

Les pôles urbains de Tarbes et Lourdes accueillent une majorité de locataires, en lien notamment avec le poids du parc locatif social. Le parc locatif privé reste néanmoins le segment de parc qui accueille les ménages en début de parcours résidentiel et ceux qui arrivent sur le territoire (cf. partie 3 sur les migrations résidentielles). Le parc locatif est largement concentré dans les centres-villes.

En dehors des pôles urbains, la part des locataires est beaucoup plus faible. La part de propriétaires occupants atteint globalement 80%, en particulier dans le secteur centre (85% de propriétaires occupants). Ces territoires attirent des candidats à l'accession, avec un profil familial, par une offre de grands logements en habitat individuel.

On constate en effet une corrélation forte entre le statut d'occupation et la forme de l'habitat. À Tarbes, 30% des ménages sont propriétaires, alors qu'à Lourdes, cette part de propriétaires occupants atteint près de la moitié des résidences principales (43%), en lien avec une plus forte proportion de maisons individuelles.

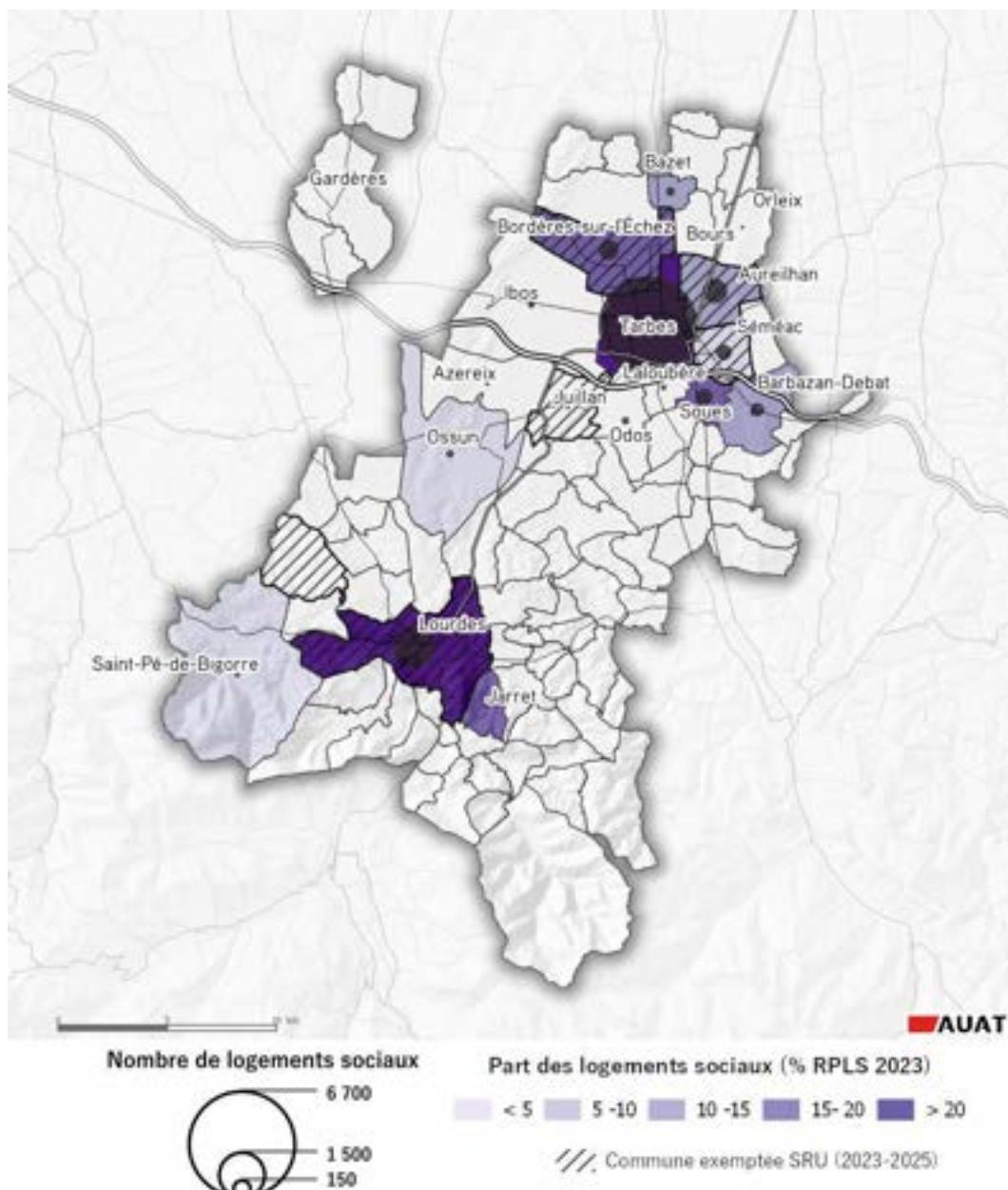
Un parc locatif social historiquement centré sur le secteur nord et plus récemment renforcé par les « petites » communes.

	Total
LOURDES	1 443
Dont Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)	552
TARBES	6 651
Dont Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)	2 961
CA TLP hors Tarbes et Lourdes	2 031
CA TLP	10 125

Répartition des logements locatifs sociaux de la CA TLP par taille (source : RPLS 2020)

Un effort de rééquilibrage de l'offre à poursuivre sur l'ensemble du territoire

A Lourdes, la grande majorité des propriétaires réside principalement au nord de la voie ferrée, à l'entrée sud de la ville à proximité des rives du Gave, du quartier Soum de Lanne et dans les quartiers d'habitat individuel peu dense, de l'est de la ville.



Répartition du parc locatif social, (Sources RPLS 2023)

5 communes soumises à l'article 55 de la loi SRU sont déficitaires en 2022, à des degrés divers:

- ▶ Aureilhan : taux de logements sociaux (SRU) de 17,5 % en 2022 (17,71 % en 2019)
- ▶ Bordères-sur-L'échez : taux SRU de 18,4 % en 2022 (18,84 % en 2019)
- ▶ Séméac : taux SRU de 12,2 % en 2022 (11,13 % en 2019)

- ▶ Juillan : taux SRU de 1,4 % en 2022 (1,46 % en 2019)
- ▶ Lourdes : taux SRU de 19,6 % en 2022 (20,7 % en 2019) ; la baisse enregistrée sur la commune devrait s'accentuer sur la période récente avec la démolition de l'Ophite avant d'être en partie résorbée avec la reconstitution de l'offre via l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et aux opérations en cœur de ville (ACV).

Toutes ces communes ont été exemptées de leurs obligations SRU au titre de l'article L.302-5 du code de la construction et de l'habitation pour les dernières périodes triennales (2017-2019 ; 2020-2022) et le demeurent aujourd'hui sur la période 2023-2025 au motif d'une faible tension¹⁴.

Un parc de logements anciens avec une précarité énergétique importante

Dans ce contexte de renchérissement des prix de l'énergie, l'ancienneté du parc immobilier, les modes de chauffage utilisés, associés à la problématique de la solvabilité des ménages, pointent des risques accrus en matière de précarité énergétique.

Selon la loi Grenelle II de juillet 2010, un ménage en situation de précarité énergétique est un ménage qui éprouve des difficultés « à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat »¹⁴. Plusieurs indicateurs sont utilisés pour quantifier ce phénomène.

L'outil GEODIP (Géolocaliser et Diagnostiquer la Précarité énergétique) porté par l'Observatoire National de la Précarité Energétique (ONPE) en 2021, à destination des collectivités territoriales, permet d'estimer le niveau de précarité énergétique à l'échelle communale sur la base d'un croisement d'indicateurs.

Le nombre de ménages en situation de précarité énergétique liée au logement correspond ici au nombre de ménages ayant un taux d'effort énergétique¹⁵ supérieur à 8% (soit le double du taux d'effort médian de l'ensemble de la population), et dont le revenu par unité de consommation (UC) est inférieur au 3ème décile (soit moins de 1 450€ / mois pour une personne seule).

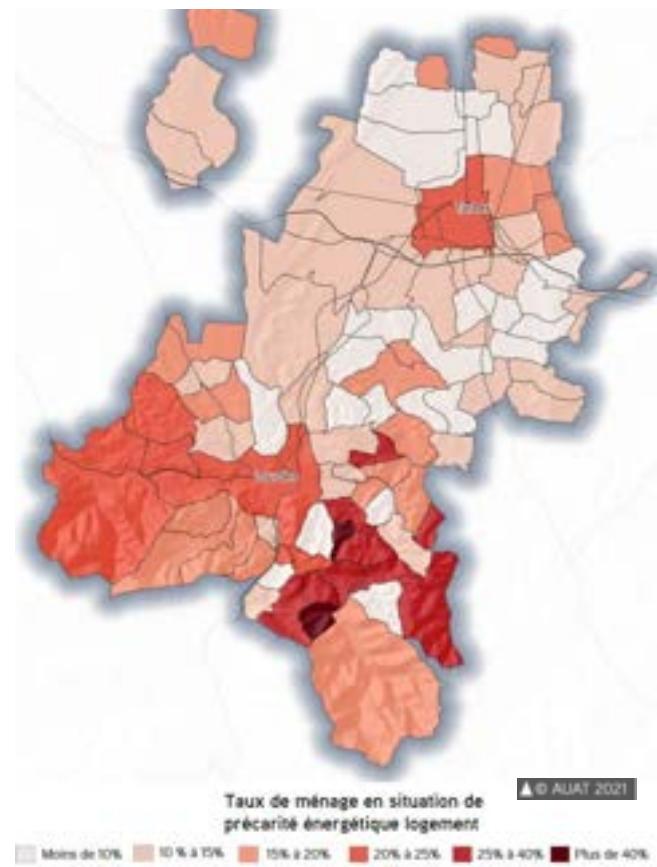
Cette dépense équivaut, pour le logement, à l'ensemble des consommations d'énergies (chauffage, eau chaude, cuisson, ...) et est calculée en multipliant la quantité estimée de chaque énergie utilisée par son coût unitaire moyen

¹⁴ Dans une définition extensive, la notion de précarité énergétique peut également intégrer la question des déplacements et des coûts lui étant associés. La croissance des prix à la pompe, parallèlement à celle des autres sources d'énergie associées au logement, contribue ainsi à fragiliser les ménages les plus modestes qui dépendent de la voiture pour leurs déplacements quotidiens.

¹⁵ L'estimation de la consommation d'énergie est réalisée à l'aide d'un croisement de données brutes du parc de logements (INSEE) et de données de consommation de référence (CEREN : Centre d'Études et de Recherches Économiques sur l'Énergie et SDES : Service des Données et Études Statistiques...) à la maille logement, et de données de consommation brutes livrées par les fournisseurs d'énergies.

Taux de ménages en situation de précarité énergétique liée au logement (source : Géodip 2021)

(Ménages figurant parmi les 30 % les plus modestes et dont les dépenses en énergie sont supérieures à 8 % de leur budget)



A l'échelle de l'ensemble de la CATLP, un peu plus de 10 300 ménages dépensent plus de 8% de leurs revenus pour payer leur facture énergétique liée au logement, tout en faisant partie des catégories les plus modestes, soit 17% des ménages de l'intercommunalité.

Ce taux de précarité énergétique calculé pour le territoire est supérieur de 5 points à celui estimé au niveau national (12% des ménages français touchés par le phénomène).

Au sein de l'intercommunalité, cette problématique ressort de façon plus forte sur les communes de la moitié sud du territoire, notamment du fait de la conjonction de 3 facteurs : proportion importante de grands logements anciens, niveaux de vie par habitant relativement modestes et proportion plus importante de logements chauffés au fioul.

Cependant, cette problématique ne touche pas uniquement les secteurs les plus ruraux, puisque Tarbes et Lourdes présentent également des taux de précarité importants (24 % des ménages à Lourdes, 22 % à Tarbes).

Des besoins en logements et hébergements spécifiques

Hébergements d'urgence et logements d'insertion : une offre en croissance, mais des besoins encore importants pour les publics les plus vulnérables

L'offre du territoire est ainsi diversifiée et s'est accrue sur l'ensemble des dispositifs d'accueil. Si le constat établi au moment de la réalisation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) en 2018 soulignait l'existence d'une « embolie » des places d'hébergement spécifique, notamment en lien avec un accueil croissant des demandeurs d'asile, la situation apparaît aujourd'hui moins tendue.

Cette amélioration, favorisée par la politique volontariste conduite depuis 2016, reste néanmoins à nuancer du fait notamment d'une offre d'hébergement très concentrée à Tarbes. Des points de vigilance et d'attention spécifiques demeurent à l'égard de plusieurs publics vulnérables. Différents outils et actions sont ainsi à pérenniser ou à mettre en œuvre pour les personnes sans-abri et les personnes présentant des troubles psychiques / psychiatriques (notamment en sortie d'institutions), les femmes victimes de violences conjugales, les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

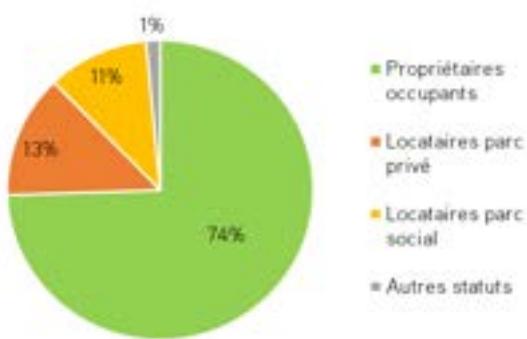
Ainsi le territoire de la CA TLP propose :

- **177 places d'hébergement d'urgence** (157 à Tarbes, 20 à Lourdes) afin de répondre dans l'immédiat et de manière inconditionnelle à une situation d'urgence (urgence de rupture, liée à un événement immédiat ou une urgence installée).
- **95 places en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** réparties sur 3 sites (2 à Tarbes, 1 à Odos).
- **33 places en hébergement de stabilisation** (15 à Tarbes, 18 à Lourdes).
- **73 places en hébergement d'insertion en diffus type ALT** (Allocation Logement Temporaire) à Tarbes
- **66 places en pension de famille / maison relais et résidences accueil**
- Concernant l'accueil des demandeurs d'asile, le territoire compte :
- **2 Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA)** : l'un se situe à Tarbes ; l'autre à Lourdes, comptabilisant au total, 170 places.
- **25 places en Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA)** situées à Tarbes.

Une autonomie dans l'habitat à favoriser pour les personnes âgées à mobilité réduite

La CA TLP compte plus de 31 000 personnes de 65 ans et plus en 2018 (soit 25 % de la population contre 22 % en 2008) dont plus de 10 000 âgées de 80 ans et plus (soit 8 % de la population contre 7 % en 2008). Ce vieillissement devrait s'accentuer dans les années à venir au regard de la pyramide des âges actuelle : la tranche d'âge des 55-65 ans est aujourd'hui fortement représentée.

Statuts d'occupation des ménages de 65 ans et plus (source : INSEE RP 2018)



On constate, comme partout, que la grande majorité des personnes très âgées vieillissent en logement ordinaire. Ce mode d'habitat concerne plus de 83 % des « aînés » âgés de 85 ans et plus, dont plus de la moitié habitent en logement individuel.

A l'échelle de la CA TLP, près des ¾ des ménages de plus de 65 ans sont propriétaires de leur logement et près d'un sur quatre habite le parc locatif (social ou privé). Cette part de locataires parmi les ménages de plus de 65 ans s'élève à 42 % à Tarbes et 35 % à Lourdes. Le parc locatif social joue ici un rôle important dans l'accueil de ces ménages, en particulier à Tarbes (22 % des ménages 65 ans ou plus, soit plus de 1 500 ménages).

Au regard du contexte démographique et de la dynamique de vieillissement du territoire, le développement de l'offre dédiée doit être poursuivi pour maintenir un niveau d'équipement acceptable pour les besoins du territoire. La diversification de l'offre dédiée et des acteurs à mobiliser peut constituer un levier, notamment vers des solutions alternatives, inclusives et adaptées aux problématiques de santé, aux différents niveaux de solvabilité des ménages et à l'échelle des bassins de vie.

Les jeunes : des besoins ponctuels dans la phase étudiante ou jeune actif

Le territoire de la CA TLP se distingue par une faible représentation des jeunes dans sa population. La population âgée de 15 à 29 ans représente 17 % de la population du territoire et elle est majoritairement concentrée à Tarbes (25 % de la population tarbaise, 13 % à Lourdes). Cette catégorie de la population se décline dans une diversité de situations socio-économiques : lycéens, étudiants, alternants, jeunes en situation de précarité...

Les étudiants

Parmi les jeunes, on compte notamment les étudiants. A la rentrée 2020-2021, 5 548 étudiants étaient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur implanté dans l'agglomération (5 408 à Tarbes, 43 à Lourdes)¹⁶. Cette année marque une légère hausse du nombre d'inscrits (5 335 étudiants à la rentrée 2019-2020). Au lieu de résidence, près de 4 700 étudiants vivent sur le territoire de la CA TLP, dont 3 485 à Tarbes (soit près de 4% de la population totale de la CA TLP et 8 % à Tarbes). Ces derniers représentent ainsi un enjeu démographique et socio-économique important pour la préfecture tarbaise.

Cette population, en constante évolution, pourrait être amenée à progresser encore ces prochaines années, compte tenu notamment de la création de nouvelles formations en IUT. Environ 1/3 des étudiants sont originaires du département des Hautes-Pyrénées, 1/3 de l'ancienne région Midi-Pyrénées hors Hautes-Pyrénées et 1/3 est originaire du département des Pyrénées-Atlantiques. Après leurs études, une grande majorité d'entre eux quittent le territoire pour débuter leur vie active, notamment à Toulouse où le bassin d'emploi est plus attractif.

Ainsi le territoire est plutôt bien pourvu en logement étudiants : résidences étudiantes privées, offre de l'Office Public de l'Habitat (OPH) dans le quartier Solazur, le parc locatif privé diffus.

Les jeunes actifs : diversification de l'offre (hors étudiants) et renforcement de l'insertion par le logement, un besoin persistant.

Le profil des jeunes ne se limite pas aux seuls étudiants (jeunes actifs en début de parcours professionnel, apprentis, jeunes sans emploi en difficulté d'insertion professionnelle ou sociale, etc.) et appelle à plutôt orienter les réponses vers une offre polyvalente de logements temporaires, favorisant l'accès au logement tout en s'adaptant aux différents profils et besoins.

C'est dans cette optique que le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) de Tarbes, géré par l'association Atrium accueille chaque année des jeunes dont la formation ou l'accès à un emploi est associée à un besoin de logement. Les périodes d'instabilité professionnelle et les niveaux de salaire en début de parcours ne permettent pas d'offrir les garanties souhaitées aux propriétaires bailleurs dans le parc locatif privé. De ce fait, l'offre en FJT est très sollicitée. Ainsi, 218 jeunes dont la majorité a moins de 21 ans, avaient été accueillis à la résidence en 2018 alors que 425 en avaient fait la demande. Le FJT propose 97 chambres meublées (129 places) et un service de restauration. En complément du logement, le FJT propose également des espaces collectifs pour favoriser la socialisation des jeunes, des activités, des loisirs, des animations, etc. Les loyers sont déterminés de façon à être accessibles aux jeunes (ex : un T1 est loué à 380€, charges comprises).

Des besoins en logements, plus spécifiquement liés aux apprentis, pourraient être présents sur le territoire. Une étude, actuellement conduite par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) au niveau régional et suivie localement par l'association Atrium FJT, permettra d'affiner la connaissance de ces derniers. Elle vise à préciser les besoins en logements pour les apprentis et à fournir des éléments d'analyse pour adapter l'offre sur le territoire. Les résultats définitifs ne sont pas encore publiés.

Les saisonniers : une question récurrente, mais des besoins à objectiver

Depuis la reprise d'activités post-Covid enregistrée à Lourdes, différentes problématiques ont émergé concernant l'accueil des saisonniers sur le secteur, en lien notamment avec la question de l'accès au logement. L'étude-action conduite conjointement par Atrium FJT et l'URHAJ en 2023¹⁷ a ainsi permis d'objectiver cette question, venant corroborer les témoignages de différents partenaires sur le sujet. En 2020, environ 2 400 travailleurs saisonniers étaient ainsi recensés à Lourdes, avec un constat de difficultés croissantes de recrutement de personnel depuis 2022. Ces problématiques paraissent en partie liées à la question du logement : difficultés d'accès à un logement abordable et de bonne qualité, concurrence avec la clientèle touristique et frilosité des propriétaires pour louer aux travailleurs saisonniers (statut économique précaire et besoins séquentiels...). Les profils des saisonniers sont parallèlement en

16 Source : « Atlas régional des effectifs étudiants, 2019-2020, Occitanie », Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)

17 « Repérer et organiser des solutions de logements à destination des saisonniers, sur les communes de Lourdes et d'Argelès-Gazost », octobre 2023, Atrium FJT, URHAJ

évolution, ne se limitant plus uniquement à de jeunes personnes vivant seules. En ce sens, des réflexions seront aussi à engager sur l'accueil de couples ou de ménages familiaux.

La **réponse à ces besoins** ne pourra passer qu'à travers un **panel diversifié de solutions** en matière d'habitat. Différentes pistes ont ainsi émergé et sont notamment citées dans l'étude-action : **articulation avec l'offre à destination des jeunes actifs** portée par le FJT (création d'une nouvelle résidence à Lourdes), **mobilisation de l'importante capacité d'accueil hôtelière** dans le but de réutiliser des hôtels récemment fermés), **groupements de logeurs et intermédiation locative** à travers l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) afin d'offrir des logements adaptés dans le parc privé etc. La question de la centralisation de l'information et de la diffusion des offres disponibles ressort également comme un axe majeur d'amélioration.

L'accueil des gens du voyage : une problématique de sédentarisation qui impacte l'ensemble des modalités d'accueil sur le territoire

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage des Hautes-Pyrénées (2018-2023) recensait l'offre dédiée suivante sur le territoire de la CA TLP :

- 8 aires d'accueil comprenant 159 places de caravanes. 37 d'entre elles sont situées à Lourdes sur l'aire dite « Abadie », située près des sanctuaires, considérée par l'État comme une aire désignée, non aménagée ni gérée, et donc non reconnue comme véritable aire d'accueil.
- Une aire de grands passages d'une capacité de 100 places à Tarbes, principalement mobilisée entre avril et septembre lors des grands rassemblements (dont le pèlerinage de Lourdes), et une aire de petits passages de 49 places à Ibos, dite "aire tampon", utilisable toute l'année pour accueillir des familles de passage ou des groupes intermédiaires.
- L'aire de grand passage de Las Gravettes à Tarbes accueille régulièrement des groupes de moins de 50 caravanes, ce qui entraîne des installations illicites pour les groupes plus importants faute de places disponibles. Par ailleurs, une sous-utilisation de manière générale de cette aire est constatée
- A l'occasion du pèlerinage à Lourdes (fin août), un afflux exceptionnel de voyageurs avec plus de 1 000 caravanes est accueilli chaque année : à cette occasion, des terrains sont mis à disposition par des particuliers de Lourdes et les autorités des sanctuaires.

Source : Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2018-2023) Hautes-Pyrénées

Commune	Aires d'accueil (places / capacité initiale)	Aires désignées (places)	Aires de grand passage (places)	Habitat adapté (PLAi)	Parcelles MOUS ¹⁸	Parcelles aux normes
Aureilhan	22					
Bazet					1	1
Bordères-sur-l'Échez	12			8	11	12
Ibos	18		60		5	5
Laloubère	9					
Lourdes		37				1
Odos	12					
Soues	12					

¹⁸ Opérations réalisées pour permettre le financement de bâtiments sur des parcelles privatives appartenant aux familles ou pour soutenir l'acquisition de parcelles dans le cadre du dispositif de MOUS mis en place en 2003

Séméac				12 terrains familiaux		
Tarbes	66		150			
Total	151	37	210	8	17	19

Le constat d'une sédentarisation de fait des familles sur les aires d'accueil, en théorie temporaire, et d'un entretien de certaines d'entre elles à améliorer, nécessite une refonte importante de leur fonctionnement (aires occupées sur des périodes longues par les mêmes familles, ce qui grève leur vocation d'aires d'accueil).

Une sédentarisation des gens du voyage est à l'œuvre principalement à Tarbes et dans ses communes limitrophes, qui s'illustre à travers différentes formes d'occupations :

- Une occupation de long terme sur les aires d'accueil : en dehors de l'aire « désignée » de Lourdes, 60% des places initiales des aires d'accueil de la CATLP sont occupées par des ménages sédentarisés (plus de 60 ménages concernés) ;
- Des stationnements illicites de familles en voie de sédentarisation (cela concerne une centaine de caravanes sur Tarbes et les communes limitrophes) ;
- Une acquisition de parcelles privatives, souvent hors zone constructible, par des ménages sédentarisés, (en particulier sur les communes de Bordères- sur- l'Echez et Ibos). A l'échelle de la CATLP, 86 de ces parcelles sont inconstructibles ou non raccordées aux réseaux
- Un développement de l'habitat adapté en PLAI s'est concrétisé par le lotissement du Lac à Bordères-sur-l'Echez et par la création de 12 terrains familiaux à Séméac, livrés en 2023

Une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), confiée à l'association SAGV65, a été mise en place sur l'ancienne CA du Grand Tarbes en 2003 pour favoriser la sédentarisation (17 opérations aidées entre 2003 et 2016).

Le programme a cependant été freiné par le manque de foncier disponible et par la difficulté de solvabiliser les ménages souhaitant accéder à la propriété selon un parcours d'accession « classique » (suppression de l'APL accession et refus de prêt bancaire).

En 2019, la MOUS a été élargie à l'échelle départementale aux 9 EPCI des Hautes-Pyrénées (accompagnement social des ménages réalisé par l'association SAGV et volet technique assuré par l'architecte Jean Garlat). Les objectifs d'accompagnement sont à ce jour partiellement atteints (69 situations accompagnées et en attente de sédentarisation : 45 en demande de logement dans le parc classique ou adapté, 24 propriétaires de terrain avec un projet de construction).

Si des ralentissements dans ces démarches ont été liés aux confinements et à la crise sanitaire, d'autres difficultés plus structurelles sont relevées par le Conseil Départemental : stand-by de la ligne de garantie freinant les projets d'auto-construction¹⁹, manque de produits adaptés sur le segment locatif (habitat individuel chez les bailleurs sociaux ou terrains familiaux adaptés par exemple).

Ainsi, des axes d'évolutions sont identifiés pour les années à venir :

- À l'échelle départementale, le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage rendre disponible au passage 190 places dont 124 sur la CA TLP (21 nouvelles places sur une aire à créer à Lourdes, ainsi que 96 places issues d'une réhabilitation des aires d'Aureilhan, Soues et Tarbes - Alstom et Lasgravettes – permettant de leur redonner une vocation d'accueil tout en relogant en parallèle les ménages sédentarisés) ;
- Faire de l'aire d'Ibos (30-50 caravanes) des terrains familiaux ;
- Garantir la pleine utilisation de l'aire de grand passage de Tarbes (accueillir des groupes d'au moins 50 caravanes) ;
- Transformer 4 aires d'accueil en zones d'habitat sédentaire (Bordères-sur-l'Echez, Ibos, Laloubère, Odos) afin d'y accueillir à minima 22 ménages ;

¹⁹ Travail en cours de l'Etat sur la remise en place de cette ligne de garantie auprès des organismes bancaires mais Il n'existe aucune annonce récente indiquant une réactivation de cette ligne spécifique pour les projets d'auto-construction ou d'habitat adapté aux gens du voyage dans les Hautes-Pyrénées. Les sources officielles (préfecture, SAGV, schémas départementaux) ne mentionnent pas de reprise du dispositif en 2025.

- Envisager la création exceptionnelle de STECAL afin de régulariser les parcelles situées en zones inconstructibles (Odos notamment) ;
- Mieux répartir Mieux répartir l'offre de sédentarisation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), en impliquant l'ensemble des communes, notamment celles de plus de 1 000 habitants, afin d'éviter la concentration des projets sur Bordères-sur-l'Echez et Ibos.

L'accueil et l'habitat des gens du voyage : rappel du contexte législatif

La notion de gens du voyage renvoie à des personnes dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles installées sur des aires d'accueil ou des terrains prévus à cet effet (art 1 de la loi n° 2000-614 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage).

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage a pour objectif de définir un équilibre satisfaisant entre, d'une part, la liberté constitutionnelle d'aller et de venir et l'aspiration légitime des gens du voyage à pouvoir stationner dans des conditions décentes et, d'autre part, le souci également légitime des élus locaux d'éviter des installations illicites qui occasionnent des difficultés de coexistence avec leurs administrés.

Elle pose le principe de participation des communes à l'accueil des gens du voyage. À cette fin, la loi prévoit dans chaque département l'élaboration d'un **schéma d'accueil des gens du voyage (coécrit par l'État et le conseil départemental)** qui, en fonction des besoins constatés, doit prévoir le nombre, la localisation et la capacité des aires permanentes d'accueil, des terrains familiaux locatifs et des aires de grand passage à créer par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ainsi que les interventions sociales nécessaires aux populations concernées. Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement sur ce schéma.

En contrepartie, l'État peut accorder des subventions spécifiques aux EPCI pour réaliser ces aires et terrains, souvent après avoir eu recours à une mission d'ingénierie qui aide à cerner les besoins des gens du voyage. Par ailleurs, les habitudes de vie des gens du voyage évoluant et la sédentarisation se développant de manière accrue, des logements adaptés peuvent être réalisés avec un financement par les aides à la pierre.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » est devenue obligatoire par la loi NOTRE pour les communautés de communes et d'agglomération.

Les différentes formes d'accueil et d'habitat des gens du voyage se déclinent de la façon suivante :

- Aire d'accueil permanente correspond à l'aire d'accueil réglementaire destinée aux séjours temporaires des gens du voyage itinérants, et non à une zone d'habitat sédentaire. Elle a pour vocation l'accueil en déplacement, avec des équipements adaptés, conformément aux obligations du Schéma Départemental.
- L'aire de grand passage destinée à répondre aux besoins de déplacement des gens du voyage en grands groupes à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, avant et après ces rassemblements.
- Le terrain familial qui répond à une demande des gens du voyage qui souhaitent disposer d'un ancrage territorial à travers la jouissance d'un lieu stable aménagé et privatif, sans pour autant renoncer au voyage une partie de l'année. Les bailleurs sociaux peuvent en réaliser
- Le logement social adapté, accordé sous conditions de ressources.

3- Le fonctionnement du marché du logement

Un marché du logement détendu

Un marché locatif privé abordable dans les pôles urbains et peu développé dans les autres communes

Un ménage sur quatre est locataire du parc privé (près de 16 000 ménages), une proportion moins importante qu'à l'échelle de la région Occitanie (29%) (source INSEE RP 2018). Ce segment du parc est majoritairement développé dans les pôles urbains : 9 300 ménages locataires du parc privé à Tarbes (38 % de ses résidences principales), et 2 200 à Lourdes (1/3 de ses résidences principales). Ce parc, concentré dans les centres-villes, est majoritairement constitué de petits logements de type T1 et T2. Il est particulièrement présent à Tarbes qui concentre l'accueil des petits ménages, notamment les étudiants et les personnes seules.

A Tarbes, comme à Lourdes, seulement 11 à 12 % du parc locatif privé est constitué de maisons individuelles.

Les logements locatifs privés en individuel, toutes périodes de construction confondues, et les logements locatifs privés construits depuis 2000 sont deux segments du parc locatif privés particulièrement attractifs à l'échelle de la CA TLP, bien que représentant une offre très limitée.

Le logement locatif individuel, bien qu'attrayant (comme l'ont également confirmé les élus rencontrés à l'occasion des rencontres communales organisées dans le cadre du Programme Local de l'Habitat - PLH), ne paraît pas se développer fortement et les ménages susceptibles d'être intéressés semblent jusqu'à présent pouvoir assez vite s'orienter vers l'accession à la propriété.

Les loyers de Lourdes sont inférieurs à ceux de la préfecture des Hautes-Pyrénées et sont marqués par des variations différencierées selon les typologies (légère diminution pour les petites typologies d'appartement, légère hausse pour les maisons). Le nombre de références sur Juillan étant limité (parc locatif moins développé), il convient de lire les données de cette commune avec prudence.

Si le niveau des loyers reste relativement abordable sur le territoire, la tendance généralisée à la hausse des coûts paraît également s'y dessiner et pourrait contribuer à fragiliser les ménages aux niveaux de ressources plus faibles.

Les dires d'acteurs confirment, par ailleurs, un déficit général de l'attractivité des logements du parc privé, lié à leur décalage avec une demande orientée sur des produits plus « actuels ». Ils précisent que les biens trouvent plus facilement preneurs lorsqu'ils ont bénéficié de travaux d'amélioration. Dans un contexte de sur-offre, la qualité du logement est un paramètre déterminant qui facilite d'autant plus sa remise sur le marché.

Les caractéristiques du marché de l'accession

Les transactions immobilières concernent principalement des biens anciens, tous types confondus.

Près de 60% des ménages de la CATLP sont propriétaires de leur logement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (INSEE RP 2018), une proportion équivalente à celle de la région Occitanie (59 %). Ce segment du parc est dominant en dehors des pôles urbains (79 %). La maison individuelle est la forme d'habitat dominante chez les propriétaires occupants sur le territoire de la CATLP, y compris dans les pôles urbains bien que dans une moindre mesure à Tarbes (59 %). Quant au collectif, les commodités telles que terrasse, jardin et garage pour la voiture sont autant d'éléments qui, de par leur rareté, peuvent faire la différence, en particulier en centre-ville.

Les acteurs de l'immobilier confirment que ce type d'habitat est le produit recherché par les ménages en accession à la propriété (source : « Etude du marché foncier et immobilier de la CA TLP », bureau d'étude ASTYM 2019). Dans les quartiers pavillonnaires anciens des communes en particulier, il semble que cet habitat fasse l'objet d'un double enjeu : renouvellement des habitants par des jeunes ménages et amélioration du bâti pour mettre ces pavillons aux standards actuels (y compris énergétiques).

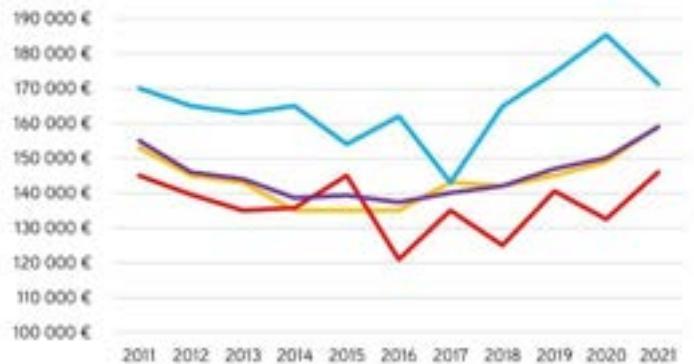
Le marché de l'acquisition tous biens confondus est actif avec un nombre croissant de transactions, avec des prix qui restent globalement abordables jusqu'à présent²⁰. Certains produits issus de la défiscalisation ont notamment connu une décote par rapport à leur valeur d'origine. Cette baisse tend toutefois à s'ajuster au niveau du marché local.

Entre 2011 et 2021, les ventes de maisons sur le territoire sont majoritaires avec près de 7 700 transactions réalisées (95 % de ventes dans l'ancien²¹, et 5 % dans le neuf), contre près de 6 270 transactions d'appartements (93 % de transactions dans l'ancien). Les ventes de maisons ont été effectuées aux 2/3 dans les communes du secteur Nord, contre 16,5 % respectivement pour les secteur Sud et Centre. A l'instar des maisons, les ventes d'appartements se réalisent majoritairement dans les communes du secteur Nord (80 %) et dans une moindre mesure le secteur Sud (21 %). En lien avec la structure de leur parc de logements, les deux pôles représentent à eux seuls 94 % des transactions des appartements sur la période, dont 74 % pour la seule ville de Tarbes.

Plus généralement, les communes du secteur Centre connaissent une activité du marché de l'ancien plus faible, compensé par un marché des biens récents ou neufs plus actif.

Le marché des maisons individuelles

Sur la période 2011-2021, le prix médian des maisons dans l'ancien est plus élevé dans les communes du secteur Centre (prix médian de 1 573 € /m²) que dans celles du secteur Nord (1 521 € /m²) et surtout du secteur Sud (1 343 € / m²). Une hausse généralisée des prix est constatée depuis 2016-2017, mais l'évolution du marché local illustre une dissociation croissante entre le secteur Centre où l'offre se compose de biens plus récents et de taille plus importante (le prix médian d'une maison ancienne s'y établit autour de 185 000 € en 2020) et le secteur Sud (prix médian de 132 500 € en 2020). Le marché du secteur Nord est quant à lui dans une position intermédiaire (prix médian à 149 000 € en 2020).



Evolution des prix médians sur les maisons individuelles entre 2011 et 2021 (source : DV3F)

Comme vu précédemment, le secteur Centre enregistre les prix médians les plus élevés du territoire. Sur ce secteur, Juillan est la commune qui a enregistré le plus de transactions. Horgues se distingue quant à elle comme la commune la plus chère, que ce soit à l'échelle du secteur Centre comme à l'échelle de la CATLP dans son ensemble. Le secteur Nord se différencie par un marché plus actif en nombre de transactions, en lien avec l'importance de son parc immobilier. Les professionnels évoquent en effet un marché plus dynamique sur la 1^{ère} et 2^{ème} couronne de Tarbes, où les biens mis en vente trouvent davantage preneurs que dans le centre-ville. Les communes en périphérie de Lourdes sont aussi les plus prisées en raison de leur cadre de vie et de la vue sur les Pyrénées.

²⁰ La conjoncture très récente entre la fin 2022 et 2024 n'a pas pu être analysée faute de données stabilisées.

²¹ Transactions de maisons individuelles construites depuis plus de 5 ans

Volume, surfaces et prix des transactions sur les maisons anciennes (source : DV3F)

Secteur	2013-2017				2018-2022			
	Nb ventes maisons anciennes	Prix médian	Surface médiane m ²	Prix médian m ²	Nb ventes maisons anciennes	Prix médian	Surface médiane m ²	Prix médian m ²
Tarbes	776	130 000 €	90	1 444 €	999	140 000 €	91	1 538 €
Lourdes	268	130 000 €	97	1 340 €	378	135 950 €	100	1 359 €
CA TLP	3 219	139 684 €	96	1 454 €	4279	152 529 €	98	1 555 €

Le marché des appartements

Le marché des appartements anciens est principalement actif à Tarbes, Lourdes, Aureilhan et Séméac en lien avec la structure de leur parc. Les prix au m² à Tarbes sont légèrement plus élevés que sur les autres communes (hors T2 à Aureilhan et T4 à Séméac, mais le nombre de ventes relativement faible recensé sur ces typologies peut en partie expliquer ces estimations). A l'échelle de la CA TLP, le prix médian des appartements anciens reste plutôt stable, avec une légère baisse entre 2016 (63 000 €) et 2020 (60 000 €). Le marché du neuf apparaît quant à lui quasi inexistant sur le territoire avec seulement 37 ventes recensées depuis 2016.

Surfaces et prix des appartements vendus (source : DV3F)

Secteur	2018-2022				
	Nb ventes appart. anciens	Prix médian (toutes typologies confondues)	Prix médian T2 (m ²)	Prix médian T3 (m ²)	Prix médian T4 (m ²)
Lourdes	779	51 000 €	1 119 €	1 046 €	921 €
Tarbes	2 545	65 900 €	1 307 €	1 186 €	1 079 €
CA TLP	3 583	64 000 €	1 255 €	1 152 €	1 052 €

Le marché des terrains à bâtir

La construction de maisons individuelles est le segment de marché qui porte la dynamique de construction. La disponibilité de l'offre foncière et le coût relativement abordable des terrains favorisent ce mode de production.

L'étude du cabinet conseil ASTYM montre que la moitié des ménages trouve elle-même un terrain à bâtir, sans passer par un intermédiaire (agence, constructeur). Néanmoins, les constructeurs de maisons individuelles sont majoritairement sollicités pour mettre en œuvre leur projet (64 %). Au-delà de la réalisation de lotissements, ces constats confirment les dires d'acteurs sur les modes de production de l'habitat :

- ▶ La faible mobilisation d'outils d'aménagement et de maîtrise foncière par les collectivités ;
- ▶ L'absence d'opérateurs privés qui pourraient porter des projets d'ensemble sur le territoire ;
- ▶ Une majorité de lotissements vendue en lots, souvent libres de constructeurs (les constructeurs de maisons individuelles peuvent proposer, ponctuellement des projets de construction clés en main, comprenant l'achat du foncier avec le plan de la maison) ;
- Une forte proportion de terrains issus de la division de terrains agricoles et/ou de friches, en zone urbaine.

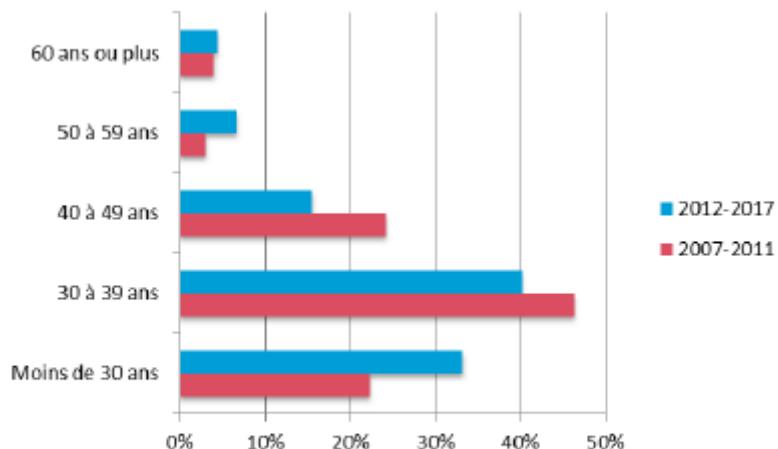
Prix médians des terrains constructibles entre 2019 et 2022 (source : DV3F)

Secteur	2019-2022			
	Nb ventes terrains constructibles	Prix médian	Surface médiane	Prix médian au m ²
Nord	296	49 674 €	659	75 € / m ²
Centre	77	48 550 €	680	71 € / m ²
Sud	111	36 623 €	731	50 € / m ²
CA TLP	489	48 855 €	658	74 € / m ²

De façon analogue à l'observation des autres prix de marché, les prix médians des terrains constructibles illustrent un écart important entre le secteur Sud et les secteurs Nord et Centre. Si le secteur Centre affiche le niveau de prix médian le plus élevé, rapporté à la superficie médiane des terrains le prix au m² ressort comme étant plus onéreux sur le secteur Nord (superficie moyenne des terrains inférieure de plus de 200m² à celle constatée sur le secteur Centre).

L'étude réalisée par ASTYM montre que les ménages qui font construire leur maison dans la CA TLP sont majoritairement des trentenaires (44 %). L'évolution des profils sur les périodes 2007-2011 et 2012-2017 illustre une montée en puissance des jeunes acquéreurs (moins de 30 ans) et des ménages de plus de 50 ans. Les employés/ouvriers représentent environ la moitié des acquéreurs alors que les retraités n'en représentent que 4 %. Les acteurs de l'immobilier soulignent que la clientèle en accession est plutôt locale avec aussi des nouveaux retraités, souhaitant s'installer sur les terres de leur enfance. Une clientèle étrangère est également présente, mais elle a fortement diminué ces dernières années.

Répartition des ménages acquéreurs par tranches d'âge (traitements ATSYM)



Source : Données EPTB – Enquête sur le Prix des Terrains à Bâtir- DREAL Occitanie – 2019

Enjeux et besoins

- ▶ **L'affirmation d'une politique locale de l'habitat comme un levier d'attractivité du territoire associée aux autres politiques sectorielles (économie, mobilité, environnement, etc.).**
- ▶ **La attractivité résidentielle des pôles urbains de la CATLP est à conforter avec la réussite des dispositifs Action Cœur de Ville / ANRU.**
- ▶ Le **maintien des familles** sur le territoire au regard d'une attractivité exercée principalement aujourd'hui auprès des petits ménages, notamment dans les pôles urbains. Un **potentiel d'attractivité de Tarbes et Lourdes à exploiter auprès des jeunes ménages** attachés au mode de vie urbain et ayant un fort ancrage local.
- ▶ **La réhabilitation et l'adaptation du parc de logements** de Tarbes et Lourdes et des secteurs ruraux plus isolés.
- ▶ **La diversification de l'offre de logements**, un enjeu qui se décline différemment sur le territoire.
- ▶ L'élargissement des choix résidentiels des ménages ayant des besoins spécifiques, notamment pour les personnes en perte d'autonomie.
- ▶ **L'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage et l'accompagnement de leurs besoins d'ancrage** (diffusion de solutions adaptées à la sédentarisation et répartition territoriale équilibrée à rechercher).



5. Equipements et services à la population



1- Préambule méthodologique de la base Permanente des Equipements (BPE)

L'analyse qui suit, effectuée sur les équipements du territoire, prend comme clef d'entrée l'exploitation de la Base Permanente des Equipements (BPE).

Outil statistique développé par l'INSEE, la BPE renseigne sur le nombre et la nature des équipements, mais également des services et commerces présents au sein des communes étudiées. Ici, la notion d'équipements n'est donc pas limitée aux seules « structures » dans la mesure où la BPE recense la plupart des commerces et services à la personne, pour finalement offrir un inventaire s'articulant autour de 188 types d'équipements différents répartis en 7 domaines : les services aux particuliers ; les commerces ; l'enseignement ; la santé et le social ; les transports et déplacements ; les sports, les loisirs, la culture et le tourisme (contre 36 pour la Base communale par exemple).

La classification des équipements en gammes a pour objectif de réunir des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment présents dans les mêmes communes. Ces regroupements permettent d'élaborer des indicateurs synthétiques reflétant l'organisation hiérarchisée des territoires en termes de services à la population. La base est alimentée par des répertoires administratifs tels que (Adeli, Finess, Sirene, Ramsese...).

Le choix de recourir à la Base Permanente des Equipements tient en grande partie de l'échelle de territoire traitée. Cette source est en effet la seule à offrir une approche homogène, et donc comparable, sur l'ensemble du territoire. S'appuyer sur un recensement propre au dossier du SCoT aurait été non seulement fastidieux, mais surtout une source d'erreurs potentiellement importantes. De fait, malgré les défauts et les questionnements qu'elle suscite, la BPE doit permettre de mieux cerner la structuration du territoire et son analyse croisée avec les autres champs thématiques du présent diagnostic (Volet « Economie » notamment).

Malheureusement, la BPE ne permet pas de faire d'analyse en flux sur l'ensemble des équipements (évolution du nombre d'équipements). l'INSEE recommande de ne pas comparer deux millésimes en raison notamment du caractère évolutif de la base. Néanmoins, depuis septembre 2018 et de manière encadrée, l'INSEE autorise la diffusion de la BPE en évolution, seulement sur un nombre restreint de types d'équipements et sur deux années espacées d'un pas quinquennal. Etant donné son caractère non exhaustif, cette donnée ne sera pas utilisée pour l'analyse.

2- Structuration de l'offre d'équipements sur le territoire

Un taux d'équipements satisfaisant sur le territoire du SCOT de la CATLP

Une complémentarité nécessaire et réelle entre les territoires

NB : L'inventaire de la BPE opère une forme de hiérarchisation des équipements répartis selon trois « gammes » : supérieure, intermédiaire et proximité. Si les règles de cette classification sont le fait de l'INSEE, et parfois difficiles à cerner, on peut considérer de façon simplifiée que ces trois échelons reflètent à la fois une aire d'influence et une périodicité d'usage plus ou moins forte.

- ▶ **Gamme supérieure** : la gamme supérieure (51 types d'équipements) rassemble des commerces tels que les poissonneries ou les hypermarchés, les services d'urgences médicales ou les cinémas. Ils sont plus rarement implantés et plus souvent situés dans les principales villes que les services de la gamme de proximité (Insee).
- ▶ **Gamme intermédiaire** : la gamme intermédiaire comprend 44 types d'équipements : par exemple, les banques, les laboratoires d'analyses médicales ou les piscines ouvertes au public (INSEE).
- ▶ **Gamme de proximité** : la gamme de proximité regroupe des services qui sont présents dans le plus grand nombre de communes. Elle se concentre sur seulement 34 services différents, mais aux implantations nombreuses (1,7 million de points d'accès). Y figurent par exemple les artisans du bâtiment, les boulangeries, les médecins généralistes, les terrains de grands jeux (INSEE).

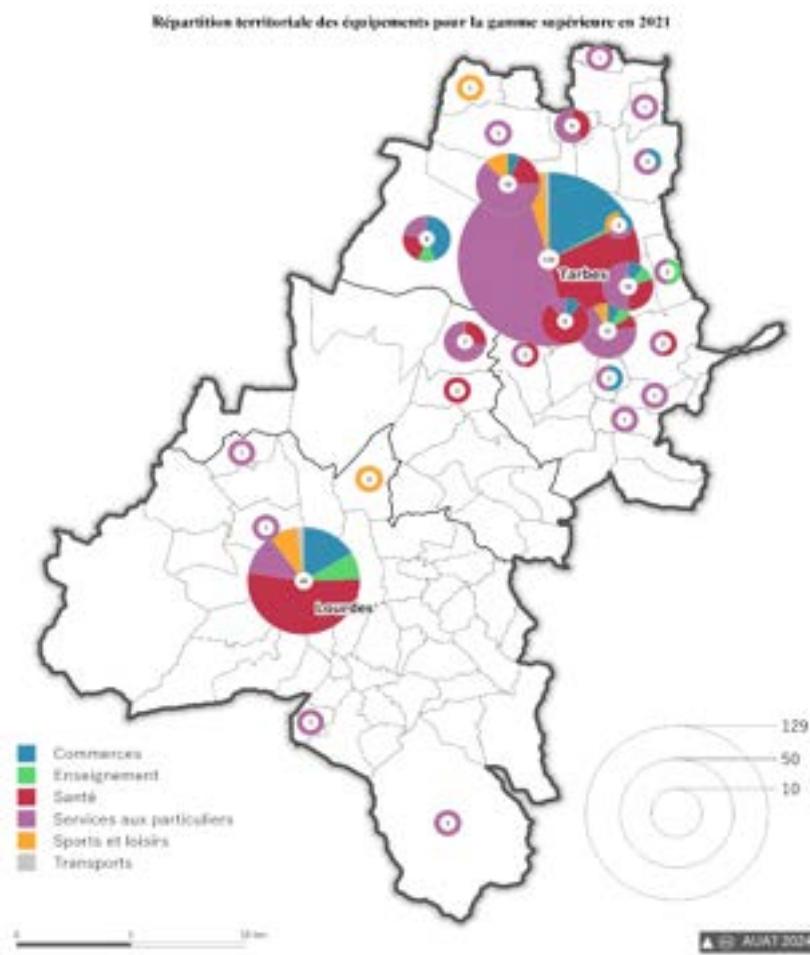
Chiffres clés (Source : BPE 2021, AUAT 2024)

- ▶ **42,5** taux d'équipements pour 1 000 habitants (38,3% sur l'agglo de Pau)
- ▶ **34** communes sans école élémentaire
- ▶ **63%** Equipements dits « supérieurs » localisés à Tarbes
- ▶ **0,98** médecin pour 1 000 habitants (0,82 pour la moyenne nationale)
- ▶ **57,8 ans** moyenne d'âge des médecins en 2018
- ▶ **170 000** habitants = aire de chalandise du centre-ville de Tarbes

Par ailleurs, 59 types d'équipements ne figurent pas dans les gammes. Ils correspondent à des services ou équipements beaucoup plus rares ou qui ne sont pas destinés en premier lieu aux habitants permanents des territoires (exemple : les hôtels).

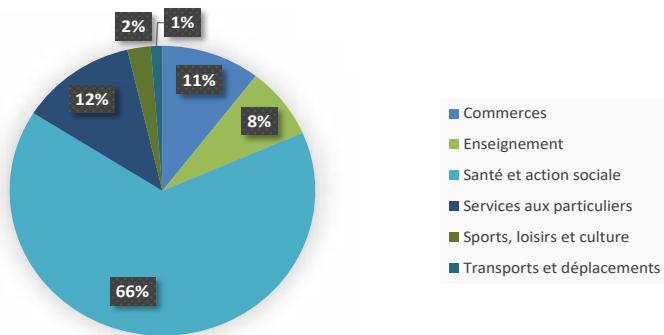
Ainsi, sur les 4 994 équipements recensés sur le territoire du SCOT : 325 relèvent de la gamme supérieure, 857 sont de la gamme intermédiaire, 3 389 relèvent de la gamme proximité et 423 ne sont pas classés dans ces gammes, dont 207 équipements de Tourisme.

Les fonctions urbaines « supérieures », sont concentrées dans les pôles urbains



Répartition territoriale des équipements pour la gamme supérieure, INSEE
BPE 2021

Offre d'équipements supérieurs par catégories de services

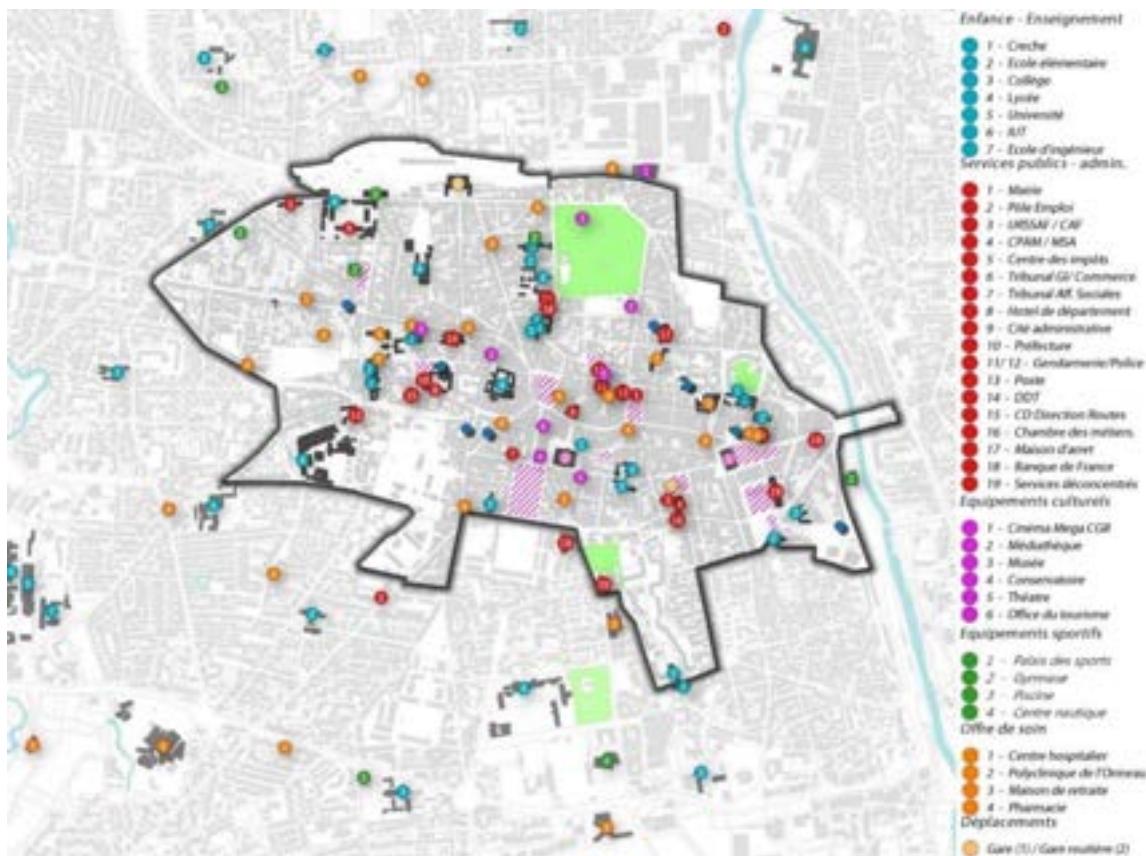


Source: BPE INSEE, 2021

Les équipements de la gamme dite « supérieure » représentent environ 7 % de l'ensemble des équipements recensés (325 équipements).

Tarbes : la ville préfecture

L'essentiel de l'offre en équipements supérieurs est centré sur la ville de Tarbes avec un total de 204 équipements de gamme supérieure. La Préfecture du département des Hautes- Pyrénées regroupe ainsi 63% des équipements de la gamme supérieure et concentre donc la grande majorité des services, commerces et équipements structurants du territoire. Un grand nombre d'entre eux sont, en outre, regroupés sur un périmètre restreint illustrant la centralité qu'exerce le cœur de ville (cf. « Action Cœur de Ville »).



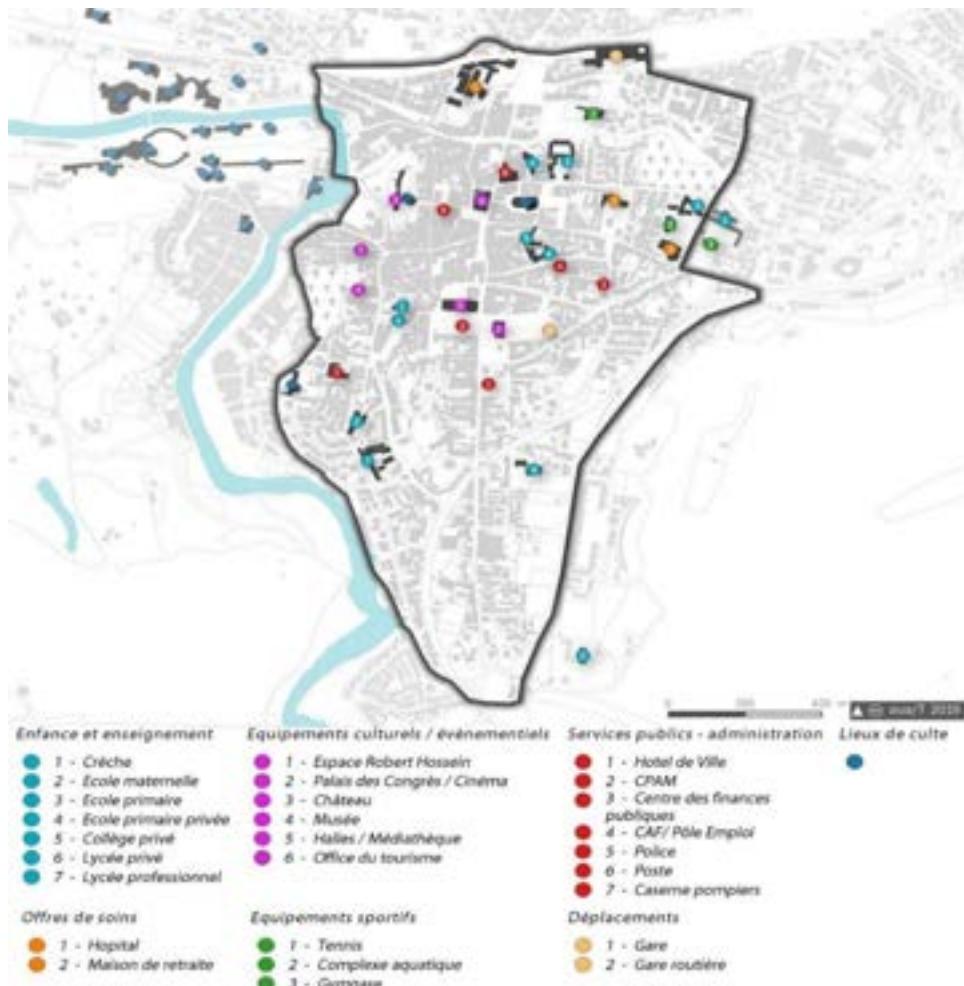
Equipements structurants dans le centre-ville de Tarbes (périmètre Action Cœur de ville) Source: INSEE BPE 2017, IGN, CATLP, aua/T

Il est à noter que l'**importance de la ville de Tarbes se traduit dans toutes les catégories d'équipements traitées** (« commerce », « enseignement », « santé », « services aux particuliers », « loisirs, sport et culture », « transport » et « tourisme »). Accueillant l'ensemble des établissements d'enseignement post-baccaulauréat de la CATLP (IUT et école d'ingénieur mais également la majorité des lycées - publics et privés), Tarbes centralise la quasi-intégralité des équipements supérieurs en matière d'enseignement. Son rôle de préfecture permet à la ville de disposer de l'ensemble des services et équipements départementaux (Hôtel de département, tribunal, conservatoire...).

Le poids de la commune de Tarbes dans la répartition des équipements supérieurs **traduit non seulement la centralisation des grands équipements** de la CATLP au sein de la ville, **mais illustre également le rayonnement de celle-ci**, en tant que préfecture des Hautes-Pyrénées, sur un bassin de vie qui va bien au-delà des limites administratives de l'intercommunalité. La ville assume des équipements qui dépassent les simples besoins de sa population (« charges de centralité »), mais également de la population de la CATLP.

Lourdes : un second pôle urbain pour le territoire

En dehors de Tarbes, et à l'échelle communale, Lourdes s'affirme comme le second pôle urbain du territoire, et du département. La cité lourdaise abrite ainsi 15% des équipements supérieurs de la CATLP, avec là encore un rôle particulier et essentiel joué par son cœur de ville.



Equipements structurants dans le centre-ville de Lourdes (périmètre Action Cœur de ville) Source :
INSEE BPE 2017, IGN, CATLP, aua/T

Bien que Lourdes ne soit pas sous-préfecture, elle dispose de services publics conséquents (CPAM, Pôle Emploi, centre des finances publiques, lycée, hôpital ...) et constitue un véritable relais sur le sud du territoire. Elle concentre, en effet, près de 49 équipements supérieurs et plus de 167 équipements intermédiaires. Les communes aux alentours étant sous-équipées dans ces gammes, on peut affirmer sans se tromper que **Lourdes concentre des équipements qui répondent aux besoins de sa population, mais aussi de la population du secteur sud**. Elle offre notamment un premier accès aux soins d'urgences, aux médecins spécialistes, aux magasins spécialisés, aux études secondaires, aux services publics courants et à une offre culturelle et sportive conséquente.

Si son poids et son image en tant que cité cultuelle, peut et doit être invoqué du point de vue de son rôle dans la structuration du territoire, il n'est cependant pas aussi impactant qu'attendu dans le volume des équipements supérieurs induit par l'approche menée autour du recensement de la BPE.

Les autres communes du territoire présentent un accueil varié des équipements

En dehors de Tarbes et de Lourdes il apparaît très vite délicat de dégager une hiérarchie, et plus encore une structuration du territoire au regard des volumes traités. **Les 81 « autres » communes du territoire SCoT regroupent ainsi seulement 72 équipements supérieurs, soit moins de 22% de l'offre de la gamme.**

Les 10 communes possédant le plus d'équipements supérieurs en 2021			
Rang	Commune	Nb eqpts	Secteur
1	Tarbes	204	Nord
2	Lourdes	49	Sud
3	Ibos	11	Nord
3	Labubère	11	Nord
4	Séméac	10	Nord
5	Juillan	9	Centre
6	Bordères-sur-l'Échez	8	Nord
7	Barbazan-Debat	5	Nord
8	Aureilhan	4	Nord
9	Ossun	2	Centre

Source: BPE INSEE, 2021

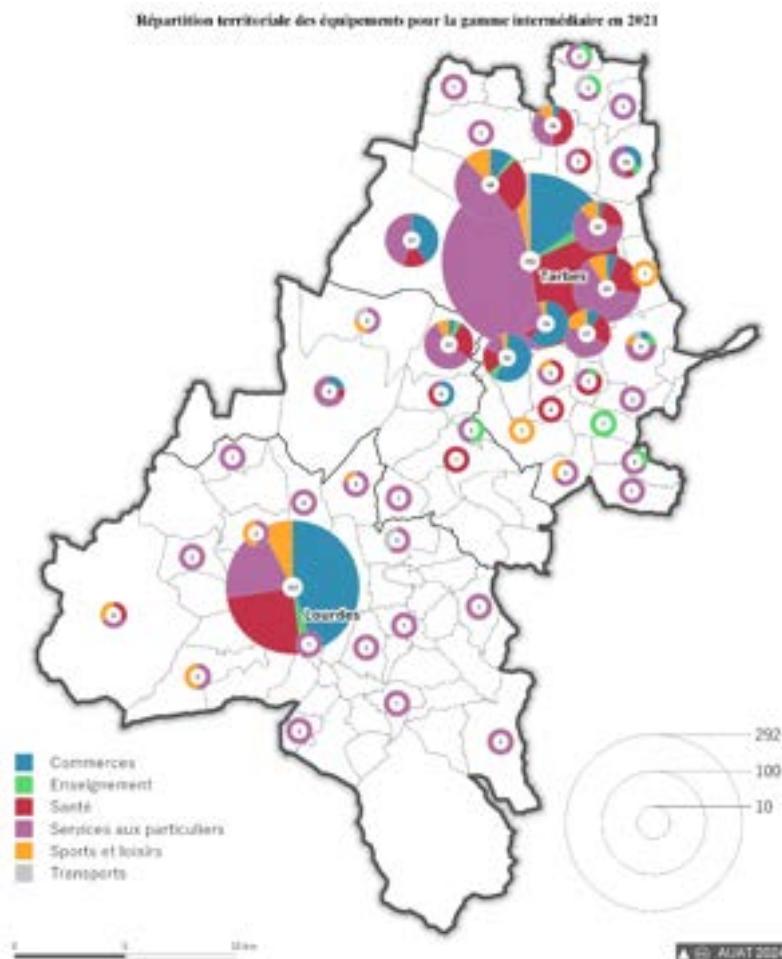
On peut toutefois noter l'importance relative des communes qui composent la couronne tarbaise qui viennent compléter et renforcer le pôle urbain que représente Tarbes dans le grand territoire (Aureilhan, Bordères-sur-L'échez, Ibos, Juillan, Laloubère, Odos, Soues voire Barbazan-Debat). Avec 9 équipements supérieurs, la commune de Juillan se révèle être une exception mais aussi un trait d'union entre les pôles Tarbais et Lourdais.

Une mise en lumière des communes périurbaines via les équipements intermédiaires

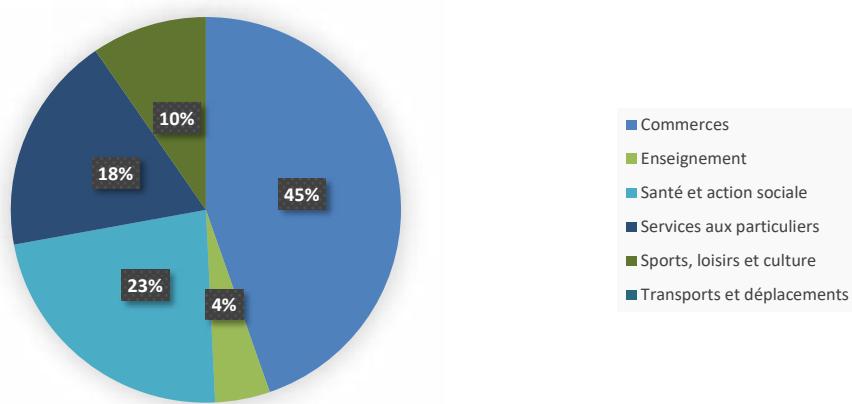
L'analyse de la gamme « intermédiaire » vise à isoler les équipements (et services) ayant un usage et un rayonnement intercommunal (ou d'une population suffisante) sans que ceux-ci puissent être considérés comme une spécificité à une échelle plus large comme le sont les équipements de la gamme « supérieure ».

D'un point de vue « comptable » **le poids de Tarbes et Lourdes précédemment mis en lumière (93% des équipements supérieurs) tend ici à s'atténuer** même si les deux villes regroupent près des 66% de l'offre en équipements intermédiaires.

Un rapide regard par « domaine » montre également une plus grande diversité dans la répartition territoriale que celle qui caractérisait les équipements supérieurs. Si le poids de Tarbes et Lourdes demeure très important dans les domaines de l'enseignement ou de la santé, les équipements liés aux services aux particuliers et aux commerces donnent à voir une plus grande équité territoriale. Ce sont alors, pour l'essentiel, les communes de la première couronne de Tarbes qui s'imposent comme autant de relais à la ville-centre.



Offre d'équipements intermédiaires par catégories de services



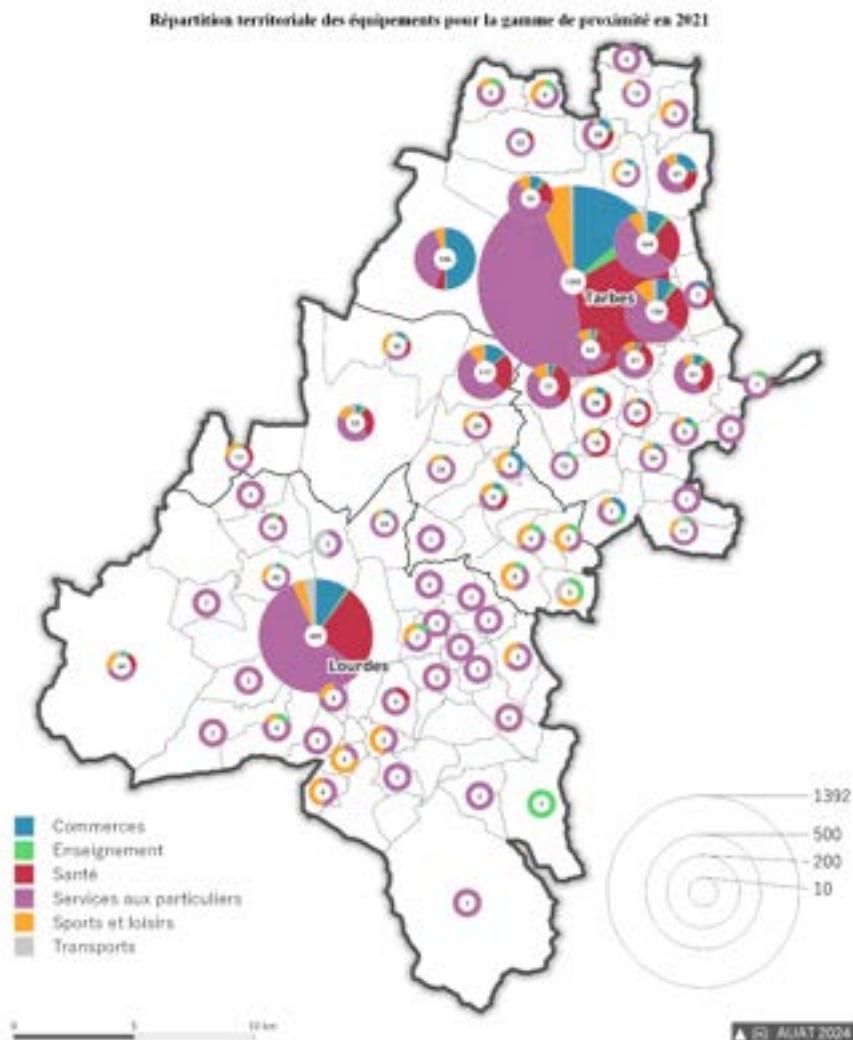
Source: BPE INSEE, 2021

Un maillage inégal des équipements de proximité

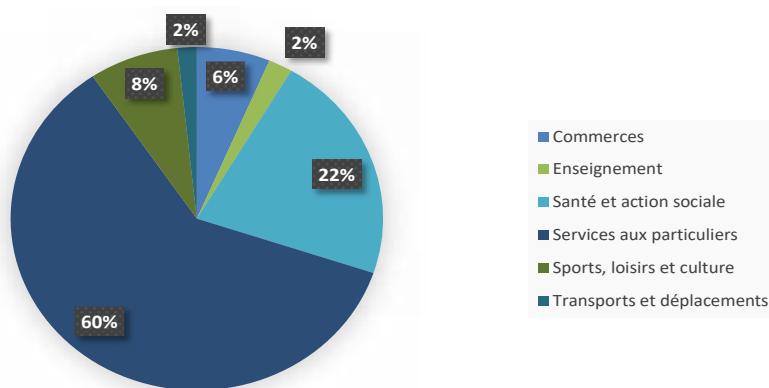
Les équipements de la gamme « proximité » regroupent des équipements et services pouvant relever d'un usage, si ce n'est quotidien, tout au moins régulier. Ils sont présents dans un grand nombre de communes.

De manière globale, et comme déjà exposé, le territoire apparaît bien doté du point de vue des services aux particuliers, des professionnels de santé mais aussi des commerces et des équipements sportifs et de loisirs. Leur répartition semble aussi plus homogène avec près de **50%** des équipements de proximité situés hors des villes de Tarbes et Lourdes.

On constate néanmoins qu'en dehors des communes périurbaines de Tarbes et Lourdes et des communes situées **le long de la N21 et de la D935, 40% des communes de la CATLP, principalement localisées au sud-est du territoire, accueillent moins de 5 équipements et de nombreux secteurs en sont dépourvus.** La majorité des communes ne dispose ainsi d'aucun commerce de proximité (boulangerie, épicerie...).



Offre d'équipements de proximité par catégories de services



Source: BPE INSEE, 2021

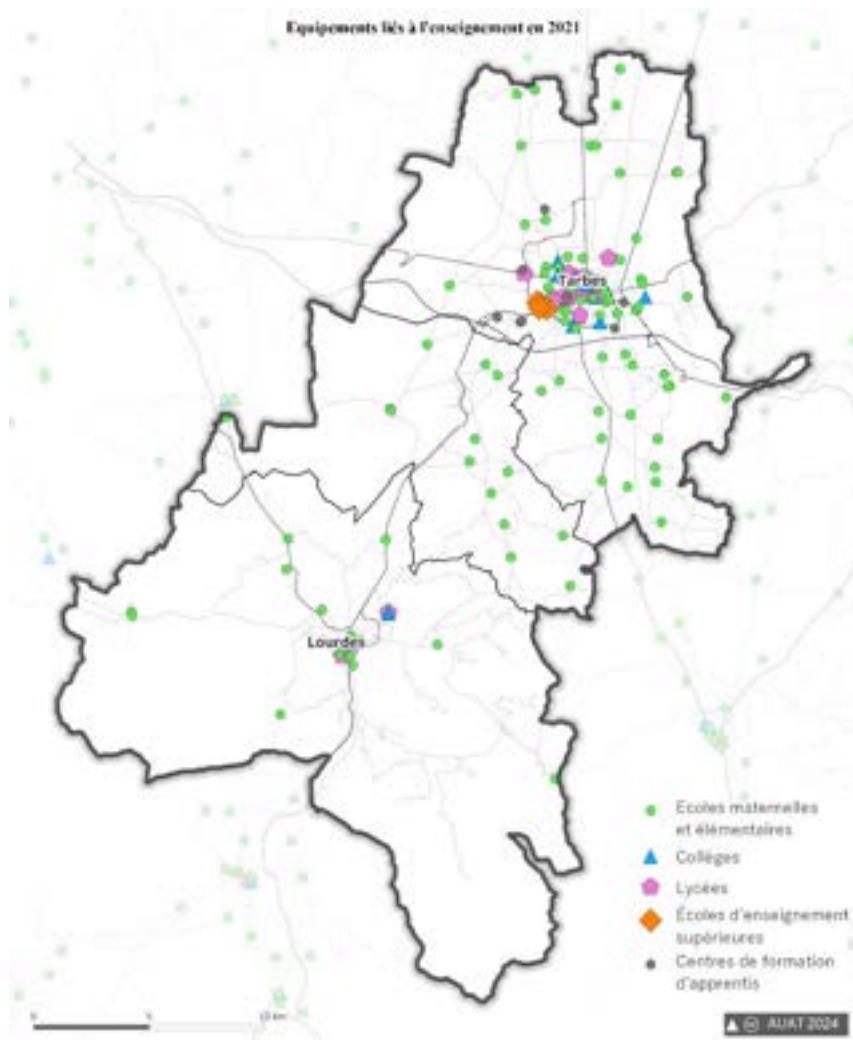
Concernant ces communes les « moins équipées », il faut distinguer les communes ne disposant pas d'équipements recevant du public (équipements de services aux particuliers) de celles qui jouent un rôle structurant pour les populations

des communes voisines car elles disposent au moins d'une école, d'une poste, d'un commerce ou d'un centre de santé (cf. approche thématique).

3- Un accès différencié aux équipements, une approche thématique

L'approche thématique vise à compléter l'analyse par gamme précédemment développée. Elle doit permettre de mettre en lumière, non plus le positionnement des territoires et des communes, mais d'identifier les possibles spécialisations qui pourraient se faire jour au sein de la CATLP.

Une offre scolaire complète sur les deux pôles urbains



Source: BPE, 2021

Dans le domaine de l'enseignement le territoire de la CATLP présente une offre large et diversifiée (élémentaire, secondaire, étude supérieure). **Cette offre peut d'ailleurs être considérée comme complète au regard de l'échelle du territoire dans son environnement régional** comparativement à d'autres territoires de même dimension, c'est-à-dire en excluant les grands pôles universitaires propres aux métropoles régionales (Toulouse ou Montpellier par exemple).

Une offre scolaire de proximité liée à la démographie du territoire

Pour ce qui relève de l'enseignement primaire la répartition des équipements est étroitement liée à la démographie du territoire.

34 communes ne disposent pas d'école (en particulier sur la partie Sud-Est) : Les Angles, Arcizac-ez-Angles, Arrayou-Lahitte, Arrodets-ez-Angles, Artigues, Aspin-en-lavedan, Averan, Barlest, Barry, Bartrès, Berbérust-Lias, Bourréac, Cheust, Chis, Escoubès-Pouts, Gazost, Ger, Geu, Gez-ez-Angles, Jarret, Julos, Juncalas, Lugagnan, Omex, Ossun-ez-Angles, Ourdis-Cotoussan, Ourdon, Ousté, Paréac, Peyrouse, Saint-Créac, Ségus, Sère-Lanso, Viger)

24 écoles font l'objet de regroupements pédagogiques intercommunaux principalement dans la partie Est du secteur centre : Loucrup, Lézignan, Loubajac, Bernac-Debat, Lanne, Visker, Bernac-Dessus, Bénac, Allier, Layrisse, Orincles, Momères, Germs-sur-l'Oussouet, Salles-Adour, Vieille-Adour, Hibarette, Poueyferré, Angos, Saint-Martin, Arcizac-Adour et Ossen. Ainsi qu'à l'extrême Nord : Gayan, Sarniguet et Lagarde).



Des structures d'enseignement supérieur à Tarbes avec un rayonnement régional

L'enseignement supérieur est quant à lui concentré sur la ville de Tarbes et a un rayonnement régional (voir national) avec notamment l'IUT (antenne de Université Paul Sabatier – Toulouse III), le département STAPS de l'université de Pau et des pays de l'Adour, l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education), l'ESA (Ecole Supérieure d'Art des Pyrénées), l'EGC (Ecole de Gestion et de Commerces Tarbes-Pyrénées), l'ENIT (Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes), l'IRTH (Institut régional de tourisme et d'hôtellerie) ou encore l'IFMS (Institut de Formation aux Métiers de la Santé).

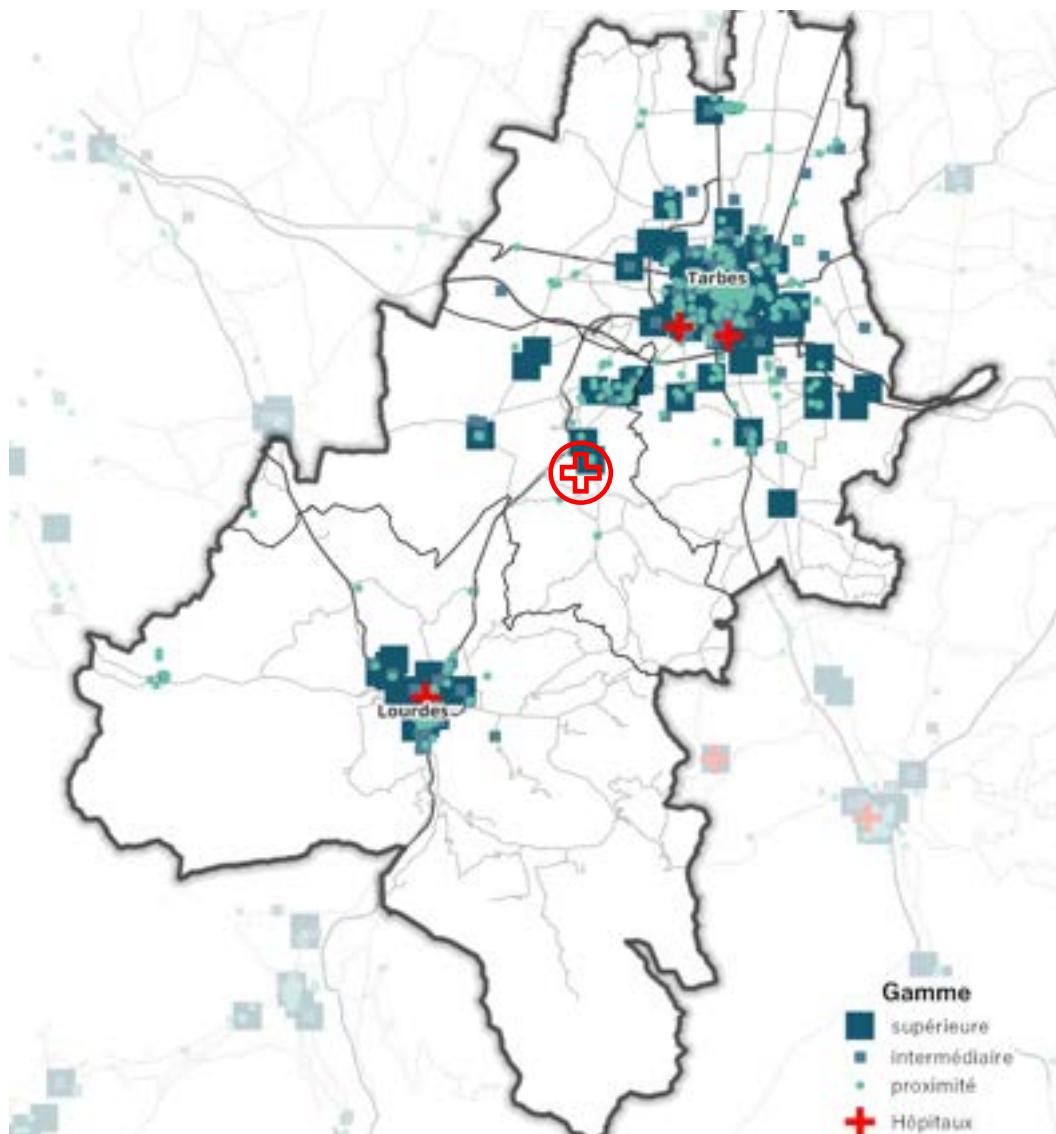
Des services de santé concentrés à Tarbes, Lourdes et le long des axes structurants

34 communes de la CATLP disposent d'au moins un équipement de santé. Ceci est notamment dû au fait que la gamme de proximité intègre en son sein les infirmiers praticiens (306 sur le territoire) et les masseurs kinésithérapeutes (167).

101 médecins généralistes étaient recensés en 2021 sur l'agglomération CATLP, soit un ratio de **0,98 médecin pour 1 000 habitants (Moyenne France en 2015 : 0,82)**, ce qui à cette échelle, laisse entrevoir un accès au soin que l'on pourrait qualifier de satisfaisant. Ces chiffres cachent toutefois une assez forte hétérogénéité territoriale qui doit être mise en relation avec l'éloignement de certains secteurs vis-à-vis des pôles urbains, de l'impact du relief et de la ruralité, notamment dans le sud-est de la Communauté d'Agglomération. Si Tarbes accueille **38 médecins généralistes**, toute une frange du territoire de Gazost à Vieille-Adour en est en effet dépourvue.

Selon le Conseil National de l'Ordre des Médecins la moyenne d'âge des médecins inscrit à l'ordre est de 52,2 ans en 2020 sur le département des Hautes-Pyrénées (**Moyenne France : 56,2**). Les départs en retraite non remplacés tendent à diminuer le ratio médecins/habitants et l'âge avancé des praticiens est une des raisons avancées pour limiter l'accueil de nouveaux patients.

Les établissements et équipements supérieurs en matière de santé se concentrent sur Tarbes avec 82% des spécialistes, deux services d'urgences, un hôpital et une polyclinique : Centre hospitalier de Bigorre (Tarbes), Polyclinique de l'Ormeau (Tarbes) et le Centre Hospitalier de Lourdes. Le reste des équipements supérieurs concerne pour la plupart des professions libérales spécialisées et se trouve en périphérie de Tarbes. Seule Lourdes dispose d'établissements conséquents avec son hôpital (mais il n'y a plus de maternité depuis 2015) et ses centres de santé pour personnes âgées et personnes handicapées.



 **NB :** Un projet de création d'un centre hospitalier commun Tarbes- Lourdes sur la commune de Lanne, a été présenté par la direction de l'Hôpital de Tarbes et Lourdes aux élus de la CATLP fin 2018 et au Comité Interministériel de performance et de la modernisation (COPERMO) au début de l'année 2019.

Une implantation différenciée sur le territoire des équipements sportifs, de loisirs et culturels

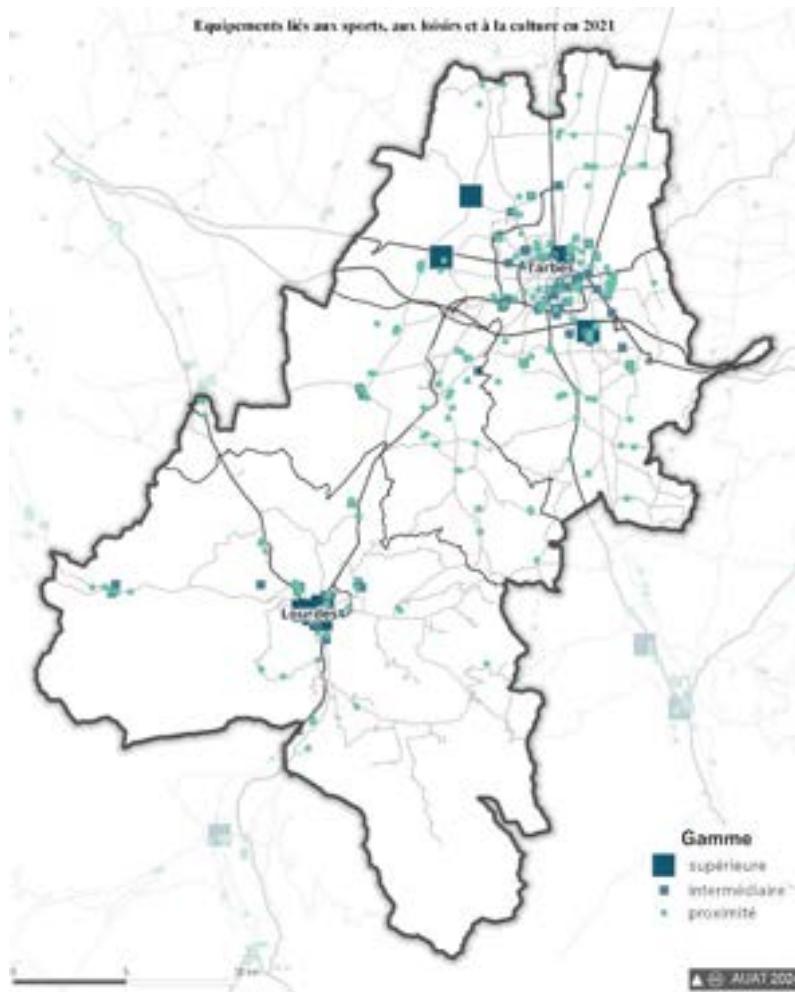
Par nature moins liés aux espaces urbains **les équipements de sports et loisirs sont marqués par une plus grande répartition territoriale**. Il faut néanmoins distinguer les équipements de sports (terrain de football, terrain de tennis...), présents sur un grand nombre de communes même rurales, des équipements sportifs avec une visée touristique (activités de découverte, sports et loisirs de pleine nature dans le secteur sud de l'agglomération).

➡ **Equipements sportifs (principalement sur Tarbes et sa première couronne) :**

- complexe sportif Maurice Trélut (Tarbes)
- complexe sportif de Lannédarré et le palais des sports François Abadie (Lourdes)
- complexe sportif de l'Usine à Tarbes, quartier de l'Arsenal
- Les piscines : le centre nautique Paul Boyrie (Tarbes), la piscine Tournesol (Tarbes), le complexe aquatique lourdais (Lourdes)
- Autres équipements : palais des sports du quai de l'Adour (Tarbes), hippodrome de Laloubère (Laloubère), la Maison de l'Escrime (Tarbes), la Maison des Arts Martiaux (Tarbes), Vélodrome (Tarbes), Aérodrome (Laloubère), complexe mutisports de Poueyferré, gymnases, bassins d'eau vive, golfs, terrains de tennis, rugby et football.

➡ **Les équipements culturels sont, quant à eux, principalement localisés sur Tarbes et Lourdes (cinémas, théâtres, musées, ...):**

- parc des Expositions de Tarbes et de la Bigorre (Tarbes)
- palais des congrès (Lourdes)
- espace Robert Hossein (Lourdes)
- conservatoire Henri Duparc (Tarbes)
- scène nationale Le Parvis (Ibos - centre Commercial Le Méridien)
- théâtre Les Nouveautés (Tarbes)
- centre Albert Camus (Séméac)
- ECLA (Aureilhan)
- cinéma CGR Tarbes (Tarbes)
- Le Pari, fabrique artistique (Tarbes)
- cinémas Le Palais, Pax et Majestic (Lourdes)
- musée Massey (Tarbes)
- maison natale du Maréchal FOCH (Tarbes)
- le musée de la déportation et de la résistance (Tarbes)
- le Haras de Tarbes (Tarbes)
- le musée Jean-Marie Daureu (Tarbes)
- musée pyrénéen – Château fort (Lourdes)



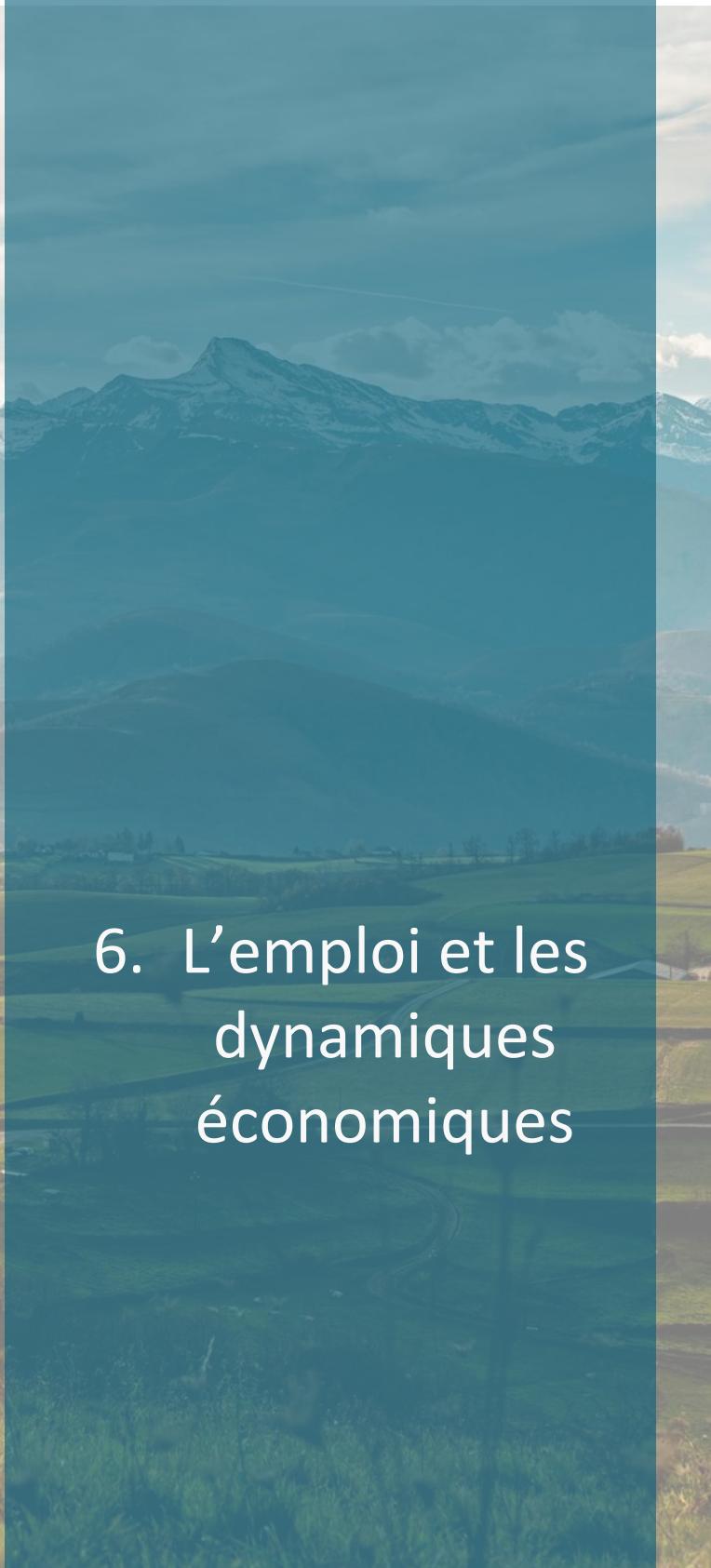
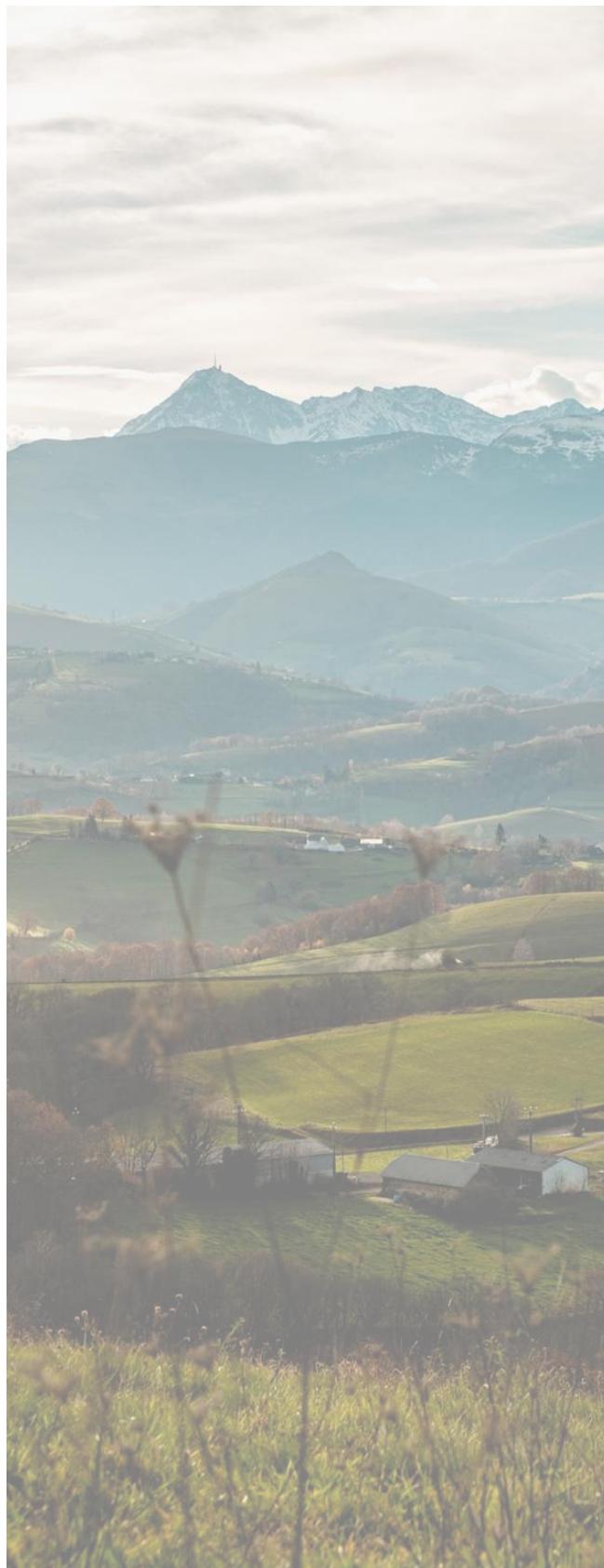
La « lecture publique » est principalement déployée autour de deux médiathèques (médiathèque de Lourdes et médiathèque Louis Aragon à Tarbes), d'une ludothèque à Tarbes, et de bibliothèques implantées sur certaines communes (bibliothèque Albert Camus à Séméac, bibliothèque Jules Laforgue à Aureilhan, bibliothèque Claude Nougaro à Bordères-sur-l'Échez, bibliothèque Nathalie Sarraute à Soues, bibliothèque Daniel Pennac à Ibos, Bibliothèque Marguerite de Navarre à Odos, bibliothèque Paulo Coelho à Barbazan-Debat et bibliothèque Nelson Mandela à Tarbes).

Des projets d'équipements sur le territoire de la CATLP dédiés au sport et à la culture

- ▶ La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dispose d'un réseau de sept écoles de musique permettant à de nombreux habitants de disposer d'un enseignement de qualité à proximité. Les sept antennes sont : Aureilhan, Bours, Bordères- sur- l'Echez, Ibos, Orleix, Séméac et Soues.
- ▶ Grâce à l'Usine, l'ancien bâtiment industriel 313, situé dans le quartier Arsenal de Tarbes, s'offre une deuxième jeunesse 80 ans plus tard. Avec l'équivalence de 3 gymnases en plein cœur de la ville, l'Usine abrite 3 pôles sportifs : escalade, athlétisme, Sport collectif, répartis sur 11 000 m². Le rayonnement de cet équipement, inauguré en avril 2022, dépasse le cadre de la CATLP, et permet l'organisation de compétitions régionales, nationales et internationales, en particulier pour l'escalade
- ▶ Le projet de future médiathèque est inscrit dans le projet d'agglomération de la CATLP depuis 2017, et s'insérera dans le bâtiment 111 au sein du quartier de l'Arsenal. Ce nouvel équipement culturel dédié à la lecture publique s'étendra sur près de 4 500m², et sera conçu de manière à créer un nouvel espace de découvertes, de connaissances et de promotion du livre.
- ▶ La piscine Michel Rauner, située sur la commune de Séméac, a fermé ses portes au public. La Communauté d'Agglomération a engagé une réflexion pour transformer le site, grâce à un nouveau projet d'équipement dédié au sport.
- ▶ Dans le cadre du projet d'agglomération de 2017, la CATLP a lancé les études nécessaires à la construction d'un auditorium à Lourdes, équipement dédié à des colloques et séminaires.

Enjeux et besoins

- ▶ **L'offre et l'attractivité de la CATLP au sein du grand territoire** et notamment vis-à-vis des autres agglomérations régionales (articulation / concurrence / complémentarité).
- ▶ **L'équilibre et la répartition des équipements dans la structuration du territoire, notamment au regard des dynamiques démographiques** et de l'écart croissant qui se creuse entre les pôles urbains, certaines périphéries et les zones rurales.
- ▶ **Adéquation entre l'offre et la demande**, non plus seulement au regard de la courbe démographique, mais aussi de l'évolution des profils et des pratiques (ex : vieillissement et besoin de services associés, le renouvellement des médecins généralistes).
- ▶ **L'impact de la saisonnalité** dans l'accès aux services et aux équipements, et au regard des besoins induits par les populations saisonnières (salariés saisonniers notamment).



6. L'emploi et les dynamiques économiques

1- Un territoire moteur en termes d'emplois et d'activités économiques

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées représente le principal bassin d'emploi des Hautes-Pyrénées avec plus de 50 000 emplois, soit 60% des emplois du département des Hautes-Pyrénées.

Le périmètre du SCoT englobe ainsi les pôles économiques majeurs du département, à savoir le pôle économique de Tarbes, celui de Lourdes et celui du canton d'Ossun.

Il est, par conséquent, un territoire moteur en termes d'emplois et d'activités économiques, et il reste l'héritier d'une histoire industrielle qui fait écho aux volontés politiques aujourd'hui affichées d'une « souveraineté industrielle française ». Ainsi, la CATLP bénéficie d'un tissu économique (électronique, aéronautique, mécanique...) en place : Alstom, DAHER, Tarmac Aerosave, Ceram Innov.

Par ailleurs, le rayonnement économique de ces entreprises dépasse largement ses frontières. Citons à titre d'exemples l'entreprise « Alstom » à Sémeac (industriel spécialisé dans le secteur des transports ferroviaires) qui travaille essentiellement à l'export, ou encore le site de « ADB groupe Agiliteam » sur Pyrène Aéropole (expert en mécanique de précision).

Tarbes Lourdes Pyrénées : une économie en chiffres

Chiffres clés

En Hautes Pyrénées (part de la CATLP)

- ▶ +61% de la population (Insee, 2021)
- ▶ 58% des établissements (Insee – SIRENE, 2021)
- ▶ 68% des établissement de plus de 50 salariés (Insee – SIRENE, 2021)
- ▶ 34% des revenus proviennent de l'activité touristique (Insee / Observatoire Tourisme, 2021)

Territoire de la CATLP :

Emploi

- ▶ **96 472** emplois (Insee 2021)
- ▶ **3%** : évolution de l'emploi entre 2015-2020 : (Insee 2020)
 - +6% à Tarbes :
 - -8% à Lourdes

Tissu économique

- ▶ **24** zones d'activités économiques

Commerces

- ▶ **40%** des surfaces commerciales de +300m² concerne l'Alimentaire (Nielsen – Trade Dimensions, 2023)
- ▶ **37%** : taux de commercialité du centre-ville de Lourdes
- ▶ **35%** : taux de commercialité du centre-ville de Tarbes

Logistique

- ▶ **9.2 %** de l'emploi salarié privé du territoire de la CATLP (URSAAF 2024)



Source : INSEE, RP 2020 (AUAT)

Une Communauté d'Agglomération, des territoires vécus : différentes représentations économiques

Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées



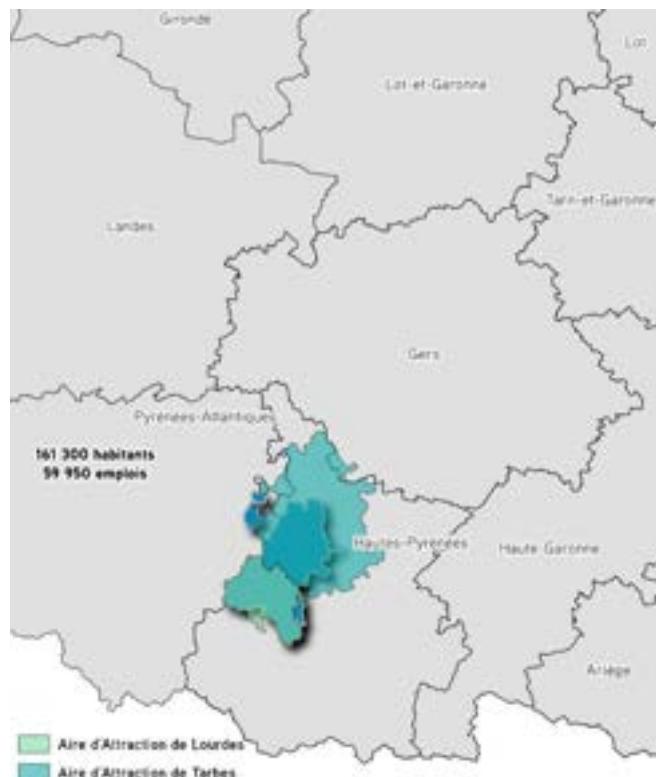
Source : INSEE, RP 2020 (AUAT)

Périmètre du SCOT de la CATLP



Source : INSEE, RP 2020 (AUAT)

Aire d'attraction de Tarbes – Lourdes



Source : INSEE, RP 2020 (AUAT)

Zones d'emplois de Tarbes et Lourdes



Source : INSEE, RP 2020 (AUAT)

Les différents territoires vécus, utiles à l'analyse de l'économie de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées :

1. Périmètre de la Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées
2. Périmètre du SCOT de la CATLP
3. Aires urbaines : ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave constitués par un pôle et par des communes dont au moins 40% des actifs résidents travaillent dans le pôle.
4. Zone d'emplois : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre.

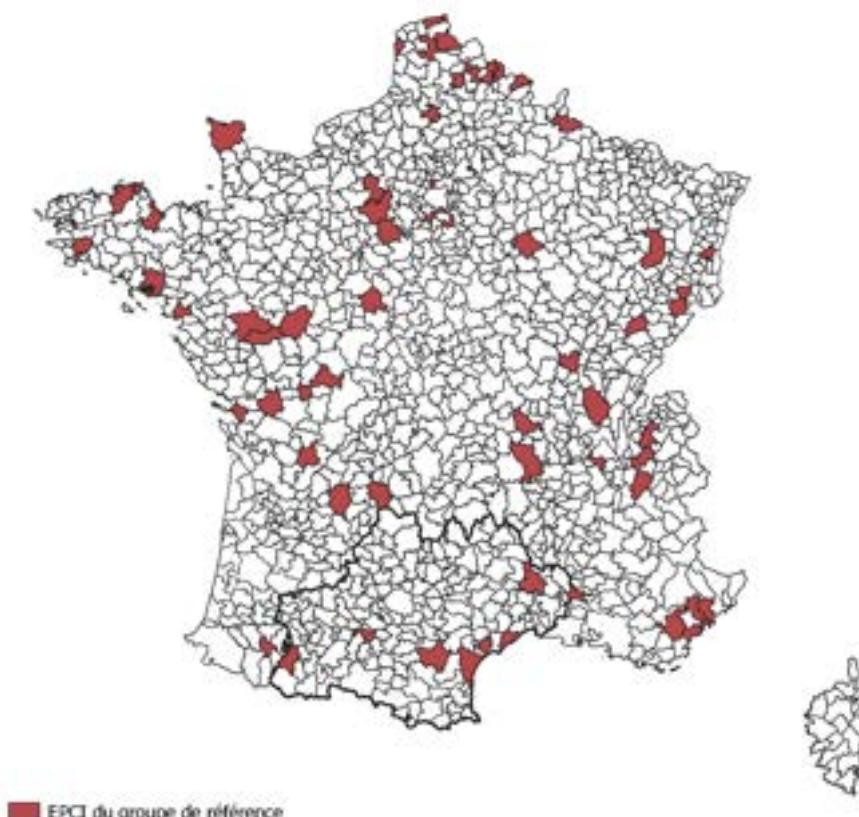
Un profil comparable à d'autres intercommunalités françaises

Pour donner du relief aux données économiques de la CATLP, la méthode consiste à réaliser des comparaisons à partir de la moyenne d'un panel formé par l'ensemble des agglomérations (au sens EPCI à fiscalité propre) comprises entre 50 000 et 150 000 habitants.

Parmi les 64 agglomérations répondant à ce critère, 4 sont situées en Occitanie et 1 en Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit, en plus de la CATLP, des agglomérations de Pau, Carcassonne, Béziers, du Muretain. Dans la mesure du possible, ces 5 agglomérations serviront de base de comparaison, il convient de noter que la comparaison systématique avec la voisine paloise semble pertinente pour bénéficier d'une approche locale.

Ensemble des EPCI de France Métropolitaine de référence / carte d'illustration des EPCI (choix de comparaison uniquement avec 5 EPCI cités ci-dessus)

Carte des EPCI du groupe de référence /source : INSEE, RP 2020 (AUAT)



Une agglomération relativement bien dotée en emplois

Un pôle économique « intermédiaire » de la région Occitanie

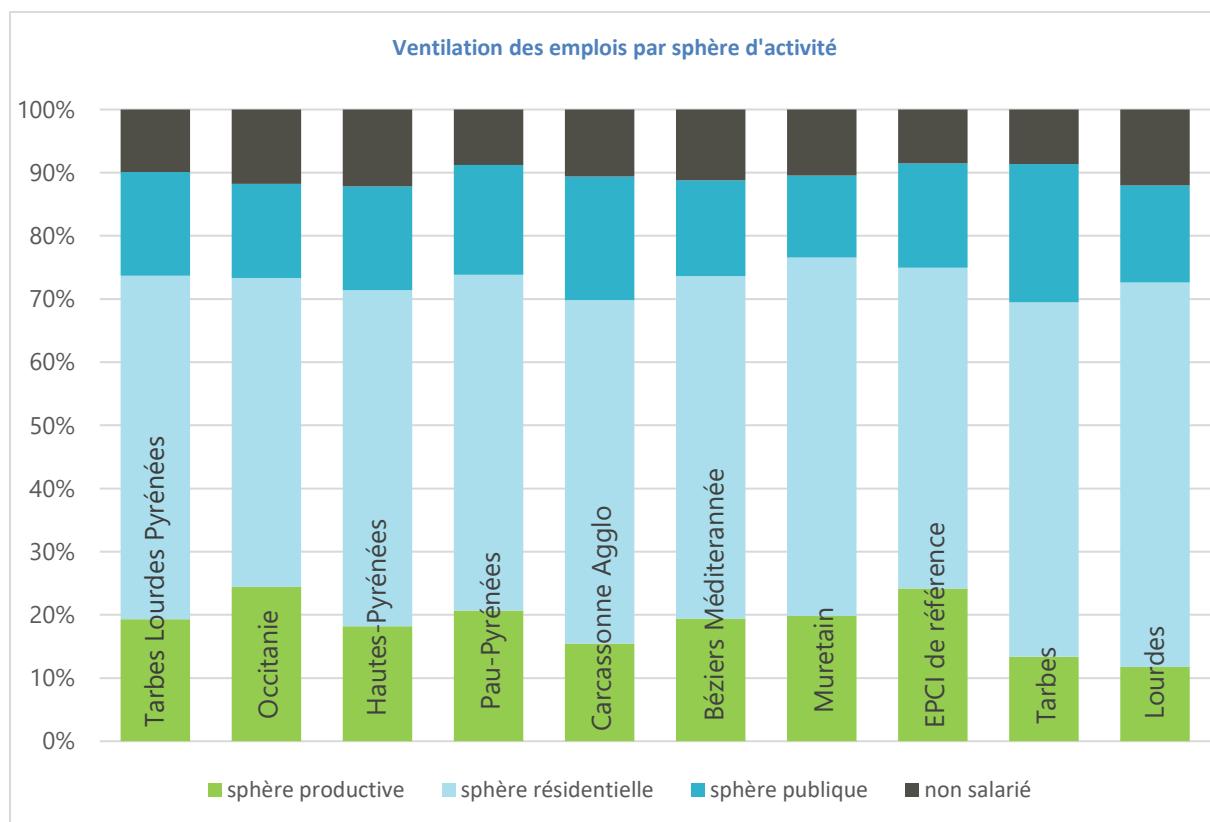
Au regard de sa taille, la CATLP est un pôle intermédiaire de la région Occitanie. Le ratio habitant/emplois est favorable, 2.4 habitants pour 1 emploi, étant précisé que plus le nombre d'habitants est faible pour un emploi, plus le territoire est attractif. En comparaison, le panel de référence a un ratio moyen de 2.5 tandis que les autres agglomérations de la région Occitanie ont un ratio qui varie entre 2.5 et 3.4. Au sein de la région Occitanie la CATLP se classe au 19ème rang.

On peut donc en conclure que par rapport à son nombre d'habitants, Tarbes-Lourdes-Pyrénées est une Communauté d'Agglomération qui possède un nombre d'emplois important.

Une dominante d'emplois résidentiels et publics

La structure de l'emploi du territoire révèle une économie tournée essentiellement vers les activités à destination de la population locale. La sphère publique qui regroupe les fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière, ainsi que la sphère résidentielle qui concerne les activités à destination des marchés locaux, cumulent à elles deux près de 70% de l'emploi total du territoire. Ce niveau est très proche de ce que l'on observe sur l'agglomération Paloise mais plus élevé que la moyenne des EPCI de référence (67%). À l'échelle régionale, seule l'agglomération de Carcassonne fait plus avec près de 72% de l'emploi à destination de la population présente sur le territoire (résidents, touristes, actifs...).

La sphère productive n'est toutefois pas en reste puisque la CATLP dispose de 17% d'emplois productifs soit plus de 13 000 emplois. Malgré le déclin industriel qui l'a fortement frappée au tournant du 21ème siècle, la CATLP bénéficie encore d'une base d'emplois productifs majeure pour le territoire. C'est toutefois en deçà de la moyenne des agglomérations de référence qui s'élève à 21% de l'emploi.



Source : INSEE, recensement de la population 2020, ACOSS, traitement AUAT, 2024

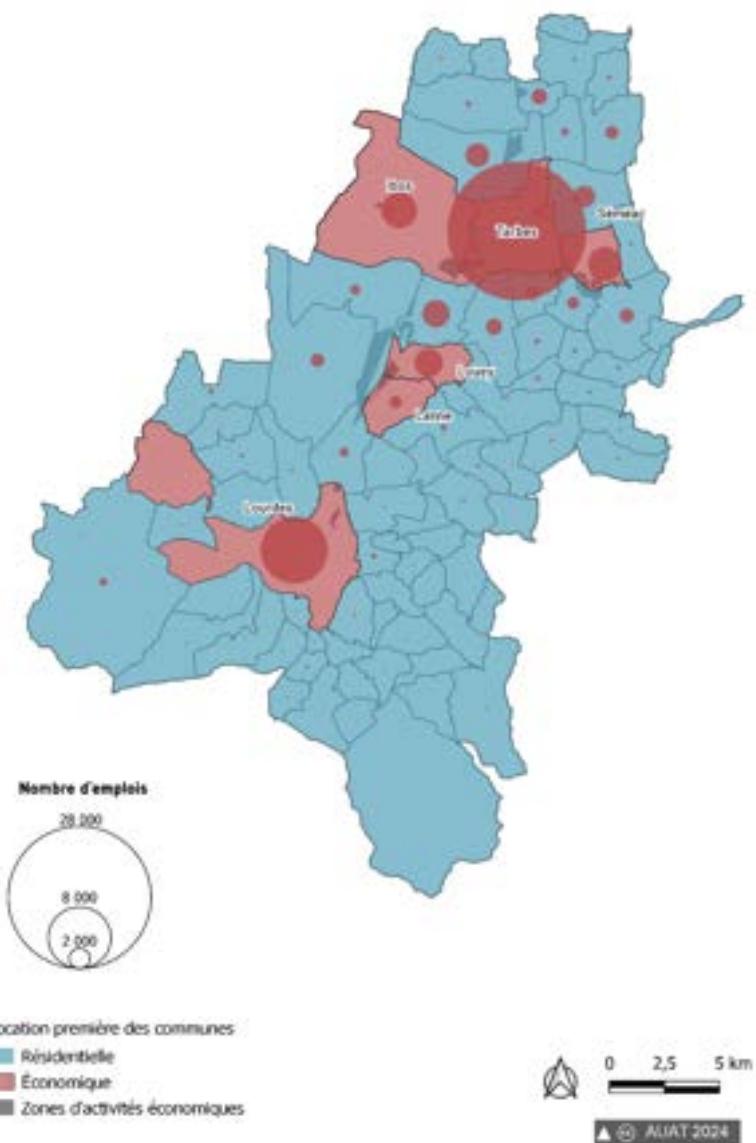
Six communes à vocation économique qui concentrent l'emploi dans la CATLP

La vocation économique des communes est déterminée en calculant le taux d'emploi de chacune d'entre-elles, soit le rapport entre le nombre d'emplois d'une commune et le nombre d'actifs y résidant.

Si le quotient est supérieur à 1 alors la commune possède plus d'emplois que d'actifs résidents. Dans ce cas, la commune est attractive et est considérée comme un pôle d'emploi, à condition tout de même qu'elle possède au moins 1 000 emplois.

À l'inverse, si le taux d'emploi est inférieur à 1, la commune compte plus d'actifs que d'emplois et possède une vocation majoritairement résidentielle.

Vocation des communes de la CATLP en 2024



Source : INSEE, recensement de la population 2020, ACOSS, traitement AUAT, 2024

L'organisation du territoire s'est donc construite en trois pôles économiques.

- Deux pôles urbains qui concentrent la majorité des emplois : au nord, le pôle tarbais dont l'activité économique s'étend aux communes d'Ibos et de Sémeac avec la présence de nombreuses zones d'activité économique. Au sud, le pôle lourdais dont la vocation touristique lui confère un rôle majeur sur le territoire.
- Enfin au centre, le 3^{ème} pôle d'emploi peut être caractérisé de « périphérique ». La majorité de l'activité s'opère sur les communes de Louey, Lanne, Juillan et Ossun. En valeur absolue, les emplois sont moins nombreux que dans les pôles nord et sud mais le pôle central joue un rôle stratégique sur le territoire de l'agglomération grâce à la présence de l'aéroport et d'un écosystème aéro-industriel à haute valeur ajoutée, qui se structure sur la zone d'activités de Pyrène Aéropôle.

Les autres communes du territoire présentent un profil plus résidentiel. La majorité des actifs y résidant partent travailler dans les trois pôles économiques de la CATLP cités ci-dessus.

Un bassin d'emplois autonome, excédentaire et en échanges avec les territoires voisins

Des navettes domicile-travail qui soulignent l'attractivité du territoire

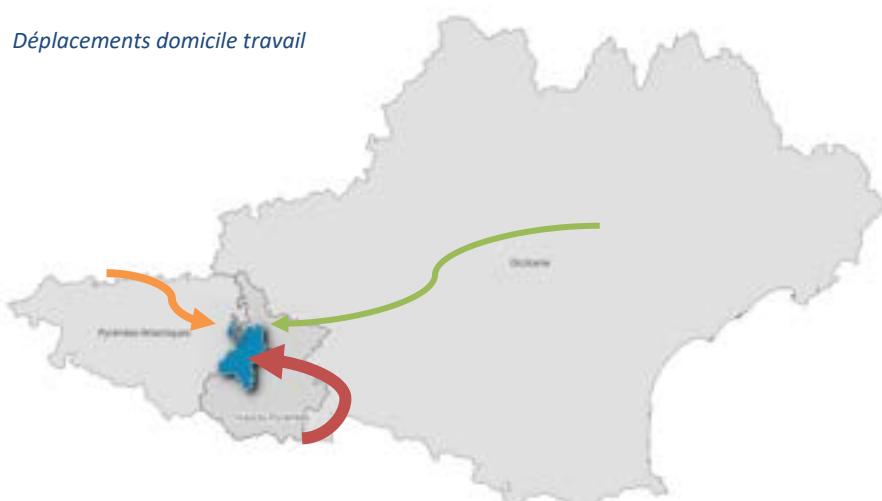
La majeure partie des déplacements des actifs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées se réalisent sur des distances relativement courtes, à l'intérieur même du périmètre de l'EPCI. 83 % des actifs résident et travaillent sur le territoire de la CATLP.

Ces masses de flux domicile-travail décrivent un mode de fonctionnement pouvant être qualifié « d'autocentré ». Les échanges avec les territoires voisins sont relativement peu nombreux, tandis que le marché de l'emploi est pourvu majoritairement par les actifs « locaux ».

En ce qui concerne les « sortants » : seulement 17% des actifs, ayant un emploi et qui habitent sur le territoire de la CATLP, travaillent en dehors. La ville de Pau est une commune qui accueille une part importante d'actifs, suivie des communes de Bagnères-de-Bigorre, Lannemezan, Vic-en-Bigorre, Argelès-Gazost dans le département des Hautes-Pyrénées. Le reliquat comprend des flux de plus longue distance qui se réalisent en Occitanie (essentiellement vers Toulouse) et dans les grands pôles urbains du reste de la France. Ces derniers traduisent principalement des déplacements hebdomadaires, bimensuels ou mensuels, la source ne distinguant pas la fréquence des déplacements domicile-travail.

Concernant les « entrants », leur part dans l'emploi total de la CATLP représente environ 27%, soit plus de 14 000 actifs. Parmi ces entrants, 65% du flux provient des Hautes-Pyrénées (hors CATLP), 25% des Pyrénées-Atlantiques et notamment de l'agglomération paloise. Le reste est essentiellement le fruit de la région Occitanie.

Déplacements domicile travail



Source : INSEE, RP 2020 (AUAT)

Si les échanges sont relativement faibles, ils sont toutefois largement positifs en faveur de la CATLP et soulignent l'attractivité résidentielle du territoire.

Pôle économique nord : Tarbes / Ibos / Séméac

L'axe Ibos – Tarbes – Séméac avec près de 33 000 emplois constitue le premier pôle d'emploi. La plupart sont situés dans le pôle urbain de Tarbes (plus de 27 000). L'attractivité du pôle y est forte avec près de deux fois plus d'emplois que d'actifs résidant dans ces 3 communes.

L'effet de la périurbanisation est particulièrement visible sur les parties nord et est du pôle. Il s'étend jusqu'aux franges sud du département du Gers. A l'est, plusieurs communes en dehors de la CATLP entretiennent un lien fort avec le pôle tarbais. Elles forment une seconde couronne périurbaine où plus de 40% de la population active y travaille. L'influence tend à s'estomper toutefois aux limites orientales du département par la présence de pôles relais, comme Lannemezan ou Saint-Gaudens, et l'influence déjà effective de la métropole toulousaine.

Le rayonnement de Tarbes est en revanche bien moins marqué à l'ouest de la CATLP, en direction de Pau. La polarisation des actifs y est quasi absente et dessine en creux une partie du bassin d'emploi palois. On remarque cependant quelques profils de communes dites « multipolarisées » entre Tarbes et Pau comme Ger, Séron ou Montaner. Dans ces communes, la population active se tourne presque autant vers un pôle que vers l'autre.

Enfin, au sud, l'axe Tarbes-Lourdes constitue la colonne vertébrale de la CATLP. Un nombre important de navettes journalières s'y réalisent tant dans un sens que dans l'autre.

Pôle économique sud : Lourdes

Plus petit en taille avec plus de 7 000 emplois, le pôle économique de Lourdes joue toutefois un rôle important à l'échelon local. Il attire une bonne partie de la population active de la moitié sud de la CATLP, et est également attractif pour les communes de l'agglomération des Pyrénées - Vallée des Gaves, notamment Argelès-Gazost dont quasiment 1/5 de la population résidente occupe un poste à Lourdes.

Sur la partie Nord de la CATLP, l'influence de Lourdes est plus faible, en raison de la forte attractivité du pôle tarbais. Entre 1 et 5% des habitants de Tarbes et de sa première couronne travaillent à Lourdes, ce qui représente tout de même près de 1 000 navettes alternantes et donc des enjeux en termes de mobilité.

Pôles économique centre : Louey / Lanne / Juillan / Ossun (zone aéroportuaire)

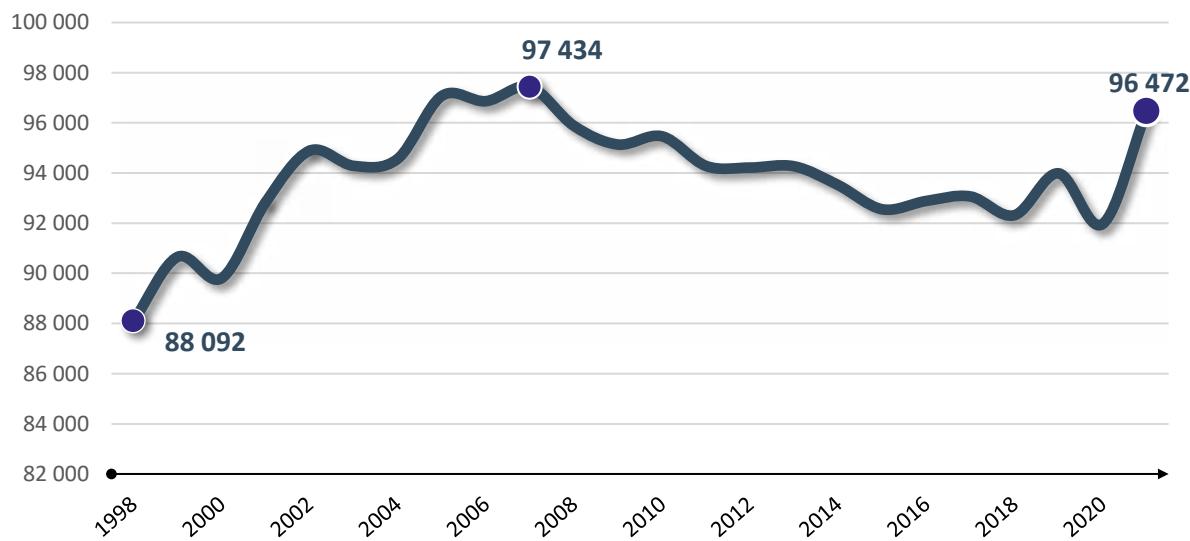
Le pôle économique de la zone aéroportuaire de Tarbes-Lourdes-Pyrénées possède les caractéristiques d'un pôle d'emploi périphérique enclavé entre les deux grands pôles urbains de la Communauté d'Agglomération. La masse d'emploi étant plus faible que dans les deux pôles précédents, il n'existe pas, à proprement parler, de couronne périurbaine se dessinant autour. On observe, au contraire, une nappe diffuse, faiblement intense et peu ordonnée dans l'espace, qui traduit des volumes de flux relativement faibles par rapport à ceux en direction de Tarbes et Lourdes.

2- Les dynamiques et évolutions de l'emploi

Vingt années d'évolution de l'emploi accidentées

Un fort impact de la crise de 2008 sur l'emploi

L'emploi est un indicateur de la santé économique qui traduit le volume d'activité des entreprises du territoire et le niveau de confiance des acteurs économiques. Sur une période longue de près de vingt ans, l'emploi au sein de la zone d'emploi de l'agglomération Tarbes Lourdes a suivi un cycle accidenté avec deux points de rupture très nets en 2008 et en 2020, ainsi qu'une reprise fulgurante en 2021 et 2022.



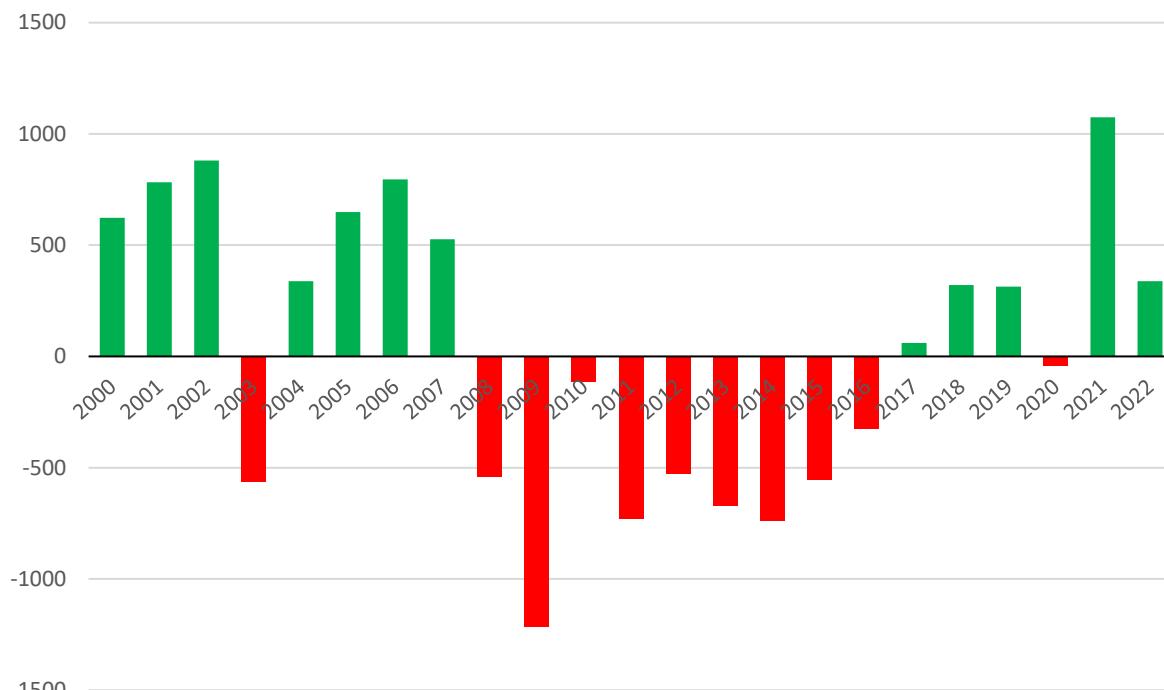
Source : Emplois localisés 2021, INSEE, Traitement AUAT 2024

Note de lecture : Les données ici mobilisées sont issues du fichier Emplois localisés de l'Insee. Ce fichier mesure l'emploi total selon un concept conforme à la définition du Bureau International du Travail. A travers cette source, l'Insee produit des estimations d'emploi annuelles « officielles » à un niveau géographique relativement fin, celui de la zone d'emploi (avant 2009, seules des données à l'échelle départementale étaient disponibles). Les séries statistiques aujourd'hui disponibles démarrent en 2008 et se terminent, pour l'instant, en 2021.

- Au cours de la première partie des années 2000, l'emploi total (public et privé, salarié et non salarié) a cru de manière assez forte à l'échelle de la zone d'emploi et de l'agglomération de Tarbes-Lourdes : près de 900 emplois de plus par an, soit un taux de croissance annuel s'établissant à +1,0 %. L'année 2007 constitue le point haut du cycle avec, au total, près de 97 000 emplois au niveau de la zone d'emploi (source : Insee, Emplois localisés).
- 2008 marque un retournement de cycle. La crise, née des subprimes qui a contaminé l'ensemble de l'économie mondiale, a été particulièrement dure sur le territoire des Hautes-Pyrénées. Ainsi, l'emploi a reculé de près de 500 postes par an, soit une baisse annuelle de -0,5 % pour la zone d'emploi de Tarbes-Lourdes (source : Insee, Emplois localisés).
- Comparativement au panel des agglomérations retenues, l'impact de la crise semble avoir été plus impactant pour la CATLP. Immédiatement, l'emploi privé (particulièrement sensible aux fluctuations du marché) a reculé de -1,6% en 2008 et de -3,4% en 2009 pour la CATLP, quand il fléchissait respectivement de -1,4% et -2,1% pour les autres agglomérations. Ces dernières ont connu un effet de reprise en 2010 et 2011, puis en 2015 et 2016, qui ne s'est pas opéré sur la CATLP (source : URSSAF).
- Durant neuf années consécutives, l'emploi salarié privé s'est inscrit à la baisse sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées témoignant de la dureté de la crise sur le territoire. L'année 2017 marque un nouveau point d'inflexion, nettement plus favorable, avec une reprise des gains d'emplois ; 2018 permettant même à la CATLP de croître plus rapidement que les autres agglomérations, ce qui ne s'était jamais produit depuis la crise (source : ACOSS).

- La crise sanitaire en 2020 a freiné la croissance de l'emploi salarié privé sans causer de diminution nette. A la suite de la crise COVID la croissance reprend et l'emploi salarié privé augmente de nouveau. On approche des niveaux de 2006 avec près de 96 500 emplois, un des plus hauts niveaux jamais atteints.

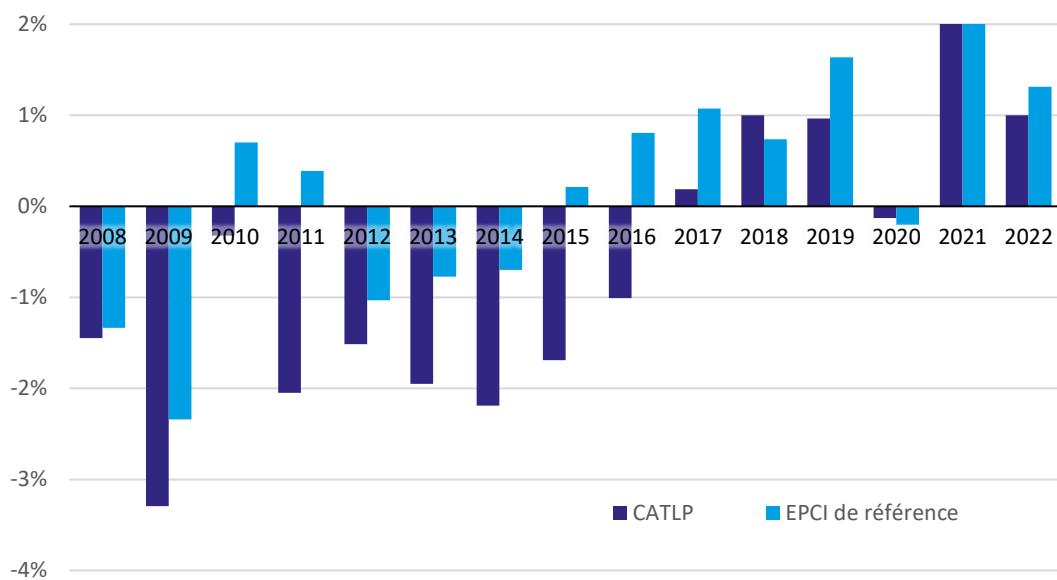
Évolution de l'emploi salarié privé sur le territoire de la CATLP



Source : ACOSS, traitement AUAT, mai 2024

Note de lecture : Les données ici traitées sont pour la période 2000-2008 celles de l'Unedic et après 2008 celles de la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF). Ces données recensent l'ensemble des emplois salariés (non agricoles) déclarés par l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel, dit « secteur privé ». Ces emplois représentent, en moyenne selon les territoires, entre 60% et 70% de l'emploi total. Les séries statistiques rendent compte au 31 décembre de chacune des années des effectifs salariés privés à l'échelle des communes et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Taux annuel d'évolution des emplois salariés privés depuis la crise de 2008



Source : ACOSS, traitement AUAT, mai 2024

Note de lecture : Le graphique permet de comparer le rythme annuel d'évolution de l'emploi salarié privé dans la communauté d'agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées à celui de l'ensemble des EPCI de référence (agglomérations entre 100 000 et 200 000 habitants au niveau national). Au cours de l'année 2022, les effectifs salariés privés ont ainsi cru de +1% pour la CATLP et diminué de -4.2% pour le panel d'agglomérations de référence.

Des activités productives qui reprennent « des couleurs », une sphère résidentielle en stagnation

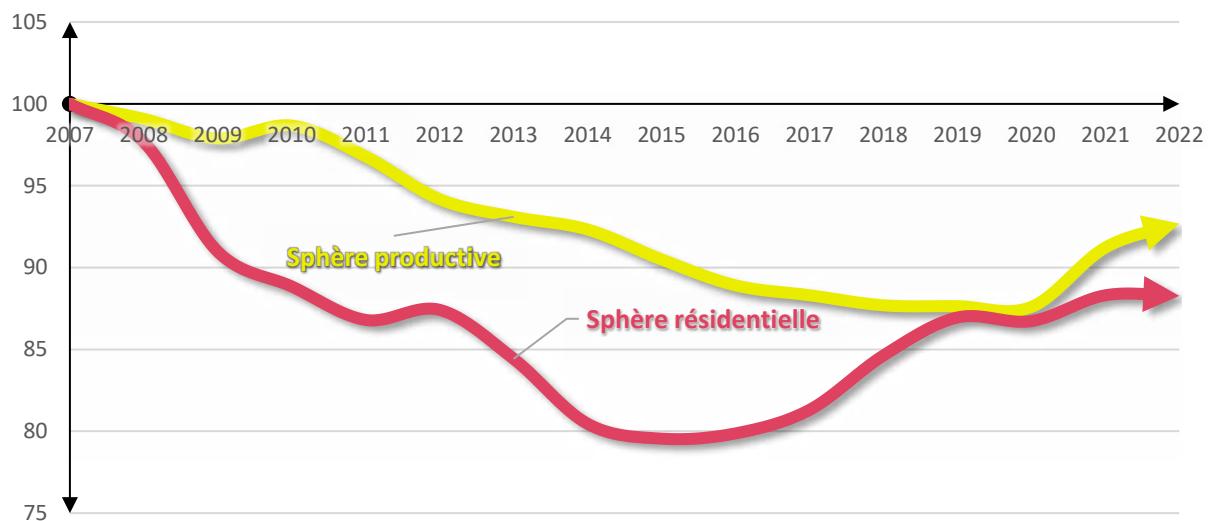
Les activités productives concernent des entreprises dont l'activité principale s'intègre dans un processus de production de biens et/ou de services destinés à des marchés essentiellement extérieurs au territoire (industrie aéronautique, armement, services d'ingénierie, génie civil, grande logistique...). Les activités résidentielles regroupent, quant à elles, des entreprises et des administrations qui apportent une réponse aux besoins quotidiens de la population présente sur le territoire (services de santé, action sociale, commerces de proximité, artisanat, BTP, éducation, restauration, hébergements touristiques...).

- Le recul de l'emploi sur la CATLP depuis la crise n'est pas homogène selon les activités, même si les sphères productives et résidentielles bouclent la décennie 2007-2018 sur une même contraction de leurs effectifs de -12,5%. Entre 2018 et 2020 les sphères productives et résidentielles stagnent, c'est après la crise COVID que l'on observe une évolution positive et notamment une forte reprise de la sphère productive.
- Les activités résidentielles, qui reposent sur la consommation des ménages et le tourisme, ont connu une croissance plus faible que dans les autres agglomérations comparables. Cette moindre dynamique pèse sur la progression globale de l'emploi sur le territoire de la CATLP. Même les activités et les métiers liés aux fonctions de santé et d'action sociale qui dynamisent localement l'emploi progressent moins rapidement que dans les autres agglomérations de référence : +1,0% par an entre 2006 et 2015 pour la CATLP contre +2,2% par an pour les autres.
- Finalement, les activités traditionnelles de fabrication (-1,4% par an pour la CATLP contre -1,6%), les services productifs en matière de conseil, d'analyse, d'expertise notamment en informatique (+3,7% par an pour la CATLP et les autres agglomérations) et même les activités de négoce entre entreprises (+1,4% par an pour la CATLP contre +1,6% par an) sont celles qui résistent le mieux, voire soutiennent le plus la création d'emplois.
- Le rebond des emplois salariés privés entre 2016 et 2019 s'appuie exclusivement sur les activités productives (+7,8%). Les activités de construction gagnent 220 emplois privés supplémentaires depuis

2020, alors qu'elles en perdaient 430 entre 2014 et 2016. Les services aux entreprises, au soutien des filières industrielles locales connaissent une évolution positive entre 2016 et 2022 : +1.9%.

- Dans la sphère productive, à la suite de la crise COVID et avec le contexte international, on constate une augmentation des effectifs : +5.8%. Avec les mesures mises en place par le gouvernement pour soutenir l'économie, on constate également une évolution positive de la sphère résidentielle, mais dans une moindre mesure : + 1.8%.

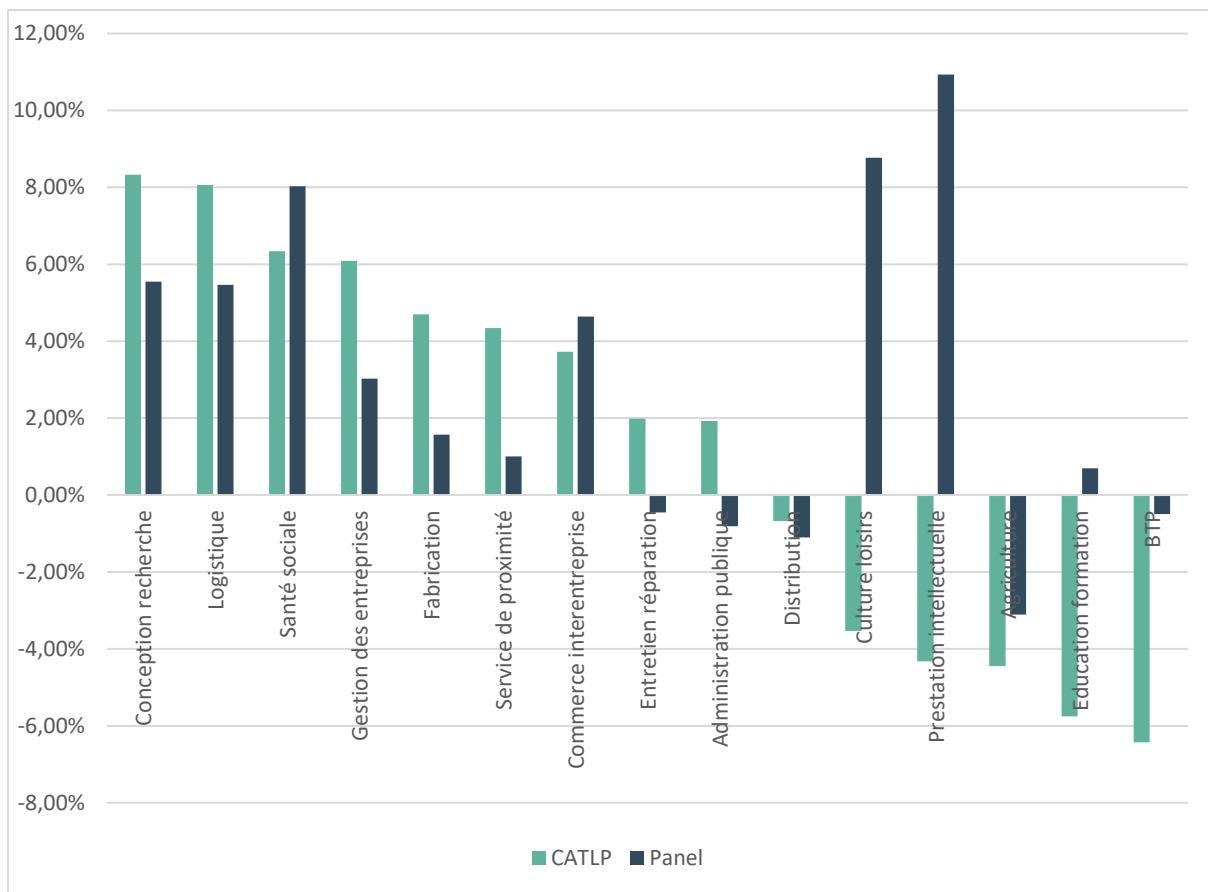
Evolution des emplois salariés privés par sphère économique pour la CATLP (Base 100)



Source : ACOS, traitement AUAT, mai 2024

Note de lecture : Les effectifs salariés privés sont dans l'ensemble les emplois les plus exposés aux fluctuations du marché. Le graphique ci-dessus permet de suivre, avec comme point de départ décembre 2007, la tendance d'évolution des emplois pour les deux sphères d'activités, productive et résidentielle. Ainsi, les effectifs salariés privés dans la sphère résidentielle ont reculé de 7,1 points entre 2007 et 2013 et de 12,3 points entre 2007 et 2018. Dans la sphère productive, la diminution des effectifs a été plus marquée sur la première période, avec -15,1 points, puis s'est légèrement redressée par la suite pour atterrir à -12,6 points entre 2007 et 2018. Après la crise COVID on note une forte reprise de la sphère productive : +5.8 points.

Taux annuel d'évolution des emplois par fonctions économiques entre 2015 et 2020



Source : INSEE, Recensement de la Population (exploitation secondaire), Traitement AUAT 2024

Note de lecture : Le Recensement de la population de l'Insee apporte un autre éclairage sur l'emploi. En particulier, l'Insee propose une nomenclature en « fonctions économiques », croisant les secteurs d'activités des entreprises et les métiers occupés par les personnes, permettant de rendre compte des compétences des territoires. Ainsi, les prestations intellectuelles, l'éducation et la formation qui regroupent des professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise, etc. connaissent une baisse importante entre 2015 et 2020 dans la CATLP contrairement aux agglomérations de référence où l'emploi dans ces deux fonctions augmente. Cependant, les secteurs de la conception-recherche, de la fabrication, des services de proximités et de gestion des entreprises connaissent une évolution plus positive dans la CATLP que dans les EPCI du panel de comparaison.

Tarbes un pôle en reprise, Lourdes un pôle en repli

Les équilibres territoriaux au sein de la CATLP se redessinent, à la fois du fait de la crise de 2008 et des projets de développement qui maillent le territoire. Même si leur poids recule légèrement, les deux polarités que sont Tarbes et Lourdes pèsent toujours pour un peu plus de 2/3 des emplois du territoire (quand elles concentrent 45% des habitants du territoire). Elles conservent de toute évidence une fonction économique forte, en raison de leur histoire et des acteurs économiques qui y sont implantés, tant publics que privés.

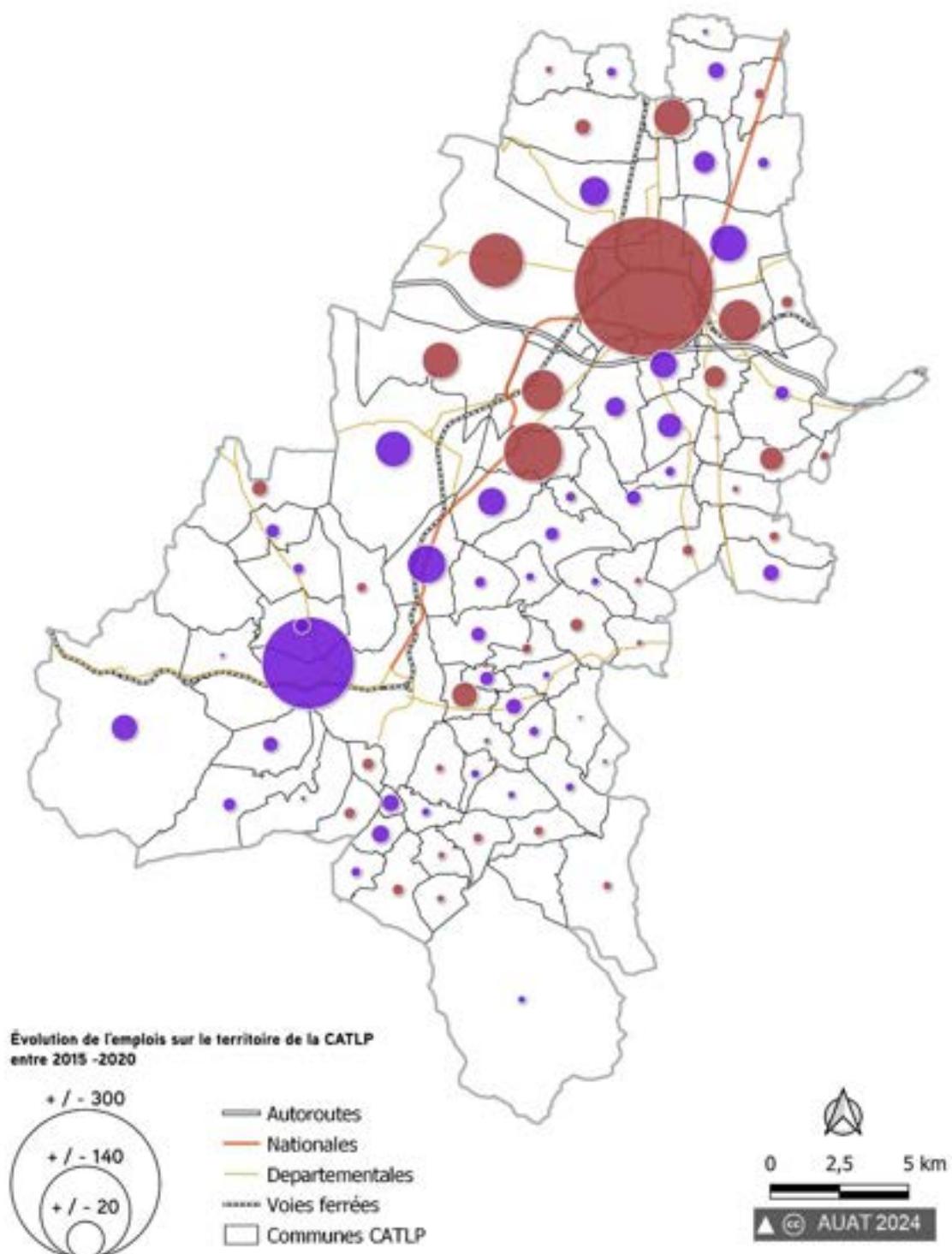
- La ville de Lourdes connaît une baisse du nombre d'emplois : - 8 % depuis 2015 à l'inverse de la ville de Tarbes (+6%). Le regain de l'activité industrielle n'est pas étranger à cette évolution positive de l'emploi sur le secteur. L'économie de la ville de Lourdes est davantage tournée vers l'offre touristique. Ce sont les services de proximité, aux premiers rangs desquels figure l'hôtellerie, qui se caractérisent par un net repli, de même que les activités diocésaines.
- Les communes « intermédiaires », offrant plus de 1 000 emplois (hors Tarbes et Lourdes) et les communes offrant entre 500 et 1 000 emplois, dégagent des gains d'emplois, +5% en moyenne. Ces gains sont majoritairement portés par Louey (+ 275 emplois en 5 ans) et Ibos (+ 233 emplois en 5 ans) compensant les pertes à Aureilhan (-99 emplois en 5 ans) et sur Bordères-sur-l'Echez (-60 emplois en 5 ans).

Evolution des emplois dans les territoires de la CATLP

Territoires	Emplois 2020	Population 2020	Ratio hab/emp 2020	Evolution des emplois	
				2015	2020
Tarbes	27 931	42 925	1.5		6%
Lourdes	7 791	13 247	1.7		- 8%
Autres communes > 1 000 emplois	10 617	26 520	2.5		6%
Communes entre 500 et 1 000 emplois	1 765	8 636	4.9		4%
Communes < 500 emplois	5 072	34 545	6.8		- 6%
Nord	39 024	87 187	2.2		5%
Centre	5 239	16 517	3.15		7%
Sud	8 913	22 169	2.5		- 9%
CATLP	53 176	125 873	2.4		3%

Source : INSEE, Recensement de la Population 2020

Évolution de l'emploi entre 2015 – 2020



Source : Recensement de la population, INSEE, traitement AUAT mai 2024

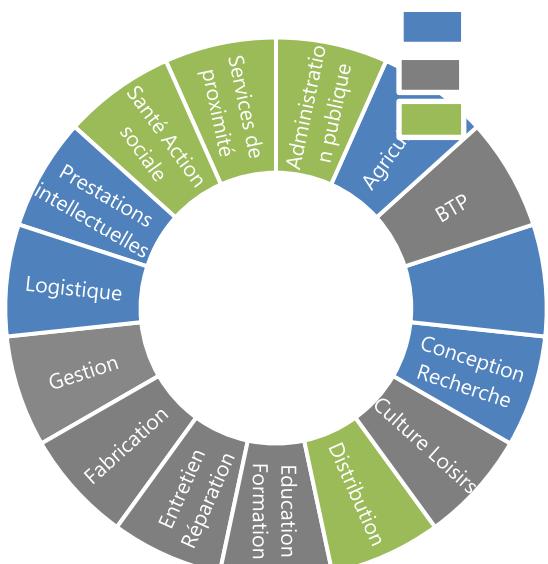
3- Les filières économiques et les écosystèmes

Un portefeuille d'activités plus diversifié qu'il n'y paraît

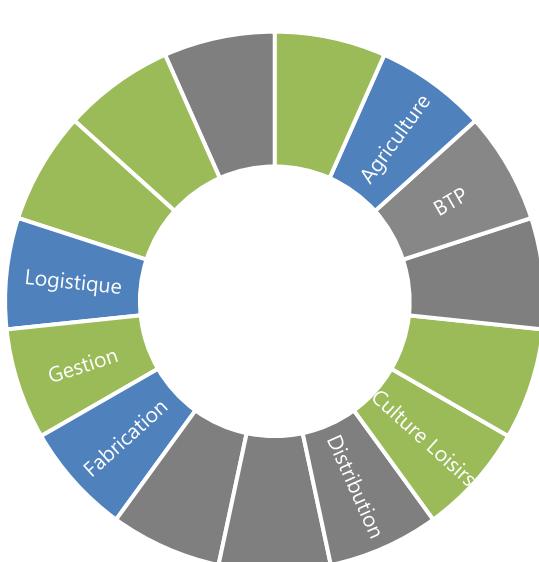
Des fonctions économiques productives dans l'ombre d'activités résidentielles prépondérantes

L'indice de spécificité rend compte des fonctions économiques plus particulièrement présentes sur le territoire de la CATLP en référence aux autres agglomérations de référence. Une fonction spécifique signifie que les emplois qu'elle recouvre sont plus représentés dans le territoire que dans les agglomérations de comparaison.

Territoire de Tarbes – Lourdes – Pyrénées (CATLP)



Territoire de la communauté d'Agglo Pau Bearn P.



Indice de spécificité faible

Indice de spécificité élevé

Source : INSEE, Recensement de la population (exploitation secondaire), traitement AUAT, 2024

Note de lecture : Les disques ci-dessus indiquent les fonctions économiques surreprésentées (en vert) dans les agglomérations, celles dont le poids est aussi important que dans les agglomérations de références (en gris) et les fonctions sous-représentées en bleu.

4 fonctions économiques sont plus représentées au sein de l'économie de la CATLP que dans les agglomérations de référence : l'administration publique, la santé et l'action sociale, les services de proximité et la distribution. Elles relèvent toutes d'une activité essentiellement tournée vers l'économie résidentielle. Malgré tout, par rapport aux autres agglomérations, la CATLP se caractérise par des indices de spécificité intermédiaires. C'est là le signe d'une économie plutôt diversifiée.

L'administration publique est le secteur d'emploi le plus important pour la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : 11,8%. Ce secteur constitue son indice de spécificité le plus important.

La fonction logistique est nettement moins présente dans la CATLP en comparaison aux autres agglomérations du panel, sa part s'établit à 6,5% des emplois alors qu'elle s'élève à 8,2% pour l'ensemble du panel. L'agglomération paloise est encore plus en retrait dans ce secteur, sa part s'établissant à 5,6% des emplois. Les secteurs « Prestation intellectuelles » et « Conception recherche » sont également moins présents, ils représentent respectivement 1,7% et 2,8% des emplois tandis que l'agglomération voisine de Pau présente de plus hauts indices de spécificités pour ces fonctions. En revanche, dans les secteurs en lien avec la production industrielle (entretien, réparation, fabrication) la CATLP présente un plus haut niveau de spécificité que sa voisine.

Des filières économiques structurantes et des activités en émergence

Un socle industriel fort, entre héritage et transition

L'histoire industrielle de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées s'écrit sur plusieurs décennies et a forgé l'identité du territoire. De grandes entreprises leaders ont toujours été au fondement même de ce passé industriel et des filières d'excellence d'aujourd'hui. Cette dépendance peut parfois se révéler être source de risques pour le territoire, le passé est là pour en témoigner avec la fermeture de GIAT industrie et la suppression des emplois qui a suivi. En même temps, ces leaders industriels permettent de tirer un réseau de sous-traitants spécialisés, un écosystème connecté aux formations supérieures, dont il convient d'élargir les débouchés et les marchés pour les consolider.

- L'emploi industriel, en France, est passé de 6 millions d'emplois en 1975 à 3,3 millions en 2014. Ce recul est une réalité sur l'ensemble des territoires nationaux. La zone d'emploi de Tarbes-Lourdes n'échappe pas à cette évolution avec une part d'emploi dans l'industrie passant de plus de 25% en 1975 à environ 11.9% selon Observatoire des territoires 2021.
- Cette évolution témoigne d'une véritable mutation du secteur secondaire et, en particulier, de l'industrie au cours des cinquante dernières années. L'industrie d'aujourd'hui ne recouvre plus les mêmes contours que celle des années 70, ni même celle des années 2000. Cette mutation trouve son explication dans l'activité même des entreprises qui n'ont de cesse de se concentrer sur leur cœur d'activité et d'externaliser le reste. De fait, le périmètre « nomenclaturé » des activités industrielles d'aujourd'hui ne permet plus de rendre compte véritablement de la surface industrielle d'un territoire et des écosystèmes qu'elle anime. Une très large partie des activités tertiaires sont désormais composées de services aux entreprises étroitement liées à la production de biens et à l'activité industrielle. Le recul de l'emploi industriel en France est aussi la conséquence de cette mutation organisationnelle et stratégique des entreprises.
- Le territoire désigné Lacq-Pau-Tarbes, associant la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées à 11 autres intercommunalités dont la CA Pau-Béarn-Pyrénées, la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre ou encore la Communauté de Communes Adour Madiran, a été identifié « Territoires d'industrie ». Les collectivités ont signé avec l'Etat une convention d'accord en juillet 2019.
- **L'industrie aéronautique** représente plus de 20 000 emplois à l'échelle du bassin de l'Adour. Dans le sillage de Daher-Socata et de nombreux sous-traitants tel que le groupe Ségneré, Tarmac-Aerosave, cette filière est particulièrement structurante pour l'économie locale. Plusieurs spécialités viennent se greffer sur la filière aéronautique : mécanique de précision, céramique industrielle, chaudronnerie, traitement de surface, travaux sur les matériaux composites.

D'autres activités participent au dynamisme économique du territoire et à l'établissement de ses compétences, certaines en pleine émergence :

- Le **ferroviaire** avec le Groupe Alstom qui emploie près de 700 salariés. Par ailleurs on constate l'apparition d'une industrie « cycle » et mobilités décarbonées.
- **La défense et l'armement** en lien avec l'histoire du territoire et le passé industriel de la ville de Tarbes.
- La **céramique technique** incarnée par le Pôle Ceram'Innov localisé sur la commune de Bazet. Ce pôle est intégré dans le Pôle de compétitivité de la céramique implanté à Limoges. Il emploie environ 400 personnes et développe de nombreuses applications : aéronautique, spatial, automobile, systèmes embarqués, mécanique...
- **La construction durable** en partenariat avec l'Université Technologique de Tarbes et notamment la formation : « Bachelor Universitaire de Technologie - spécialité Génie Civil Construction Durable ».
- La **mécanique, la mécatronique et le travail des métaux** appuyés par une plateforme technologique avec l'ENIT / IUT et le CFAI.
- Le **numérique** à travers l'écosystème **French Tech Pyrénées Adour**, intégrée au réseau national et qu'elle agit sur les thématiques #CleanTech et #Mobility.

- L'**électronique de puissance, le management de l'énergie et ses composants de stockage** animés à travers la plateforme de recherche (Primes) qui travaille sur des technologies innovantes pour le transport.
- La **transition énergétique** en échos aux initiatives des Plans Climat Air-Energie Territoriaux et pour répondre aux enjeux de redéploiement de la filière énergie plus verte et plus durable.

Si la CATLP ne croît pas aussi vite que d'autres agglomérations sur le plan national, elle dispose néanmoins d'arguments solides pour engager son développement. Son socle industriel constitue, en premier lieu, une ressource importante en matière de fiscalité, mais plus encore en matière d'innovation et de fertilisation des savoir-faire.

Forte de ses laboratoires de recherche et de ses plateformes technologiques, la CATLP est dotée de capacités d'innovation et d'infrastructures propices au développement de projets collaboratifs. Cette dynamique d'innovation est à rapprocher de l'Université Technologique de Tarbes, née du regroupement de l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (ENIT) et de l'Institut Universitaire de Technologie de Tarbes (IUT) en faisant, à ce jour, la 4^{ème} Université de Technologie de France avec près de 3 000 étudiants.

À travers la diversité des formations à la fois techniques et administratives, qualifiées ou moins qualifiées, l'université propose une offre de formations à la pointe de la technologie au service des entreprises du territoire. On dénombre également un certain nombre d'équipements destinés à accueillir les salariés, les associations, stimuler l'imagination collective et aussi permettre d'accompagner les entreprises durant leur évolution.

Le tourisme, un levier de développement économique à part entière pour le territoire

L'activité touristique (hébergement, restauration, offre culturelle...) tire toute une économie au-delà même de son cœur de cible. En même temps qu'elle génère de la valeur et des revenus, elle véhicule aussi l'image du territoire.

- Le tourisme est la première ressource économique des Hautes-Pyrénées. 34% des revenus du territoire proviennent de l'activité touristique, soit 3 fois plus en moyenne que dans les autres départements français.
- La CATLP est concernée et profite de la proximité de 4 Grands Sites Occitanie : Lourdes, Gavarnie Cauterets – Pont d'Espagne, le Pic-du-Midi, Pyrénées-Aure-Louron.
- Au total, sur les Hautes-Pyrénées, 5 millions de touristes ont été observés en 2019. Ces séjours se sont traduits en matière d'hébergements marchands et non marchands par 15 millions de nuitées (69% entre mai et novembre). A peu près 1/3 de ces nuitées se sont portées dans les hôtels (2,8 millions), les campings (0,9 million) et les hébergements collectifs (1,6 million).
- 63% des nuitées étrangères sont concentrées à Lourdes.
- Avec près de 22 000 lits, la ville de Lourdes représente la 2^e ville hôtelière de France.
- En 2019, les activités d'hébergements et de restauration représentent ensemble près de 380 établissements privés (soit 10% des établissements dans le champ concurrentiel) et 1 650 emplois (soit 5% des emplois salariés privés). Le nombre d'emplois décline régulièrement depuis dix ans puisqu'on comptait 2 730 emplois en 2008 (source : *Le carnet de route du tourisme Hautes-Pyrénées, Département 65- 2022*).

La politique touristique des Hautes-Pyrénées s'établit sur 10 pôles touristiques, 7 hérités de la politique des massifs et 3 récemment créés, dont deux concernent la CATLP : Lourdes et la vallée de l'Adour-Tarbes. Ces pôles ont été définis à partir des besoins « clients » et incarnent, en ce sens, des destinations touristiques cohérentes et complémentaires. Chaque pôle fait l'objet d'un positionnement touristique mettant en avant des choix de développement sur leurs avantages concurrentiels propres.

- Le pôle Tarbes-Vallée de l'Adour : destination touristique qui n'est pas encore réellement positionnée mais des cohérences intéressantes qui résonnent avec le nord du département jusqu'à Marciac. Les 3

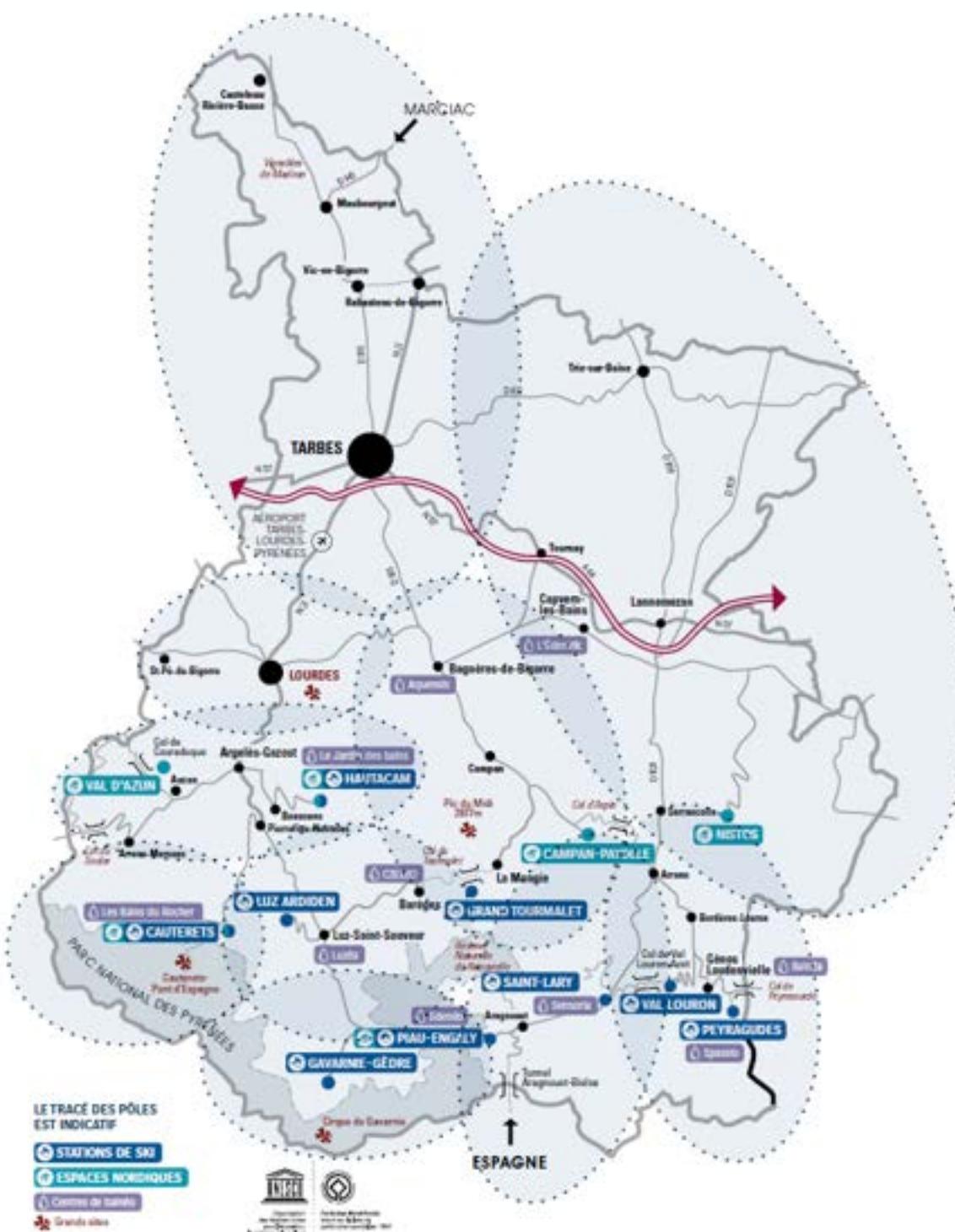
piliers de positionnement prennent appui, à la fois, sur le caractère festif et la culture gastronomique de la destination (esprit « Sud-Ouest » avec le vignoble, les marchés...), sur sa dimension créative et artistique (festivals tel que jazz in Marciac, la programmation de la scène nationale Le Parvis) et sur la proximité des sites à très forte notoriété (Lourdes, cirque de Gavarnie, Pic du Midi, Pau...).

- Le pôle de Lourdes : site de notoriété mondiale avec une vraie force symbolique et spirituelle mais dont l'image tend à s'atténuer et qui s'accompagne d'une baisse progressive de la fréquentation touristique, au premier rang desquels figurent les pèlerins. Un positionnement à trois niveaux pour conforter la destination : rayonnement spirituel international, un site pour tous et pour chacun (quels que soient l'âge, les revenus, la religion...), un site au cœur des Pyrénées et des grands sites pour tirer profit de son environnement et placer Lourdes sur le marché du Grand Tourisme.
- Le pôle de Lourdes regroupe près de 22 000 lits marchands en 2019, celui de Tarbes-Vallée de l'Adour 4 200. Lourdes capte 63% des nuitées étrangères, tandis que 50% des nuitées françaises sont réalisées sur les zones de la Vallée d'Aure, la Vallée du Louron et la Vallée des Gaves.

D'autre part, le territoire de la CATLP dispose d'un patrimoine vernaculaire dit aussi « petit patrimoine » qui peut être un vecteur important de tourisme à développer. Ce patrimoine vernaculaire très riche est aujourd'hui présent sur l'ensemble du territoire ; il inclut des constructions traditionnelles telles que, par exemple : les lavoirs, les moulins, les chapelles, les fontaines, les pigeonniers, les maisons « ordinaires » typiques souvent construites avec des matériaux locaux.

À ce titre, l'église **Saint-Jacques de Cotdoussan**, inscrite depuis 1998 au **Patrimoine mondial de l'UNESCO** au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, constitue un élément emblématique. Cette distinction attire chaque année pèlerins et visiteurs, renforçant l'attractivité culturelle et spirituelle du hameau.

Outre la préservation de l'histoire des sites et la mémoire des habitants, la valorisation du patrimoine vernaculaire permettra également de stimuler l'économie locale en promouvant un tourisme durable.



Source : « Le carnet de route du tourisme Hautes-Pyrénées, Département 65- 2022 »

L'agriculture et la filière alimentation, une opportunité économique pour valoriser les productions locales

Le territoire de la CATLP constitue un bassin de consommation important susceptible de profiter aux exploitations locales et aux circuits de distribution de proximité.

- La CATLP s'est engagée dans un Projet Alimentaire Territorial²² pour favoriser l'ancrage territorial de ses exploitations, lutter contre le gaspillage, sensibiliser la jeunesse à travers des politiques d'éducation et favoriser une plus grande justice sociale.
- En comptant les habitants, les actifs qui viennent travailler dans l'agglomération et les touristes de passage sur le territoire, le nombre potentiel de consommateurs, de « bouches à nourrir » s'établit à 165 000 individus.
- Le marché alimentaire total de la CATLP représente 176 M€ et 28 745 T de denrées. Le budget moyen destiné au panier alimentaire s'élève à 240 € / mois par unités de consommation. Dans ce contexte, même si l'achat de produits locaux augmente, les magasins de la grande distribution restent largement majoritaires dans les lieux d'achats : 50% du budget des ménages.
- A l'échelle de la CATLP, le nombre d'exploitations agricoles est estimé aux alentours de 960 entités, soit 150 de moins qu'en 2010. Si ce tissu agricole se fragilise, le recul du nombre d'établissements est moins marqué qu'à l'échelle départementale. Cela s'explique par la présence de structures plus traditionnelles (notamment systèmes d'estives) et par une plus grande pluriactivité des exploitations sur le territoire. D'autre part, la dynamique d'installation est plutôt favorable avec 120 porteurs de projet en 2015, 150 en 2016 et 190 en 2017. Toutefois, la moitié de ces installations concerne des pluriactifs et des cotisants solidaires qui ne sont pas nécessairement issus du milieu agricole et/ou qui sont en reconversion.
- Parmi les grandes filières du territoire, le Bio bénéficie de marchés importants mais le niveau de production demeure encore limité. Même constat pour les produits labellisés (SIQO) qui sont, néanmoins, en nombre : 729 exploitations engagées en 2014 dans les Hautes-Pyrénées. La production maraîchère reste, quant à elle, peu diversifiée en raison du manque d'espace de maraîchage sur le territoire. Pour autant, des plateformes d'approvisionnement (HandyBio, RestoBio, Mangeons Hapy) et de transformation se sont développées ces derniers temps. Concernant les céréales et des oléoprotéagineux, la filière est quasi absente sur le territoire alors que la demande est importante. La filière viande se caractérise pour sa part par une production importante, avec un phénomène d'exportation des produits, en raison d'un manque d'outils structurants en « milieu » de filière, en matière d'engraissement et de transformation.

²² Les éléments de connaissance ici mobilisés sont issus du diagnostic, réalisé en 2018, dans le cadre de l'élaboration du PAT de la CATLP par le cabinet d'étude Gressard Consultants.

Adéquation consommation / production à l'échelle de la CATLP¹

Produit	Consommation théorique	Consommation théorique des produits locaux	Production estimée du territoire	Circuits de distribution
Produits céréaliers	8 525 t	Entre 1 705 et 3 410 t	271 t dont 138 t de blé	Export - microfilières pain et pâtes
Viandes	5 282 t	Entre 1 056 et 2 113 t	4 497 t de bétail abattus chaque année (soit 3 460 t de produit fini ²)	Exporté en majorité, estimation de 40% de vente locale soit 1 384 t
Produits laitiers	5 072 t	Entre 1 014 et 2 028 t	17 kt de lait soit 3 kt de fromage de vache et 288 tonnes de fromage de chèvre ou de brebis ³	345,6 t de fromage de vache frais et 288 t de chèvre ou brebis transformés à la ferme
Fruits et légumes	9 867 t (40% fruits/60% de légumes)	Entre 789 et 1 579 t de fruits et entre 1 184 et 2 368 t de légumes	202 t de légumes	Filières locales qui se développent : Vente directe, Restauration collective, GMS

¹ Le taux maximum de consommation de produits locaux a été estimé à 20% minimum et plafonné à 40%, valeur issue de l'enquête consommateurs réalisée dans le cadre du PAT. Pour la production, compte tenue de la structure foncière et de la répartition de la SAU, les données statistiques départementales ont été extrapolées, considérant que la CATLP représente 40% de celles-ci.

² Application d'un facteur 1,3 entre le produit fini et la tonne d'équivalent carcasse.

³ Rendement fromager pour du fromage fais de vache (0,18) pour du fromage frais de chèvre (0,15).

Source : Diagnostic du PAT de la CATLP, Gressard Consultants, août 2018

4- Le commerce, une fonction économique majeure au cœur de l'aménagement du territoire

Pour commencer, rappelons que le commerce, par la complexité de ses liens avec les dynamiques territoriales, revêt un caractère particulier, relevant à la fois du Code du Commerce et de celui de l'Urbanisme. Si le premier régit les procédures d'autorisations commerciales en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et en Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC), le second s'attache à réglementer l'intégration des locaux commerciaux dans un environnement urbain.

Etroitement lié à l'histoire des villes, le commerce est le témoin des mutations territoriales contemporaines. Révélateur d'un dynamisme né au cœur des villes et des villages (places centrales, halles, marchés, rues commerçantes...), l'essor des grandes surfaces, depuis plusieurs décennies, a conduit à déplacer ces activités en périphérie des tissus historiques. Ces changements, perceptibles sur les principales communes de la CATLP, ont eu de multiples conséquences sur le fonctionnement des villes : déprise et vacance des commerces de centre-bourg, expansion des commerces de périphérie et banalisation des formes urbaines, étalement urbain, multiplication des flux de personnes et de marchandises et allongement des distances, émissions de gaz à effet de serre...

Victime de son époque, le modèle commercial est aujourd'hui fortement réinterrogé par les changements de comportements des consommateurs, les évolutions technologiques (e-commerce...) et socio-démographiques (vieillissement des populations...). La généralisation de l'utilisation des outils numériques dans les comportements d'achats, la recherche de productions locales, plus qualitatives, amènent les grandes enseignes commerciales (en particulier) à repenser leur stratégie d'implantation pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation. Ces mutations s'opèrent de manière très rapide, amplifiant leur impact sur les lieux historiques supports des activités commerciales, aux premiers rangs desquels figurent les centres-villes et centres-bourgs positionnés au cœur de plusieurs dispositifs volontaristes de revitalisation, dont le plan national « Action Cœur de Ville » (ACV). Ce plan bénéficie à 25 communes en Occitanie, dont celles de Tarbes et de Lourdes pour les Hautes-Pyrénées, avec un axe de travail visant à favoriser un développement économique et commercial équilibré.

Une évolution commerciale, faible signe d'une offre répondant aux besoins des habitants

Les dépenses des ménages de la zone de chalandise de Tarbes s'élèvent à plus de 1 milliard d'euros. Tous produits confondus 19% de ces dépenses sont réalisées dans les commerces de moins de 300 m², 25% dans les hypermarchés et 29% dans les grandes surfaces spécialisées. Les produits alimentaires correspondent à 39% des dépenses. Elles sont majoritairement réalisées dans les hypermarchés, dans les supermarchés et les « hard discount ». On note une différence de 4 points de pourcentage concernant la part des dépenses alimentaires dans les commerces de moins de 300 m² par rapport aux territoires de références.

Concernant les dépenses en produits non-alimentaires, on relève une différence entre les niveaux de consommations des ménages dans les commerces de moins de 300 m² : - 2 points de pourcentage.

Les dépenses des ménages de la zone de chalandise de Lourdes s'élèvent, quant à elles, à 200 millions d'euros. Tous produits confondus 19% des dépenses sont réalisées dans les commerces de moins de 300 m², 33% dans les hypermarchés et 19% dans les grandes surfaces spécialisées. L'alimentaire représente près de 57% des dépenses, soit 110 millions d'euros, 48% d'entre-elles sont réalisées dans des hypermarchés, soit +2 points de pourcentage si l'on compare au panel. Concernant les dépenses des ménages en produits non-alimentaires, on constate qu'une grande majorité est réalisée dans les grandes surfaces spécialisées. La vente en ligne quant à elle ne représente que 11% des dépenses contre 13% pour les territoires comparables.

Au sein de la zone de chalandise du pôle de Tarbes le taux d'évasion est particulièrement faible. 6% des dépenses alimentaires des ménages se font en dehors du territoire et 19% en non-alimentaire sont le fruit de l'évasion commerciale. On retrouve les mêmes ordres de grandeur qu'à l'échelle du département. Le territoire des Hautes-Pyrénées est l'un de ceux où le taux d'évasion des dépenses commerciales est le plus faible. Il atteint même des

seuls jugés incompressibles en alimentaire (4% des dépenses commerciales des ménages du département) et en non alimentaire (13%).

À l'échelle du pôle de Tarbes, mais aussi du département, la principale destination d'évasion du département est la vente à distance, qui représente quasiment la moitié de l'évasion totale pour les produits non alimentaires. La seconde destination d'évasion est la région, avec l'agglomération de Toulouse, suivie par les départements hors régions notamment les Pyrénées Atlantiques et l'agglomération de Pau.

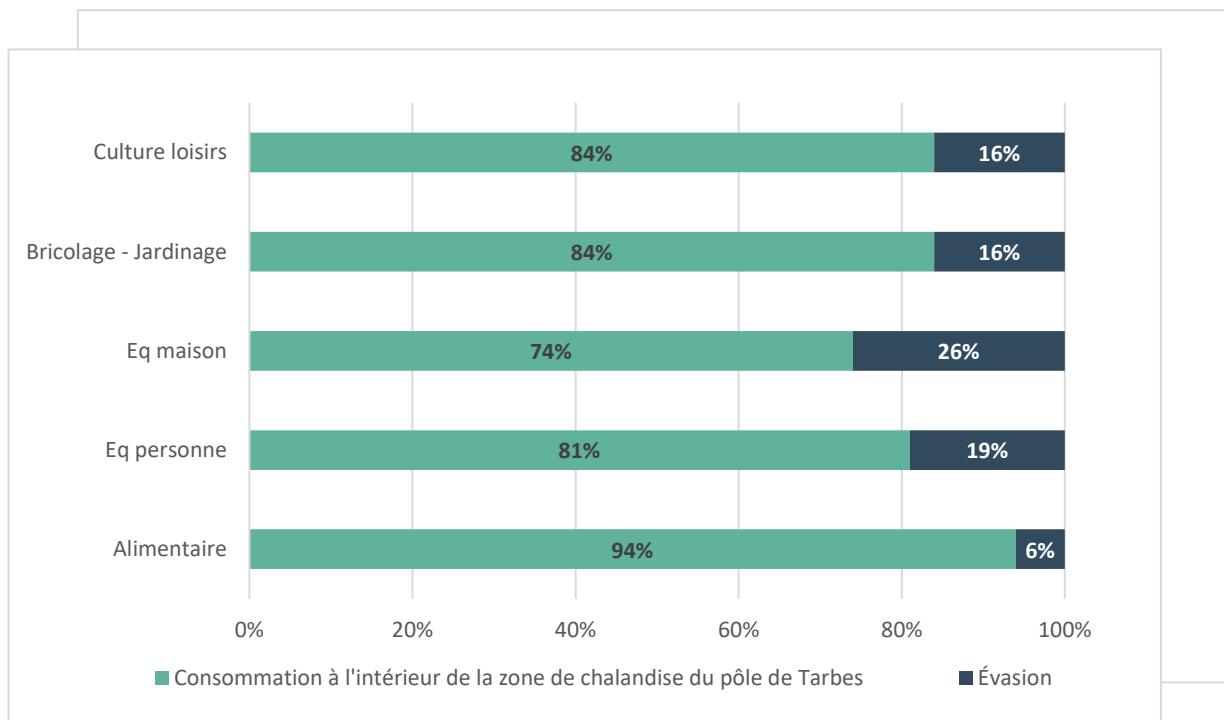
On observe en décembre 2020, à l'échelle du pôle de Tarbes une perte de 23 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit -3% par rapport à 2014. Sur le pôle de Lourdes on constate également une baisse du chiffre d'affaires de 1%. Les centres-villes Tarbais et Lourdais sont les secteurs où la perte de chiffre d'affaires est la plus importante contrairement aux pôles périphériques.

En décembre 2020, à l'échelle de l'agglomération, on note une forte densité en grandes et moyennes surfaces qui créent une forte concurrence. On dénombre ainsi, 1 350 m² de grandes et moyennes surfaces pour 1 000 habitants sur le territoire de la CATLP contre 950 m² pour 1 000 habitants en France.

- 510 m² de grandes et moyennes surfaces alimentaires pour 1 000 habitants au sein de l'agglomération contre 310 m² pour 1 000 habitants en France.
- 840 m² de grandes et moyennes surfaces non-alimentaires pour 1 000 habitants sur la CATLP contre 650 m² pour 1 000 habitants en France.²³

Entre 2009 et 2014, le commerce de moins de 300 m² est en retrait dans le département des Hautes-Pyrénées. Sa part de marché s'établit à 14% en alimentaire et à 25% en non alimentaire (contre respectivement 15% et 26% au niveau national). Ce phénomène d'érosion se constate sur tous les territoires en France. Dans cette même temporalité, les grandes surfaces grignotent encore des parts de marché captant 79% des dépenses des ménages en alimentaire (78% en France) et 67% en non alimentaire (65% en France).

Dans l'unité urbaine de Tarbes en 2020, le pôle ouest d'Ibos-Tarbes constitue le pôle commercial principal en dégageant plus de 20% des dépenses réalisées au sein de la zone de chalandise. Le centre-ville de Tarbes regroupe, pour sa part, 13% des dépenses réalisées au sein de la zone de chalandise en 2020 contre 15% en 2014.

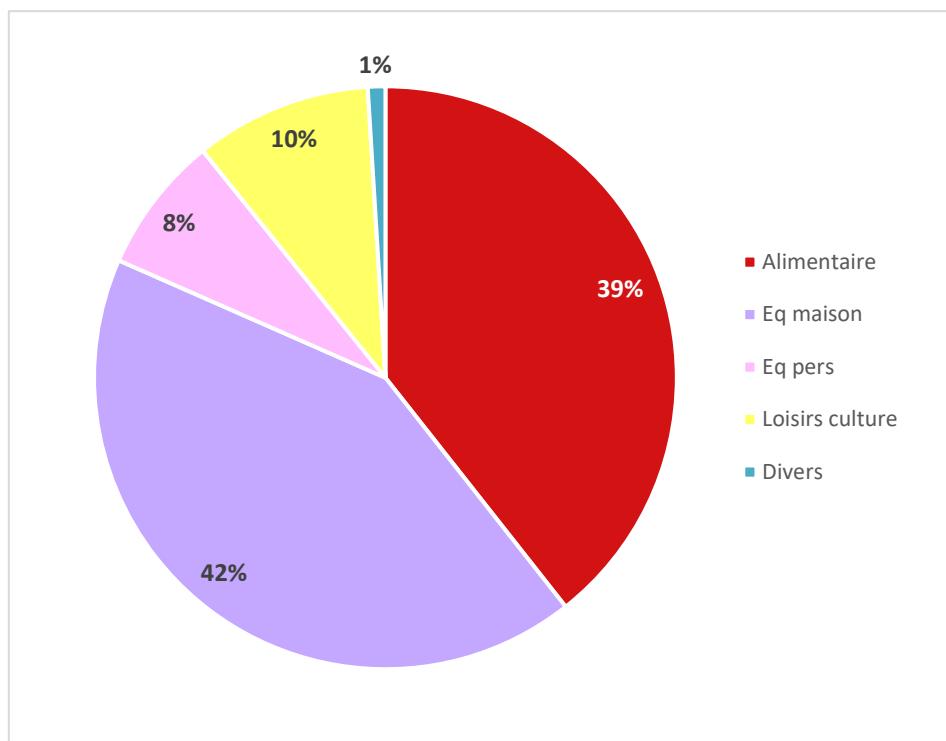


²³ Ces données sont issues de l'enquêtes ménages de la CCI Midi-Pyrénées et sur les études ANCT - Analyse du potentiel commercial de Lourdes - Ville Haute et de Tarbes réalisée en 2020

Source : étude ANCT, analyse du potentiel commercial de la ville de Tarbes, décembre 2020

Une offre commerciale périphérique importante qui répond aux besoins de consommation de la zone de chalandise

Répartition des surfaces de vente (> à 300 m²) sur la CATLP en 2023 par types de commerces



Source : Nielsen – Trade Dimensions, 2023

L'offre commerciale en grandes surfaces (commerces supérieurs à 300 m²) sur la CATLP représente environ 160 000 m² de surface de vente²⁴, soit 60% de l'offre du département des Hautes-Pyrénées (pour 55% de la population départementale). L'offre se concentre massivement dans le pôle « Nord » de l'agglomération avec plus de 130 000 m² de surface de vente (81% de l'offre de la CATLP). Viennent ensuite le pôle « Sud », avec environ 22 000 m² de surface de vente, et le pôle « Centre », de manière plus résiduelle, avec 3 000 m² de surface.

L'alimentaire et l'équipement de la maison sont les activités commerciales qui pèsent le plus au sein du parc de grandes surfaces de la CATLP. L'équipement de la maison domine avec 42 % de la surface de vente totale ce qui s'explique par le fait que c'est une activité qui nécessite des surfaces importantes notamment pour les magasins de bricolage, de jardinage et d'ameublement. L'offre commerciale en grandes surfaces est également portée par le commerce alimentaire qui représente 39 % de la surface totale. Cela s'explique par la présence de 6 hypermarchés pour une surface de vente cumulée de 34 000 m².

La ville d'Ibos concentre près d'un tiers de l'offre commerciale en grandes surfaces (46 560 m²), suivie de celles de Tarbes (45 400 m²), de Lourdes (21 750 m²) et de Borderes-sur-l'Echez (9 200 m²) pour les mieux dotées. Au total, 11 communes de la CATLP disposent d'une offre en grandes surfaces.

88 points de vente en grandes surfaces sont référencés au sein de la CATLP : 22 proposent des surfaces commerciales supérieures à 2 500 m² (97 460 m² de surface de vente au total), 28 des surfaces comprises entre 1 000 m² et 2 500 m² (40 100 m² de SV) et 40 des surfaces entre 300 m² et 1 000 m² (26 360 m² de SV).

²⁴ L'inventaire de l'offre commerciale en grandes surfaces est réalisé à partir de la base de données Nielsen-Trade Dimensions.

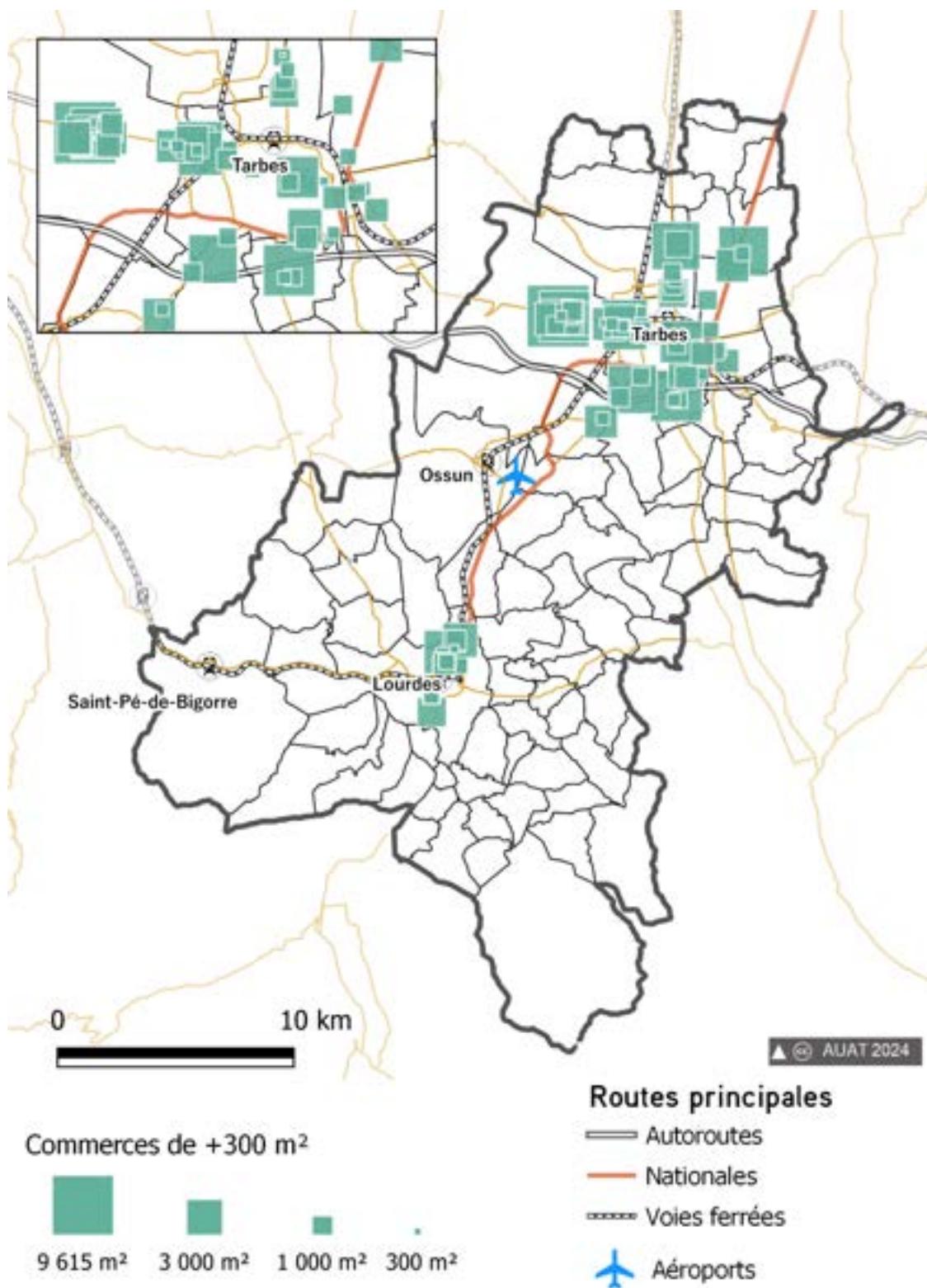
Du fait de leur implantation géographique, ces 88 points de vente dessinent 6 polarités commerciales à l'échelle de la CATLP. Une polarité est nécessairement un regroupement d'au moins deux grandes surfaces distantes de moins de 500 mètres.

L'ouest du territoire est de loin le « grand » secteur commercial de l'agglomération avec deux zones de regroupement importantes : le pôle commercial du « Centre Commercial le Méridien » sur Ibos, 43 190 m² de surfaces de vente, et le pôle ouest tarbais que nous appellerons « le pôle Garounière Cognac », 24560 m².

L'entrée nord de Lourdes, que nous nommerons secteur « Le Monge », concentre 17 215 m² de surfaces vente. Le centre-ville de Tarbes constitue une quatrième polarité, avec 9 500 m² de surfaces de vente (auxquelles il convient de rajouter l'offre en petits commerces), suivie d'une polarité de même taille : le pôle d'Orleix avec 10 260 m² de surface de vente. Deux dernières polarités sont à considérer : celle du pôle de Laloubère (8 400 m²) et le secteur Kennedy de Tarbes (5 300 m²).

Il est à noter que la route de Lourdes entre Odos et Juillan (RD921A), mais aussi la route de Vic (RD935) est le support de nombreuses activités commerciales, même si les règles de continuité de l'offre n'y sont pas remplies pour la retenir comme polarité, il n'en demeure pas moins qu'elles constituent un axe commercial important du territoire avec de forts enjeux en matière d'aménagement. Le secteur Tarbes – Bordères- sur- l'Echez le long de la route de Bordeaux se distingue également avec près de 15 000m² de surface de vente.

Offre commerciale en grandes surfaces (> 300 m²) au sein de la CATLP



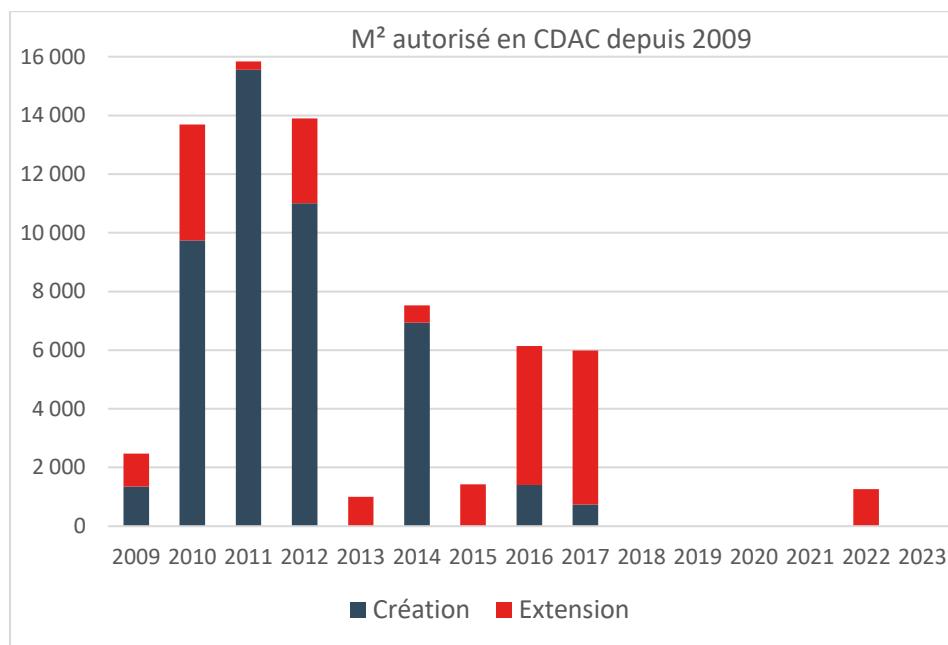
Source : Nielsen – Trade Dimensions 2023, AUAT

La création de nouvelles surfaces commerciales en baisse depuis 2013

Depuis 2009, ce sont en moyenne 4 616 m² de surfaces commerciales qui ont été autorisés chaque année²⁵, dont 3 115 m² en création et 1 501 m² en extension.

Sur les 15 dernières années, ce sont plus de 69 000 m² qui ont été autorisés. Les autorisations pour des créations de nouvelles surfaces commerciales ont principalement concerné la première partie de période avec 47 000 m² autorisés. Ce sont de nouveaux ensembles commerciaux qui ont été autorisés sur Lourdes en 2010, sur Laloubère en 2011 et Ibos en 2012. Durant la seconde période ce sont près de 21 000 m² qui ont été autorisés. La dynamique de construction ralentit quelque peu. A partir de 2013, les autorisations ont porté quasi exclusivement sur des extensions de surfaces existantes, notamment sur Ibos, Tarbes et Lourdes. La dernière période se déroule de 2019 à 2023, elle comprend donc la crise COVID où l'ensemble des projets ont connu un arrêt brutal. En 2022 deux extensions ont été autorisées sur les communes d'Ibos et Aureilhan. En 2023 aucune autorisation n'a été délivrée, ce qui témoigne d'une dynamique générale, avec l'évolution des modes de consommation, la conjoncture économique et les évolutions législatives visant la préservation de l'environnement et notamment avec la loi climat et résilience en 2021.

Répartition des surfaces autorisées sur la CATLP, de 2009 à 2023, par création de nouvelles surfaces commerciales ou extension de surfaces existantes



Source : Préfecture des Hautes-Pyrénées, CDAC 2009-2023

²⁵ Il s'agit des procédures d'autorisations commerciales déposées en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et en Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) enregistrées par la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Le commerce de proximité, un enjeu à la fois social et économique soutenu par les politiques de revitalisation

L'analyse du « petit commerce »²⁶ rend compte des communes disposant d'une offre commerciale de proximité susceptible de répondre aux besoins quotidiens des populations à travers huit domaines : alimentation générale – supérette – multiservice – primeur / boulangerie – pâtisserie / boucherie – charcuterie / bar – café / pharmacie / banque / librairie – tabac – presse / station-service. Sur les 83 communes du SCOT, seulement 37 disposent au moins d'un commerce dans les huit domaines.

Tarbes et Lourdes sont les deux seules communes à proposer une offre de proximité complète. Sémeac et Ibos s'en rapprochent avec 7 domaines sur 8, de même que Juillan, Aureilhan et Bordères-sur-l'Echez avec 6 domaines sur 8 ainsi que Barbazan-Debat, Bazet, Laloubère, Orleix, Ossun et Soues avec 4-5 domaines sur 8. Parmi les commerces de proximité, il ressort que les banques sont les services les moins présents au sein des communes, les agences bancaires ayant besoin d'un bassin de population suffisamment important pour atteindre la viabilité économique. Dans une moindre mesure, les boucheries – charcuteries ainsi que les points – tabac – presse – librairie (fortement impactés par les services en ligne et la période COVID) se caractérisent par une moindre présence dans les communes.

Présence de commerces de proximité pour des besoins courants sur le périmètre du SCOT de la CATLP

Communes	Alimentation	Banque	Bar café	Boucherie / Charcuterie	Boulangerie / Pâtisserie	Librairie presse	Pharmacie	Station-service
ADE	■							
ANGOS						■		
ARCIZAC-ADOUR					■			
AUREILHAN	■		■	■	■	■	■	
BARBAZAN-DEBAT	■		■		■		■	
BARTRES			■					
BAZET	■		■	■	■	■	■	
BERNAC-DEBAT				■				
BORDERES SUR L'ECHEZ	■		■	■	■	■	■	
BOURS			■					
GARDERES	■							
GERMS SUR L'OUSSOUET			■					
GEZ-EZ-ANGLES				■				
HORGUES	■				■	■		
IBOS	■		■	■	■		■	■
JUILLAN	■		■	■	■	■	■	
Communes	Alimentation	Banque	Bar café	Boucherie / Charcuterie	Boulangerie / Pâtisserie	Librairie presse	Pharmacie	Station-service
LALOUBERE			■		■	■	■	
LANNE			■					

²⁶ Les données mobilisées sont issues de Cap Financial 1.1.



Source : Cap Financial avril 2024, AUAT

L'offre commerciale de proximité du centre-ville de Tarbes

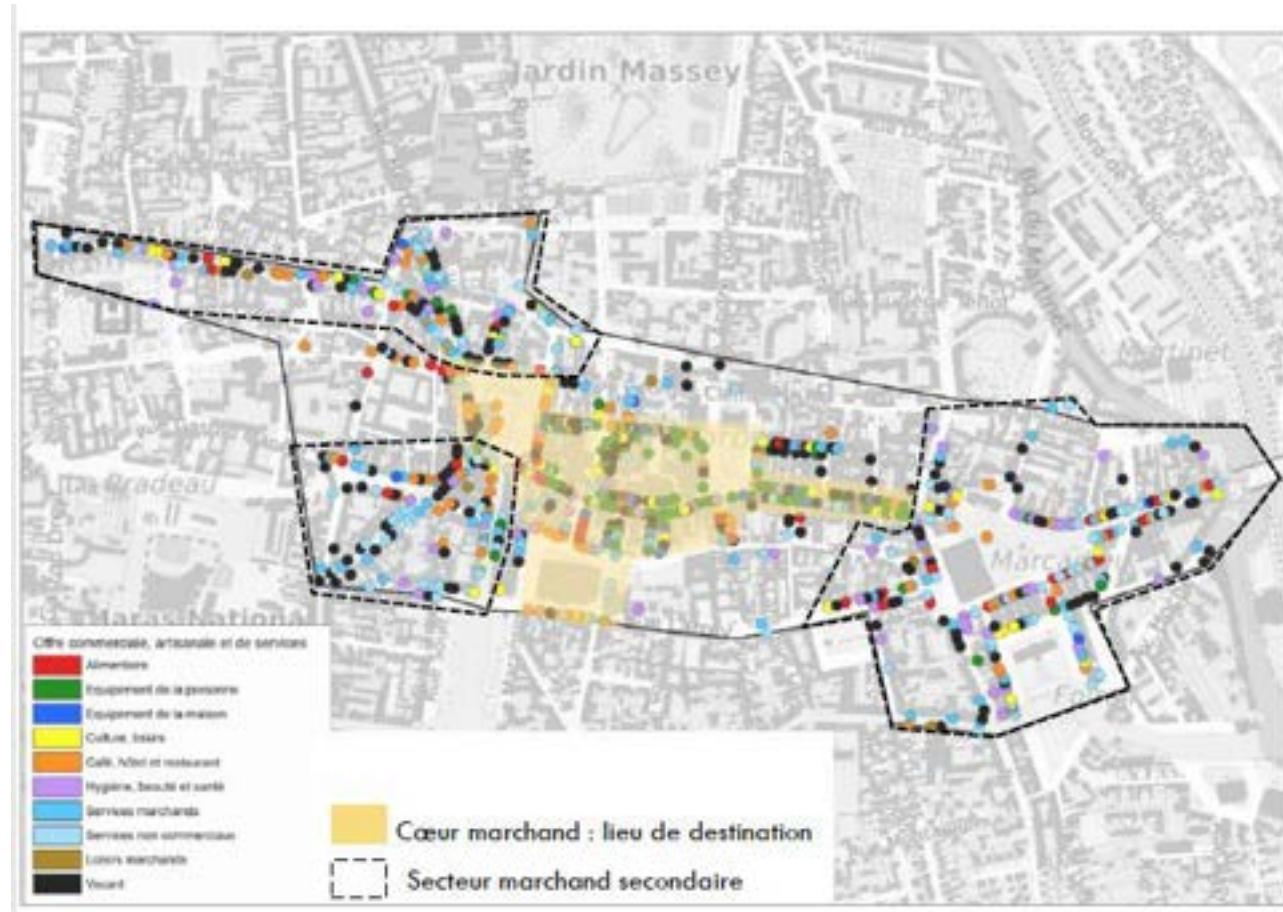
L'offre alimentaire est sous-représentée au centre-ville Tarbais par rapport aux villes de comparaisons. 75% des enseignes sont indépendantes et l'on observe quelques locomotives commerciales.

Néanmoins, l'étude de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) réalisée en 2020 pointe un taux de vacance commerciale à 25%. Ce taux est jugé comme problématique, et reste largement supérieur à la moyenne des centres-villes comparables, laquelle s'établit autour de 12%. Les causes de cette vacance proviennent, comme ailleurs, de facteurs structurels, en particulier, une baisse de fréquentation des magasins due au développement du e-commerce et la qualité des locaux commerciaux disponibles. Des facteurs plus spécifiques au centre-ville de Tarbes sont également à l'œuvre avec la concurrence des centres commerciaux de périphérie qui génèrent une sur-offre et d'autre part, des loyers particulièrement élevés (étude ANCT, 2020).

Malgré quelques espaces vétustes marqués par la vacance on observe également des espaces à forte commercialité et/ou à fort potentiel expliquant le taux de commercialité de 35% (part des commerces permettant d'animer le centre-ville) supérieur de 0.6 point de pourcentage par rapport aux communes similaires.

L'enjeu de vitalité commerciale du centre-ville persiste, la ville est investie dans le programme de revitalisation Action Cœur de Ville 1^{er} et 2^{ème} volet. Divers outils ont été mis en place comme le moratoire sur les commerces de périphérie, le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, la taxe sur les friches commerciales, les boutiques éphémères et pépinières, un observatoire du commerce, etc.

Analyse du potentiel commercial du centre-ville de Tarbes



Source : Etude, ANCT, décembre 2020

L'offre commerciale de proximité du centre ville de lourdes

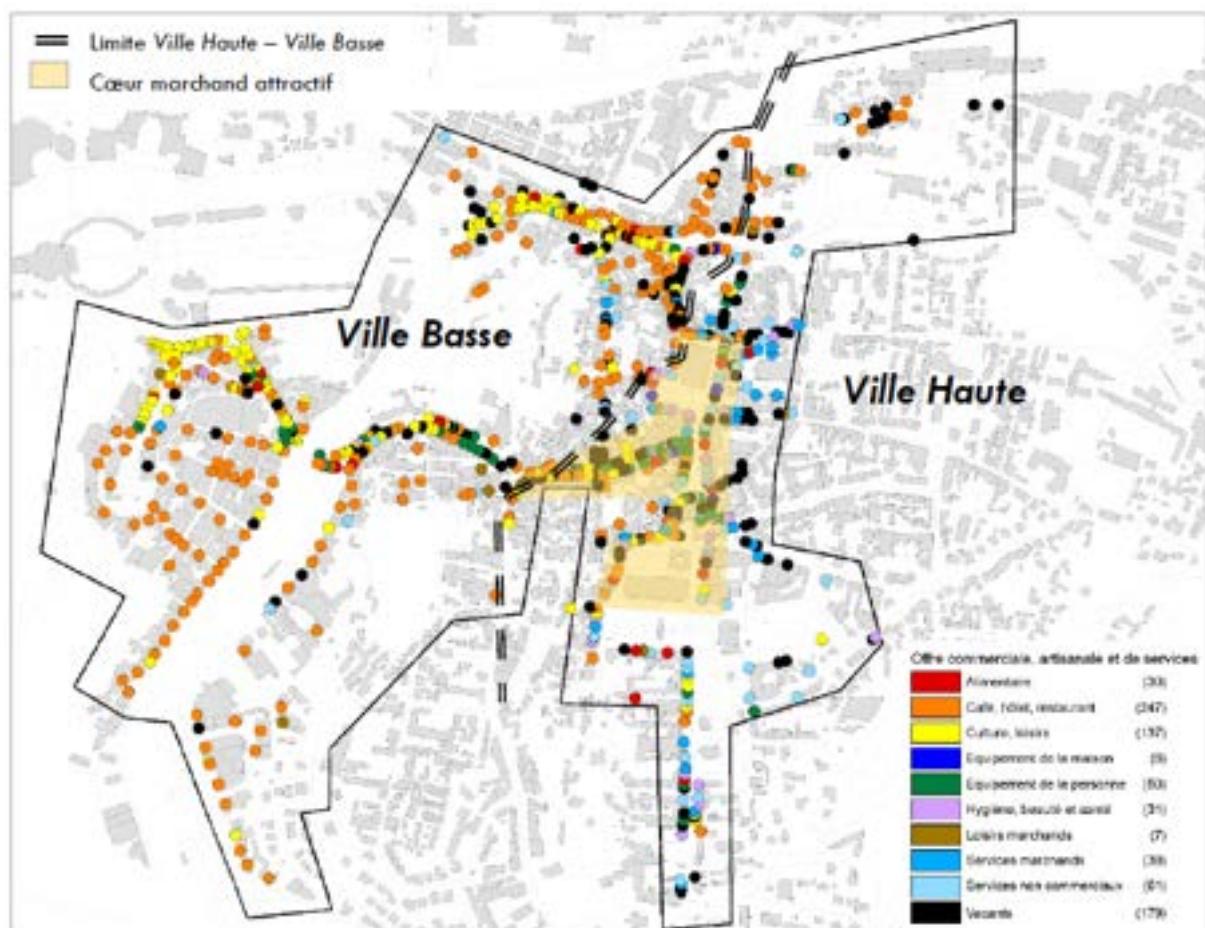
L'offre commerciale de proximité de Lourdes est dominée par le secteur de l'hôtellerie et de la restauration (31% de l'offre). L'influence du sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes se ressent, on note une part très importante des commerces « culture-loisirs », englobant les commerces liés à l'activité de pèlerinage : 17% des commerces de proximité.

De fait, le taux de commercialité du centre-ville de Lourdes est bon : 37% contre 34.4% en moyenne sur des villes comparables.

Malgré tout, le taux de vacance est, comme à Tarbes, problématique car il s'élève à 23%. Ce phénomène touche de nombreuses activités dont les commerces de piété et les commerces vieillissants. De plus, la structure du parc immobilier n'est pas favorable avec 63% des locaux commerciaux avec une surface de vente oscillant entre 30 et 100 m². La vacance du centre-ville est à la fois structurelle et conjoncturelle, avec un parc immobilier parfois inadapté voire vétuste, et des valeurs locatives relativement importantes, créant des ruptures de linéaire.

On note cependant une déprise commerciale à « deux vitesses », suivant les secteurs du centre-ville : une ville « basse » qui est fragilisée, et dont l'offre commerciale est destinée à la clientèle touristique (79% de l'offre selon l'étude ANCT), et une ville « haute » qui répond aux besoins des résidents permanents, 88% de l'offre leur étant destinée. Il est nécessaire de redynamiser ces secteurs aujourd'hui en perte de vitesse avec un taux de vacance commerciale s'élevant à 17,4 % : chiffre officiel ANCT (2024).

Analyse du potentiel commercial du centre-ville de Lourdes



Source : Etude ANCT, décembre 2020

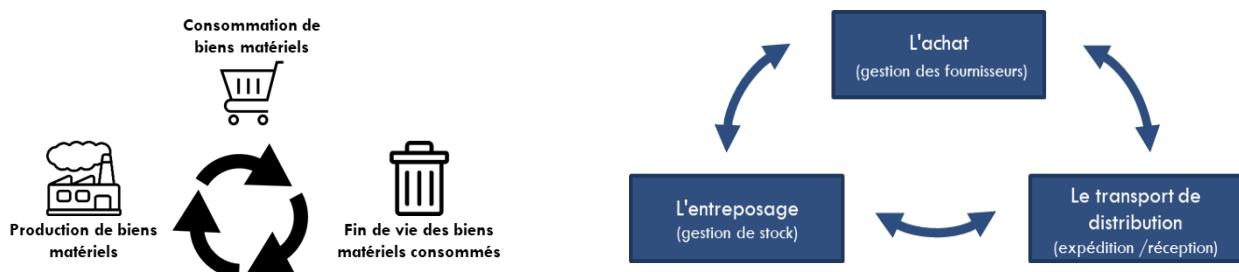
La logistique comme fonction support à l'activité commerciale

La logistique est définie comme étant "l'art et la manière de mettre à disposition un produit donné au bon moment, au bon endroit, au moindre coût et avec la meilleure qualité"²⁷. Elle assure qu'un produit sera livré au bon destinataire, dans les meilleurs délais, en bonne quantité et avec le coût le plus compétitif.

L'activité logistique est considérée comme la fonction support de l'économie de production et de consommation. Elle comprend donc une multitude d'acteurs et est au cœur de nos modes de consommation. La démocratisation de la e-consommation et l'évolution du e-commerce conduisent les collectivités locales à se saisir de ce sujet en traitant les enjeux de localisation, de densité, de consommation foncière et/ou de nuisances (sonores, visuelles, etc.) pour assurer le bon développement de la logistique sur le territoire.

L'activité logistique, fonction support de l'économie

Ce que couvre l'activité logistique



Schémas d'illustration de la fonction logistique, AUAT

Afin d'assurer l'ensemble des missions qui leur incombe, l'implantation de ces activités s'organisent autour de plusieurs facteurs tels que :

- La desserte d'un bassin de consommation ;
- Un réseau d'implantations industrielles ;
- Les principales portes d'entrée du territoire national (ports & aéroports internationaux) ;
- Les principaux axes autoroutiers.

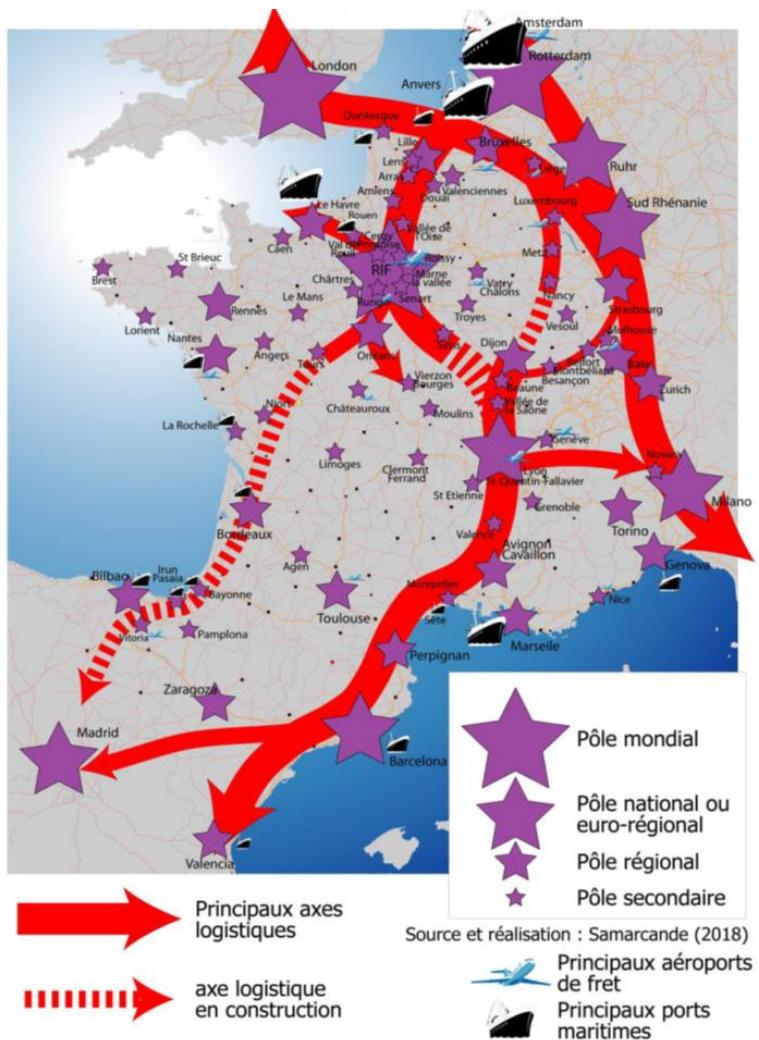
Le SCOT s'intéressera à l'implantation de l'activité logistique commerciale sur le territoire en identifiant les secteurs d'accueil privilégiés pour ces activités, des seuils de surface maximum et à une certaine densité du bâti. L'objectif est de répondre aux besoins des entreprises et commerces du territoire ainsi qu'à ceux des habitants.

Dans le cadre du DAACL, il s'agira plus particulièrement de définir les conditions d'implantation des constructions logistiques liées à l'activité commerciale.

La CATLP par rapport au contexte global de la logistique

²⁷ Il s'agit des procédures d'autorisations commerciales déposées en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et en Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) enregistrées par la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Les principaux pôles logistiques français et des pays limitrophes



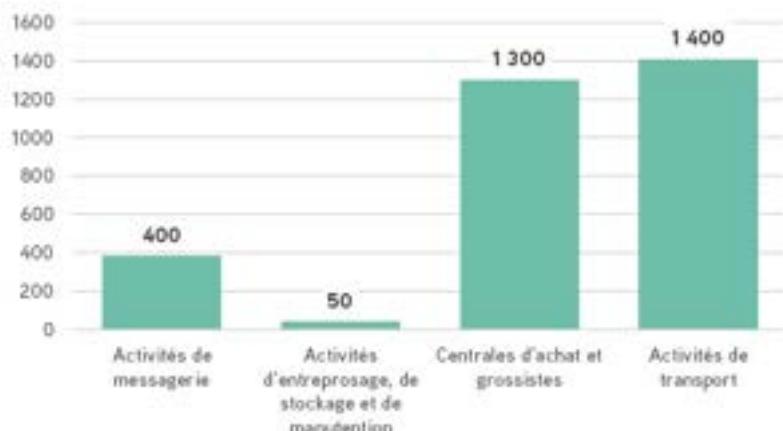
Source : *La logistique en France, Indicateurs territoriaux, PIPAME 2009*

La Communauté d'Agglomération de Tarbes – Lourdes Pyrénées se situe sur un territoire où la vocation logistique n'est pas dominante. Le territoire est concerné par l'activité logistique dite « endogène », qui répond principalement :

- Aux besoins des entreprises locales (logistique de production) notamment pour :
 - o L'importation des matières premières ;
 - o L'exportation des produits finis sur le marché local, national, international.
- Aux besoins de la population locale (logistique de distribution)

Il ne s'agit donc pas d'un territoire stratégique en matière d'implantation de grandes plateformes logistique servant à la logistique dite « exogène », au service de réseaux d'approvisionnement ou de distribution sur une vaste aire géographique. L'activité logistique est donc dépendante de la dynamique démographique et des caractéristiques du tissu économique local.

Répartition des emplois salariés privés de la logistique

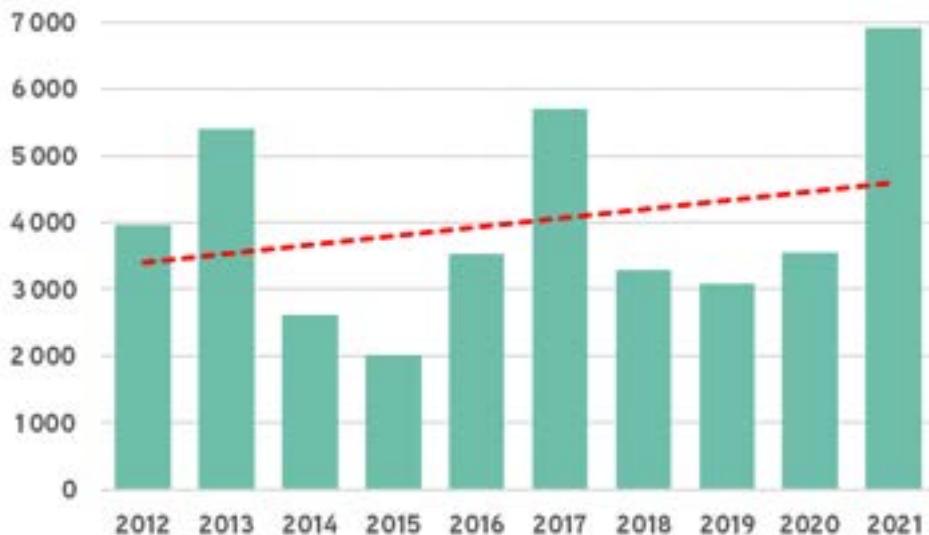


Source : Données URSSAF, traitement AUAT, février 2024

On dénombre sur le territoire de Tarbes – Lourdes 3 100 emplois dans l'activité logistique, soit 9.2% des emplois du territoire.

Les centrales d'achat et grossistes ainsi que les activités de transport représentent près de 90% de l'emploi de la logistique. Ces catégories comprennent notamment les activités de fret (630 emplois) mais aussi le transport voyageurs (500 emplois). Les activités de messagerie principalement portées par le groupe « La Poste » pèsent quant à elles pour près de 13% de l'emploi. Enfin, les activités d'entreposage, de stockage et de manutention comptent 50 emplois environ.

Une dynamique de construction sur les 10 dernières années à corrélérer avec l'évolution des habitudes de consommation des Français



Source : Base des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme (PC/DP, commencés),

traitement AUAT, février 2024

Sur la période 2012 – 2021 on observe une dynamique de construction globale en corrélation avec l'évolution des habitudes de consommation des habitants. Les besoins en entrepôts / stockage augmentent. En 2017 ce sont presque 6 000 m² qui ont été construits. C'est en 2021 qu'un « pic » de construction apparaît avec près de 7 000 m². On observe cependant que cette dynamique est quelque peu en dents de scie et varie d'une année sur

l'autre. On peut également noter que, malgré la crise COVID en 2019 et 2020, le volume de construction s'est maintenu, voire a augmenté par rapport à 2018.

À l'échelle de la CATLP et au regard des nouveaux enjeux du e-commerce les besoins semblent croissants en surfaces de stockage : ce premier point est une conséquence directe du ralentissement constaté de la consommation physique et de l'essor toujours plus important des formes de vente dématérialisées. Cela engendre cependant la nécessité de mettre en place des solutions en termes de stockage (entrepôts), de logistique, y compris urbaine, et de livraison tout en répondant aux enjeux de transition écologique.

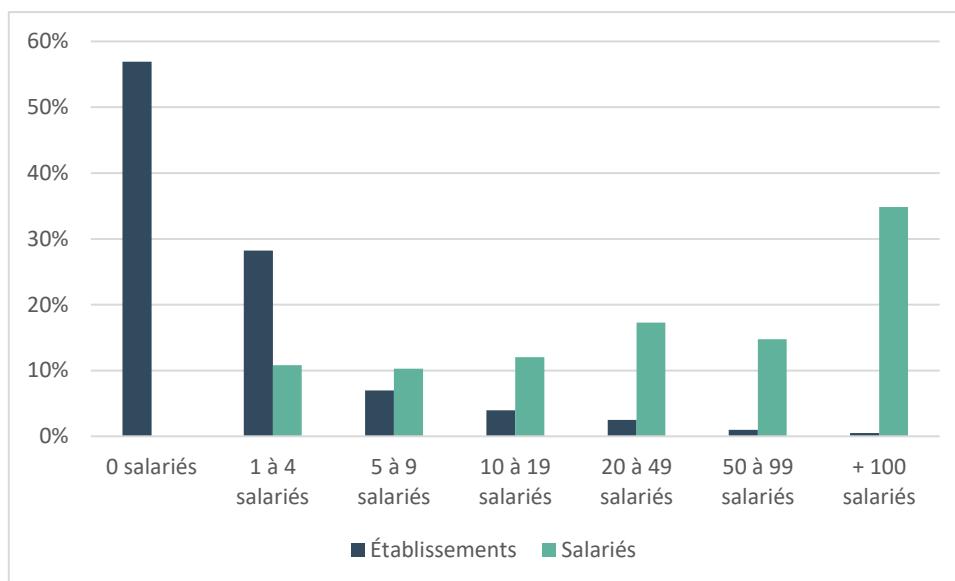
5- Le tissu économique

Des établissements composés majoritairement de petites et moyennes entreprises

Le profil des établissements de la CATLP se caractérise par de petites unités économiques, composées essentiellement de micro-entreprises au sens de la classification statistique de l'INSEE (entreprises de moins de 10 salariés). Ces micro-entreprises représentent 92% du tissu économique de la CATLP, tandis que plus de la moitié n'ont aucun salarié. A ce titre, la CATLP n'est pas particulièrement différente du profil moyen des agglomérations de référence. Toujours selon les critères de classification des entreprises par l'INSEE, les PME (Petites et Moyennes Entreprises) et les ETI (Etablissements de Tailles Intermédiaires) sont, quant à eux, très minoritaires. Ils composent le tissu économique du territoire à hauteur de 8%.

Cependant, ces 1% d'établissements concentrent la majorité des emplois salariés de la CATLP. En effet, 3/4 des actifs travaillant dans l'agglomération sont employés au sein des PME et ETI. Les microentreprises accueillent quant à elles un peu moins de 25% des effectifs salariés.

Répartition des établissements par tranches d'effectifs



Source : FLORES, traitement AUAT, mai 2024

De grands établissements pourvoyeurs de nombreux emplois

Le territoire de la CATLP accueille une part importante de la fonction publique, qu'elle soit hospitalière, d'Etat ou territoriale. Le centre hospitalier de la Gespe est d'ailleurs le plus gros pourvoyeur d'emplois l'agglomération de ce territoire. Le Conseil Départemental et la Préfecture des Hautes-Pyrénées, ainsi que la mairie de Tarbes sont également parmi les plus grands employeurs. Ces trois administrations pèsent pour près de 10% de l'emploi total. Parmi le top 20 des établissements les plus dotés en emplois, il y a d'autres collectivités : la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, la Mairie de Lourdes, ou encore le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Cumulé, l'ensemble de ces établissements pèsent pour près de 15% de l'emploi global du territoire.

L'activité privée est également importante sur le territoire. Elle forme un tissu d'unités économiques plus hétéroclites que dans le secteur public, allant de la micro-entreprise à la multinationale. De grands établissements du secteur marchand sont implantés sur le territoire de l'agglomération, avec les fleurons industriels que sont Daher-Socata et Alstom. Le premier compte environ 1 400 emplois et le second, moitié moins. On recense également tout un réseau de sous-traitance de la filière aéronautique incarné par des établissements comme le groupe Ségné ou encore Tarmac Aerosave.

Cette base d'emplois industriels ancrée sur le territoire est confortée par des liens forts entretenus avec le secteur des services aux entreprises. Ce secteur rassemble les grands groupes d'intérim présents sur le territoire et porteurs d'emplois comme ONET, mais aussi des établissements comme Wilau Propriété ou encore APR.

Outre le couple industrie/services aux entreprises, l'emploi salarié privé de l'agglomération est également fortement soutenu par les services aux particuliers notamment par le biais du secteur associatif (hébergement médico-social, aide à domicile, activités religieuses). On peut citer les structures de l'ADAPEI, ANRAS, ou encore la Fédération Léo Lagrange, tandis que l'association diocésaine de Lourdes pèse pour plus de 200 emplois. Au total, ce champ d'activité des associations compte plus de 2 000 salariés dans la CATLP. Hors du champ associatif, on trouve les établissements de soins médicaux tels que la polyclinique de l'Orneau (400 emplois), ou encore les cliniques de Piétat et de Lampre (40 emplois chacune).

Le secteur du commerce possède quelques gros établissements porteurs d'emplois notamment les groupes de la grande distribution française. Le groupe Leclerc possède quatre établissements de plus de 100 salariés dont le centre commercial le Méridien sur la commune d'Ibos qui compte plus de 500 salariés. Le commerce et la réparation d'automobiles sont également représentés à travers plusieurs enseignes, comme Renault Pyrénées Automobile, mettant en évidence un champ d'activités important pour l'emploi local avec près de 1 100 emplois.

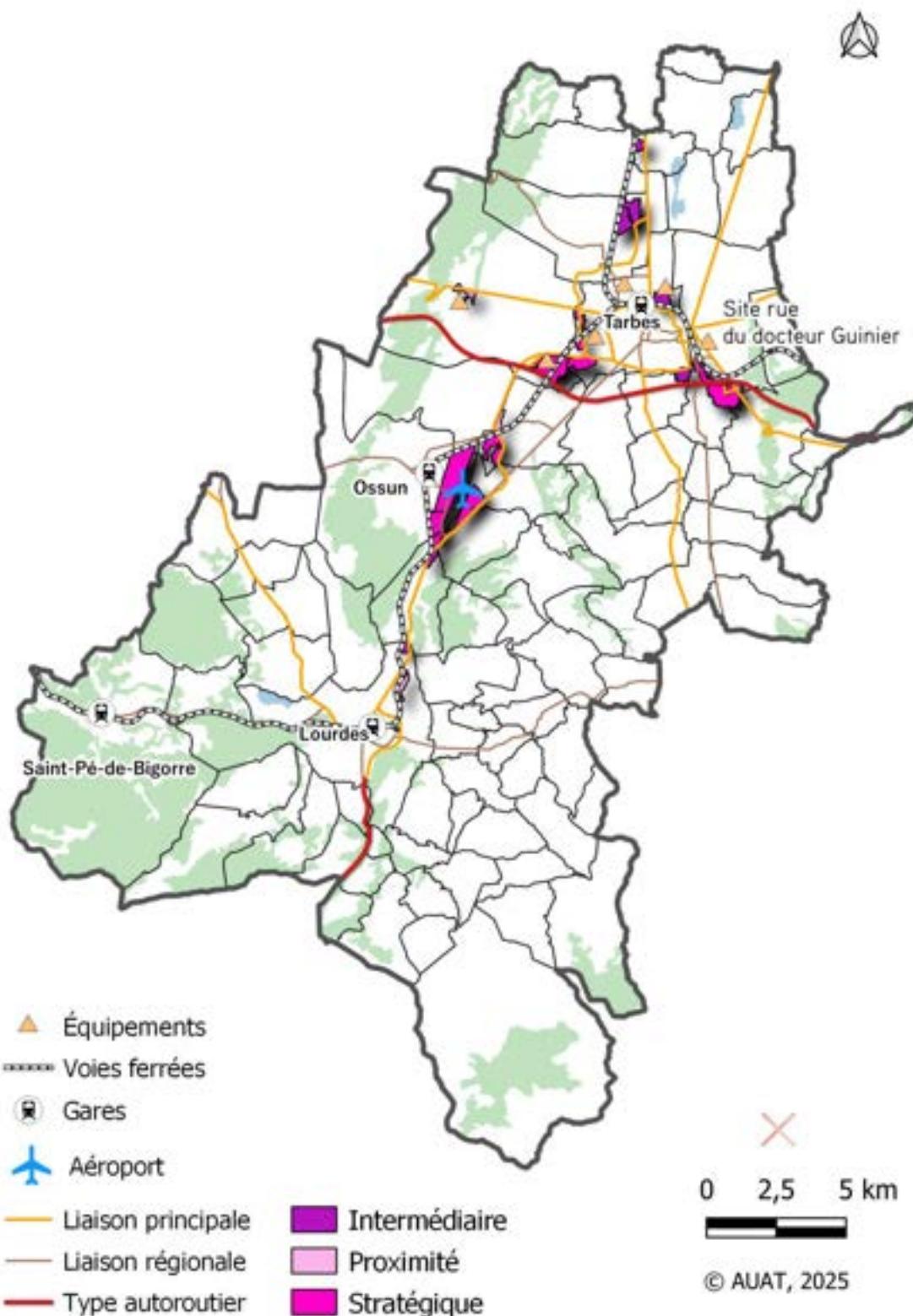
Enfin, le transport-commerce de gros et la construction constituent les deux secteurs d'activités regroupant le moins d'emplois. On y trouve toutefois quelques gros employeurs tels que les Transports Barcos et le groupe SISCA pour le premier, ainsi que les entreprises LORENZI, Gallego et le groupe Eiffage pour le second.

En termes de répartition géographique, la densité d'implantation des établissements de l'agglomération fait ressortir le secteur nord, ainsi que les de ville de Tarbes et de Lourdes. Ils demeurent les deux moteurs économiques pour le territoire.

Tarbes et Lourdes abritent 11 des 20 plus gros employeurs du territoire, puisque les villes regroupent les principales structures publiques, les activités d'intérim, les structures associatives et, plus particulièrement à Lourdes, les activités religieuses et liées au tourisme spirituel. Il convient toutefois de rappeler que la localisation des emplois à l'adresse du siège présente un biais puisque les activités, notamment d'intérim et associatives, disposent d'effectifs salariés très dispersés sur le territoire, ou en dehors.

Offre économique territoriale

Source : données du service Eco.CATLP et traitement AUAT, mai 2024



Une politique d'accueil qui porte sur 24 zones d'activités économiques

L'offre économique du territoire est accueillie en partie sur 24 zones d'activités économiques qu'il convient de hiérarchiser. Pour cela deux niveaux ont été identifiés :

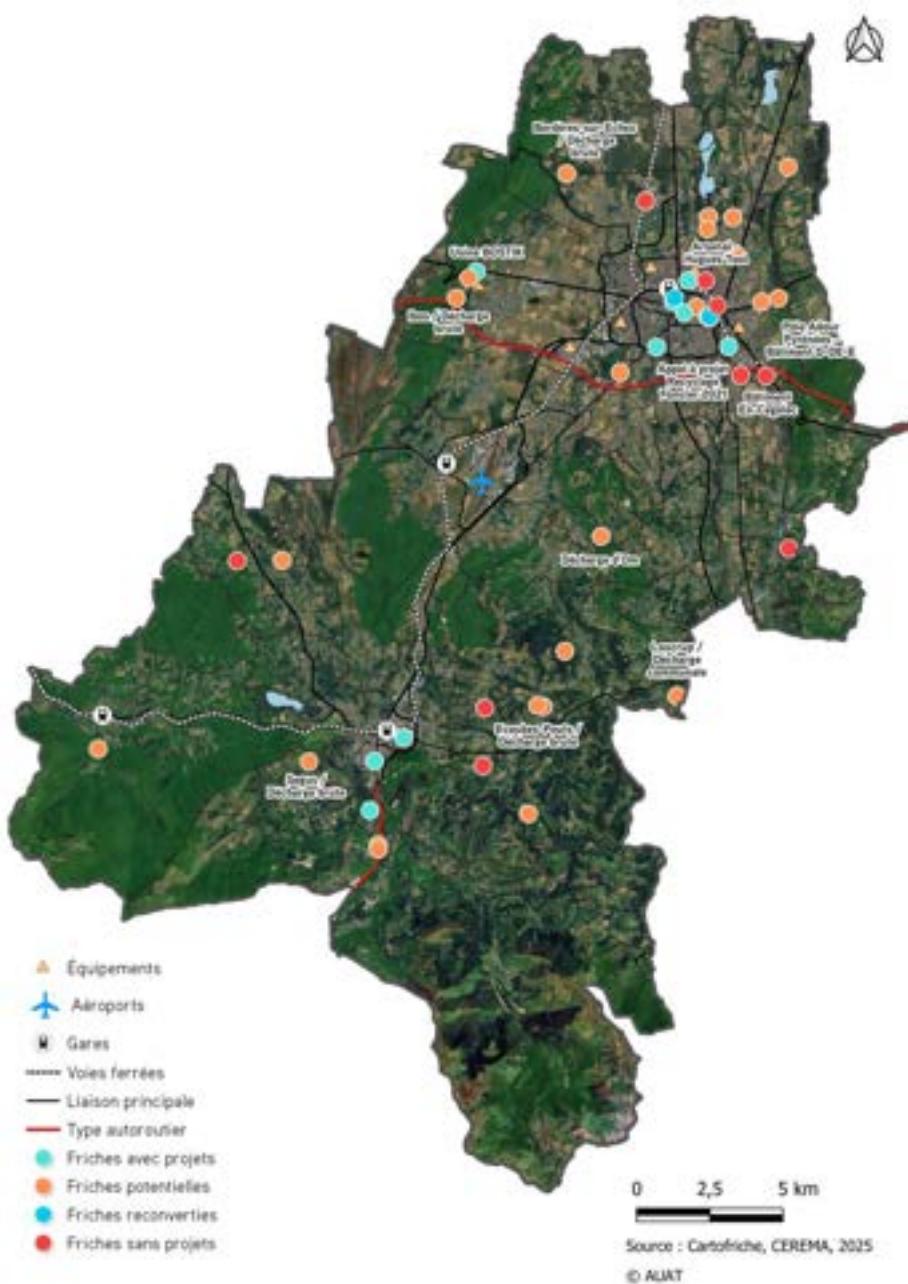
- **Les parcs stratégiques majeurs** qui sont définis comme les vitrines du territoire et représentent les zones à fort potentiel. Ils ont vocation à accueillir des entreprises exogènes à dimension nationale et internationale ;
- **Les parcs d'activités de bassin de vie**, qui portent une fonction intermédiaire et/ou de proximité, qui stimulent l'emploi et visent un rééquilibrage territorial du potentiel économique.

Les pôles classés comme « stratégiques » sont identifiées comme les points forts du territoire et présentent un intérêt économique majeur. Il s'agit des zones d'activité économique de Pyrène Aéropole, de l'Euro Campus Pyrénées et du pôle de l'Adour en devenir. Elles accueillent des entreprises phares (Daher, Tarmac Aerosave, Alstom...) dont la production s'exporte pour la plupart à l'international. Elles font rayonner la CATLP et visent à structurer des filières économiques fortes du territoire. En termes d'aménités, elles disposent d'une bonne accessibilité et d'atouts en matière de taille et d'équipements. Elles bénéficient également d'un environnement relativement qualitatif.

Les pôles intermédiaires sont globalement vieillissants et peu qualitatifs en matière d'aménagement. Ils nécessitent des investissements importants dont certains ont déjà été engagés. Ainsi, afin de redynamiser leur attractivité en perte de vitesse, des travaux de requalification des espaces publics ont été mis en œuvre, notamment sur le parc d'activité de Saux à Lourdes ou sur la zone Ceram'Innov à Bazet. Aussi, le niveau de tarification du foncier pratiqué sur ces zones tend à s'homogénéiser, alors que de nombreuses friches industrielles sont présentes et constituent un enjeu de reconquête important. Leur rôle est toutefois essentiel pour la dynamique économique et le maintien de l'emploi local.

Enfin, les pôles de proximité ou pôles artisanaux sont au nombre de cinq dans l'agglomération : Gave, Echez, Alaric et Adour. Ils ont vocation à répondre aux besoins des artisans. La qualité des aménagements rend compte d'une image dégradée en témoigne le pôle artisanal de l'Alaric. Peu attractifs, ces pôles demeurent pour autant très importants, constituant une offre de proximité utile pour de nombreux entrepreneurs.

Inventaire des friches sur le territoire du SCoT Tarbes Lourdes Pyrénées



La carte ci-contre présente l'inventaire des friches recensées sur le périmètre du SCoT, établi à partir des données Cartofriche (CEREMA, 2025). Elle illustre la diversité des situations et leur répartition géographique :

- Friches avec projets (en bleu) : sites intégrés dans des opérations de reconversion ou d'aménagement en cours.
- Friches reconverties (en vert) : espaces déjà réhabilités ou réaffectés à de nouveaux usages.
- Friches potentielles (en orange) : sites présentant un potentiel de requalification mais sans projet engagé à ce jour.
- Friches sans projets (en rouge) : espaces vacants ou délaissés sans perspective immédiate de reconversion.

L'analyse spatiale révèle une forte concentration des friches dans les secteurs urbains et périurbains, notamment autour des principaux axes de transport (autoroute A64, voies ferrées) et des pôles économiques de Tarbes et Lourdes. Ces localisations traduisent un héritage industriel et logistique marqué, avec des sites tels que des anciennes usines, zones d'activités ou décharges. À l'inverse, les friches en zones rurales sont plus dispersées, souvent liées à des activités agricoles ou artisanales abandonnées.

Le territoire de la CATLP et, plus particulièrement, le secteur nord (Tarbes et alentours), a effectivement, traversé une crise économique extrêmement dure au cours des trente dernières années avec une perte de nombreuses entreprises industrielles et commerciales, dont GIAT Industries pour la plus emblématique. Ces évolutions ont engendré de nombreuses friches industrielles et commerciales.

Pour contrecarrer cette image de désindustrialisation et renforcer son attractivité, la CATLP a engagé une réflexion de reconquête des friches.

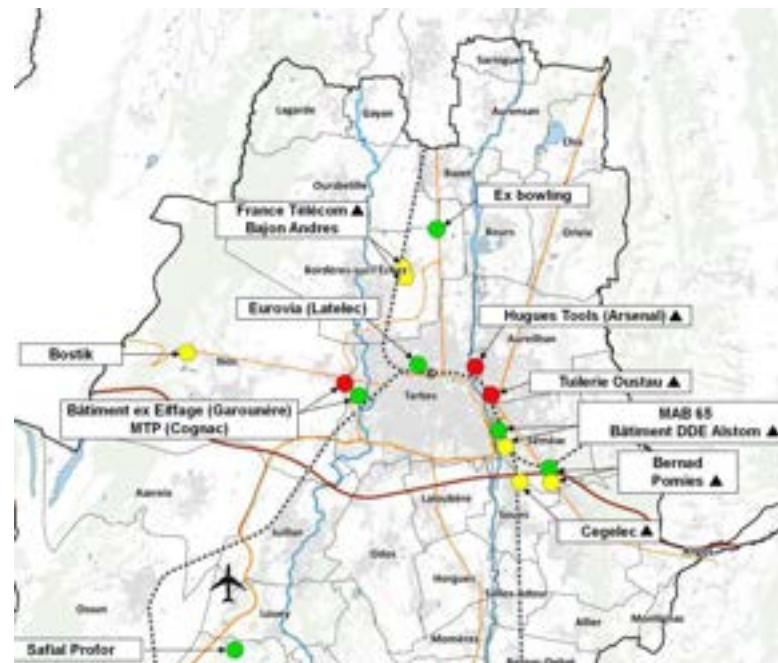
Situation des friches appartenant ou suivies par la CATLP

À ce jour, le solde des friches appartenant à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées est nul.

Plusieurs opérations ont permis de résorber ces sites :

- **Ancien bâtiment historique d'Alstom** : cédé le **15 avril 2025**.
- **Bâtiment de la Chaudronnerie (dit Cegelec)** : cédé en juillet **2023**.
- **Friche SLBA/DGAC à Louey (à proximité de la salle de restauration)** : actuellement en cours de réhabilitation avant une mise en location à **Daher**.

Carte source CATLP



En complément des friches dont la CATLP était propriétaire, plusieurs sites d'intérêt stratégique ont fait l'objet d'un suivi, bien que la collectivité n'en soit pas propriétaire :

- **Oustau** : propriété d'une indivision, en cours d'étude par une filiale du groupe Bouygues.
- **Pomiers** : site traité, la friche est en cours de démolition.
- **France Télécom à Bordères** : acquis par Derichebourg, qui ne souhaite pas céder le site.
- **Safial à Lanne** : repris par l'entreprise Transports Barcos.
- **Bostik à Ibos** : racheté par S. Aio pour accueillir le projet « Lien ».
- **Bernad à Séméac** : friche reprise et réhabilitée.
- Les bâtiments situés sur la **zone Garounière** ainsi que l'ancien **bowling à Bordères** ont également trouvé preneurs.

Il reste toutefois le cas de la **friche Hugues Tools**, qui demeure problématique et nécessitera la mise en place d'une véritable stratégie foncière pour envisager sa reconversion.

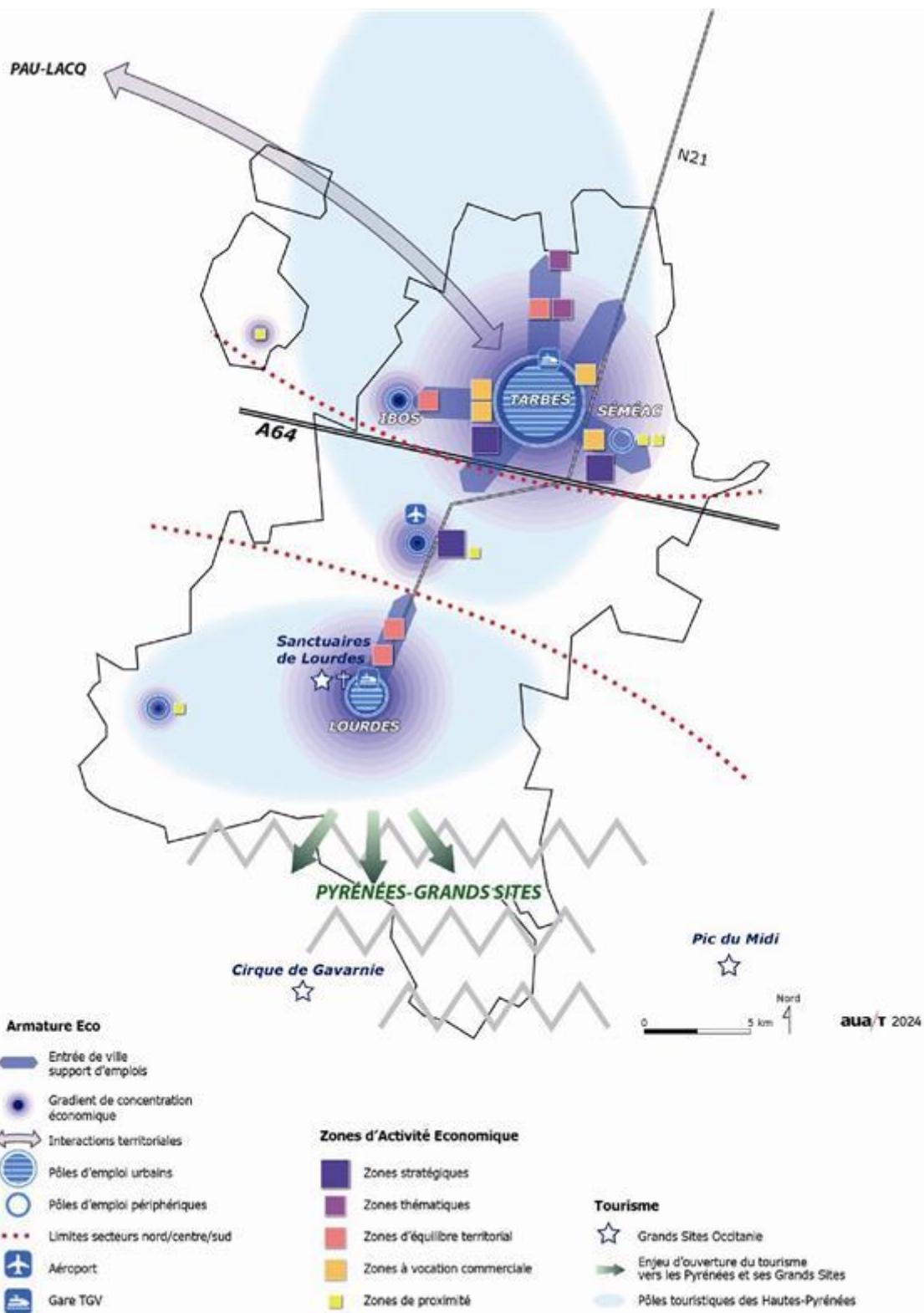
Ces actions témoignent d'une dynamique forte de reconversion et de valorisation des friches, contribuant à la réduction de l'artificialisation et à la revitalisation économique du territoire.

Des offres d'implantation pour accompagner les initiatives entrepreneuriales

La CATLP propose des solutions d'implantation foncières et immobilières pour, d'une part, répondre aux besoins des entreprises et, d'autre part, accompagner des porteurs de projet au lancement de leur activité. En particulier, elle développe des programmes immobiliers à vocation locative comme les hôtels d'entreprises. Pour compléter sa gamme, elle propose aussi des centres d'affaires et favorise ainsi le parcours résidentiel des entreprises.

- Au sein de la zone d'intérêt régional, Pyrène Aéropôle, sur la zone aéroportuaire, la CATLP propose à la location trois ensembles de bureaux, les Téléports. Ce parc, d'une superficie totale de 4 500 m², est aujourd'hui entièrement occupé et d'autres ensembles sont en projet à court terme. Ces bureaux présentent l'avantage d'être entièrement modulables (de 17 à 100 m²), en fonction des besoins des entreprises, et disposent de services à proximité (restauration, salles de réunion, salles de conférence, transports en commun, crèches...).
- 1 hôtel d'entreprise : Télésite (bureaux).
- 1 pépinière d'entreprises : BIC Crescendo
- Divers lieux d'innovation fablab et tiers-lieux :
 - Tiers Lieu des forges – Art de la récup
 - Le lien
 - Fab'Art
 - Innov Hub

CARTE DE SYNTHESE DU TISSU ECONOMIQUE GLOBAL DE LA CATLP



Source AUAT 2023°

Enjeux et besoins en économie

EMPLOI ET FILIERES ECONOMIQUES

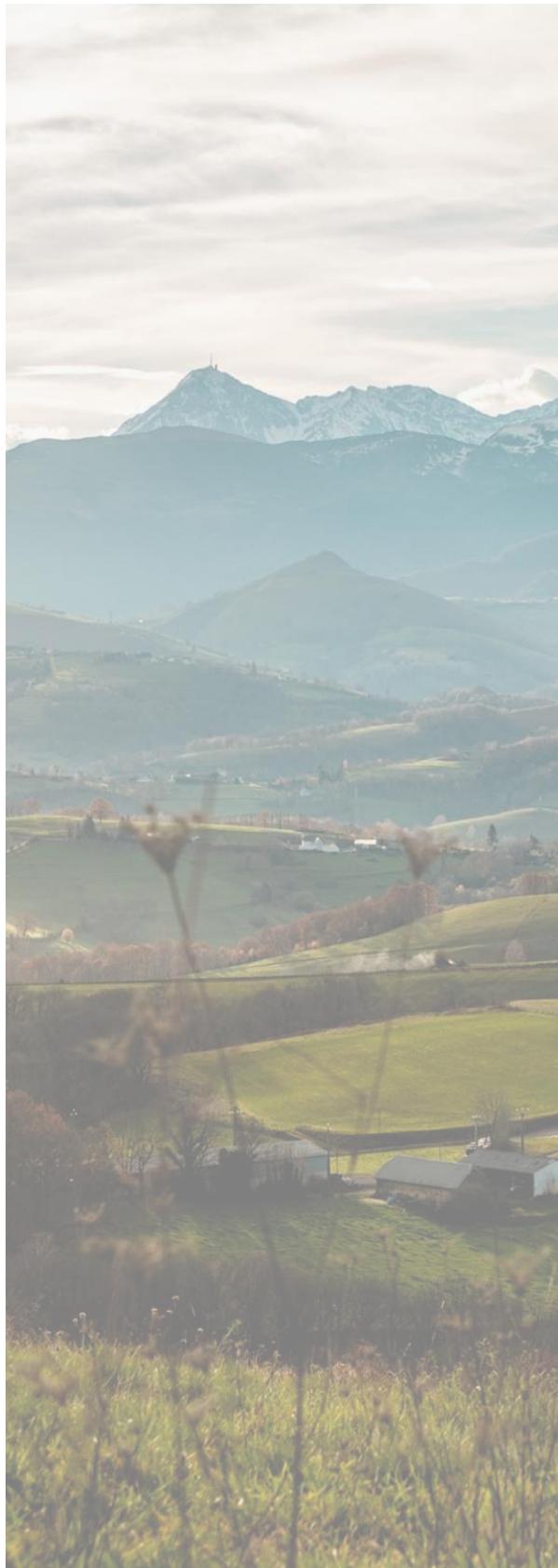
- ▶ Portefeuille d'activités diversifié avec des activités soutenant le socle industriel et productif de la CATLP;
- ▶ Ancrage des grands établissements et des entreprises pivots sur le territoire ;
- ▶ Soutien à l'innovation et aux coopérations entre le monde académique / scientifique et les entreprises du territoire avec la création et le soutien à l'Université Technologique de Tarbes ;
- ▶ Mobilisation plus forte et encadrée, du levier touristique en valorisant le patrimoine vernaculaire dit « petit patrimoine » et en ouvrant sur les grands sites (Gavarnie, Pic du midi...);
- ▶ Développement de la filière alimentaire par la valorisation de productions locales et le soutien aux circuits courts de distribution.

ARMATURE COMMERCIALE

- ▶ Offre en grandes surfaces maîtrisée dans les huit polarités commerciales identifiées ;
- ▶ Revitalisation des centres-villes, des centres-bourgs par le maintien d'une offre commerciale et de services de proximité diversifiée, équilibrée et adaptée ;
- ▶ Requalification des entrées de ville et des grands axes commerciaux, en particulier les routes de Lourdes (entre Odos et Juillan) et de Bordeaux (entre Tarbes et Bordères-sur-l'Echez) ;
- ▶ Enjeu de qualité, de compacité des bâtiments commerciaux et des conditions de commercialité des espaces publics (stationnement, enseigne, aménagement piéton...) ;
- ▶ Implantations commerciales limitées dans les espaces dédiés à l'activité industrielle ;
- ▶ Implantations logistiques dans les espaces dédiés ;
- ▶ Enjeu de qualité, de compacité et compacité des bâtiments logistique ;

OFFRE ECONOMIQUE TERRITORIALE

- ▶ Des sites supports d'activités économiques hiérarchisés, des vocations clarifiées (autant que possible) pour donner de la visibilité à ces espaces et à l'action de la collectivité ;
- ▶ Reconquête des friches industrielles et commerciales tout en conservant leur vocation économique ;
- ▶ Le « Parc de l'Adour » : un pôle en plein développement, ne doit pas se limiter à une vocation commerciale. Son évolution doit répondre aux besoins diversifiés du territoire, en intégrant notamment des activités économiques et artisanales ;
- ▶ Le développement du futur centre hospitalier à Lanne.(accueil d'emplois ...)



7. Accessibilité et mobilité

1- La grande accessibilité du territoire

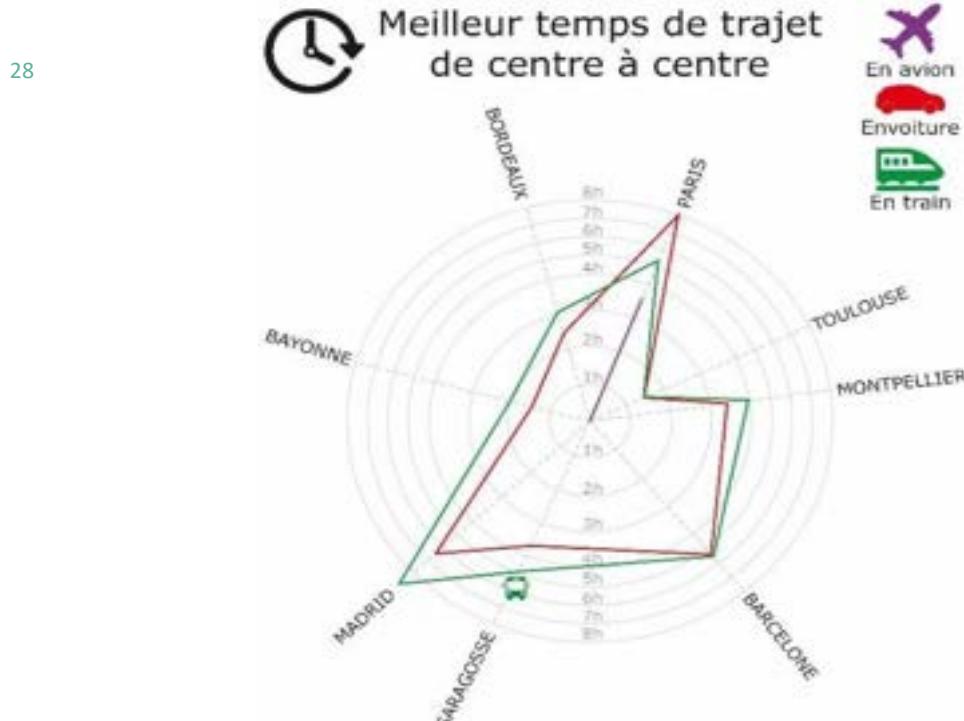
De grandes infrastructures de transport au service d'une attractivité nationale et internationale

Le territoire de la CATLP bénéficie d'une forte attractivité nationale et internationale principalement due au tourisme religieux sur Lourdes. On dénombre ainsi près de 3 millions de pèlerins en 2023.

De grandes infrastructures autoroutières, ferroviaires et aéroportuaires assurent l'accessibilité au territoire. Le réseau autoroutier et le train offrent des temps de trajet compétitifs vers les grandes métropoles régionales. En revanche, l'accessibilité vers l'Espagne, proche géographiquement, est rendue difficile par la faiblesse des franchissements de la chaîne pyrénéennes (via la D173).

Chiffres clés

- ▶ **85%** des ménages ont une voiture (Insee recensement 2021)
 - ▶ **92%** d'habitants résident et travaillent sur le territoire (Insee migrations domicile-travail 2021)
 - ▶ **15%** de hausse du nombre de voyageurs SNCF entre 2022 et 2023 (SNCF 2023)
 - ▶ **84 %** des actifs vont travailler en voiture en 2020 (Insee migrations domicile-travail 2020)



Source: AUAT, 2023

Un réseau qui offre des connexions performantes aux grandes métropoles régionales



Un réseau autoroutier présent sur le territoire

Les autoroutes A64 et A65 facilitent l'accès vers Bayonne (1h30), Pau (1h10), Toulouse (1h50), Bordeaux (2h30) et permettent de rejoindre le réseau autoroutier européen²⁹ des côtes Atlantiques et Méditerranéenne.

Si Tarbes bénéficie d'un accès immédiat à l'autoroute, Lourdes se situe à une quinzaine de kilomètres via la RN21. Le projet de finalisation de la mise en 2*2 voies de la RN21 permettra d'améliorer l'accessibilité à Lourdes.

La RN21 puis la RD821, au sud de Lourdes jouent un rôle important pour l'accès aux grands sites et aux stations de ski des Pyrénées. Ces routes supportent d'importants flux routiers très concentrés sur quelques périodes (weekends et vacances hivernales) où l'on observe des effets de congestion liés aux retours de stations. La mise en 2x2 voies de la RD821 et de la RN21 entre l'A64 et Lanne a permis de rendre cette route suffisamment capacitaire pour absorber ces flux. Il reste cependant 6km de 2x2 voies à finaliser entre Adé et Lourdes. À noter également le rôle de la D8, avec son contournement assez récent, qui contribue à la desserte des grands sites et des stations de ski des Pyrénées (secteur vallée de Campan), même si son impact reste inférieur à celui exercé par la RN21 et la RD821.

Une offre ferroviaire TGV/Intercités qui est un atout pour le territoire

Les gares de Tarbes et Lourdes se trouvent sur l'axe Toulouse-Bayonne et Tarbes /Paris. La ligne Toulouse-Tarbes est un axe structurant du réseau ferré national, emprunté par plus de 50 trains et près de 10 000 voyageurs chaque jour (source SNCF Open Data). Pour garantir le niveau de performance de l'infrastructure, assurer le confort des voyageurs et développer la qualité de service, le renouvellement complet des constituants de la voie, long de 150 km a été nécessaire. Des efforts restent nécessaires pour améliorer la régularité et la qualité de service afin de répondre aux attentes des voyageurs au quotidien et de limiter les retards et annulations qui perturbent les déplacements quotidiens, dans un contexte de hausse de la fréquentation.

²⁹ Temps de trajet depuis Tarbes, hors congestion.

Bayonne desservent Tarbes et Lourdes. En complément 4 lignes TGV Lourdes-Paris quotidiennes permettent de relier Tarbes et Lourdes à Bordeaux (3h05) et Paris (4h50).

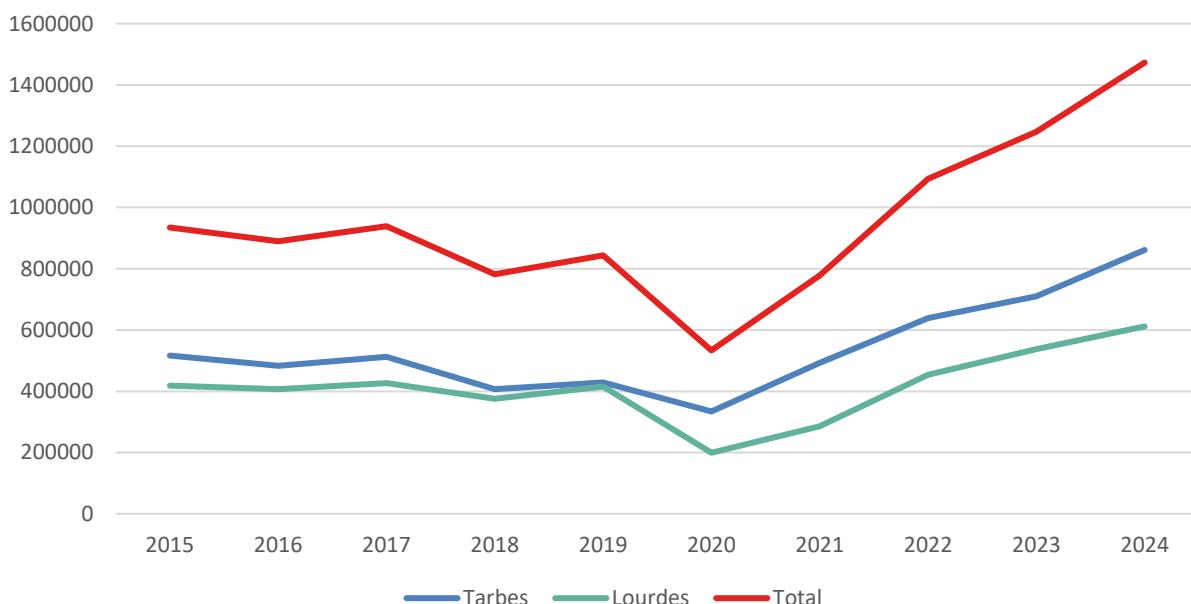
Depuis 2021 le train de nuit Paris-Lourdes a été remis en service. Elle permet de rejoindre Tarbes et Lourdes en INTERCITÉS de nuit, tous les jours. Le train part de Paris-Austerlitz, fait un arrêt en gare des Aubrais-Orléans, et arrive ensuite à Tarbes puis Lourdes. Depuis l'été 2022, il connaît même une extension jusqu'à Hendaye, au Pays basque (via Pau, Dax, Bayonne et Biarritz), uniquement pour la période estivale.

Aussi, depuis le 22 décembre 2023, cet Intercité de nuit affrété par la SNCF ne passe plus par le centre de la France et la Haute-Garonne. Il rejoint les Pyrénées par la côte Atlantique.

Pour les trajets en semaine en 2025 :

- 24 trajets simple en TER soit 12 A/R pour Tarbes – Pau + 2 trajets simple soit 1 A/R Lourdes – Pau
- 8 trajets simple en INTERCITE soit 4 A/R pour Tarbes – Pau + 5 trajets simple en TGV dans le sens Paris – Tarbes et 4 trajets simple en TGV dans le sens Tarbes – Paris soit 4 A/R = 17 trajets simple et 8 A/R en INTERCITE/TGV pour Tarbes – Pau
- 26 trajets simple en TER soit 13 A/R pour Tarbes – Toulouse
- 14 trajets simple en TER soit 7 A/R pour Lourdes-Toulouse
- 8 trajets simples en Intercité soit 4 A/R pour Bayonne-Toulouse

Evolution de la fréquentation des gares du SCoT de la CATLP de 2015 à 2024



Source: Fréquentation des gares (SNCF 2024)

Taux d'évol entre 2015-2024	
Tarbes	8%
Lourdes	6%
Total	7%

On observe ainsi une progression de +7% du nombre de voyageurs entre 2015 et 2024 sur le territoire. Néanmoins cette progression n'est observable que sur les deux pôles urbains de Tarbes (+3%) et Lourdes (+1%). La gare de Saint-Pé-de-Bigorre et la halte d'Ossun sont nettement en perte de fréquentation de voyageurs depuis 2018.

La halte d'Ossun ne présente plus aucune activité depuis 2022, ce qui confirme la concentration des flux sur les gares principales.

Le train des pèlerins vers Lourdes - signature des Accords de Lourdes 2024-2026 : maintenir l'activité des trains de pèlerinage

Ces trains spéciaux, indispensables pour le transport des pèlerins malades ou à mobilité réduite, existent depuis la fin du XIXe siècle. Aujourd'hui, les Accords de Lourdes garantissent le maintien de cette activité avec 60 à 70 trains de pèlerinage par an, certains pouvant accueillir jusqu'à 1 100 pèlerins. Le Sanctuaire de Lourdes est le seul lieu de pèlerinage dans le monde à avoir la particularité d'accueillir en nombre les personnes malades ou handicapées qui souhaitent se rendre à la Grotte des Apparitions.

L'expansion des pèlerinages à Lourdes dès la fin du XIXème siècle, est étroitement liée au développement du train et des lignes de chemin de fer. Les conditions de voyage ayant évolué au fil des décennies, le train demeure aujourd'hui le mode de transport décarboné le mieux adapté aux personnes malades ou handicapées accompagnées jusqu'à Lourdes par les hospitaliers. Les Accords de Lourdes ont été créés en 2006 dans l'esprit de préserver la qualité de transport des personnes malades et de ceux qui les servent dans un cadre économiquement viable. Ils visent à maintenir une qualité de service et d'accompagnement face aux besoins spécifiques des pèlerins, notamment pour les personnes à mobilité réduite, pour lesquelles un embarquement serein nécessite que le train reste à quai pendant 2 heures.

Un aéroport international en croissance, moteur d'attractivité.

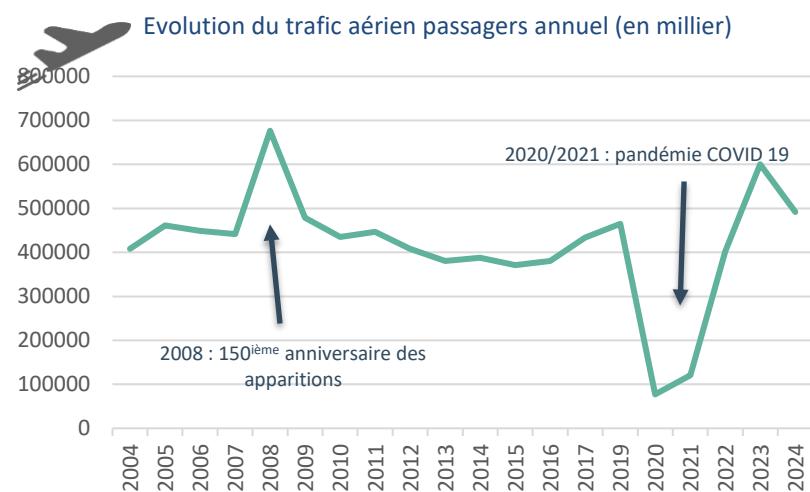
L'aéroport de Tarbes Lourdes Pyrénées, situé mi-distance entre Tarbes et Lourdes, bénéficie à l'ensemble du territoire. Il est la propriété du Syndicat Mixte Pyrénia qui regroupe le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées. Sa gestion a été confiée à la Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale gérant également les aéroports de Perpignan et de Carcassonne.

L'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées a enregistré un total de 603 325 passagers en 2023, marquant une nette progression de son activité. Ce chiffre représente une hausse de 50 % du trafic par rapport à l'année 2022, témoignant d'une dynamique de croissance soutenue. Cette reprise intervient après une période de recul liée à la pandémie mondiale de Covid-19, qui avait entraîné une baisse de fréquentation de 3,3 % entre 2018 et 2022. Grâce à cette performance, l'aéroport se positionne désormais comme le **troisième plus important de la région Occitanie**, derrière Toulouse-Blagnac et Montpellier-Méditerranée.

Toutefois, malgré cette embellie en 2023, **les premiers chiffres de 2024 indiquent une tendance à la baisse de la fréquentation**, suggérant un ralentissement du trafic passagers. Cette évolution pourrait être liée à divers facteurs, tels que des ajustements dans l'offre de vols, des changements dans les habitudes de voyage ou des contraintes économiques.

La proximité immédiate de la Cité Mariale de Lourdes (10km) explique une forte activité saisonnière sur la période avril-octobre et un taux élevé de passagers internationaux (80%).

L'aéroport dessert en ligne directe : Paris, Bruxelles, Catane, Cracovie, Prague, Londres Stansted, Malte, Milan, Naples, Palerme, Rome et Dublin. De nouvelles ouvertures : Volotea a renforcé son offre avec Rome Fiumicino et Catane (ajoutées en 2023), et prévoit encore des extensions pour 2026. Depuis



2025, des liaisons long-courriers vers les États-Unis, Caraïbes et océan Indien sont proposées ponctuellement, ce qui marque un changement stratégique pour l'aéroport.-Cette croissance devrait se confirmer dans les années à venir.

L'offre proposée par l'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées est fortement liée à l'activité mariale de Lourdes. Ainsi, plus du tiers des passagers provient des 500 vols charters de pèlerins, en provenance de l'Europe et du monde entier alors que les lignes régulières relient les principaux pays historiquement pourvoyeurs de pèlerins (Italie, Royaume-Unis, Irlande, Pologne). La RN21, en 2x2 voies jusqu'à l'A64, garantit une accessibilité performante à l'aéroport en voiture. La desserte en transport en commun est également satisfaisante grâce à la navette « AERO-Desserte », qui relie directement Lourdes au terminal aéroportuaire avec des horaires adaptés aux arrivées et départs des vols réguliers (Volotea, Ryanair, EasyJet). En complément, l'aéroport est desservi par les lignes TLP Mobilités : Ligne T7 depuis la gare SNCF de Tarbes et Ligne TL reliant Lourdes et Tarbes, avec arrêt à l'aéroport.

En revanche, il n'est pas possible de se rendre en train à l'aéroport malgré la proximité de la gare d'Ossun. Celle-ci est fermée depuis 2022. De plus elle n'est actuellement pas reliée en transport en commun au terminal de l'aéroport, ni desservie par les TGV, les Intercités ou la plupart des TER.

2- Une organisation territoriale bipolarisée qui concentre les flux de déplacements

Une forte polarisation autour de 2 pôles urbains source d'importants flux

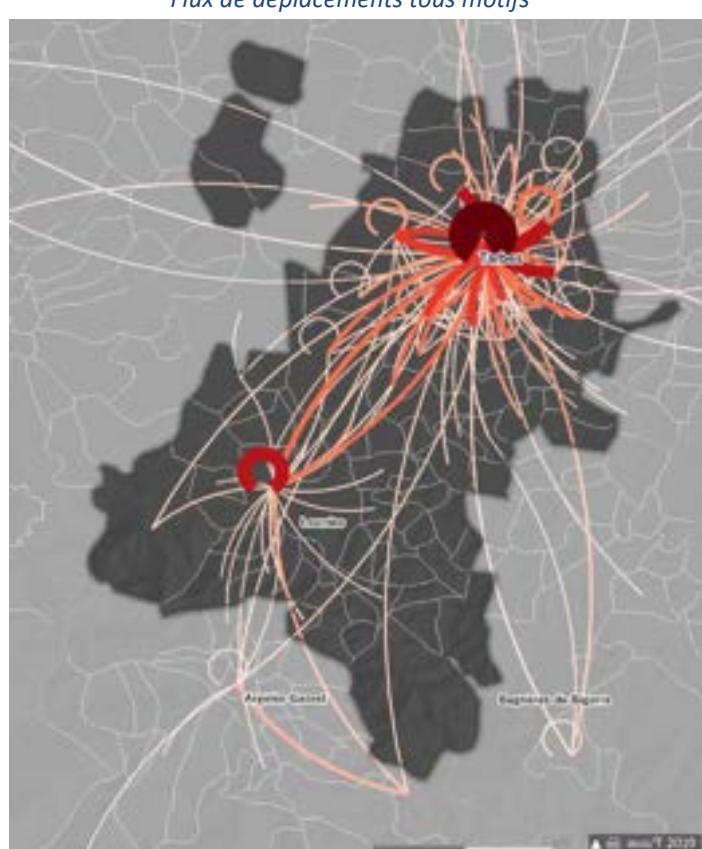
L'organisation du territoire se caractérise par le poids des deux pôles urbains que sont Tarbes et Lourdes autour desquels se structure le reste du territoire à forte tonalité rurale. La concentration de la population, des emplois et des services sur les deux pôles urbains génère d'importants flux pendulaires.

La CATLP face aux enjeux de densité et de mobilité

La population du territoire est très fortement concentrée sur Tarbes et dans une moindre mesure à Lourdes. Tarbes et sa ceinture nord-est (Aureilhan, Bordères-sur-l'Échez, Séméac, Soues) concentrent 50% de la population totale de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. En conséquence, on observe une forte densité de flux sur Tarbes et sa proche périphérie. Ces flux étant essentiellement réalisés en voiture, ils génèrent un trafic routier important sur Tarbes et sur sa rocade. Cette densité de population est favorable aux déplacements à pied, à vélo ainsi qu'en transports en commun.

Lourdes rassemble 11% de la population totale mais, contrairement à Tarbes, on n'observe pas de continuité urbaine avec les communes riveraines. Cette configuration est moins favorable à l'utilisation des transports en commun pour rejoindre Lourdes depuis les communes environnantes. En revanche, compte tenu de la taille réduite de la commune, la marche à pied et le vélo sont tout à fait adaptée pour les déplacements internes.

Près de la moitié des communes ont une population inférieure à 300 habitants. Il s'agit, pour la plupart, de communes de montagne ou de piémont, isolées, situées en périphérie du territoire et difficiles à desservir en transport en commun. Pour les résidents de ces communes, la voiture est souvent le seul mode de déplacement accessible. En complément, un service de Transport à la Demande (TAD) est proposé sur l'ensemble des communes de la CATLP qui ne disposent pas de réseau urbain, afin d'offrir une alternative à la voiture individuelle.



Sources : Enquête Mobilité, AUAT, 2019

Des équipements et services concentrés sur les communes de Tarbes et de Lourdes

L'organisation bipolaire du territoire se retrouve également dans la répartition géographique des équipements largement concentrés sur Tarbes, sa périphérie et sur Lourdes.

Sur la partie sud du territoire, de nombreuses communes n'accueillent aucun ou très peu d'équipements. L'accès aux services et aux commerces du quotidien génère donc de nombreux déplacements intercommunaux principalement en lien avec les pôles urbains. Ces déplacements se font presque exclusivement en voiture individuelle, faute d'alternative disponible dans les communes rurales, même si un TAD est proposé dans toutes ces communes.

Une concentration des emplois à Tarbes et Lourdes, des impacts sur la mobilité et les déplacements domicile-travail

La concentration des emplois est encore plus marquée que pour la population. Ainsi, les deux tiers des emplois se situent sur les seules communes de Tarbes (51% des emplois de Communauté d'Agglomération) et de Lourdes (16%). Les principales communes périphériques de Tarbes (Ibos, Sémeac et dans une moindre mesure Bordères-sur-l'Echez et Aureilhan) accueillent également de nombreux emplois (14% des emplois de la CA). Les communes plus centrales de Louey, Juillan, Ossun et Lanne qui accueillent la Zone d'Activités d'Intérêt Régional de Pyrène Aéropôle représentent également un pôle d'emplois génératrice de déplacements (8% des emplois de la CA).

En conséquence, cette forte concentration des emplois au sein des communes de Tarbes et Lourdes génèrent beaucoup de flux domicile-travail essentiellement dirigés vers ces deux pôles. Ces déplacements domicile-travail inter-communaux sont alors relativement longs et ne peuvent souvent être réalisés qu'en voiture ou en transports en commun lorsque l'offre le permet. La liaison ferroviaire entre Tarbes et Lourdes, avec un trajet d'environ 14 minutes et une offre régulière (14 trains par jour), constitue une alternative rapide et économique à la voiture pour les déplacements domicile-travail. Toutefois, cette solution reste peu utilisée en raison d'une fréquence non cadencée, d'un accès limité aux gares depuis les zones d'emploi périphériques, et d'une prédominance de la voiture liée à la souplesse du porte-à-porte.

A l'inverse, cette forte concentration explique qu'une part importante des actifs résidant dans ces deux communes (68% des actifs de Lourdes et 65% des actifs de Tarbes) travaillent au sein de leur commune de résidence. Ces déplacements domicile-travail, majoritairement intra-communaux et généralement plus courts, sont donc plus facilement réalisables à pied, à vélo ou en transport urbain.

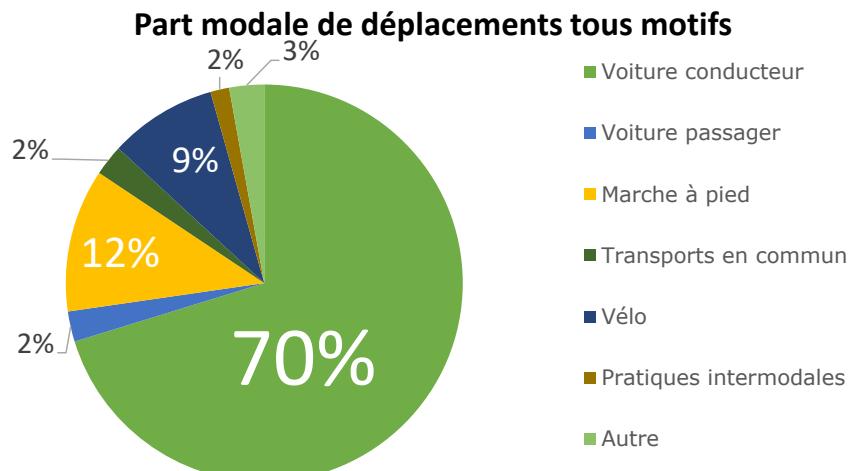
Un réseau routier efficient, support de la mobilité quotidienne

Des déplacements essentiellement réalisés en voiture tous motifs confondus

Bien que les déplacements domicile-travail ne représentent généralement qu'un quart des déplacements globaux, ils concernent la moitié des kilomètres parcourus et sont particulièrement structurants car le moyen choisi est souvent conservé pour les autres déplacements de la journée (accompagnement des enfants à l'école, achats, loisirs...).

C'est la concentration des déplacements domicile-travail sur seulement quelques heures du matin et du soir qui va avoir tendance à dimensionner les infrastructures routières.

Sur le territoire, on observe une pratique très importante de la voiture (70 % des déplacements), tandis que les modes actifs (marche, vélo) et les transports en commun restent très peu utilisés. Les pratiques multimodales sont quasi inexistantes (2 %), ce qui révèle une faible articulation entre les différents modes de transport et limite les alternatives à la voiture individuelle.



Source : Enquête mobilité -AUAT 2019

Le rôle central de la rocade de Tarbes

La rocade de Tarbes supporte des trafics importants en raison de son rôle de carrefour routier et de l'attractivité de l'agglomération pour les déplacements du quotidien.

Le dimensionnement des voiries, pour partie en 2x2 voies, permet de limiter les phénomènes de saturation malgré des trafics très importants sur la rocade sud (25 000 véhicules/jour), ouest (21 000 véhicules/jour) et nord-ouest (19 000 véhicules/jour en 2023,) données TMJA 2023 – source : data.gouv.fr .

En revanche, la rocade n'est toujours pas achevée. Le tronçon nord, qui permettrait de relier la RD902 à la RN21, reste manquant. Cette absence entraîne un trafic important sur la traversée d'Aureilhan, estimé à environ 11 500 véhicules par jour (données TMJA 2023 – source : data.gouv.fr ce qui dégrade fortement le centre-ville en raison du transit de voitures et de poids lourds.

Des projets routiers en cours d'avancement

Plusieurs projets routiers structurants sont engagés pour améliorer la desserte et fluidifier les déplacements. Si certains tronçons restent à réaliser, des avancées significatives sont déjà constatées, notamment sur le contournement nord.

Le contournement nord-ouest de Tarbes, mis en service en 2013, doit être complété par un barreau nord permettant de relier la D935 (au niveau de Bordères-sur-l'Echez) à la RN21 (au niveau d'Orleix). Ce bouclage de la rocade permettrait de dévier une grande partie des flux de voitures et de poids-lourds qui empruntent la RN21 et traversent Aureilhan. Les études sont en cours et le département a ouvert la concertation préalable sur le projet de Contournement Nord de Tarbes (Communes de Aureilhan, Bordères sur l'Echez, Bours, Orleix et Séméac) depuis le 20 janvier 2025.

Le projet de mise en 2x2 voies de la RN 21 entre Adé et Lourdes est interrompu depuis 2014 suite à la découverte d'amianté sur le tracé des travaux. Actuellement, les opérations relatives à cet itinéraire concernent le Gers ainsi que les Hautes-Pyrénées et font l'objet d'un protocole signé le 17 février 2022. Concernant les Hautes-Pyrénées, la déviation d'Adé constitue une priorité de la prochaine contractualisation ainsi que la requalification de la RN21 existante à l'entrée Est de Tarbes (source : CPER Occitanie 2021/2027)

Le département travaille également à la réfection de la RD8 afin de mieux sécuriser cet axe entre Tarbes et Bagnères. Ces études sont en cours.

Vers des nouveaux usages de la voiture individuelle

De nouveaux usages de la voiture se créent avec le développement des nouvelles technologies, notamment numériques. Les évolutions actuelles sont les prémisses d'une révolution profonde qui va transformer les pratiques de mobilité. Si la notion de voiture « propre » doit être considérée avec précaution, la voiture de demain devrait également être plus partagée, plus connectée et plus autonome. Ainsi, l'augmentation du taux d'occupation des voitures individuelles constitue probablement un des plus forts potentiels pour une mobilité plus durable. Si l'impact futur de cette révolution à venir reste encore difficile à évaluer, des signaux faibles et des expérimentations sont déjà visibles.

Le covoitfrage, une opportunité pour les communes périurbaines et rurales

Après un développement des pratiques de covoitfrage « longue distance » depuis une dizaine d'année, on observe actuellement de nouvelles pratiques de covoitfrage pour les déplacements du quotidien, notamment sur les territoires ruraux ou périurbains dépourvus d'offres de transports en commun. Ces pratiques, souvent informelles, sont désormais soutenues par des initiatives privées ou publiques (applications mobiles, aménagement d'aires, schéma directeur...).

Trois aires de covoitfrage officielles existent aujourd'hui sur le territoire.

- Tarbes-Est Séméac au niveau de la sortie d'autoroute n°13 : 144 places / 4 bornes électriques.
- Tarbes-Ouest Ibos au niveau de la sortie d'autoroute n°12 : 154 places, payant à partir de 24 h de stationnement / 4 bornes électriques.

- Lourdes au niveau du marché aux bestiaux sur la RD821: une cinquantaine de places.

Il existe également des aires spontanées sur les délaissés des routes départementales et en bordure des zones d'activités. Faute d'un recensement de ces aires spontanées, la connaissance des pratiques et des besoins est limitée. On peut estimer que les potentiels de développement du covoiturage sont importants en raison des flux élevés observés sur certaines routes, de leur caractère radioconcentrique et de l'absence de desserte en transports en commun sur une partie significative du territoire.

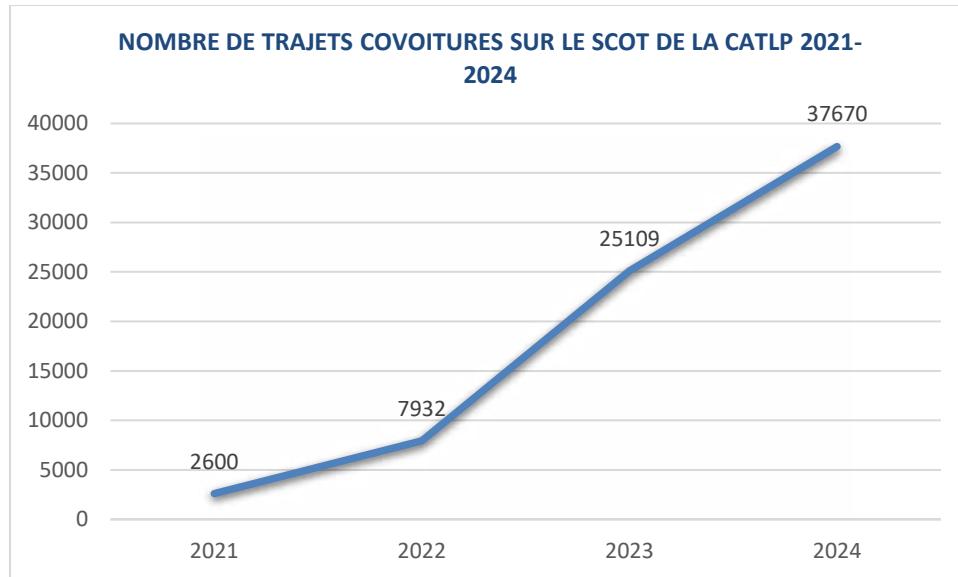
Face à cette situation des expérimentations sont en cours avec deux initiatives concrètes qui illustrent le développement du covoiturage quotidien :

- **BlaBlaCar Daily**, en partenariat avec TLP Mobilités, propose depuis 2024 une expérimentation visant à encourager le covoiturage domicile-travail. L'opération, qui offre la gratuité pour les passagers et une indemnisation pour les conducteurs, a permis de financer plus de 2 000 trajets et de mobiliser une centaine d'usagers réguliers, avec une forte proportion de trajets Lourdes–Tarbes.
- **Karos chez Daher** : l'entreprise aéronautique implantée à Louey a créé une communauté Karos pour ses salariés, facilitant la mise en relation pour le covoiturage quotidien dans le cadre de sa politique RSE.

Ces actions montrent le potentiel du covoiturage pour réduire l'autosolisme et compléter l'offre de mobilité. Elles pourraient servir de base à une généralisation à l'échelle du territoire, en lien avec les politiques locales de mobilité durable.

La Loi d'Orientation des Mobilités, du 24 décembre 2019, comprend une série de mesures en faveur du covoiturage avec l'instauration du Forfait Mobilité Durable à destination des salariés, qui pratiquent le covoiturage pour venir travailler (mais aussi ceux qui viennent à vélo). Certaines dispositions permettent également aux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) d'indemniser des conducteurs dans le cadre du développement de « lignes de covoiturage » intégrées dans un réseau de transports.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) a mis en place une aide financière pour soutenir le covoiturage via la plateforme BlaBlaCar Daily. Cette initiative propose des trajets gratuits pour les passagers, une indemnisation des conducteurs et le déploiement de lignes de covoiturage intégrées à l'offre de mobilité locale.



Source : [observatoire du covoiturage.gouv](http://observatoire.covoiturage.gouv) (2025)

Depuis 2021, le covoiturage connaît une croissance continue sur le territoire. En 2021, on comptait 2 600 trajets réalisés via des plateformes de covoiturage. En 2024, ce chiffre atteint 37 670 trajets, soit une augmentation de 1 348,85 % en seulement trois ans. Cela signifie que le nombre de trajets a été multiplié par environ 14,5 sur la période.

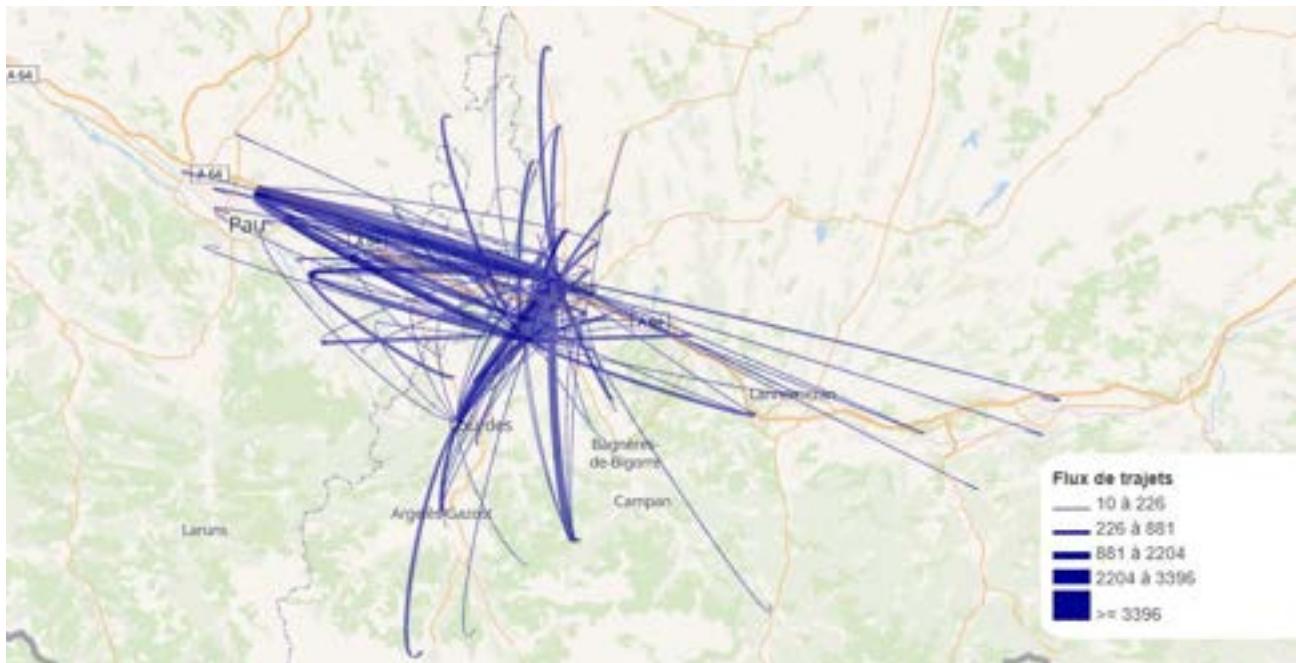
Le taux de croissance annuel moyen du covoiturage entre 2021 et 2024 est d'environ 143,79 % par an, ce qui indique que, en moyenne, le nombre de trajets a plus que doublé chaque année.

Cette augmentation est due au comptage obligatoire imposé par le biais du registre de preuves de covoiturage, ainsi qu'à la mise en place de la prime de covoiturage, qui ont fortement incité les usagers à adopter cette pratique.

TOP 10 DES TRAJETS LES PLUS COVOITURES EN 2025

Nom	Nombre
Louey - Tarbes	3396
Pau - Tarbes	2204
Pau - Louey	1477
Lourdes - Tarbes	1233
Juillan - Tarbes	1149
Pau - Ibos	881
Bagnères-de-Bigorre - Tarbes	714
Lourdes - Lourdes	632
Louey - Lourdes	629
Pau - Séméac	619

Source : Observatoire du covoiturage.gouv (2025)



Source: observatoire covoiturage.gouv, 2025

Un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques Révéo

10 syndicats départementaux d'énergie de l'Occitanie ainsi que les métropoles de Toulouse et de Montpellier se sont associés pour proposer un réseau commun de bornes de recharge pour véhicules électriques. S'inscrivant dans la transition énergétique, les objectifs de ce groupement soutenu par l'État et l'ADEME visent notamment à offrir un service innovant, « décarboné » et interopérable à l'ensemble du territoire, afin de faciliter la mobilité des utilisateurs de véhicules électriques de la grande région. Le programme permet d'accompagner le développement des voitures électriques.

Les 10 syndicats d'énergies et les 2 métropoles d'Occitanie ont pris l'initiative de réaliser un **Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE)** pour répondre au fort développement des véhicules électriques sur le territoire. Le SDIRVE est un document qui coordonne le développement de l'offre en recharge, définit les priorités du déploiement des bornes de recharge et les étapes de réalisation. L'objectif est d'assurer un maillage complet et calibré aux besoins de recharge des usagers de véhicules électriques et adaptés à chaque commune sur les horizons 2025 et 2028.

À ce jour, 192 bornes ont été installées en Hautes-Pyrénées dont 48 sur Tarbes et 25 sur Lourdes. Au total c'est près de 90 sur le territoire de la CATLP. Ainsi d'ici 2028 il reste 606 points de recharge à créer sur le territoire pour atteindre les objectifs du Schéma directeur (SDIRVE).

La Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 a rendu obligatoire l'installation de bornes de recharge sur les parkings pour les bâtiments neufs ou rénovés, et prévoit la fin de la vente des véhicules à carburants fossiles d'ici 2040.

L'autopartage sur la CATLP

L'autopartage est un système de mise en commun d'une flotte de voitures. Le système est généralement déployé dans des grandes agglomérations mais de plus en plus d'expérimentations sont réalisées dans des villes moyennes ou en milieu rural. A ce jour, il existe une offre d'autopartage proposée par la Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées et TLP mobilités, en partenariat avec Citiz, permettant la mise à disposition de 5 véhicules dont 4 emplacements pour les stations d'autopartage : 1 à Lourdes et 3 à Tarbes.

Le réseau de bornes de Recharge pour Véhicules Électriques,

(Source AUAT situation en 2024)



D'autres modes de transport en complémentarité

Des lignes de trains peu utilisées quotidiennement par les habitants du territoire

L'attractivité du service TER sur les gares de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées souffre d'un effet « bout de ligne ». En effet, le territoire est situé à la jonction des réseaux TER Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

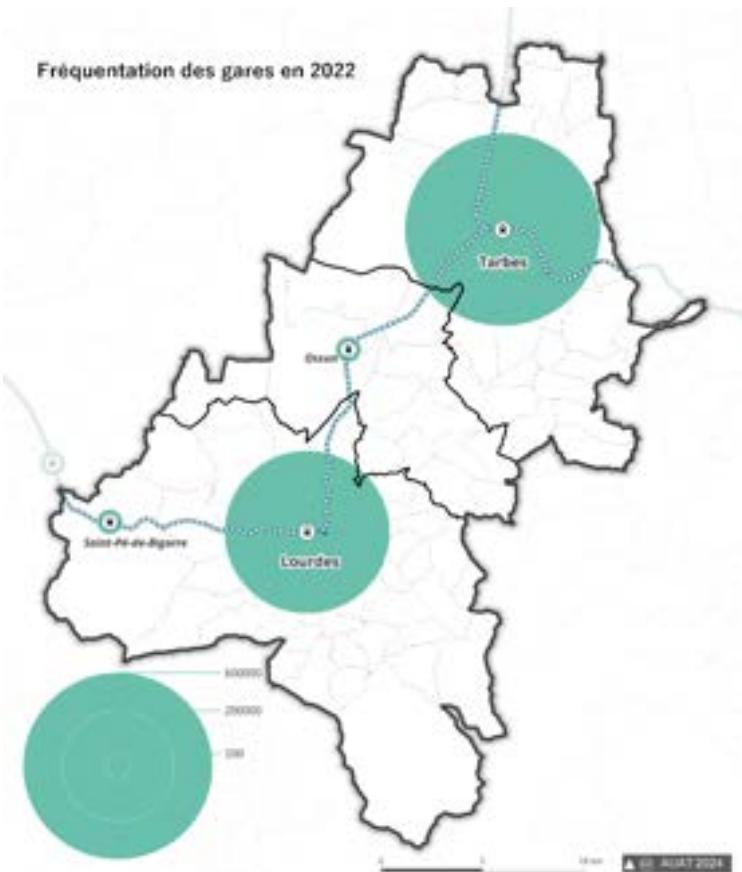
De plus, la fiabilité du service est affectée par des retards fréquents et des suppressions de trains, notamment en raison de la complexité des interconnexions et du manque de robustesse de l'offre.

Les déplacements sont majoritairement orientés vers Toulouse et son agglomération, qui concentrent près de 60 % des montées. En revanche, les flux entre Tarbes et Lourdes (3 %) ou vers Pau restent faibles (2 % selon les données Occitanie). Toutefois, ces chiffres ne prennent en compte que les montées côté Occitanie. En intégrant les flux en provenance de Nouvelle-Aquitaine, la part des déplacements vers Pau pourrait atteindre 4 à 5 %, compte tenu du rôle structurant de Pau dans le réseau régional et de la croissance observée. Cette dynamique contraste avec la demande importante pour les trajets domicile-travail, notamment entre Tarbes, Lourdes et Pau, où l'on recense plus de 1 700 navetteurs. (sources : INSEE mobpro 2020) »

► Nombre de trains/jours :

- *Tarbes : environ 14 trains/jour (TER Occitanie, TER Nouvelle-Aquitaine, Intercités, TGV)*
- *Lourdes : environ 14 trains/jour (TER, Intercités, TGV)*
- *Saint Pé de Bigorre : 2 trains/jour (TER Nouvelle-Aquitaine)*
- *Ossun : gare fermée*

Fréquentation globale des gares sur le territoire de la CATLP



Source : SNCF, Région Occitanie, 2022

Un réseau de cars interurbains qui complète et renforce l'offre ferrée du territoire vers tout le département des Hautes Pyrénées

Depuis le 1er janvier 2020, la Région Occitanie a repris la compétence pleine et entière de l'organisation des transports scolaires et interurbains des Hautes-Pyrénées hors périmètre CATLP.

L'offre de cars interurbains permet de compléter l'offre ferrée grâce à une couverture territoriale et un maillage plus fin que ne le permet la voie ferrée. Le réseau, constitué en étoile autour de Tarbes, permet un rabattement sur les principales gares des Hautes-Pyrénées et également sur le réseau TLP mobilité.

La ligne régionale Tarbes-Pau est l'autre ligne structurante à l'échelle du territoire. Elle offre un service utile mais avec un temps de parcours en car supérieur à celui du train ou de la voiture (environ 1h contre 45 minutes)³⁰ Son principal atout réside dans la possibilité de rejoindre l'université sans emprunter le réseau urbain Idélis de Pau. À noter toutefois la faiblesse des fréquences, qui limite son attractivité.



Un nouveau réseau de transports urbains « TLP mobilités »

TLP MOBILITE, vers une mobilité plus durable sur le territoire

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est compétente depuis le 1er janvier 2017 pour organiser la mobilité sur son territoire. Sa volonté est de développer les transports en commun et les véhicules propres : réseau de transports urbains, vélo, covoiturage, autopartage, véhicules électriques ou hybrides, bornes de recharge électriques... Dans cette optique, elle encourage également les mobilités actives en proposant des dispositifs d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) et de vélos cargos, afin de favoriser des alternatives durables à la voiture individuelle. Depuis le 17 octobre 2020, un nouveau réseau de transport en commun a été déployé à l'échelle des 86 communes de l'agglomération : il s'agit de « TLP Mobilités » dont l'ensemble des services ont été confiés à l'opérateur Keolis dans le cadre d'une Concession de Service Public d'une durée de 8 ans

- Transport sur réservation : Chaque semaine, les communes bénéficient de 3 déplacements à la demi-journée. Ce service est organisé par zones afin d'optimiser la couverture territoriale :
 - **Zone Nord** : déplacements les lundis et mercredis matin,
 - **Zone Sud** : déplacements les mardis et jeudis après-midi,

³⁰ Les données de fréquentation de l'offre de cars liO n'ont pas pu être récupérées.

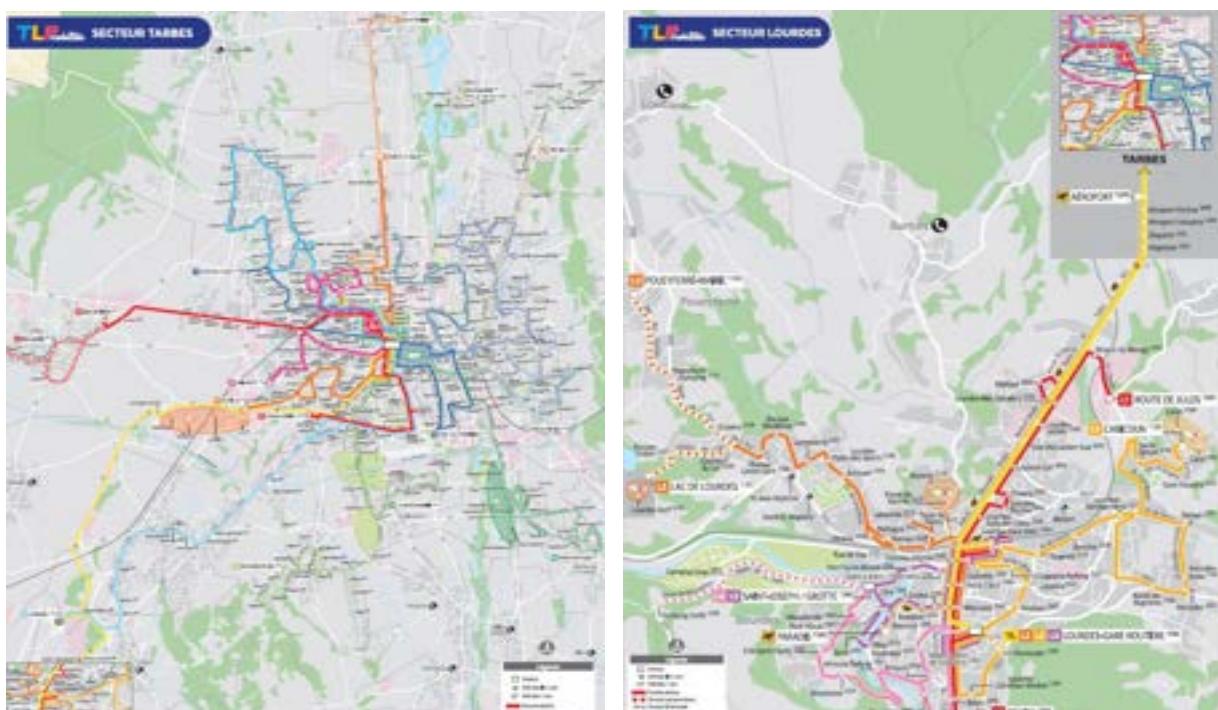
- **Zone Est/Ouest** : déplacements le vendredi matin.

Les horaires sont adaptés pour permettre l'accès aux services essentiels (marchés, administrations, santé). Cette organisation zonale traduit une structuration spatiale, car elle influence la mobilité intercommunale et la répartition des services.

- ▶ Covoiturage : plusieurs possibilités existent sur le territoire, sur le site internet et l'application TLP Mobilités via une inscription sur la plateforme de mise en relation pour le covoiturage ou bien utiliser l'application « COVOITURAGE BLABACAR DAILY ».
- ▶ Bus : Le nouveau réseau de bus est constitué de 13 lignes dans l'agglomération tarbaise, 3 dans l'agglomération lourdaise et 1 ligne permettant de relier Tarbes et Lourdes. Plus lisible, l'offre de bus est renforcée dans la plupart des lieux desservis :
 - À Tarbes, les principales lignes de bus proposent un passage toutes les 20 minutes de 7h00 à 20h00 du lundi au samedi toute l'année.
 - À Lourdes également, les 5 lignes de bus proposent un passage toutes les heures de 7h30 à 18h30 du lundi au samedi toute l'année.

L'offre de bus est renforcée par des navettes irriguant les coeurs de ville à Tarbes et à Lourdes pendant la saison des pèlerinages, ainsi que par la navette aéroport-Lourdes et la navette du dimanche soir pour les étudiants arrivant en gare de Tarbes.

L'offre de bus a également été étendue aux communes de Juillan et Bazet sur le secteur de Tarbes, à Poueyferré sur le secteur de Lourdes.



Source: CATLP mobilité, 2024

- ▶ Voiture en libre-service : 5 voitures électriques sont à disposition via un abonnement de 16 € par mois le tarif est de 3,50 € par heure ou de 27 € par jour. Pour les non-abonnées, le tarif est de 6 € par heure ou 45€ par jour. A cela se rajoute le droit d'inscription droit d'inscription de 40€ + 0,42€ par km en-dessous de 100 km réalisés puis 0,22€ au-dessus de 100 km réalisés.
- ▶ Vélo libre-service : Depuis 2023, 50 vélos électriques libre-service accompagnés de 5 stations sont mises en service à Tarbes (Marcadieu, Verdun, Brauhauban, Gare SNCF et ENI) et 4 stations à Lourdes (Halles, Gare SNCF, Pont-Vieux et Espace Robert Hossein). Ces vélos, tous à assistance électrique, font partie des actions dans lesquelles s'engage la CATLP pour promouvoir une mobilité plus douce et

économique. Tarifs : 0,50 € pour le déblocage + 0,05 €/minute. Abonnement mensuel : 7 €, abonnement annuel : 30 €.



Source : CATLP mobilité, 2024

3- L'intermodalité pour optimiser les réseaux

L'intermodalité est l'usage combiné de plusieurs modes de transports au cours d'un même déplacement.

Son organisation est essentielle afin de proposer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle qui permettent d'assurer des déplacements de « porte à porte ».

Pour cela l'intermodalité doit être pensée dans ses multiples dimensions : physique, horaire, tarifaire, billettique et informationnelle.

Les gares de Tarbes et Lourdes , des pôles d'échange multimodaux (PEM)

Les gares de Tarbes et de Lourdes, portes d'entrées du territoire, sont naturellement des lieux d'interconnexions où se concentrent une offre ferroviaire (TGV, TER, Intercités), une offre de cars interurbains, des lignes du réseau de transports urbains ainsi que du stationnement voiture et vélo.

L'accessibilité piétonne et vélo depuis les centres-villes souffre d'un manque de continuité d'aménagement, de signalisation et de confort alors que 13% de la population de l'agglomération résident à moins de 15 minutes à pied d'une des gares et près de 53% à moins de 15 minutes à vélo.

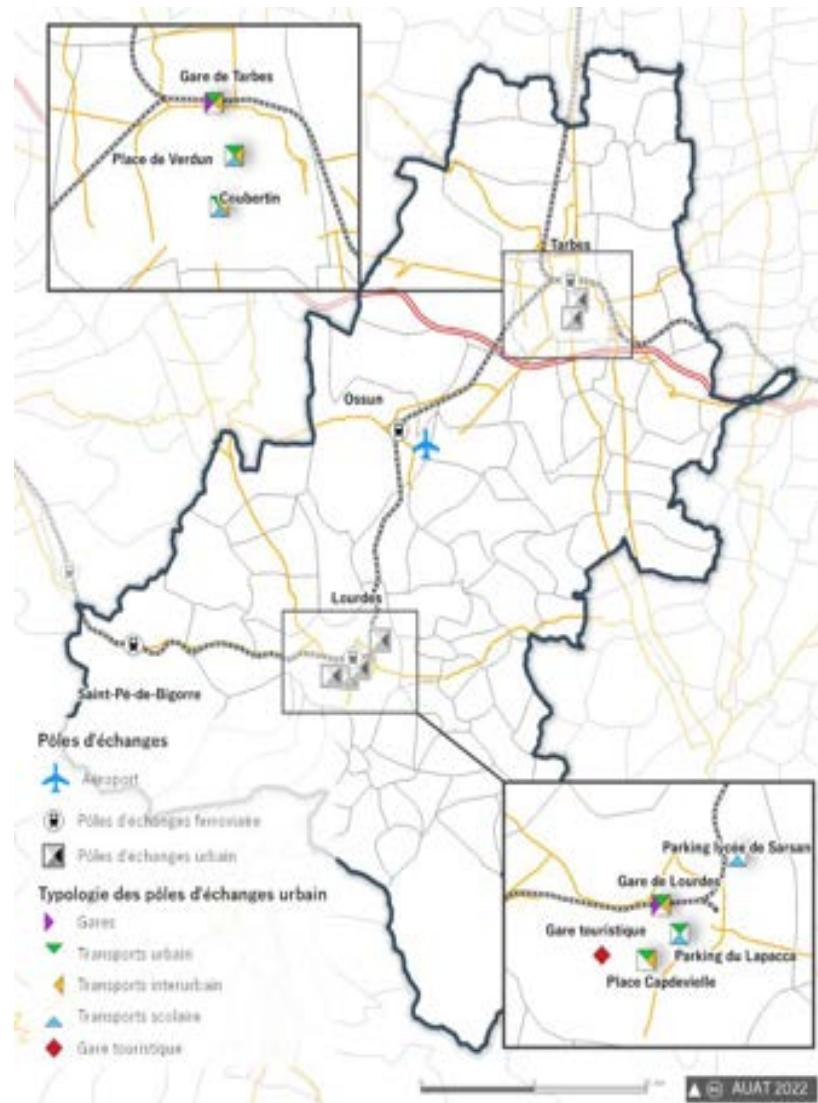
A Tarbes, toutes les lignes de bus urbains convergent vers la place Verdun où s'organise l'ensemble des correspondances. Quant aux transports scolaires ils sont situés à la gare routière Pierre Coubertin.

A Lourdes, en complément de la gare SNCF, l'intermodalité s'organise sur la place Capdevielle desservie, par des lignes interurbaines liO et une ligne de cars longue distance et des lignes urbaines, ce qui renforce son rôle de point central pour les déplacements. Les gares routières de Lapacca et de Sarsan sont principalement dévolues au transport scolaire.

Le choix, tant à Tarbes que Lourdes, d'avoir plusieurs pôles d'échanges spécialisés permet une meilleure couverture géographique territoriale mais se fait parfois au détriment d'une optimisation des correspondances, notamment entre le train et les autres modes de transports.

L'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées joue un rôle essentiel comme « porte d'entrée » stratégique du territoire. Il est actuellement desservi par une ligne de cars interurbains et par des navettes permettant de rejoindre le centre-ville de Lourdes ainsi que les stations de ski et sites touristiques. Pour Tarbes, la liaison avec l'aéroport est assurée par la ligne urbaine TL, et non par une navette dédiée.

Localisation des Pôles d'Echanges Multimodaux sur le territoire



Un réseau cyclable en développement

Des réseaux cyclables urbains en développement

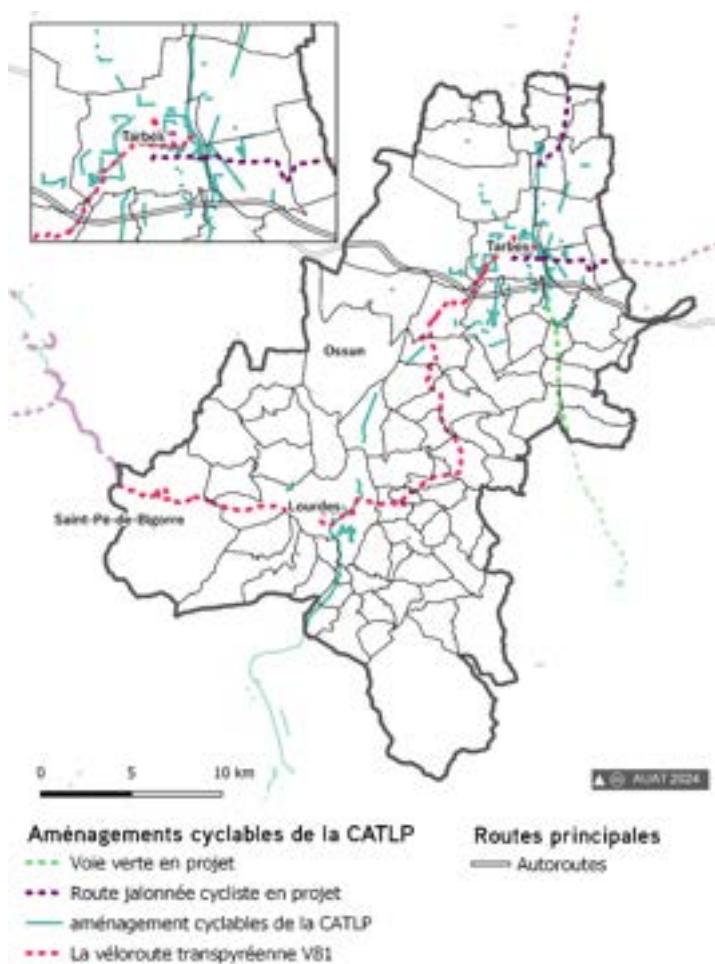
- 73km d'aménagements cyclables
- 593 places de stationnement vélo
- 13 stations en libre-service

Afin d'accompagner le développement du vélo, la CATLP a été lauréate en 2019 de l'appel à projet AVELO de l'ADEME, et a lancée en 2020 l'étude d'un schéma directeur vélo. Il s'inscrit dans la continuité du PCAET, avec l'objectif d'atteindre 5% de part modale vélo d'ici 2030, en développant un cadre sécurisant et attractif pour la pratique du vélo au quotidien. En tant qu'AOM, la CATLP s'inscrit ainsi dans son rôle de coordination en faveur du vélo, en accompagnement les communes pour la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et continus avec l'installation de stationnements vélos (nouveauté de mi 2025) mais aussi en créant un cadre global propice à la pratique du vélo (services, aides financières, communication).

► Part d'utilisation du vélo pour les trajets domicile-travail (INSEE 2021) :

- 4.5% Tarbes
- 1.3 Lourdes
- 2.4% Tarbes et sa périphéries

Les itinéraires cyclables existants ou programmés sur le territoire



La véloroute transpyrénéenne V81 en projet

La véloroute V81 doit permettre de rejoindre Perpignan depuis Bayonne en longeant les Pyrénées. Longue de 570 km, elle est encore largement discontinue puisque plus de la moitié du tracé reste à réaliser.

Une fois finalisée la véloroute attirera des cyclotouristes à l'échelle européenne et renforcera l'attractivité touristique du territoire. La réalisation d'un itinéraire cyclable constitue également une opportunité pour le développement de la pratique du vélo au quotidien sur les territoires traversés.

Sur le département des Hautes-Pyrénées, la V81 n'est plus uniquement au stade de projet : environ 76 km sont déjà jalonnés entre Tarbes et Tibiran-Jaunac, principalement sur des routes à faible trafic (itinéraires partagés). Toutefois, ces tronçons ne disposent pas encore d'aménagements sécurisés continus. À terme, la V81 sera constituée pour partie de véloroutes (itinéraires jalonnés sur routes à trafic limité) et pour partie de voies vertes (sites propres réservés aux piétons et aux vélos), conformément au projet global.

Le pilotage de la V81 est porté par Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, structure associée au département. La maîtrise d'ouvrage est répartie entre le département des Hautes-Pyrénées pour sa partie est (de Tarbes jusqu'à la Haute-Garonne) et la Communauté d'Agglomération (entre Tarbes, Lourdes et les Pyrénées-Atlantiques).

Entre Tarbes et Lourdes, la V81 est principalement sous forme de route partagée. Elle est connectée à la voie verte des Gaves, existante, qui relie Lourdes à Argelès-Gazost et Pierrefitte-Nestalas et à terme, elle sera connectée à la future voie verte Tarbes-Campan (à l'étude).

À Tarbes, un cheminement mixte piétons-cycles a été aménagé sur 11,5 km le long de l'Adour, connu sous le nom de Caminadour. Ce sentier sécurisé relie les lacs de Bours et de Soues, traverse plusieurs quartiers de Tarbes, et offre un cadre naturel valorisé par des panneaux pédagogiques sur la faune, la flore et l'Adour.

Il convient également de citer le Chemin Vert, itinéraire de 18,5 km reliant Tarbes à Lourdes en suivant l'Echez. Praticable à pied et à vélo, il traverse plusieurs communes (Adé, Juillan, Lanne, Louey) et connecte au Trait Vert du Grand Tarbes au nord et à la Voie Verte des Gaves au sud.



4- Une utilisation majoritaire de la voiture sur le territoire mais contrastée selon les secteurs

Une motorisation des ménages élevée qui masque de fortes disparités

Le taux d'équipement automobile (nombre de voitures par ménage) est globalement élevé sur le territoire mais il existe de fortes disparités entre des communes de typologies différentes.

Ce taux est plus faible sur les pôles urbains de Tarbes et, dans une moindre mesure, de Lourdes. Ces communes constituent des centralités disposant non seulement de l'ensemble des services et commerces et concentrent de nombreux emplois, mais aussi des services de transports urbains offrant une alternative aux déplacements en voiture. Les distances permettent également de faire plus facilement de la marche à pied et du vélo. En conséquence, la prédominance de l'automobile y est moins forte. Enfin, en raison notamment d'un vieillissement

de la population plus marqué, la taille des ménages y est plus réduite.

En revanche, la possession de véhicules motorisés est plus élevée sur les communes périurbaines, où les phénomènes d'étalement urbain sont les plus caractérisés, ainsi que sur les communes rurales.

Sur ces territoires, les services et commerces de proximités sont peu présents ou même parfois inexistant et l'accès à l'emploi nécessite souvent de se rendre sur les pôles urbains. En conséquence, les distances de déplacements sont généralement plus importantes et, faute d'offre de transports en commun performante, l'automobile est souvent le seul moyen pour effectuer ces déplacements quotidiens.

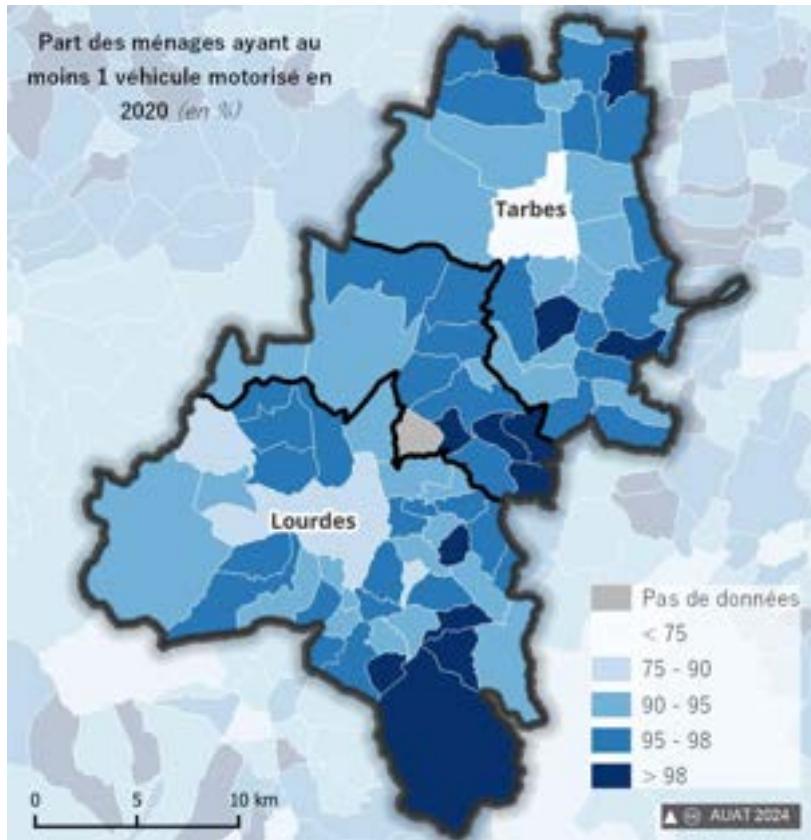
On observe également certaines

communes rurales isolées présentant des taux d'équipement automobile plutôt faibles (Saint-Pé-de-Bigorre, Germs-sur-l'Oussouet, Sère-Lanso). Il s'agit de communes situées sur le pôle Sud, où la population est vieillissante et probablement un facteur lié à des revenus plus faibles.

Les ménages non-motorisés se concentrent sur les communes de Tarbes, de Lourdes et dans une moindre mesure sur Aureilhan, Sémeac, Ibos, Soues, Laloubère et Bordères-sur-L'Échez.

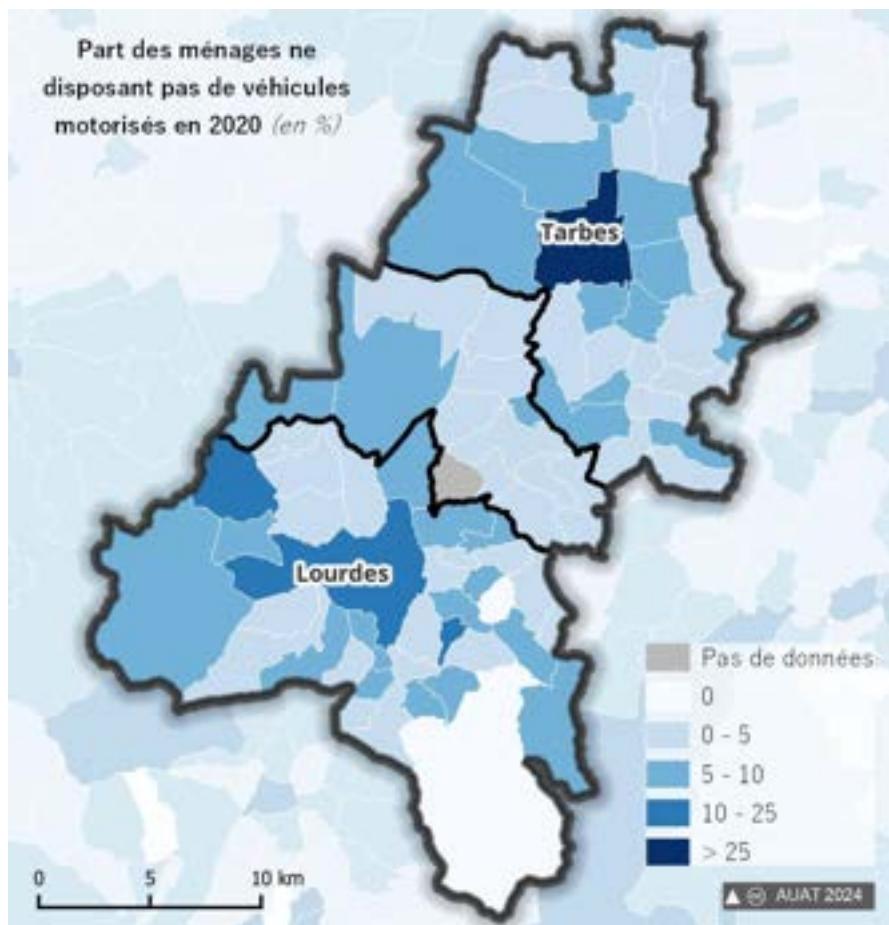
Comme précédemment cité, ces villes disposent de la plupart des services et commerces et proposent de nombreux emplois. Les modes actifs sont donc adaptés pour les déplacements du quotidien. Les offres de transports en commun urbains permettent également d'assurer une partie des déplacements quotidiens, notamment pour les personnes âgées. Enfin le TER et le réseau de cars interurbains offrent des solutions pour des déplacements vers les autres pôles régionaux.

La non-motorisation en zone rurale ou périurbaine, bien qu'elle soit moins marquée, est cependant plus problématique car il n'existe pas ou peu de solutions alternatives à la voiture individuelle. Les ménages concernés se retrouvent donc en situation d'isolement et de vulnérabilité et dépendent largement de la solidarité de leur entourage.



La non-motorisation ou la difficulté d'accès à un véhicule (absence de véhicule dans le ménage) peut constituer un frein important à la mobilité, notamment pour les actifs en recherche d'emploi.

En raison du coût croissant de la possession d'une voiture et du vieillissement de la population, la non-motorisation pourrait s'accroître dans les années à venir dans les zones rurales.



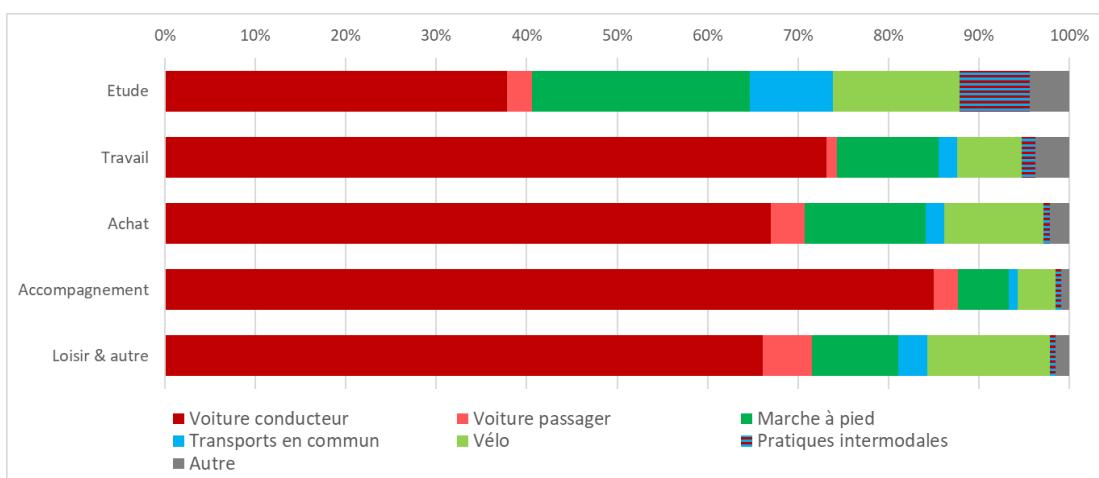
Une prédominance de la voiture dans les déplacements quotidiens

L'analyse des flux domicile-travail met en exergue l'usage majoritaire de la voiture pour les déplacements quotidiens.

Les résultats issus de l'enquête réalisée sur la mobilité des habitants ont tendance à minimiser la part modale de la voiture au profit du vélo et de la marche en raison d'une surreprésentation de certaines catégories (étudiants, actifs, résidents de Tarbes...).

L'enquête permet cependant de mettre en évidence une pratique de l'autosolisme largement majoritaire avec un taux d'occupation très faible par voiture. Elle souligne également la faiblesse de la pratique intermodale.

D'autre part, elle permet de révéler des comportements fortement différenciés en fonction du motif des déplacements. Pour le motif étude, qui concerne principalement des étudiants à Tarbes, les modes actifs et les transports en commun sont bien plus utilisés. A contrario, pour le motif accompagnement, les déplacements se font presque exclusivement en voiture.



Source : Part modale par motif issue de l'enquête mobilité, 2019

Sources : Enquête Mobilité CATLP 2019

L'Enquête mobilité

Afin de mieux connaître les pratiques de mobilité des habitants de la Communauté d'Agglomération, une enquête en ligne a été réalisée en mai 2019.

Environ 1 900 questionnaires ont été remplis et ont permis de collecter des informations sur le profil des enquêtés, leurs habitudes de déplacement (fréquences, modes, durées, distances, motifs...) et leur satisfaction.

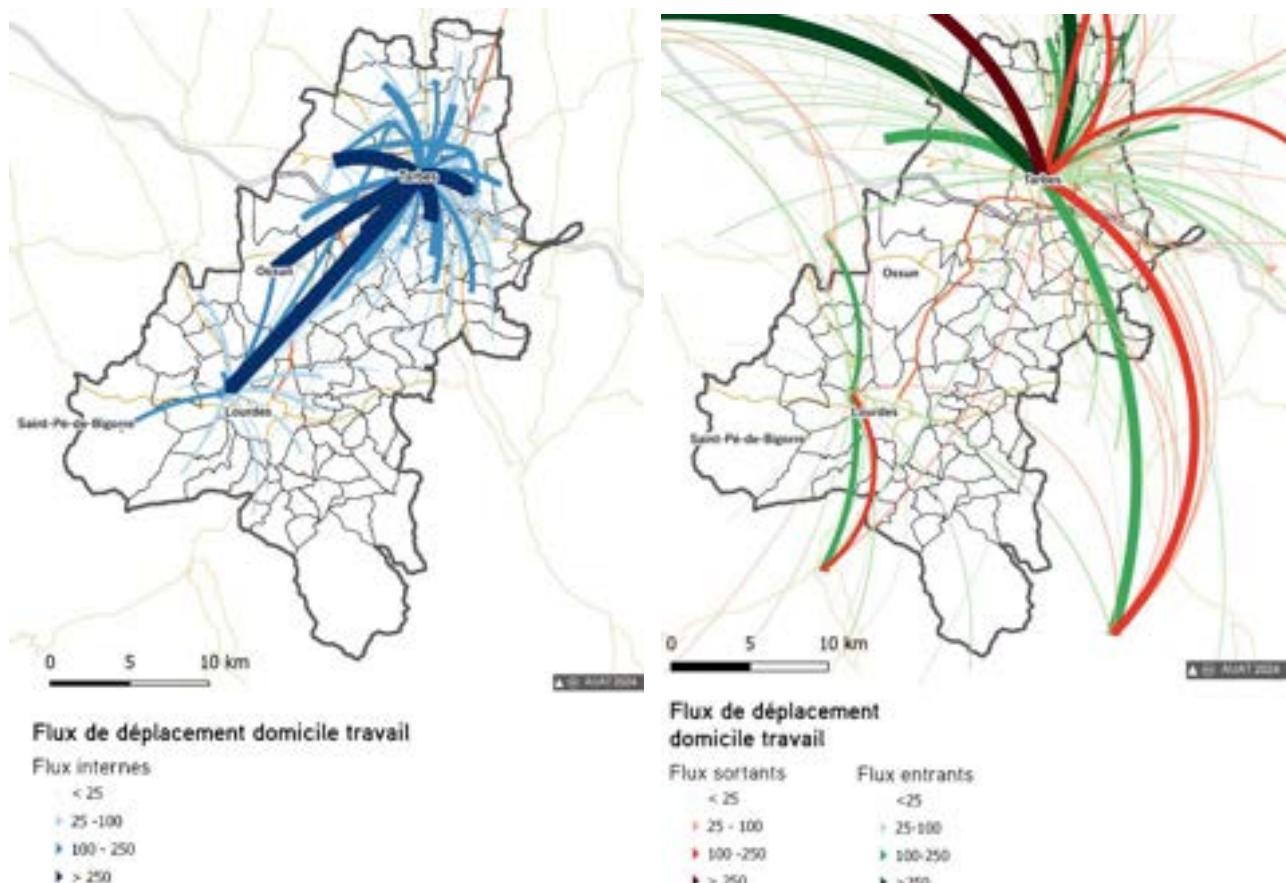
L'enquête a également permis une libre expression dont sont issus les « paroles d'habitants » qui peuvent refléter comment la mobilité est perçue sur le territoire.



Des déplacements pendulaires domicile travail marqués

Plus de 60 000 navetteurs effectuent des déplacements pendulaires quotidiens en lien avec le travail. Concernant ces flux d'échanges, on observe deux fois plus de flux entrants que de flux sortants. Les flux entrants se font principalement à destination de Tarbes et de son agglomération, qui constituent un pôle d'emploi dont l'aire d'attraction va au-delà de la Communauté d'agglomération, notamment vers des territoires du nord du département (Communauté de Communes Adour Madiran) et de l'est (Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros).

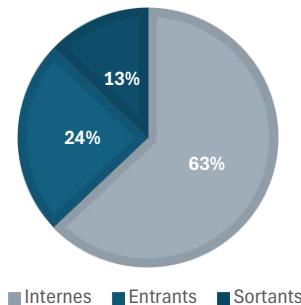
Les échanges les plus marqués sont entre Tarbes, ses communes périphériques, Pau, Bagnères-de-Bigorre et Lourdes.



Pour les motifs domicile-travail :

- ▶ La voiture représente plus de 4 déplacements sur 5.
- ▶ La marche à pied ne concerne que 1 % des déplacements.
- ▶ La catégorie « deux-roues » (qui englobe les deux-roues motorisés et le vélo) ne représente que 3 % des déplacements.
- ▶ Les transports en commun sont également très peu utilisés, avec seulement 6 % de part modale.

PART DES DÉPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL



Source : Insee mobpro, 2020

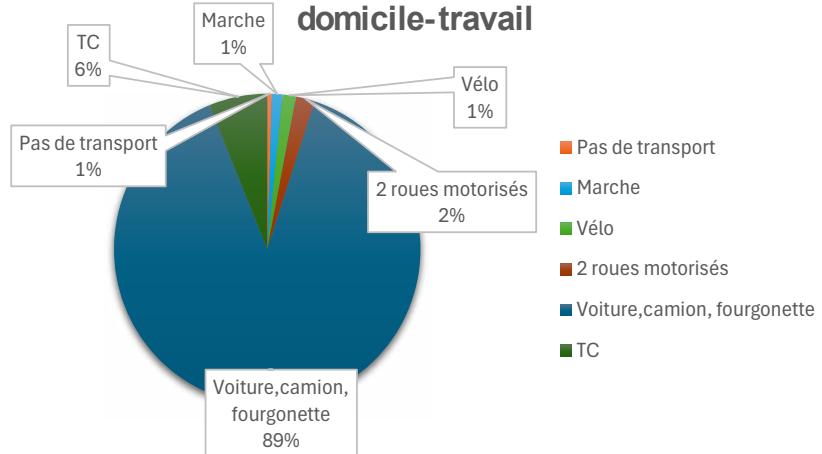
60 400 déplacements par jours sur la CATLP 2020

14650 entrants

7 770 sortants

38 000 internes

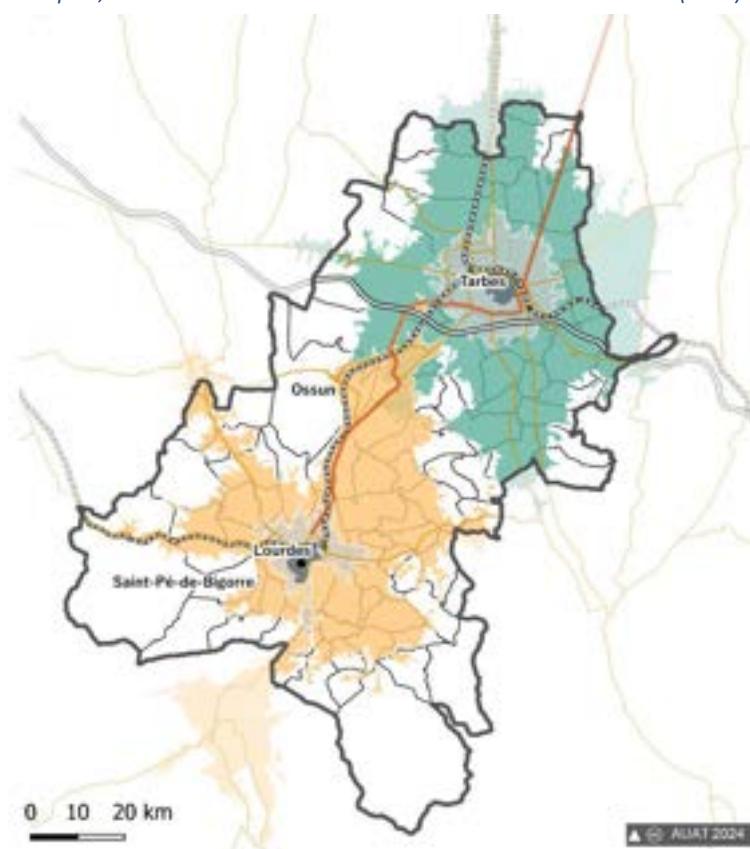
Parts modales pour les déplacements domicile-travail



Source : Insee mobpro, 2020

Un important potentiel de développement pour les autres modes de déplacement

Isochrones à pied, à vélo et en voiture des centres-villes de Tarbes et Lourdes (2019)



Routes principales		Isochrones (15min de la mairie)		
Autoroutes		Piéton		
Nationales		Vélo		
Départementales		Voiture (mairie de Lourdes)		
Voies fermées		Voiture (mairie de Tarbes)		

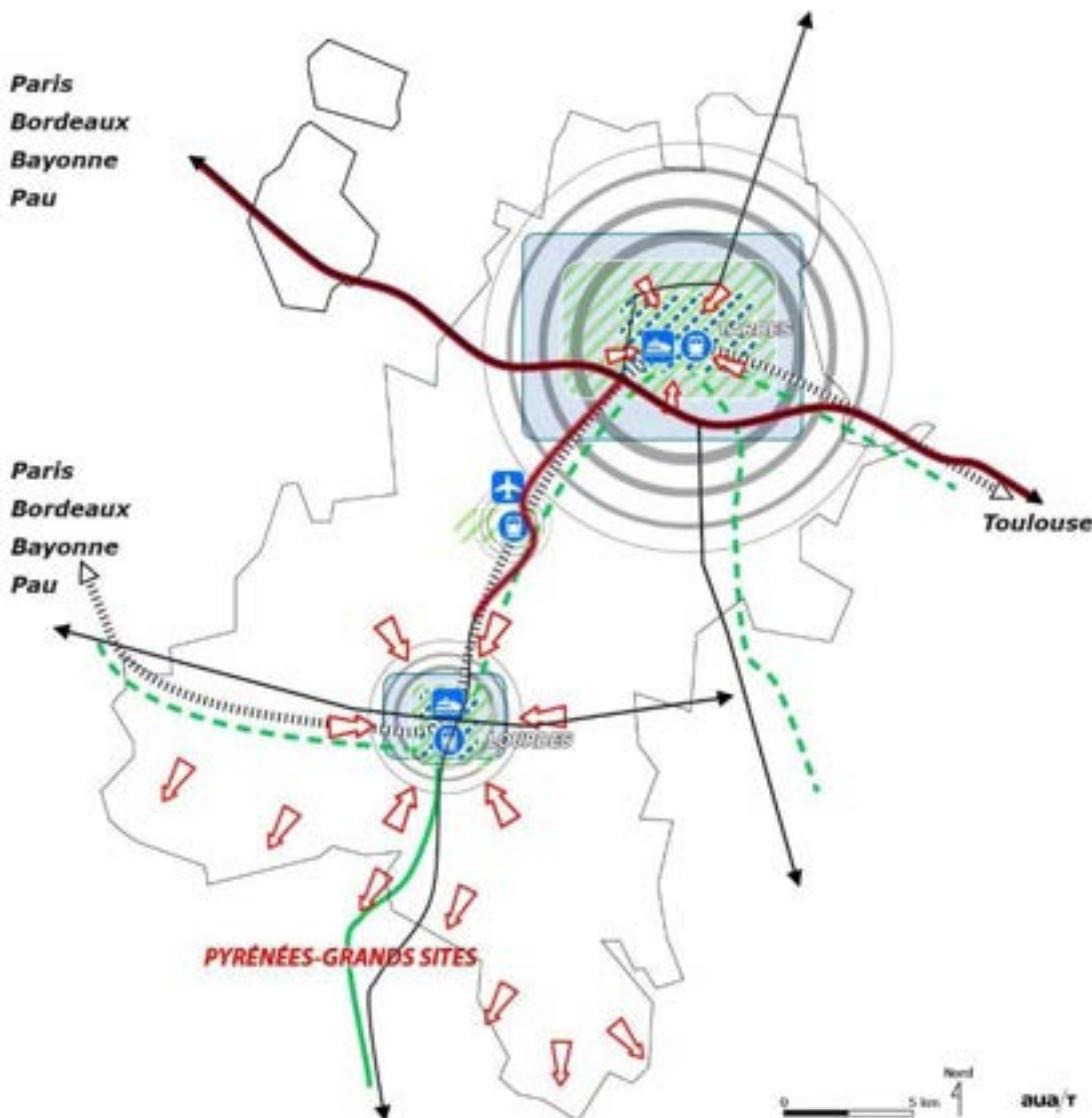
Population à moins de 15m in	Du centre ville de Tarbes	Du centre ville de Lourdes
En voiture	96387	41300
A vélo	53278	13996
A pied	150 91	7669

Le potentiel de report modal vers les modes actifs concerne surtout les déplacements vers les centres urbains de Tarbes et de Lourdes qui concentrent les pôles générateurs de déplacements.

À Tarbes, plus de 15 000 habitants résident à moins de 15 minutes à pied du cœur de ville. Le potentiel pour le vélo, qui permet d'élargir le périmètre des déplacements, est encore plus élevé, avec 53 000 habitants situés à moins de 15 minutes à vélo de la mairie. À Lourdes, près de 14 000 habitants résident à moins de 15 minutes à vélo du centre-ville.

Cependant, selon l'enquête vélo de 2020, le manque d'aménagements cyclables continus et sécurisés constitue le principal frein à l'usage du vélo, malgré ce fort potentiel.

Ainsi, près de 60% de la population de la Communauté d'Agglomération habitent à moins d'un quart d'heure à vélo des centres-villes de Tarbes et de Lourdes où se concentre une large diversité des services, des loisirs, des commerces et des emplois générateurs des déplacements.



LES MODES ACTIFS

Réseau cyclable :

- Véloroutes ou voies vertes
 - Existantes (vert solide)
 - En projet (vert pointillés)
- Fort potentiel pour le vélo (hachuré vert)

Marche à pied :

- Fort potentiel pour la marche (hachuré bleu)

MOBILITÉ QUOTIDIENNE

Pôles d'attraction :

- Pôles d'attraction touristique (cœur stylisé).
- Offre de transport en commun :
 - TER (train régional) : bleu.
 - Cars interurbains : gris.
 - Réseaux urbains : bleu clair.

GRANDE ACCESSIBILITÉ

Pôles d'attraction touristique

Portes d'entrée du territoire :

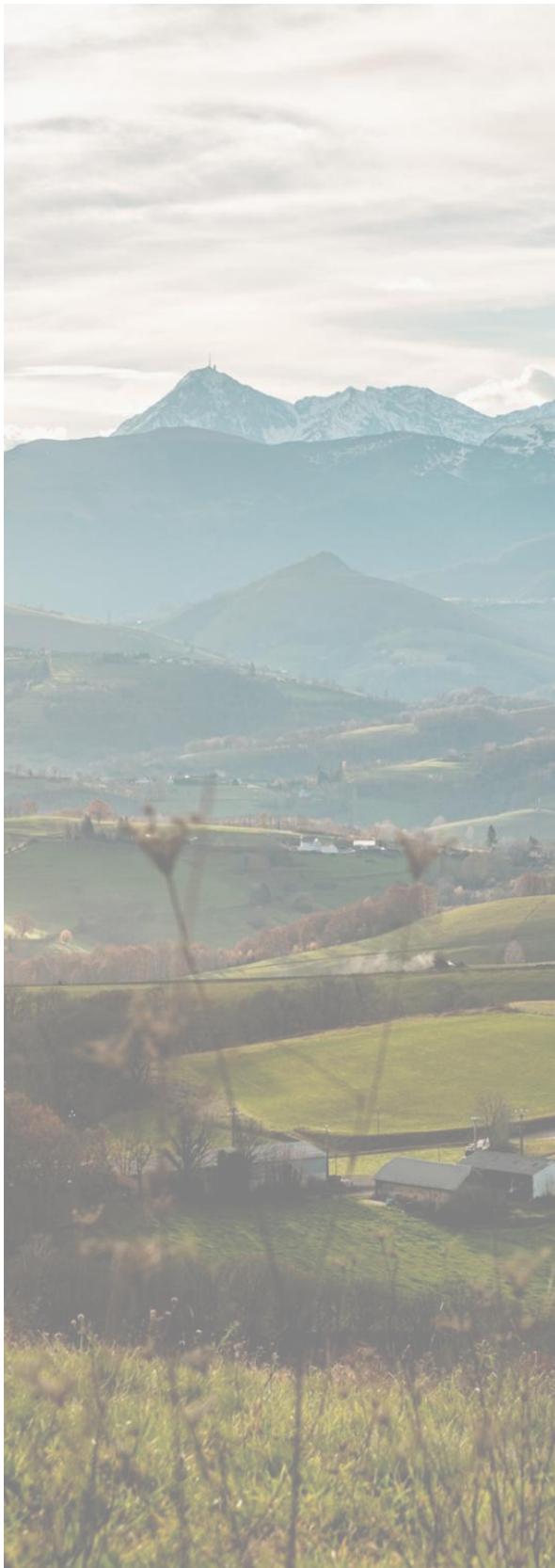
- Autoroute et 2x2 voies (rouge).
- Aéroport (avion).
- Gares TGV (gare).
- Voie fermée (barrière).

Carte de diagnostic et d'enjeux en termes de mobilité sur le territoire de la CATLP, AUAT 2021

Enjeux et besoins

- ▶ **L'accessibilité nationale et internationale** garante de l'attractivité économique, touristique, et résidentielle.
- ▶ **Le développement et l'usage des transports en commun** autour des pôles générateurs de déplacements (aéroport, gares, zones d'activités, centres urbains, ...).
- ▶ **Accessibilité des transports publics** : rendre les transports publics accessibles à tous. Cela inclut des aménagements comme des rampes, des ascenseurs, des sièges réservés, et des annonces sonores et visuelles pour aider les personnes ayant des handicaps.
- ▶ **Infrastructure adaptée** : Les infrastructures doivent être adaptées pour faciliter les déplacements des personnes âgées et des PMR. Cela comprend des trottoirs sans obstacles, des passages piétons sécurisés, ou encore des arrêts de bus accessibles.
- ▶ **Transport à la demande** : Les services de transport à la demande peuvent être une solution efficace pour les personnes âgées et les PMR, leur offrant une flexibilité et une autonomie accrues.
- ▶ **La diversité de l'offre de mobilité** sur les territoires ruraux ou de montagne (transports en communs, covoiturage,...).
- ▶ **Le développement des modes actifs sur Tarbes et sa couronne périphérique** où se concentre une part importante des flux et où les distances et la topographie le permettent.
- ▶ **La place de la voiture particulière** et notamment son impact environnemental.
- ▶ **Un meilleur partage de l'espace public**, facteur de sécurité des déplacements tous modes et d'attractivité et de liens dans les centres-villes et les centres-bourgs.





8. Loi Montagne

1- La loi Montagne et ses objectifs

La loi n°85-30 du 9 janvier 1985, relative au développement et à la protection de la montagne, a pour objectif d'encadrer l'équipement et l'urbanisation des zones de montagne. Elle instaure un ensemble de règles spécifiques qui viennent compléter, pour ces zones, le droit commun de l'urbanisme.

La loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016, dite **Loi Montagne II**, est venue compléter ou modifier certaines dispositions, désormais codifiées aux **articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'urbanisme**.

Cadre législatif

La loi Montagne, adoptée le 9 janvier 1985 et renforcée par la loi du 28 janvier 2016 relative à la modernisation, au développement et à la protection des territoires de montagne, constitue un pilier essentiel du droit de l'aménagement du territoire en France. Elle reconnaît la spécificité des zones de montagne, confrontées à des contraintes naturelles fortes (relief accidenté, climat rigoureux, enclavement) mais riches d'un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel.

Cette loi s'applique aux communes classées en zone de montagne, selon des critères définis par arrêté interministériel : altitude, pente, conditions climatiques, accessibilité, et impact sur les activités agricoles. Ces critères traduisent une volonté de prendre en compte les réalités locales pour adapter les politiques publiques.

Objectifs principaux

La loi Montagne poursuit un double objectif :

- Assurer un **développement équilibré et durable** des territoires montagnards, en tenant compte de leurs spécificités ;
- **Préserver les ressources naturelles, paysagères et culturelles**, tout en garantissant la qualité de vie des habitants.

Principes d'aménagement

Pour atteindre ces objectifs, la loi :

- Encourage la **diversification des activités économiques** (agriculture, artisanat, tourisme) ;
- Implique des **règles strictes** pour limiter la consommation foncière et prévenir l'urbanisation diffuse ;
- Encadre l'urbanisation en **continuité des bourgs et villages** ;
- Réglemente la **réhabilitation de l'immobilier de loisir** et la création d'**unités touristiques nouvelles**, dans le respect des équilibres naturels.

Enjeux territoriaux

La Loi Montagne s'inscrit dans un contexte territorial marqué par des transformations profondes qui influencent les dynamiques d'aménagement. Le changement climatique accentue les risques naturels tels que les avalanches, les glissements de terrain ou les sécheresses, tout en modifiant les équilibres écologiques des milieux montagnards.

Parallèlement, la transition énergétique ouvre de nouvelles perspectives, notamment à travers le développement de l'hydroélectricité, du solaire et de l'éolien, qui mobilisent les ressources locales. La pression foncière et touristique, en constante augmentation, soulève des enjeux d'accès au logement pour les populations locales et de maîtrise de l'urbanisation. Enfin, la préservation de la biodiversité devient un impératif, les écosystèmes montagnards étant particulièrement sensibles aux perturbations.

Face à ces défis, la montagne est désormais considérée comme un territoire stratégique, porteur d'innovation, de résilience et de durabilité. Elle n'est plus perçue comme un espace contraint, mais comme un laboratoire de développement durable et d'adaptation aux mutations globales.

2- Le territoire concerné par la loi Montagne et ses enjeux paysagers et environnementaux

La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) a identifié la partie sud du territoire du SCoT de la CATLP comme une zone de montagne, soumise aux dispositions de la Loi Montagne.

Ce territoire est donc concerné par la loi du 28 janvier 2016 relative à la modernisation, au développement et à la protection des territoires de montagne.

Dans le département des Hautes-Pyrénées, 55 communes sont concernées par la Loi Montagne : parmi elles, 35 communes sont entièrement situées dans la zone définie par cette loi, tandis que les 20 autres ne sont que partiellement concernées.

Le territoire du SCoT CATLP comprend 40 communes concernées par la Loi Montagne, réparties dans la partie sud du périmètre, autour du bassin versant du Gave de Pau et de l'Echez.

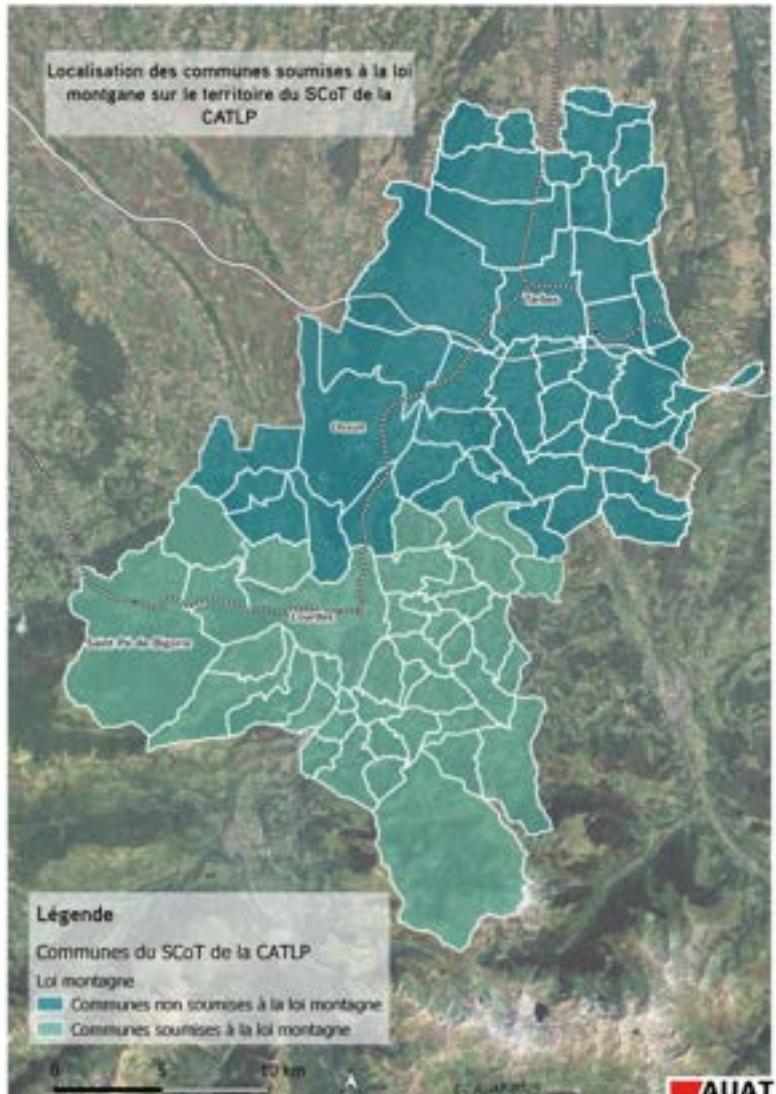
Il s'agit des communes suivantes :

Lourdes, Saint Pé de Bigorre, Pouyferré , Peyrouse , Omex, Séguis, Ossen, Aspin-en-Lavedan, Viger, Lugagnan, Ger, Geu, Barbérust, Ousté, Saint Créac, Juncalas, Cheust, Gazost, Ourdon, Ourdis-Cotdoussan, Germs-sur-L'Oussouet, Arrodets-ez-Angles, Sère-Lanso, Artigues, Jarret, Les-Angles, Arcizac-ez-Angles, Lézignan, Gez-ez-Angles, Ossun-ez-Angles, Lahitte-ez-Angles, Escoubes, Paréac, Julos, Averan, Barry, Orincles, Loucrup, Layrisse, , Bourréac.

Une cartographie précise des communes totalement ou partiellement concernées est intégrée ci-contre (cf. article L.122-1 du Code de l'urbanisme).

Le territoire du SCoT CATLP présente une organisation géographique marquée par sa situation de piémont, notamment dans sa partie sud, structurée autour du bassin versant du Gave de Pau et de l'Echez.

Cette configuration génère une alternance de reliefs, de vallées encaissées et de coteaux boisés, qui façonnent des paysages remarquables et identitaires. Les vues ouvertes sur les sommets pyrénéens, les transitions entre espaces agricoles et forestiers, ainsi que la présence de villages perchés ou en fond de vallée, constituent des éléments forts du cadre paysager à préserver.



Sur le plan environnemental, le territoire abrite des milieux naturels sensibles, notamment des zones humides, des corridors écologiques le long des cours d'eau, et des espaces classés Natura 2000 ou ZNIEFF ou en réserves naturelles. Ces milieux sont soumis à des pressions croissantes liées à l'urbanisation, aux infrastructures et au

changement climatique, qui accentue la vulnérabilité des écosystèmes et la fréquence des risques naturels tels que les inondations, les glissements de terrain ou les incendies de forêt.

D'un point de vue économique, le piémont constitue un espace stratégique pour le maintien d'une agriculture de qualité, l'implantation d'activités artisanales et le développement d'un tourisme diversifié, complémentaire à l'attractivité de Lourdes. Toutefois, ces dynamiques posent plusieurs questions : comment éviter la dispersion de l'urbanisation et la banalisation des paysages ? Comment limiter la surconsommation foncière tout en répondant aux besoins locaux ? Comment concilier développement économique et préservation des milieux naturels dans un contexte de vulnérabilité climatique accrue ? Ces enjeux doivent être pleinement intégrés dans la réflexion territoriale pour garantir un aménagement équilibré et durable du piémont.

Le SCoT devra ainsi fixer des orientations pour garantir une urbanisation en continuité des bourgs et villages, préserver les espaces agricoles et naturels, encadrer les projets touristiques en général (sachant que le SCOT n'identifie pas de projet d'UTN), et anticiper les effets du changement climatique sur l'aménagement du territoire.



Le village d'Omex dans son environnement



Le village de Cheust dans son environnement



3- La qualification des espaces bâtis

Le présent Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) identifie les espaces bâtis qui composent son territoire de montagne. Conformément à l'article L.122-5 du Code de l'urbanisme, dans les communes soumises à la Loi Montagne, l'urbanisation ne peut être réalisée qu'en continuité avec des espaces qualifiés de « bourgs, villages, hameaux ou groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes ».

Le diagnostic des espaces urbanisés du territoire soumis à la loi Montagne permet de définir les différents types d'entités urbaines suivantes :

La ville- centre de Lourdes

Lourdes constitue **le pôle structurant du territoire**. Elle concentre les principales fonctions urbaines, les équipements publics, les services et présente une densité bâtie plus élevée que les autres communes. Au-delà de cette forte densité, la ville-centre se distingue par des qualités patrimoniales préservées et par l'animation de ses espaces publics, qui contribuent fortement à son identité et à son ambiance.



La ville -centre de Lourdes

Le bourg

Un bourg correspond à une urbanisation de taille significative, organisée autour d'un noyau ancien historique. Autour de ce centre se développent des quartiers aux formes urbaines variées et aux typologies de constructions diversifiées. Le bourg regroupe également des activités économiques, des équipements et services publics, une ou plusieurs places, ainsi que des commerces de proximité, ce qui lui confère une vie active tout au long de l'année.

Il se distingue du village et du hameau par l'ampleur de son urbanisation et la diversité de ses fonctions.

Le SCOT retient 2 bourgs sur le territoire : Saint Pé de Bigorre et Poueyferré



Bourg de Saint Pé de Bigorre



Bourg de Poueyferré

Le village

Le village répond aux mêmes caractéristiques que le bourg mais est moins important en nombre de constructions. Les éléments de vie collective tels que les activités économiques ou les commerces ou les services publics y sont moins nombreux et moins diversifiés, voire parfois absents lorsque certains ont été fermés.

Le SCOT retient comme villages : Peyrouse , Omex, Ségus, Ossen, Aspin-en -Lavedan, Viger, Lugagnan, Ger, Geu, Barbérust, Ousté, Saint Créac, Juncalas, Cheust, Gazost, Ourdon, Cotdoussan, Germs-sur-L'Oussouet, Arrodets-ez-Angles, Sère, Artigues, Jarret, Les-Angles, Arcizac-ez-Angles, Lézignan, Gez-ez-Angles, Ossun-ez-Angles, Lahitte-ez-Angles, Escoubes, Paréac, Julos, Averan, Barry, Orincles, Loucrup, Layrisse, Pouyferré, Bourréac.



Village de Geu



Village de Cheust





Village de Juncalas



Village de St Créac

Le hameau

Il s'agit d'une urbanisation de moindre importance et distincte du bourg ou du village mais ayant pour origine la présence d'un noyau ancien historique, même de très faible importance, dont il reste en général une église ou un espace public ou placette. Les constructions, principalement à usage d'habitation, sont organisées en un ensemble relativement homogène, avec un minimum de cinq constructions en général.

Les hameaux sont très nombreux. Le SCOT ne les identifie pas ; il revient aux documents d'urbanisme dont l'échelle est appropriée de les identifier. À titre d'exemple, nous pouvons citer quelques-uns : hameau de Ayné hameau de Lousourm , hameau d'Ourdis, hameau de Pouts (ci-dessous photos).



Hameau de Ayné



Hameau de Lousourm



Hameau d'Ourdis



Hameau de Pouts (et sa chapelle)

Les écarts ou groupes de constructions isolées

Il s'agit d'un petit ensemble de constructions, généralement limité à cinq constructions, disposés de manière diffuse (isolées ou en situation de mitage) et destinés principalement à l'habitation ou à des activités agricoles. Ces groupements sont dépourvus de fonctions administratives et n'offrent pas d'animation de vie locale.

Les écarts ou groupes de constructions sont très nombreux. Le SCOT ne les identifie pas ; il revient aux documents d'urbanisme dont l'échelle est appropriée de les identifier. À titre d'exemple, nous pouvons citer l'écart de Lanso (proche du village de Séré)



Ecart de Lanso



4- L'immobilier de loisir

La loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne vise à assurer un équilibre entre protection de l'environnement et activités économiques. De ce fait, elle favorise, entre autres, la rénovation du parc de logements touristiques existants et la lutte contre le phénomène dit des « lits froids »

On entend par « immobilier de loisir » l'ensemble des hébergements touristiques marchands. Il se compose des hôtels, des campings, des résidences de tourisme, des villages vacances et autres établissements d'accueil collectif (auberge de jeunesse, centre de vacances...) et enfin, des meublés situés en diffus dans le tissu urbanisé.

Le lit touristique est une unité de mesure de base de l'offre d'hébergement touristique. Un lit touristique correspond à une capacité d'accueil d'une personne.

Estimation de la capacité en lits des hébergements touristiques sur les communes loi Montagne du SCOT de la CATLP

Communes	Hotels chambres-Lits	Résidences tourisme - Lits	Auberges jeunesse-Lits	Villages de vacances-Lits	Camping Lits	Total lits
Aspin-en-Lavedan	0	332	0	0	0	332
Ger	0	0	0	0	16	16
Germs-sur-l'Oussouet	0	522	0	0		522
Lourdes	9030	1584	0	0	379	10 993
Lugagnan	13	0	0	0	0	13
Orincles	9	0	0	0	23	32
Peyrouse	12	0	0	0	0	12
Poueyferré	7	0	0	0	0	7
Saint-Pé-de-Bigorre	0	0	55	0	0	55
Total général	9071	2438	55	0	418	

Source : INSEE (Comités Régionaux du Tourisme /CRT) - 2025"

L'analyse de l'offre d'immobilier de loisir dans les communes du SCOT de la CATLP révèle une **forte concentration des capacités d'accueil sur Lourdes**, qui totalise **10 993 lits touristiques**, soit l'essentiel de l'offre du territoire.

Cette capacité repose principalement sur l'hôtellerie (**9 030 lits**), suivie des résidences de tourisme (**1 584 lits**) et des campings (**379 lits**), confirmant Lourdes comme le **pôle touristique majeur**.

Les autres communes présentent des capacités très limitées, souvent inférieures à 15 lits, à l'exception d'Aspin-en-Lavedan (**332 lits en résidences de tourisme**) et Germs-sur-l'Oussouet (**522 lits en résidences de tourisme**). Saint-Pé-de-Bigorre conserve une spécificité avec son auberge de jeunesse (**55 lits**). Quelques communes comme Orincles et Ger disposent d'une offre complémentaire en campings, mais celle-ci reste marginale. On note l'absence totale de villages de vacances sur l'ensemble du périmètre.

Cette répartition traduit une faible diversification des formes d'hébergement et une polarisation excessive sur Lourdes, ce qui soulève des enjeux en matière d'équilibre territorial et de préservation des espaces naturels.

Au regard des objectifs de la loi Montagne, il apparaît nécessaire de privilégier la rénovation des hébergements existants, de valoriser les solutions durables comme les campings et de limiter toute extension urbaine afin de concilier attractivité touristique et protection des paysages montagnards.

5- Les Unités touristiques Nouvelles (UTN)

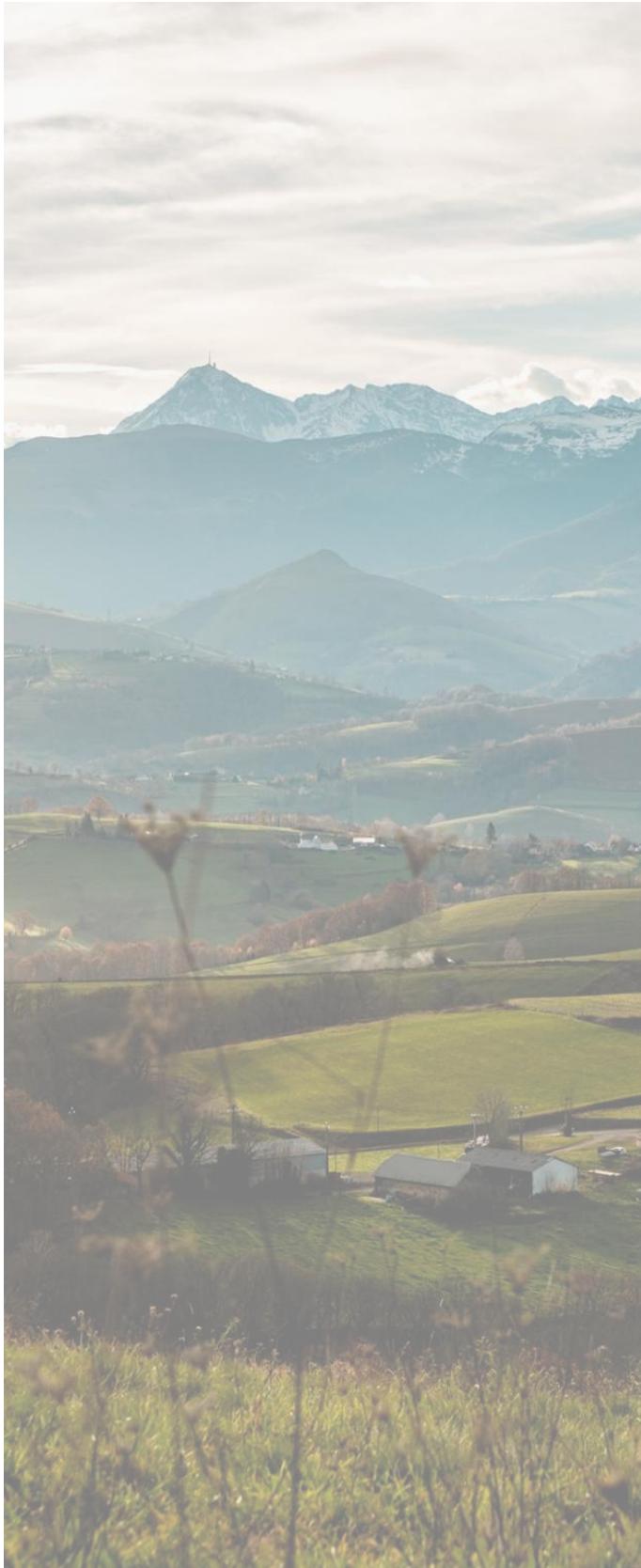
L.141-23 : « En zone de montagne, le document d'orientation et d'objectifs définit la localisation, la nature et la capacité globale d'accueil et d'équipement, notamment en matière de logement des salariés, y compris les travailleurs saisonniers, des unités touristiques nouvelles structurantes. »

Le diagnostic ne relève pas de besoins spécifiques en matière d'unités touristiques nouvelles sur le territoire du SCOT.

Enjeux et besoins

- ▶ **La préservation des paysages et milieux sensibles** (zones humides, Natura 2000, corridors écologiques).
- ▶ **La maîtrise de l'urbanisation** : continuité avec bourgs et villages, éviter mitage et dispersion
- ▶ **La diversification de l'offre touristique** : réduire la polarisation sur Lourdes, favoriser solutions durables
- ▶ **La protection des espaces agricoles et forestiers** : limiter la consommation foncière.
- ▶ **L'anticipation du changement climatique** : intégrer risques naturels et vulnérabilité des écosystèmes.
- ▶ **La conciliation économie et durabilité de façon générale** : agriculture, artisanat, tourisme raisonné.



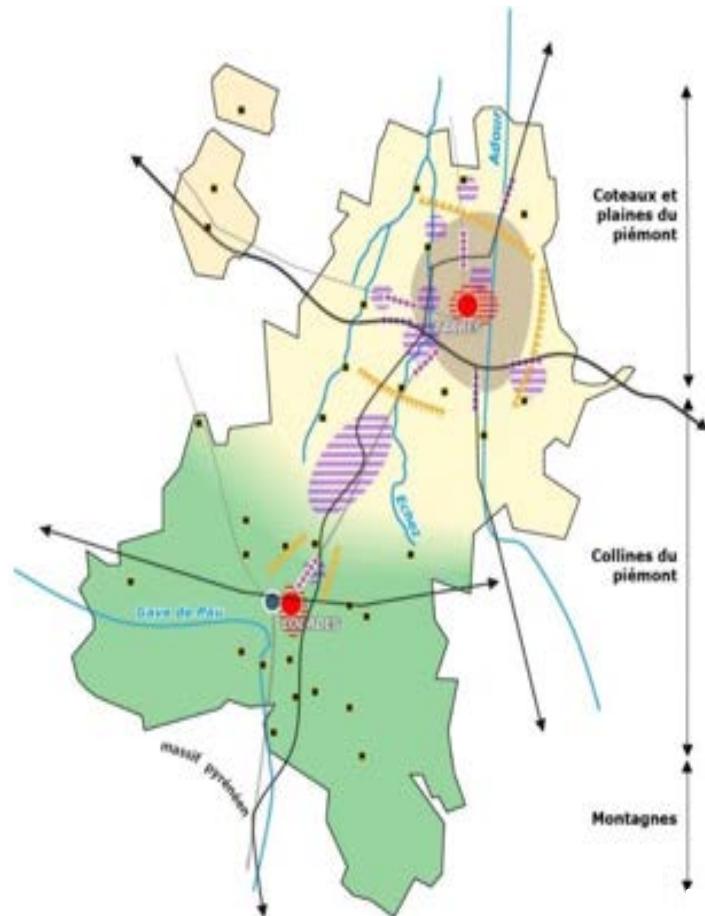


9. Synthèse et enjeux

1- Paysage et morphologies

Synthèse du diagnostic

- **Une organisation Sud-Nord** selon un triptyque paysager de grande qualité
- **Adour, Echez et Gave, colonnes dorsales** avec végétation riche et spécifique
- **Des éléments identitaires forts** : Pyrénées, eau, industriel, bâti typique des centres-bourgs
- **Les centres-villes de Tarbes et Lourdes**, forte dimension patrimoniale aujourd'hui fragilisée
- **Une forte dynamique de périurbanisation et rurbanisation**, consommatrice d'espace
- **Des entrées de villes et sites industriels à qualifier**



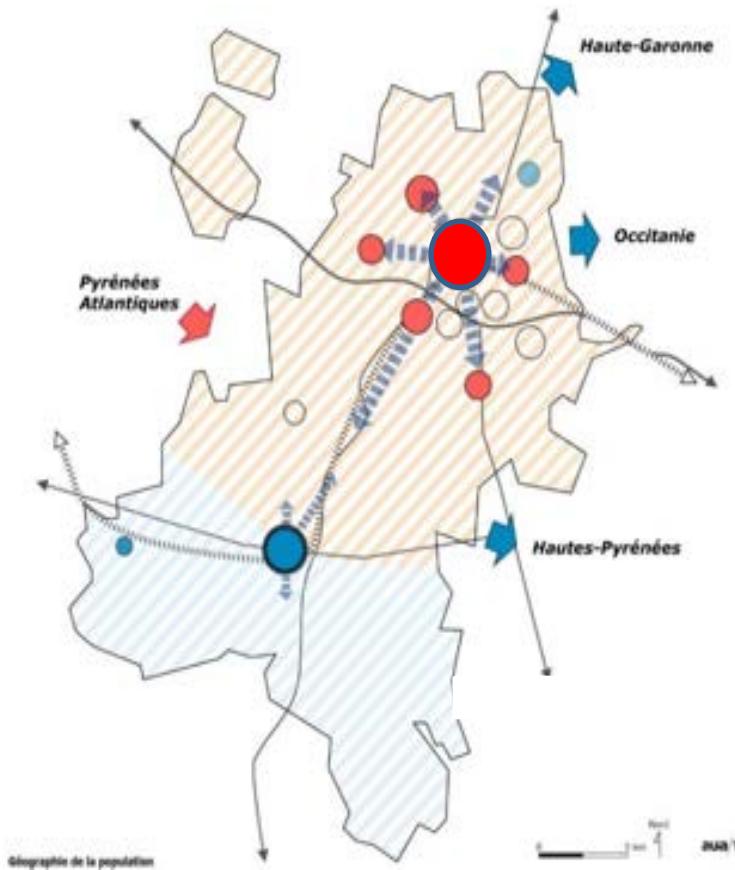
Enjeux :

- **La préservation de la mosaïque de paysages urbains et ruraux**, supports des identités de l'agglomération : vues sur les Pyrénées, éléments de structuration du paysage (bocages, haies, pâturages, ...), mise en scène de l'eau et du patrimoine associé
- **L'affirmation des identités architecturales et paysagères** des centralités des villes, des villages, des hameaux et des bâtis isolés : fermes-cours, granges foraines, centres urbains, ...
- **La qualité du renouvellement et développement urbain** : formes urbaines et implantations bâties maîtrisées, insertion des nouveaux projets, qualité des espaces publics, ...
- **La maîtrise de la pression urbaine et du développement** : organisation des extensions urbaines, maillage, définition de limites à l'urbanisation, ...
- **La vitalité des centres-villes et des centres-bourgs**.
- **La qualité des espaces de transition** : interfaces, entrées de ville, maillages, ...

2- Démographie

Synthèse du diagnostic

- **Une évolution positive de la population**, mais en dents de scie, marquée récemment par un regain de croissance
- **Des évolutions démographiques qui accentuent d'autres phénomènes** : vieillissement, desserrement des ménages, également rencontrés à l'échelle nationale
- **Une répartition de la population** concentrée sur certains secteurs et diffuse sur le reste du territoire
- **Des dynamiques locales différentes** qui réinterrogent les équilibres démographiques « historiques »



Enjeux :

- **Le devenir démographique du territoire** notamment au regard de son positionnement régional, une problématique commune aux villes moyennes sous influence d'une métropole.
- **L'attractivité (image) du territoire**, notamment des centres urbains, particulièrement vis-à-vis des jeunes actifs et des familles et dans le rapport aux territoires limitrophes.
- **L'équilibre territorial et la diversité des territoires** mis à mal par les phénomènes de déprise démographique aujourd'hui à l'œuvre dans les centres urbains et sur les espaces ruraux mais aussi par une forme de « spécialisation » des territoires, notamment sur les espaces périurbains.
- **L'équilibre dans les profils démographiques**, notamment dans les classes d'âges, **qui grève aujourd'hui le solde naturel** du territoire et qui accentue les pertes démographiques sur le court voire moyen terme.
- L'accompagnement du **vieillissement des populations et la prise en compte de l'évolution des profils démographiques** : pyramide des âges, taille moyenne des ménages, etc.

3- Habitat

Synthèse du diagnostic

- **Un parc de logement assez diversifié dans les pôles urbains ; de grands logements individuels occupés par leurs propriétaires dans les autres communes**
- **Une construction portée par l'individuel hors pôles urbains**
- **Un marché de la maison individuelle relativement abordable** qui facilite le parcours résidentiel des ménages, au détriment des centres urbains
- **Une attractivité auprès des petits ménages** notamment sur Tarbes, mais une **difficulté à retenir les familles et les jeunes actifs**
- **Des ménages particulièrement modestes dans les villes-centres et le sud**, en lien notamment avec la concentration du parc social et un vieillissement plus prononcé
- **Un besoin de réponses spécifiques en matière d'hébergement et de logement** pour certains ménages (publics spécifiques, personnes âgées)



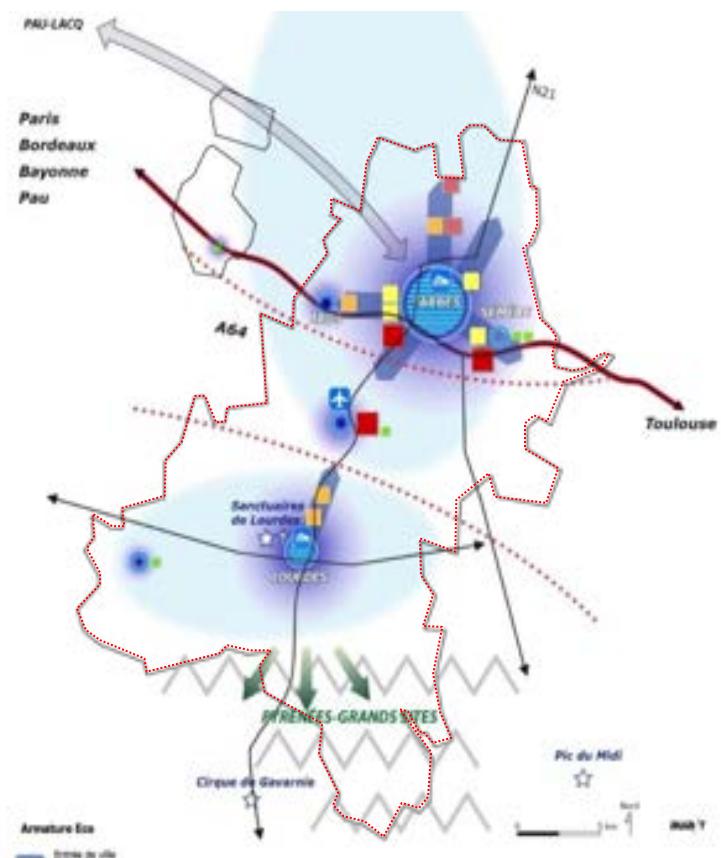
Enjeux :

- **L'affirmation d'une politique locale de l'habitat** comme un levier d'attractivité du territoire associée aux autres politiques sectorielles (économie, mobilité, environnement, etc.).
- **L'attractivité résidentielle des pôles urbains de l'agglomération** à conforter avec la réussite des dispositifs Action Cœur de Ville / ANRU.
- **Le maintien des familles** sur le territoire au regard d'une attractivité exercée principalement aujourd'hui auprès des petits ménages, notamment dans les pôles urbains. Un potentiel d'attractivité de Tarbes et Lourdes à exploiter auprès des jeunes ménages attachés au mode de vie urbain et ayant un fort ancrage local.
- **La réhabilitation et l'adaptation du parc de logements** de Tarbes et Lourdes et des secteurs ruraux plus isolés.
- **La diversification de l'offre de logements**, un enjeu qui se décline différemment sur le territoire.
- **L'élargissement des choix résidentiels des ménages ayant des besoins spécifiques**, notamment pour les personnes en perte d'autonomie.
- **L'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage et l'accompagnement de leurs besoins d'ancrage** (diffusion de solutions adaptées à la sédentarisation et répartition territoriale équilibrée à rechercher).

4- Economie

Synthèse du diagnostic

- Une agglomération relativement bien dotée en emplois par rapport à d'autres agglomérations de même taille
- Un passé marqué par la fermeture d'industries majeures et un fort impact de la crise de 2008 sur l'emploi.
- Un portefeuille d'activités plutôt diversifié (tourisme à Lourdes et sur la CATLP, résidentiel, commerces, ...) avec l'opportunité de disposer d'un socle industriel facteur d'innovation
- Des activités productives qui portent désormais le rebond du territoire
- De nombreux projets économiques portés par la collectivité pour diversifier les leviers de développement du territoire
- Un pôle universitaire et de nombreux partenariats avec la CATLP et les entreprises qui contribuent au développement de l'agglomération



Enjeux :

Pour l'emploi et les filières économiques

- Diversification des activités et des filières économiques (*alimentaire local, tourisme, ...*), tout en soutenant le socle industriel et productif de l'agglomération.
- Le soutien à l'innovation et aux coopérations territoriales (synergies enseignement-recherche/entreprises, Territoire d'Industrie...).

Sur l'armature commerciale

- L'équilibre commercial entre les centres et les périphéries (petits commerces / grandes surfaces).
- La revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs par le maintien d'une offre commerciale et de services de proximité.
- La qualification des entrées de villes par une restructuration des commerces et activités.

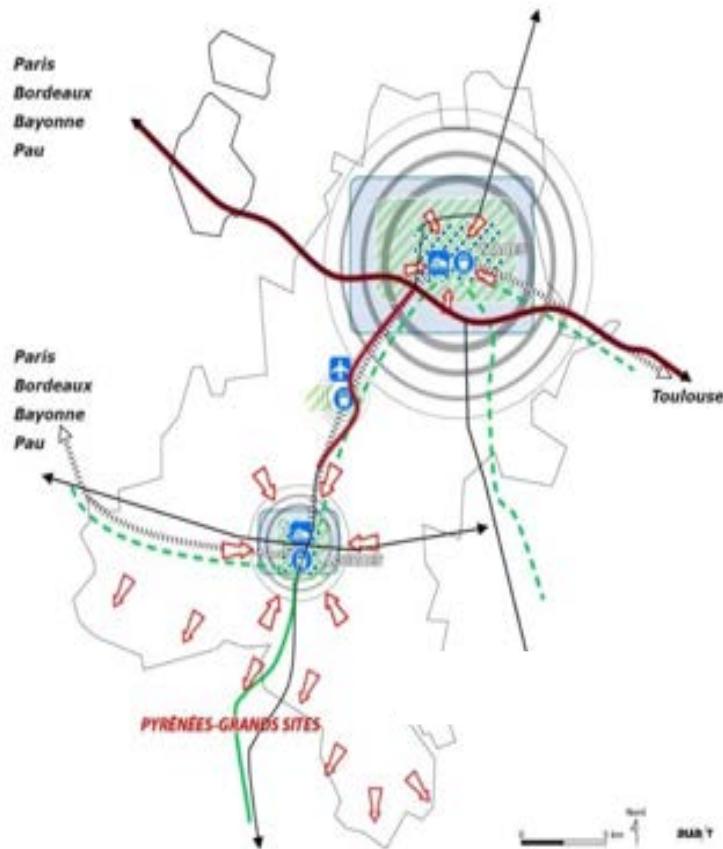
Pour une offre économique territoriale

- La visibilité et la complémentarité des sites économiques (vocation, hiérarchisation, valorisation des actions de la collectivité, ...).
- L'offre immobilière adaptée pour répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés (pépinières, parcs tertiaires, desserte TC, restauration...).
- La reconquête des friches industrielles et commerciales tout en conservant leur vocation économique.

5- Mobilité

Synthèse du diagnostic

- **Un territoire bien desservi** par de grandes infrastructures autoroutières, ferroviaires et aéroportuaires
- **Un aéroport international**, moteur d'attractivité
- **Une concentration des flux de déplacements** autour de Tarbes et Lourdes
- **Une restructuration de l'offre en TC** afin de la rendre plus lisible et attractive
- **Un très fort potentiel de développement des modes actifs** pour les déplacements quotidiens



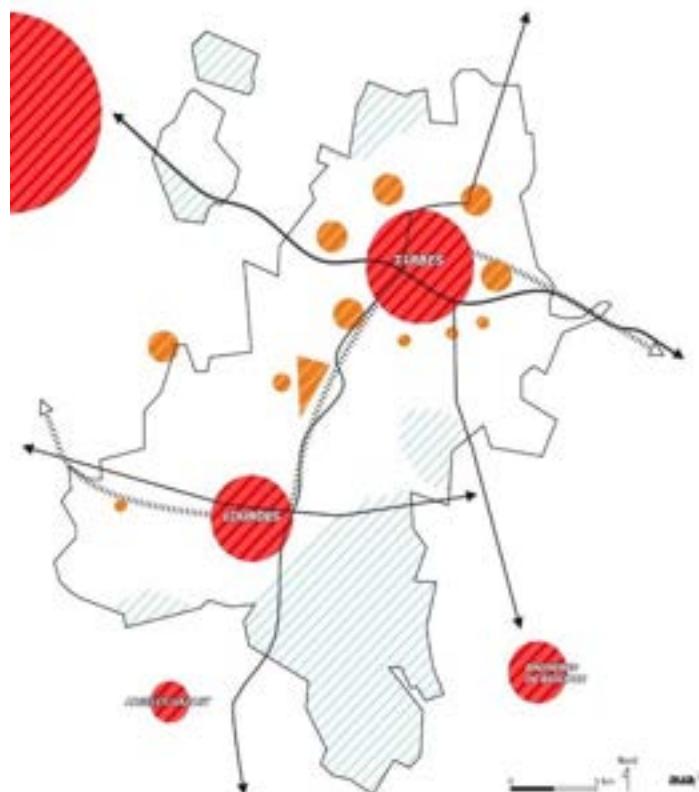
Enjeux :

- **L'accessibilité nationale et internationale** garante de l'attractivité économique, touristique, et résidentielle.
- **Le développement et l'usage des transports en commun** autour des pôles générateurs de déplacements (aéroport, gares, zones d'activités, centres urbains, ...).
- **La diversité de l'offre de mobilité** sur les territoires ruraux ou de montagne (transports en communs, covoiturage,...).
- **Le développement des modes actifs sur Tarbes et sa couronne périphérique** où se concentre une part importante des flux et où les distances et la topographie le permettent.
- **La place de la voiture particulière** et notamment son impact environnemental.
- **Un meilleur partage de l'espace public, facteur d'attractivité et de liens** dans les centres-villes et les centres-bourgs.

6- Equipements

Synthèse du diagnostic

- **Tarbes et Lourdes** : une gamme d'équipements quasi-complète et presque tous les équipements de rayonnement supra-territorial
- **Des équipements qui rayonnent au-delà de l'agglomération**, complétés par des équipements sur les territoires extérieurs
- **Un écart croissant démographie/équipements** : un risque d'accentuer des spécialisations territoriales (communes avec services, communes résidentielles, ...)
- **Les territoires ruraux**, premiers impactés par la disparition et/ou la réorganisation des services pour la vie quotidienne



Enjeux :

- **L'offre et l'attractivité de la CATLP** au sein du grand territoire et notamment vis-à-vis des autres agglomérations régionales (articulation / concurrence / complémentarité).
- **L'équilibre et la répartition des équipements dans la structuration du territoire, notamment au regard des dynamiques démographiques** et de l'écart croissant qui se creuse entre les pôles urbains, certaines périphéries et les zones rurales.
- **Adéquation entre l'offre et la demande**, non plus seulement au regard de la courbe démographique, mais aussi de l'évolution des profils... et des pratiques (ex : vieillissement et besoin de services associés, le renouvellement des médecins généralistes,...)
- **Lisibilité de l'offre commerciale et son impact sur les équilibres territoriaux**, notamment sur **l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs** et l'offre commerciale de proximité sur l'ensemble du territoire.

L'impact de la saisonnalité dans l'accès aux services et aux équipements, et au regard des besoins induits par les populations saisonnières (salariés saisonniers notamment)